



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 10 - Numéro 8

28 février 2013



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2013

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers et Services monétaires	29
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
3.7 Avis d'audiences	
3.8 Décisions administratives et disciplinaires	
3.9 Autres décisions	
4. Indemnisation	110
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	

4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	117
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	125
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	425
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
1.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Joneldy Capital inc. et Jonathan Lehoux (<i>Lavery De Billy s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-022	Claude St Pierre Léonard Serafini	28 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
2.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Satel inc. et Imran Satti (<i>Lavery De Billy, s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-030	Claude St Pierre	28 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'agir comme dirigeant, conditions à l'inscription, radiation et mesures propres au respect de la loi <i>Audience pro forma</i>
3.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Les Assurances du Bon Quartier inc. et Danny Napier	2013-007	Claude St Pierre Léonard Serafini	28 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement, mesure propre au respect de la loi, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et radiation d'inscription <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
4.	D Richard Proteau I Financière Manuvie (Norton Rose Canada s.e.n.c.r.l., s.r.l.)	2012-048	Alain Gélinas Claude St Pierre Léonard Serafini	1 ^{er} mars 2013 9 h 30	Requête en rejet
5.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Jean-Louis Kègle et Les Entreprises D.P.P. inc. M Caisse Desjardins Godefroy	2012-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	4 mars 2013 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> Audience <i>pro forma</i>
6.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Solutions Monétaires Monarc inc., Karina Stevens et Paul Hauck (Prévost Fortin D'Aoust, Avocats)	2012-046	Claude St Pierre	5 mars 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, mesures propres au respect de la loi, retrait des droits d'inscription et suspension d'inscription Audience <i>pro forma</i>
7.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Les Services Financiers Chelee inc., Kwai Wah Ko et Fanny Huei-Fen Chen	2012-040	Claude St Pierre	6 mars 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, conditions à l'inscription et suspension d'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
8.	<p>R Procureur Général du Canada (<i>Joyal LeBlanc</i>)</p> <p>I Alexandre Royer (<i>Astell Lachance Down Du Sablon</i>)</p> <p>M Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p>	2010-018	Alain Gélinas Claude St Pierre	7 mars 2013 9 h 30	Requête pour levée partielle de blocage
9.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Claude Lemay, Claude Lemay consultant inc. (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Barbara Bernier (<i>Miller Thomson Pouliot s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Jean-Pierre Perreault (<i>Greenspoon Perreault, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com (<i>Shurman Longo Grenier, Avocats</i>)</p> <p>M Banque de Montréal, Caisse Desjardins des Bois-Francs, Banque Nationale du Canada et TD Canada Trust</p>	2012-045	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 mars 2013 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
10.	R Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Andreea Ioana Munteanu (Doyon Izzi Nivoix)	2012-035	Claude St Pierre	11 mars 2013 14 h	Requête en rejet Audience <i>pro forma</i>
11.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Archer Or inc., Guy Gravel Guy Bégin, Paul Vigneault et Helga Leuthe (M ^e Hanh-Bao Lam) M TD Canada Trust	2011-002	Alain Gélinas Claude St Pierre	14 mars 2013 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
12.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Robert Morin, Roger Éthier, Incase Finance inc. et Vivre-Entreprise en soins de santé (BCF s.e.n.c.r.l.) M Gestion M.E.R.R. inc., Les Résidences Desjardins (St-Sauveur) inc., Bilodeau Spécialiste en chaussure inc., Pantero Technologies inc., Banque Canadienne Impériale de Commerce et Banque HSBC du Canada IT Labelle Marquis inc. (Kaufman Laramée s.e.n.c.r.l.)	2011-021	Alain Gélinas	14 mars 2013 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
13.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Groupe Financier Lemieux inc., Claude De Bellefeuille et Michael Thisdale	2012-043	Claude St Pierre	26 mars 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi et suspension d'inscription
14.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Claude Lemay, Claude Lemay consultant inc. (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>) I Barbara Bernier (<i>Miller Thomson Pouliot s.e.n.c.r.l.</i>) I Jean-Pierre Perreault (<i>Greenspoon Perreault, s.e.n.c.r.l.</i>) I Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com (<i>Shurman Longo Grenier, Avocats</i>) M Banque de Montréal, Caisse Desjardins des Bois-Francs, Banque Nationale du Canada et TD Canada Trust	2012-045	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 mars 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
15.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Claude Lemay, Claude Lemay consultant inc. (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Barbara Bernier (<i>Miller Thomson Pouliot s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Jean-Pierre Perreault (<i>Greenspoon Perreault, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com (<i>Shurman Longo Grenier, Avocats</i>)</p> <p>M Banque de Montréal, Caisse Desjardins des Bois- Francs, Banque Nationale du Canada et TD Canada Trust</p>	2012-045	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 mars 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
16.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Claude Lemay, Claude Lemay consultant inc. (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Barbara Bernier (<i>Miller Thomson Pouliot s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Jean-Pierre Perreault (<i>Greenspoon Perreault, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com (<i>Shurman Longo Grenier, Avocats</i>)</p> <p>M Banque de Montréal, Caisse Desjardins des Bois- Francs, Banque Nationale du Canada et TD Canada Trust</p>	2012-045	Alain Gélinas Claude St Pierre	2 avril 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
17.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>Sigma Alpha Capital inc. (<i>Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)</p>	2013-006	Alain Gélinas Léonard Serafini	3 avril 2013 9 h 30	<p>Demande d'imposition d'une pénalité administrative</p> <p>Audience <i>pro forma</i></p>
18.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Claimspro inc. (<i>Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l. – l.l.p.</i>)</p>	2013-002	Alain Gélinas	4 avril 2013 14 h	<p>Demande d'imposition de pénalité administrative, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi</p> <p>Audience <i>pro forma</i></p>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
19.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	8 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
20.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	9 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
21.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	10 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
22.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	11 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
23.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	12 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
24.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Renée Roy (<i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i>) I Jean Pierre Lavallée (<i>Casavant Mercier</i>)	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	15 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
25.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Renée Roy (<i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i>) I Jean Pierre Lavallée (<i>Casavant Mercier</i>)	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
26.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Renée Roy (<i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i>) I Jean Pierre Lavallée (<i>Casavant Mercier</i>)	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	17 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
27.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I La Fondation Universitas du Canada (<i>Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-038	Alain Gélinas Claude St Pierre	18 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
28.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Groupe Financier Summexx inc. (<i>Brunet & Brunet</i>)	2012-039	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, mesure de redressement et suspension d'inscription
29.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. (<i>M^e Pascal A. Pelletier</i>) M Banque Nationale du Canada R Mario Simoneau	2012-010	Alain Gélinas	25 avril 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> Requête pour levée de blocage

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
30.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. (<i>M^e Pascal A. Pelletier</i>) M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	26 avril 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
31.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Groupe Financier Summexx inc. (<i>Brunet & Brunet</i>)	2012-039	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, mesure de redressement et suspension d'inscription
32.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Joseph Otis (Gerry Otis), 9110-3176 Québec inc., 9116-4152 Québec inc. et 9179-1178 Québec inc.	2013-005	Claude St Pierre Léonard Serafini	2 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi
33.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Joseph Otis (Gerry Otis), 9110-3176 Québec inc., 9116-4152 Québec inc. et 9179-1178 Québec inc.	2013-005	Claude St Pierre Léonard Serafini	3 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
34.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Martin Couture	2013-003	Claude St Pierre Léonard Serafini	8 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, suspension d'inscription et mesure propre au respect de la loi
35.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gour Assurances inc. et Christiane Gour (<i>Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-044	Alain Gélinas	9 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, suspension d'inscription et mesure de redressement
36.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gour Assurances inc. et Christiane Gour (<i>Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-044	Alain Gélinas	10 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, suspension d'inscription et mesure de redressement

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
37.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I DBSG Fonds d'investissements inc., Sid-Ali Djenadi et Ahmed-Yassin Sedjal I Nader Zebib (<i>M^e Felipe Morales</i>) I Younes Ben-Ghabrit (<i>M^e Sami Iskandar</i>)	2013-004	Claude St Pierre Léonard Serafini	27 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur valeurs, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi
38.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I DBSG Fonds d'investissements inc., Sid-Ali Djenadi et Ahmed-Yassin Sedjal I Nader Zebib (<i>M^e Felipe Morales</i>) I Younes Ben-Ghabrit (<i>M^e Sami Iskandar</i>)	2013-004	Claude St Pierre Léonard Serafini	28 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur valeurs, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
39.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I DBSG Fonds d'investissements inc., Sid-Ali Djenadi et Ahmed-Yassin Sedjal I Nader Zebib (<i>M^e Felipe Morales</i>) I Younes Ben-Ghabrit (<i>M^e Sami Iskandar</i>)	2013-004	Claude St Pierre Léonard Serafini	29 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur valeurs, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi
40.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Pierre Dastous (<i>Cabinet de services juridiques inc.</i>)	2013-001	Claude St Pierre	13 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription
41.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Pierre Dastous (<i>Cabinet de services juridiques inc.</i>)	2013-001	Claude St Pierre	14 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
42.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
43.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
44.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
45.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
46.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>)</p> <p>I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>)</p> <p>I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)</p>	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
47.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>)</p> <p>I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>)</p> <p>I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)</p>	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
48.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
49.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

Le 28 février 2013

Légende :

D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

Coordonnées :

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers et Services monétaires

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 3.7 Avis d'audiences
 - 3.8 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.9 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Abriani	Pablo	Services financiers groupe Investors inc.	2013-02-14
Agostino	Elisabetta	Fonds d'investissement Royal inc	2013-02-01
Arcand	Nathalie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-13
Assaf	Richard	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2013-02-05
Avoine	Denis	Investia services financiers inc.	2013-02-11
Beaulieu	Audette	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-11
Beddek	Amel	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-11
Beland	Michel	Fonds d'investissement Royal inc	2013-02-04
Belanger	Eric	PFSL investments Canada Ltd.	2013-02-13
Bélanger	Lise	Placements Banque Nationale inc.	2013-01-31
Bergeron	Daniel Claude Joseph	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2013-02-01
Bernier	Nancy	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-11
Bilodeau	Catherine	PFSL investments Canada Ltd.	2013-02-08
Boivin	Murray	BLC services financiers inc.	2013-01-31
Boucher	Richard	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-08
Brisebois	Judith	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-06
Brochu	Bruno	Solutions monétaires Monarc inc.	2013-02-04
Brosseau	Louise	BLC services financiers inc.	2013-01-31
Cabrera	Pamela	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-02-06
Camara-Pacheco	Patricia	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2013-02-15
Caron	Mathieu	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-20
Caron	Yann	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2013-01-28
Cawthorn	Kathleen	Gestion de Capitaux Rothenberg inc.	2013-02-15
Colasurdo	David	BMO investissements inc.	2013-02-18
Côté	Joëlle	Fonds d'investissement HSBC (Canada) inc.	2013-02-01
Davidson	Stéphanie	Fonds d'investissement Royal inc	2013-02-04
De Launière	Maxime	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-02-12
Demers	Chantal	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-11
Deschenes	Marie-Josée	BMO investissements inc.	2013-02-06
El Amiri	Brahim	Services financiers groupe Investors inc.	2013-02-12
Emond	Andréanne	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-02-01
Fabre	Dominique	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-08

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Fafard	Diane	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-11
Fall	Ndeye Coumba	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-18
Fleurant	Jean-David	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-13
Fortier	Jacques	Investissements Excel inc.	2013-02-01
Foster li	Coleman	Services financiers groupe Investors inc.	2013-02-11
Fournier	Josée	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-08
Gagne	Karine	Services d'Investissement TD inc.	2013-02-16
Gagné	Dominic	Services financiers groupe Investors inc.	2013-02-15
Gagnon	Suzanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-06
Gagnon	Denis	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-15
Gilbert	Charline	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2013-02-14
Hamel	Christian	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-02-15
Hébert	Jocelyne	Investia services financiers inc.	2013-02-07
Jean-Pierre	Wandy	Fonds d'investissement Royal inc	2013-02-08
Khalil	Amani	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-02-01
Kim	Jin	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2013-02-15
Laberge	Normand	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2013-02-08
Laidlaw-Mullins	David	Services d'Investissement TD inc.	2013-02-11
Laporte	Edith	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-01-01
Laroche	Cynthia	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-02-11
Larouche	Guylaine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-06
Leavitt	Harold	Services financiers groupe Investors inc.	2013-02-06
Leblanc	Elaine	Placements Banque Nationale inc.	2013-02-18
Leduc	Jean Denis Clément	Valeurs Mobilières Beacon Ltée	2013-02-22
Legault	Michel	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-02-11
Lemieux	Luc	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2013-02-19
Létourneau-Sullivan	David	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-01-28
Liboiron	Jean	Services financiers groupe Investors inc.	2013-02-08
Lissina	Irina	Fonds d'investissement HSBC (Canada) inc.	2013-01-24
Lowden	Sarah Katherine	Gestion MD limitée	2013-02-22
Lussier	Francine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-18
Marcil	Sonia	Fonds d'investissement Royal inc	2013-02-04
Marcoux	Linda	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-08
Masella	Anthony	Fonds d'investissement HSBC (Canada) inc.	2013-02-12

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Mayer	Alain	Investia services financiers inc.	2013-02-19
Meunier	Francis	BMO investissements inc.	2013-02-11
Mignault	Doris	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-08
Mimeault	Julie	Fonds d'investissement Royal inc	2013-02-18
Neophytou	Despina	Fonds d'investissement Royal inc	2013-02-16
Olivier	Martine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-15
Pageau	Fabien	Services Investisseurs CIBC inc.	2013-02-16
Peronneau	Réjane	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-06
Picard	Marie-Eve	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-15
Plourde	Roger	Placements Banque Nationale inc.	2013-01-23
Resther	Louis-Simon	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2013-02-11
Rivière	Dominique	Solutions monétaires Monarc inc.	2013-02-05
Richard	Johanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-15
Rocha	Zachary	Placements Scotia inc.	2013-02-08
Rochon	Martin	Investia services financiers inc.	2013-02-14
Roy	Georges	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-11
Roy-Boucher	Brigitte	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-19
Sabourin	Véronique	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-12
Savard	Robert	Placements Banque Nationale inc.	2013-01-31
Sheehy	Samuel	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-08
Simonetti	Giovanna	Services d'Investissement TD inc.	2013-02-12
Soussamian	Sylvie	Placements Scotia inc.	2013-02-15
Squire	Solomon	Placements CIBC inc.	2013-02-18
St-Jacques	Jacques	Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.	2013-02-18
Striet	Daniel	BLC services financiers inc.	2013-02-01
Taillefer	Louise	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-02-14
Thibault	Louise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-11
Thivierge	Josée	Fonds d'investissement Royal inc	2013-02-19
Tochev	Nikolay	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2013-02-01
Trépanier	Sylvain	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-02-14
Truchon	Micheline	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-11
Vachon	Lucie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-18
Vachon	Cindy	PFSL investments Canada Ltd.	2013-02-15
Veilleux	Anne-Marie	Gestion MD limitée	2013-02-22
Voutsinas	Fay	Services financiers groupe Investors inc.	2013-02-11
Vu	Ngoc Duy	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-01-25

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Wong	Lai-Ching	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-02-08
You	Qian	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-02-05
Youta	Samuel	Investia services financiers inc.	2013-02-08
Zeligman	Nancy	Fonds d'investissement HSBC (Canada) inc.	2013-02-08

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Stanfield	Paul	Les conseillers en placements Kerr inc.	2013-02-01

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	

3a Assurance de dommages (Agent)

3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)

3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)

4a Assurance de dommages (Courtier)

4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)

4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)

5a Expertise en règlement de sinistres

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

6 Planification financière

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100414	Arcand	Nathalie	6	2013-02-26
101977	Béland	Michel	6	2013-02-20
102078	Bélanger	Jacques	1A	2013-02-20
102105	Bélanger	Lise	6	2013-02-21
110038	Desrosiers	Jean	1A, 2A	2013-02-22
114514	Giguère	Sylvie	4A	2013-02-20
116572	Houle	Francine	3A	2013-02-20
118393	Lafrenière	François	4A	2013-02-21
118653	Lalumière	Richard	1A, 2A	2013-02-21
120346	Leblanc	Gilles	1A, 2A	2013-02-20
121507	Lessard	Roger	1A	2013-02-20
123109	Martineau	Gilles	3A	2013-02-22
126856	Pharand	Josée	4A	2013-02-25
134227	Viens	Carolle	3A	2013-02-20
135567	Boulanger	Nadia	4A	2013-02-22
139262	Ethier	Suzanne	5A	2013-02-21
140979	Ouellet	Carole	2B	2013-02-20
145117	Plourde	Roger	6	2013-02-20
148357	Galvez	Sussy	1A, 6	2013-02-21

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
150098	Ouellet	Martin	1A, 3A	2013-02-20
152074	Legault	Alain	1A	2013-02-20
153796	Pelletier	Véronique	5A	2013-02-26
155321	Raphaël	Marie	3B	2013-02-20
161718	Salomon	Fritz	1A	2013-02-22
164770	Bergeron	Denise	1A	2013-02-26
167828	Jean	Martine	3B	2013-02-20
169308	Bilodeau	Catherine	1A	2013-02-20
170007	Taillefer	Louise	1A	2013-02-26
170100	Cherenfant Sturge	Tanya	4B	2013-02-20
170972	Younis	Mohammed Ali	1A	2013-02-21
174557	Drouin	Paul	1A	2013-02-20
174812	Blondeau	Marc-André	2B	2013-02-20
175837	Muscarneri	Luigino	1A	2013-02-20
175844	St-Amour	Guy	1A	2013-02-20
181546	Marcoux	Eric	1A	2013-02-22
181991	Maheux	Marie-Eve	3B	2013-02-20
182031	Carrillo Morillo	Irma Xiomara	1B	2013-02-20
182959	Forest	Albert-Philippe	1A	2013-02-21
184860	Gosselin	Isabelle	4A	2013-02-20
185236	Guilbault	Reno-B.	1A	2013-02-21
185758	Wong	Lai Ching	1A	2013-02-20
187991	Toupin	Marie-Josée	1A	2013-02-20
188350	Chalifoux	François	4C	2013-02-20
189109	Joyal	Michelle	4C	2013-02-20
189150	Saadaoui	Mounir	1A	2013-02-22
189343	Morin	Sylvain	1A	2013-02-20
189524	Côté	Pascal	1A	2013-02-21
189728	Djelo-Omeyamba	Djelly	3B	2013-02-20
190669	Gardner Hamelin	Frédéric	1A	2013-02-21
190712	Richard Tousignant	Audrey	4B	2013-02-20
190762	Trépanier	Sylvain	1A	2013-02-26
192236	De Launière	Maxime	1A	2013-02-21
192276	Brouillette	Raphael	3B	2013-02-22
192285	Larbi	Radia	4B	2013-02-20
192652	Hamel	Christian	1A	2013-02-26

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
193088	Karimou	Moctar	1A	2013-02-21
193436	Cournoyer	Geneviève	1A	2013-02-20
193867	Hajjami	Abdelali	1A	2013-02-21
194012	Ayadi	Manel	1A	2013-02-20
194439	Dupont	Isabelle	1A	2013-02-21
194500	Bazi	Redouane	1A	2013-02-21
194694	Boulay	Véronique	3B	2013-02-22
195695	Emond	Andréanne	1A	2013-02-20
195699	Frechette	Christian	1B	2013-02-26
195710	Lacroix	Gilbert	6	2013-02-21
195710	Lacroix	Gilbert	1A	2013-02-21
196371	Dufour	Vicky	1A	2013-02-20
196917	Léger	Rick	3A	2013-02-21
196979	Charbonneau	Jeffrey	1A	2013-02-20
197135	Foisy-Galazzo	Dave	1B	2013-02-26
197198	Vigneault	Kévin	1A	2013-02-22
197344	Heshmati Moghaddam	Alieh	1A	2013-02-20
197367	Ben Haj	Houda	1A	2013-02-20
197436	Lafond	Lysianne	1A	2013-02-21
197627	Meskat	Amina	1A	2013-02-21
197682	Gauthier	Lucie	1A	2013-02-20
197929	St-Amour	Marc	1A	2013-02-22
198430	Camiré	Marco	1B	2013-02-21
198445	Pelletier	Alex	1B	2013-02-26
198596	Comand	Michael	1A	2013-02-22
198600	Lavoie	Emmanuelle	1A	2013-02-20

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Desjardins cabinet de services financiers inc.	Legault	Guylaine	2013-02-12
Desjardins gestion internationale d'actifs inc.	Letarte	Renald	2013-02-12
Investissements Standard Life inc.	Morin	Danielle	2013-02-08
Presima inc.	Abuani	Bezul	2013-02-19

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Desjardins gestion internationale d'actifs inc.	Letarte	Renald	2013-02-12
Gestion de portefeuille Landry inc.	Bossen	Nathan	2013-02-15
Gestion de Portefeuille Landry Inc.	Carriere	Germain	2013-02-15
Investissements Standard Life inc.	Morin	Danielle	2013-02-08
Presima inc.	Abuani	Bezul	2013-02-19

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Desjardins gestion internationale d'actifs inc.	Letarte	Renald	2013-02-12
Desjardins société de placement inc.	Legault	Guylaine	2013-02-12
Gestion de portefeuille Landry inc.	Bossen	Nathan	2013-02-15
Gestion de portefeuille Landry inc.	Carriere	Germain	2013-02-15
Investissements Standard Life inc.	Morin	Danielle	2013-02-08
Presima inc.	Abuani	Bezul	2013-02-19

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet-	Nom	Prénom	Date de cessation
502355	Les services d'assurances Shipley ltée	Shipley	Gordon	2013-02-25

Inscription	Nom du cabinet-	Nom	Prénom	Date de cessation
516109	Services Financiers Coulombe Poirier Inc.	Coulombe	Lucie	2013-02-26

3.5.2 Les cessations d'activités

Radiations pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
512808	Sécurité financière Caron inc.	2013-CONF-0028	Radiation	2013-02-13

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501183	Goulet assurances et gestion inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2013-02-26
501959	Ginette Boivin	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-02-20
506058	Roger Lessard	Assurance de personnes	2013-02-20
506680	Assurances Lafrenière et St-Amour inc.	Assurance de dommages	2013-02-21
508690	Richard Lalumière	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-02-21
508749	9068-9555 Québec inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-02-20
512473	Laurianne Bergeron	Assurance de personnes	2013-02-25
514094	Irma Xiomara Carrillo Morillo	Assurance de personnes	2013-02-20
514358	Jean Desrosiers	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-02-22
515878	Steven Beda	Assurance de personnes	2013-02-21
515896	9247-8973 Québec inc.	Assurance de dommages	2013-02-20
516177	Ibrahima Fall	Assurance de personnes	2013-02-26

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Services d'investissement TD inc.	Ross	Heather	2013-02-21
Tactex Gestion D'Actifs Inc.	Guay	Richard	2013-02-20

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Tactex Gestion D'Actifs Inc.	Guay	Richard	2013-02-20

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Tactex Gestion D'Actifs Inc.	Guay	Richard	2013-02-20

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
502355	Les services d'assurances Shipley Itée	Shipley-Strickland	Julie	2013-02-25
516109	Services Financiers Coulombe Poirier Inc.	Porier	Sébastien	2013-02-26

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
516276	CSU Canadian Specialty Underwriting inc.	Steven Beda	Assurance de personnes	2013-02-21
516282	Groupe financier Bouchard inc.	François Baillargeon Bouchard	Assurance de personnes	2013-02-22
516284	Services Financiers Ayotte et Morin inc.	Daniel Ayotte	Assurance de personnes	2013-02-22
516286	Solutions financières Marc Pelchat inc.	Marc Pelchat	Assurance de personnes	2013-02-22

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
516298	9270-6779 Québec inc.	Norman Boyce	Assurance de dommages	2013-02-25
516299	Les Services financiers Laurianne Bergeron inc.	Laurianne Bergeron	Assurance de personnes	2013-02-25

3.6 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

3.7 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mars 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Raymond Patry 126176	(CD00-0921)	Jean-Marc Clément, président Réal Veilleux, A.V.A. Claude Trudel, A.V.A.	1 ^{er} mars 2013 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	Audition sur sanction
Abdellah Bourbel 167874	(CD00-0942)	François Folot, président Dyan Chevrier, A.V.A. Nacera Zergane	5 mars 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat	Audition sur culpabilité
Robert Sigouin 130877	(CD00-0960)	Janine Kean, président Jacques Denis, A.V.A. Pierre Décarie	6 mars 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	Audition sur culpabilité
Roxanne Cléroux 107376	(CD00-0892)	Jean-Marc Clément, président Benoit Bergeron, A.V.A.	11 mars 2013 à 9h30 13 mars 2013 à 9h30	Palais de justice de Laval 2800, boul. Saint-Martin Ouest Laval (Québec)	Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme,	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mars 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Marc Binette	27 mars 2013 à 9h30		bonne foi et équité. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat. Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	
Nicolas Daoust 184742	(CD00-0958)	François Folot, président Philippe Bouchard Denis Marcil	12 mars 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Audition sur culpabilité
Germain Fontaine 112388	(CD00-0872)	François Folot, président André Noreau François Faucher	13 mars 2013 à 9h00	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	Audition sur sanction
Michel Larose 119641	(CD00-0949)	Janine Kean, président Frédéric Scheidler Denis Marcil	15 mars 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	Audition sur culpabilité
Briand Béland 101958	(CD00-0953)	François Folot, président Gilles Pellerin	19 mars 2013 à 9h00	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean	Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mars 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Clément Hudon		Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Utilisation impropre du titre.	
Maguie Ferjuste 178057	(CD00-0922)	Janine Kean, président Michel Gendron Benoît Guilbault	20 mars 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	Audition sur sanction
Michel Bernard 102705	(CD00-0923)	François Folot, président Richard Charette John Ruggieri, A.V.A.	21 mars 2013 à 9h30 22 mars 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	Audition sur culpabilité
Réjean Lessard 121504	(CD00-0891)	François Folot, président Jean-Michel Bergot	26 mars 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur sanction
Israel Grenon 174772	(CD00-0957)	Janine Kean, président Monique Puech Frédéric Scheidler	28 mars 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Effectuer un rabais de prime ou accepter un mode de paiement différent ou paiement des primes par le représentant.	Audition sur culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) MARS 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Daniel Gosselin, courtier en assurance de dommages Certificat n° 119016	2012-12-04 (C)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Marc-Henri Germain, membre	11, 12, 13 et 14 mars 2013 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	4 chefs pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté (article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 3 chefs pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la Loi ou ses règlements ou utiliser leurs services pour ce faire (article 37(12) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	Audition de la plainte
Louis Proulx, C.d'A.A, courtier en assurance de dommages Certificat n° 127954	2012-12-06(C)	M ^{me} Lyne Leseize, membre			1 chef pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la Loi ou ses règlements ou utiliser leurs services pour ce faire (article 37(12) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	
Louis-Thomas Labbé, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 117700	2012-12-07(C)				1 chef pour avoir fait défaut de conserver les dossiers et informations concernant les assurés pour une période minimale de 5 ans (article 13 du Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres (n° 10)); 1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (article 37(4) du Code de déontologie	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) MARS 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir fait défaut d'avoir une conduite empreinte d'objectivité, de discrétion, de modération et de dignité (article 14 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir tenu compte de l'intervention d'un tiers qui pourrait avoir une influence sur l'exécution de ses devoirs professionnels, au préjudice de son client ou de l'assuré (article 37(3) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	
Richard Bibeau, inactif autrefois courtier en assurance de dommages Certificat n° 103093	2012-11-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Anne-Marie Bourgeois, membre M. Luc Bellefeuille, membre	19 mars 2013 (9h00)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	2 chefs pour avoir exercé ses activités professionnelles de façon négligente et malhonnête, à titre de dirigeant responsable d' cabinet, en faisant défaut de remettre à la Compagnie d'assurance des sommes représentant les primes des contrats émis pour ses clients, s'appropriant ainsi ces sommes (articles 28, 37(1) et 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) MARS 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Ginette Jodoin, courtier en assurance de dommages Certificat n° 163441	2012-12-02(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Francine Normandin, membre À déterminer, membre	19 mars 2013 (14h00)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	2 chefs pour avoir été négligente dans l'exercice de ses activités de courtier en assurance de dommages en ayant fait défaut d'exécuter le mandat confié par son client, en ne donnant pas à l'assureur les informations concernant les antécédents criminels (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et des articles 25, 26, 29, 37(1), 37(4) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat confié par son client en ne l'informant pas qu'elle n'avait pas informé les assureurs des antécédents criminels de ce dernier, alors que ce dernier avait insisté pour que les assureurs en soient informés (articles 25, 26, et 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) MARS 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Claudia Royer, agent assurance de dommages Certificat n° 129948	2012-08-01(A)	M ^e Patrick de Niverville, président À déterminer membre À déterminer membre	21 mars 2013 (10h00)	Québec Cour fédérale du Canada, 300, boul. Jean-Lesage, Québec En la salle 5.02B	1 chef pour avoir fait défaut d'agir avec compétence et professionnalisme dans le dossier de l'assuré en ne cherchant pas à savoir si l'assuré obtiendrait une protection d'assurance responsabilité civile et en ne communiquant pas, ni à l'assuré ni à l'agent que la protection d'assurance responsabilité civile concernant notamment le transport d'animaux appartenant à autrui ne serait pas offerte, (articles 16 et 28 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et le Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment les articles 37(1) et 37(6) dudit code).	Audition de la plainte
Bruno Gignac, 4(A) courtier en assurance de dommages Certificat n° 114439	2012-07-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président À déterminer membre À déterminer membre	22 et 25 mars 2013 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	2 chefs pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 5 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) MARS 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					dommages); 1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en omettant d'éclairer les clients sur leurs droits et obligations et en ne leur donnant pas tous les renseignements nécessaires ou utiles (article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	

3.8 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.8.1 Autorité

DÉCISION N° 2013-CONF-0024

GME EXPERTS EN SINISTRES INC.

[...]

Inscription n° 504 826

DÉCISION

(article 115.2, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 19 décembre 2012, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre du cabinet GME Experts en sinistres inc. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à GME Experts en sinistres inc. établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. GME Experts en sinistres inc. détient une inscription auprès de l'Autorité dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres portant le n° 504 826, et, à ce titre, est assujéti à la LDPSF.
2. Le dirigeant responsable de GME Experts en sinistres inc. est François Dumouchel.
3. Le 30 octobre 2012, Gina Samuelsen (certificat n° 137 163) a contacté un agent du Centre d'information de l'Autorité et lui a mentionné qu'elle travaillait à titre d'expert en sinistres pour GME Experts en sinistres inc. depuis le 27 juin 2012.
4. Le 31 octobre 2012, l'Autorité recevait du cabinet GME Experts en sinistres inc. le formulaire de *Demande de rattachement* pour la représentante Gina Samuelsen avec la date d'entrée en fonction du 27 juin 2012.
5. Gina Samuelsen a été rattachée à GME Experts en sinistres inc. le 9 novembre 2012.
6. Ainsi, entre 27 juin 2012 et le 8 novembre 2012, la représentante Gina Samuelsen a agi pour le compte du cabinet GME Experts en sinistres inc. alors qu'elle n'était pas rattachée à celui-ci.
7. En vertu de l'article 74 de la LDPSF, le cabinet doit fournir, de la façon prévue par règlement, les renseignements et documents afférents à chaque représentant par l'entremise duquel il entend exercer ses activités pour chaque discipline pour laquelle il s'inscrit ainsi que tout autre renseignement ou document prescrit par règlement.
8. Par ailleurs, en vertu du 1er alinéa de l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q. c. D-9.2, r.15, un cabinet doit, pendant la durée de son inscription, aviser l'Autorité par écrit, dans un délai de 30 jours, si, pendant la durée de son inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis.

9. Le 19 décembre 2012, l'Autorité a envoyé à GME Experts en sinistres inc., par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses observations écrites dans les 15 jours. Dans ce cas, GME Experts en sinistres inc. avait jusqu'au 7 janvier 2013.

MANQUEMENTS REPROCHÉS

10. En omettant de transmettre à l'Autorité le formulaire *Demande de rattachement* pour Gina Samuelsen, GME Experts en sinistres inc. a fait défaut de respecter l'article 74 de la LDPSF.
11. Par ailleurs, en vertu du 1er alinéa de l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q. c. D-9.2, r.15, un cabinet doit, pendant la durée de son inscription, aviser l'Autorité par écrit, dans un délai de 30 jours, si, pendant la durée de son inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis.
12. GME Experts en sinistres inc. a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, omettant de fournir les documents prescrits par règlement.
13. GME Experts en sinistres inc. a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à GME Experts en sinistres inc. l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 7 janvier 2013.

Or, à ce jour, l'Autorité n'a reçu, de la part de GME Experts en sinistres inc., aucune observation écrite ou document.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 74 de la LDPSF qui se lit comme suit :

« L'Autorité inscrit la personne morale qui satisfait aux conditions établies par la présente loi et ses règlements et qui a fourni, de la façon prévue par règlement, les renseignements et les documents afférents à chaque représentant par l'entremise duquel elle entend exercer ses activités pour chaque discipline pour laquelle elle s'inscrit ainsi que tout autre renseignement ou document prescrit par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 82 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet ne peut agir dans une discipline que par l'entremise d'un représentant pour lequel il a satisfait aux exigences prévues aux articles 74, 76 et 77.

Une personne morale qui ne respecte pas les dispositions du premier alinéa ne peut réclamer ni recevoir de rémunération pour les produits qu'elle a alors vendus ou les services qu'elle a rendus. »;

CONSIDÉRANT l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Si, pendant la durée d'une inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis, le titulaire de l'inscription doit en aviser l'Autorité par écrit dans un délai de 30 jours suivant un tel changement. »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

(...)

e) une liste à jour, par discipline, des nom et adresse résidentielle des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ses activités en indiquant, dans le cas d'un cabinet, ceux qui sont à son emploi et ceux qui agissent pour son compte sans être à son emploi et, dans le cas d'une société, ceux qui sont ses associés et ceux qui sont à son emploi;

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité :

D'IMPOSER GME Experts en sinistres inc. une pénalité globale de 500 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision;

Et, par conséquent, que GME Experts en sinistres inc. :

Acquitte la pénalité administrative;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 6 février 2013.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

DÉCISION N° 2013-CONF-0025

**CUNNINGHAM LINDSEY CANADA CLAIMS
SERVICES LTD**

[...]
Inscription n° 513 414

DÉCISION

(article 115.2, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 19 décembre 2012, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre du cabinet Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd. établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd. détient une inscription auprès de l'Autorité dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres, portant le n° 513 414, et, à ce titre, est assujetti à la LDPSF.
2. La dirigeante responsable de Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd. est Sylvie Dorion.
3. Gina Samuelsen (certificat n° 137 163) était rattachée à Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd. depuis le 7 décembre 2010.
4. Le 30 octobre 2012, Gina Samuelsen a contacté un agent du Centre d'information de l'Autorité et lui a mentionné qu'elle travaillait à titre d'expert en sinistres pour un autre cabinet que Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd depuis le 27 juin 2012.
5. Le 1^{er} novembre 2012, l'Autorité recevait du cabinet Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd le Formulaire de cessation d'emploi ou d'affaires mentionnant qu'il avait mis fin au contrat de la représentante Gina Samuelsen le 16 juillet 2012.

6. Ainsi, la représentante Gina Samuelsen n'agissait plus pour le compte du cabinet Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd. alors qu'elle était toujours rattachée à celui-ci jusqu'au 9 novembre 2012.
7. En vertu de l'article 74 de la LDPSF, le cabinet doit fournir, de la façon prévue par règlement, les renseignements et documents afférents à chaque représentant par l'entremise duquel il entend exercer ses activités pour chaque discipline pour laquelle il s'inscrit ainsi que tout autre renseignement ou document prescrit par règlement.
8. Par ailleurs, en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q. c. D-9.2, r.15, un cabinet doit, pendant la durée de son inscription, aviser l'Autorité par écrit, dans un délai de 30 jours, si, pendant la durée de son inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis.
9. Le 19 décembre 2012, l'Autorité a envoyé à Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd, par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses observations écrites dans les 15 jours. Dans ce cas, Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd avait jusqu'au 7 janvier 2013.

MANQUEMENTS REPROCHÉS AU CABINET CUNNINGHAM LINDSEY CANADA CLAIMS SERVICES LTD

10. En omettant de transmettre à l'Autorité le Formulaire de cessation d'emploi ou d'affaires, Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd. a fait défaut de respecter les articles 74 et 104 de la LDPSF.
11. Par ailleurs, en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q. c. D-9.2, r.15, un cabinet doit, pendant la durée de son inscription, aviser l'Autorité par écrit, dans un délai de 30 jours, si, pendant la durée de son inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis.
12. Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd. a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir les documents prescrits par règlement.
13. Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd. a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

L'Autorité a reçu de Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd. des observations le 7 janvier 2013 et en a tenu compte pour prendre sa décision.

Ainsi, la dirigeante responsable du cabinet, M^{me} Sylvie Dorion, a expliqué que le directeur de la représentante avait omis de l'aviser du départ de Gina Samuelsen le 16 juillet 2012. Elle en fût informée seulement le 30 octobre 2012 et a alors immédiatement avisé l'Autorité en transmettant le Formulaire de cessation d'emploi ou d'affaires.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...). »

CONSIDÉRANT l'article 74 de la LDPSF qui se lit comme suit :

« L'Autorité inscrit la personne morale qui satisfait aux conditions établies par la présente loi et ses règlements et qui a fourni, de la façon prévue par règlement, les renseignements et les documents afférents à chaque représentant par l'entremise duquel elle entend exercer ses activités pour chaque discipline pour laquelle elle s'inscrit ainsi que tout autre renseignement ou document prescrit par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 82 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet ne peut agir dans une discipline que par l'entremise d'un représentant pour lequel il a satisfait aux exigences prévues aux articles 74, 76 et 77.

Une personne morale qui ne respecte pas les dispositions du premier alinéa ne peut réclamer ni recevoir de rémunération pour les produits qu'elle a alors vendus ou les services qu'elle a rendus. »;

CONSIDÉRANT l'article 104 de la LDPSF qui se lit comme suit :

« Un cabinet qui met fin à ses engagements avec un représentant doit en aviser immédiatement l'Autorité par écrit.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Si, pendant la durée d'une inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis, le titulaire de l'inscription doit en aviser l'Autorité par écrit dans un délai de 30 jours suivant un tel changement. »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

(...)

e) une liste à jour, par discipline, des nom et adresse résidentielle des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ses activités en indiquant, dans le cas d'un cabinet, ceux qui sont à son emploi et ceux qui agissent pour son compte sans être à son emploi et, dans le cas d'une société, ceux qui sont ses associés et ceux qui sont à son emploi;

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité :

D'IMPOSER à Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd. une pénalité globale de 500 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision;

Et, par conséquent, que Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd. :

Acquitte la pénalité administrative;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 6 février 2013.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

DÉCISION N° 2013-CONF-0028

SÉCURITÉ FINANCIÈRE CARON INC.

[...]

Inscription n° 512 808

DÉCISION

(article 115.2, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 22 octobre 2012, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre du cabinet Sécurité Financière Caron inc. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à Sécurité Financière Caron inc. établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Sécurité Financière Caron inc. détient une inscription auprès de l'Autorité dans la discipline de l'assurance de personnes, portant le n° 512 808, et, à ce titre, est assujéti à la LDPSF.
2. Le dirigeant responsable de Sécurité Financière Caron inc. est Avik Caron. Il était le seul représentant à exercer ses activités par l'entremise du cabinet Sécurité Financière Caron inc.
3. Sécurité Financière Caron inc. n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché, et ce, depuis le 21 juillet 2011.
4. En vertu de l'article 74 de la LDPSF, le cabinet doit fournir, de la façon prévue par règlement, les renseignements et documents afférents à chaque représentant par l'entremise duquel il entend exercer ses activités pour chaque discipline pour laquelle il s'inscrit ainsi que tout autre renseignement ou document prescrit par règlement.
5. Par ailleurs, en vertu du 1er alinéa de l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q. c. D-9.2, r.15, un cabinet doit, pendant la durée de son inscription, aviser l'Autorité par écrit, dans un délai de 30 jours, si, pendant la durée de son inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis.
6. Le 27 juin 2011, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 17 juin 2011.
7. Le 21 juillet 2011, l'Autorité recevait de la part d'Avik Caron, une lettre mentionnant de procéder à la fermeture de son dossier pour le certificat n° 139 078 dans la discipline de l'assurance de personnes.
8. Sécurité Financière Caron inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 17 juin 2011.
9. Sécurité Financière Caron inc. n'a pas, à ce jour, fait parvenir ses documents de maintien pour l'année 2012, prescrits par règlement.

MANQUEMENTS REPROCHÉS

10. Sécurité Financière Caron inc. a fait défaut de respecter l'article 82 de la LDPSF, en omettant d'avoir un ou des représentant(s) rattaché(s).
11. Sécurité Financière Caron inc. a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
12. En omettant de transmettre à l'Autorité les documents afférents à chaque représentant par l'entremise duquel il entend exercer ses activités pour chaque discipline pour laquelle il s'inscrit ainsi que tout autre renseignement ou document, Sécurité Financière Caron inc. a fait défaut de respecter

les articles 74 de la LDPSF ainsi que 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q. c. D-9.2, r.15.

13. Sécurité Financière Caron inc. a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.
14. Sécurité Financière Caron inc. a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir les documents prescrits par règlement.
15. Sécurité Financière Caron inc. a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à Sécurité Financière Caron inc. l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 13 novembre 2012.

Or, le 13 novembre 2012, l'Autorité n'avait reçu, de la part de Sécurité Financière Caron inc., aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels Sécurité Financière Caron inc. a fait défaut de respecter les articles 74, 82, 83 et 115.2 de la LDPSF, l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q. c. D-9.2, r.15, l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2 ainsi que l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q. c. D-9.2, r.15.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 74 de la LDPSF qui se lit comme suit :

« L'Autorité inscrit la personne morale qui satisfait aux conditions établies par la présente loi et ses règlements et qui a fourni, de la façon prévue par règlement, les renseignements et les documents afférents à chaque représentant par l'entremise duquel elle entend exercer ses activités pour chaque discipline pour laquelle elle s'inscrit ainsi que tout autre renseignement ou document prescrit par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 82 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet ne peut agir dans une discipline que par l'entremise d'un représentant pour lequel il a satisfait aux exigences prévues aux articles 74, 76 et 77.

Une personne morale qui ne respecte pas les dispositions du premier alinéa ne peut réclamer ni recevoir de rémunération pour les produits qu'elle a alors vendus ou les services qu'elle a rendus. »;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »;

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Si, pendant la durée d'une inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis, le titulaire de l'inscription doit en aviser l'Autorité par écrit dans un délai de 30 jours suivant un tel changement. »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;

c) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un courtier en assurance de dommages autorisé à agir à titre de courtier spécial, une copie du cautionnement conforme aux exigences du Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages;

(...)

e) une liste à jour, par discipline, des nom et adresse résidentielle des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ses activités en indiquant, dans le cas d'un cabinet, ceux qui sont à son emploi et ceux qui agissent pour son compte sans être à son emploi et, dans le cas d'une société, ceux qui sont ses associés et ceux qui sont à son emploi;

f) le cas échéant, les nom et adresse résidentielle de toutes les personnes qui sont à son emploi et qui sont visées par l'article 547 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers;

g) une déclaration signée par chacun des administrateurs et dirigeants du cabinet ou des associés d'une société autonome, selon le cas, confirmant s'ils sont dans l'une des situations visées au paragraphe 16 de l'article 2 ou au paragraphe 10 de l'article 6;

h) le cas échéant, une déclaration signée par le représentant autonome ou, dans le cas d'un cabinet ou d'une société autonome, par la personne autorisée à signer la demande d'inscription confirmant qu'il n'est survenu aucun changement de circonstances affectant la véracité des renseignements fournis à l'Autorité;

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription à titre de cabinet de Sécurité Financière Caron inc. dans la discipline de l'assurance de personnes;

ORDONNER à Sécurité Financière Caron inc. d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le cabinet Sécurité Financière Caron inc. entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité**;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le cabinet Sécurité Financière Caron inc. entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à Sécurité Financière Caron inc. de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité;

Et, par conséquent, que Sécurité Financière Caron inc. :

Cesse d'exercer ses activités;

La décision prendra effet à la date de sa signature.

Fait à Québec le 13 février 2013.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

DÉCISION N^o 2013-CONF-0030

CONSIDÉRANT les articles 184 et 218 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2;

CONSIDÉRANT l'article 65 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 7;

CONSIDÉRANT que le représentant n'a toujours pas acquitté les frais prescrits par le *Règlement sur les droits, les cotisations et les frais exigibles*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 9;

CONSIDÉRANT la lettre du 18 décembre 2012 mentionnant au représentant le manquement reproché de même que la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Richard Junior D'Meza;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits à ce dossier;

CONSIDÉRANT la protection du public;

CONSIDÉRANT les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE le certificat n° 196 705 au nom de Richard Junior D'Meza dans la discipline suivante :

- assurance de personnes;

Et, par conséquent, que Richard Junior D'Meza :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré toute demande de révision éventuelle.

Signé à Québec, le 13 février 2013.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

DÉCISION N° 2013-CONF-0031

CONSIDÉRANT les articles 184 et 218 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2;

CONSIDÉRANT l'article 65 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 7;

CONSIDÉRANT que le représentant n'a toujours pas acquitté les frais prescrits par le *Règlement sur les droits, les cotisations et les frais exigibles*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 9;

CONSIDÉRANT la lettre du 22 octobre 2012 mentionnant au représentant le manquement reproché de même que la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Danny Napier;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits à ce dossier;

CONSIDÉRANT la protection du public;

CONSIDÉRANT les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE le certificat n° 186 897 au nom de Danny Napier dans la discipline suivante :

- assurance de dommages;

Et, par conséquent, que Danny Napier :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré toute demande de révision éventuelle.

Signé à Québec, le 13 février 2013.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

3.8.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.8.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.8.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0893

DATE : 11 février 2013

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M. Philippe Bouchard, Pl. Fin.	Membre
M ^e Gabriel Carrière, Pl. Fin.	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

MAURO ANGELINI, (numéro certificat 189205 et BDNI 2605211)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- Ordonnance de non-divulgation, de non-publication et de non-diffusion des pièces P-2 à P-14, P-16, ainsi que P-18 à P-20 et des renseignements qui s'y trouvent ou ceux fournis au sujet des consommateurs durant le témoignage de M. Durand permettant de les identifier.

[1] Les 20 août, 24 et 25 octobre 2012, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire suivante portée contre l'intimé :

CD00-0893

PAGE : 2

LA PLAINTÉ

1. À Montréal, entre le 11 décembre 2010 et le 8 janvier 2011, l'intimé n'a pas agi avec intégrité en consultant le dossier de 12 clients de la Banque TD des comptes desquels, entre le 13 décembre 2010 et le 20 janvier 2011, environ 17 780 \$ ont été retirés et 86 668 \$ ont été transférés frauduleusement, contrevenant ainsi à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1).

[2] La veille des audiences fixées aux 24 et 25 octobre 2012, le procureur de l'intimé a avisé le comité que ni l'intimé ni lui-même ne seraient présents, ayant choisi de laisser procéder la plaignante en leur absence.

[3] Dans les circonstances, le comité a autorisé la plaignante à procéder.

[4] Celle-ci a fait entendre le directeur régional à la direction des enquêtes pour l'Est du Canada à la banque Toronto Dominion (T.D.), M. Robert Durand, ainsi qu'une ex-employée d'une des succursales de la T.D., M^{me} Pasqualina Boffice.

[5] Une preuve documentaire volumineuse a été déposée par la plaignante avec l'accord de la partie intimée (P-1 à P-17). À celle-ci se sont ajoutés d'autres documents produits en liasse par M. Durand (P-18 à P-21).

[6] Une preuve additionnelle requise par le comité lui a été transmise le 27 novembre 2012, date à laquelle a débuté le délibéré.

LES FAITS

[7] M. Durand, policier à la retraite de la Ville de Montréal, a été enquêteur pour deux autres institutions financières avant d'occuper son poste actuel à la T.D. depuis 12 ans. Ainsi, il exerce dans le domaine depuis 32 ans. À ce titre, il enquête sur les vols qualifiés, les fraudes et autres délits semblables.

CD00-0893

PAGE : 3

[8] L'intimé travaillait pour la T.D., en tant que représentant aux services financiers (RSF) depuis octobre 2010¹, à la succursale de la rue Greene à Westmount (Westmount). Auparavant, il était employé au service à la clientèle, à la succursale du Mail Cavendish (Cavendish).

[9] M. Durand a rencontré l'intimé à deux reprises, les 10 et 17 janvier 2011².

[10] Il a également rencontré, le 17 janvier 2011, M^{me} Boffice, employée de la banque T.D. et ancienne collègue de travail de l'intimé à la succursale Cavendish.

[11] Le RSF rencontre le client, le conseille et lui offre des produits financiers. Il procède à l'ouverture de comptes, à la sollicitation du client pour l'émission de cartes de crédit et peut à l'occasion remplacer des collègues à la caisse et au service à la clientèle.

[12] En tant que RSF, l'intimé avait accès à la base de données de la banque qui fournit le profil des clients. Ce profil contient notamment leurs coordonnées (nom, prénom, numéros de téléphone et adresses), leur numéro d'assurance sociale (NAS), celui de leur permis de conduire et autres cartes d'identité, le type d'emploi, le nom et l'adresse de leur employeur, le solde de leurs comptes et autres activités aux comptes qu'ils détiennent.

[13] À l'époque des faits reprochés, le profil des clients ne fournissait pas de spécimen de signature à l'écran.

¹ L'intimé était inscrit à titre de représentant de courtier en épargne collective pour le compte de Services d'investissement TD inc. /TD Investment Services Inc. depuis le 30 novembre 2010 (P-1).

² Copie des enregistrements (CD) de ces entrevues a été produite au dossier.

CD00-0893

PAGE : 4

[14] Pour accéder aux différentes bases de données, dont le profil du client, l'intimé devait inscrire son numéro d'utilisateur et son mot de passe, lequel devait être modifié régulièrement. De plus, l'intimé travaillait dans un bureau fermé. Le moniteur de son ordinateur n'était visible ni de la porte d'entrée ni des fenêtres.

[15] Les directives suivantes étaient données aux employés :

- a) Ne pas laisser leur poste de travail (ordinateur) sans surveillance alors qu'une session est toujours ouverte;
- b) Ne pas consulter la fiche ou le profil d'un client sans raison ou par simple curiosité³;
- c) Un écran de veille est programmé après un nombre de minutes précises.

[16] L'enquête de M. Durand a révélé que sur une période d'environ un mois, entre le 11 décembre 2010 et le 6 janvier 2011, les profils de 13 consommateurs⁴ ont été consultés par l'intimé et leurs comptes ont subi, dans les deux ou trois jours suivants, une fraude.

[17] Ces 13 consommateurs étaient des hommes de la fin vingtaine ou début trentaine, dont le compte affichait un certain actif.

[18] Un fraudeur se présentait à une succursale de la T.D., autre que celle où le compte avait été ouvert, demandait un retrait en espèces, généralement de 1 500 \$, et opérait un transfert de 6 200 \$⁵ déposés à un compte «récipiendaires».

[19] Les comptes «récipiendaires» étaient des comptes dans lesquels il y avait peu d'activités et qui, pour la plupart, avaient été ouverts peu de temps avant les

³ Les RSF ont accès aux profils de clients pour les servir ou pour leur offrir d'autres produits.

⁴ L'enquête a révélé après le 30 septembre 2011, date de la plainte, un 13^e consommateur.

⁵ La plupart des transferts frauduleux étaient de 6 200 \$ même si d'autres sommes ont aussi fait l'objet de transferts frauduleux.

CD00-0893

PAGE : 5

transactions frauduleuses. La majorité des clients détenteurs de ces comptes étaient sans emploi ou occupait un emploi précaire. Suivant les termes des enquêteurs de la T.D, ces dernières personnes ou clients servaient de «mules».

[20] Les pertes encourues à l'égard des 13 clients fraudés s'élèvent à 87 875,39 \$.

[21] De tous les employés ayant consulté les profils des clients victimes, seul l'intimé a consulté chacun de ces profils. M^{me} Boffice est la seule autre employée ayant aussi accédé à trois des profils des victimes.

[22] De plus, l'intimé s'est aussi révélé le seul à avoir consulté trois des profils des détenteurs de comptes «récipiendaires», dont un à deux reprises, ce dernier profil ayant servi à la fraude de deux victimes.

[23] À titre d'exemple, un des clients victimes détenait un compte à la succursale Cavendish et faisait partie des trois clients ciblés par M^{me} Boffice pour l'intimé. M^{me} Boffice a accédé à ce profil le 17 décembre 2010, suivi quelques minutes plus tard par l'intimé qui y est retourné le 20 décembre ainsi que le 23 décembre 2010, dans les 45 minutes suivant le retrait et les transferts frauduleux opérés dans le compte de ce client. De plus, ce 23 décembre 2010, l'intimé a aussi consulté l'un des deux comptes «récipiendaires» ayant servi aux transferts⁶.

[24] Parmi les victimes, quatre étaient connus de l'intimé avant les incidents. Un de ces clients était un ami, selon ce que l'intimé a déclaré à M. Durand.

[25] Les consultations des profils des clients par l'intimé, avec dates, heures, minutes et secondes, correspondent à son horaire de travail durant la période concernée (P-19).

⁶ Ces informations paraissent aux fiches d'entrée des accès à l'ordinateur et aux profils des clients.

CD00-0893

PAGE : 6

[26] Le rapport d'enquête a révélé que, lorsque confronté par M. Durand, l'intimé a prétendu qu'il s'agissait de coïncidences (P-16). Au cours de la deuxième entrevue, il a continué de réfuter toute participation à cette fraude.

[27] En janvier 2011, la T.D. a procédé à la fermeture de tous les comptes «récipiendaires» et n'a reçu aucune plainte à leur sujet. La banque a également procédé à la fermeture de tous les comptes des victimes et à la réouverture de nouveaux comptes pour ces derniers.

[28] L'intimé, ainsi que M^{me} Boffice, ont été congédiés (P-17).

[29] M^{me} Boffice était employée de la T.D., à la succursale Cavendish, depuis près de cinq ans au moment des événements. Elle était représentante de courtier en épargne collective depuis juillet 2009.

[30] Au sujet de sa relation avec l'intimé, M^{me} Boffice a indiqué qu'il était un très bon ami et qu'ils participaient à des activités sociales ensemble. Quand il a été promu à l'été 2010, il a été transféré à la succursale Westmount.

[31] Ils se sont rapprochés davantage entre les mois d'août et novembre 2010, après que leurs relations amoureuses réciproques précédentes aient pris fin.

[32] M^{me} Boffice a témoigné que l'intimé, nouvellement promu comme représentant de courtier en épargne collective, lui avait demandé de lui référer de jeunes hommes d'environ 23 à 25 ans, qui possédaient des liquidités dans leurs comptes.

[33] Elle a expliqué qu'il était normal de consulter les profils de clients afin d'évaluer les produits intéressants pour eux.

CD00-0893

PAGE : 7

[34] Bien que sa relation avec l'intimé se soit terminée en novembre 2010, celui-ci continuait de lui envoyer des courriels et se faisait de plus en plus insistant pour obtenir des noms de clients.

[35] Elle a commencé à se douter qu'il se passait quelque chose quand un des clients qu'elle avait référé à l'intimé s'est présenté à sa succursale et lui a dit avoir été fraudé de 6 000 \$. Un peu plus tard au mois de janvier 2011, un représentant des ressources humaines l'a convoquée et elle a été mise en congé sans solde pendant un mois, et par la suite, congédiée.

ANALYSE ET MOTIFS

[36] Il est reproché à l'intimé d'avoir, entre le 11 décembre 2010 et le 6 janvier 2011, manqué d'intégrité en consultant le profil de 12 clients de la T.D. dans lesquels des retraits approximatifs de 17 780 \$ ont été opérés et 86 668 \$ ont été transférés de façon frauduleuse à des comptes «récipiendaires», entre les 13 décembre 2010 et 20 janvier 2011.

[37] L'article 14 du *Code de déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, allégué au soutien de ce seul chef d'accusation porté contre l'intimé, se lit :

«14. Les activités professionnelles du représentant doivent être menées de manière responsable avec respect, intégrité et compétence. »

[38] Le comité doit décider si la preuve prépondérante a démontré que l'intimé a consulté le profil de 12 clients dans les comptes desquels des retraits et transferts frauduleux ont été opérés et ce faisant, a exercé ses activités de manière non responsable et irrespectueuse, en manquant d'intégrité et de compétence.

CD00-0893

PAGE : 8

[39] Le comité a écouté les enregistrements⁷ des entrevues menées par l'enquêteur de la T.D. avec l'intimé et a constaté que ce dernier ne répondait pas aux questions, mais répliquait par des questions ou maintenait qu'il s'agissait probablement de coïncidences.

[40] L'intimé n'a pas contesté son congédiement et a choisi de ne pas contester ou présenter de défense à l'enquête sur culpabilité devant le comité, ce qu'il aurait pu faire pour s'expliquer.

[41] Comme la procureure de la plaignante a résumé, l'enquête de la T.D. a révélé :

- a) Que des fraudes ont été effectuées dans des comptes clients (P-2 à P-14);
- b) Que ces comptes étaient détenus par le même type de clients, jeunes, dans la vingtaine ou début trentaine, à la suite d'une recherche dans le système informatique pour identifier les employés les ayant consultés;
- c) Que dans les deux ou trois jours suivant les consultations par l'intimé, des retraits ou transferts avaient été opérés;
- d) Que les transferts étaient effectués dans des comptes récemment ouverts, appelés «récipiendaires», dont le détenteur avait un emploi précaire ou peu rémunérateur, ou même était sans emploi, possédant peu ou pas d'actifs;
- e) Que les retraits étaient pour la plupart de 1 500 \$ et les transferts de 6 200 \$.

[42] La preuve a démontré que plusieurs transactions frauduleuses ont été effectuées dans le compte de 12 clients de la T.D. par des retraits au comptoir approximatifs de 17 780 \$ et des transferts frauduleux de 86 668 \$ à des comptes «récipiendaires».

[43] L'intimé s'est révélé être le seul employé qui a consulté, entre le 11 décembre 2010 et le 6 janvier 2011, chacun des douze profils des clients victimes dans les trois à cinq jours précédant les transactions frauduleuses ainsi que trois des comptes «récipiendaires» dans les jours suivant les transactions.

⁷ Voir note 2.

CD00-0893

PAGE : 9

[44] L'identification de l'intimé pour ces consultations est supportée par les règles strictes d'accès, établies par la T.D., pour l'usage des banques de données dont l'exigence d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. De plus, ces consultations coïncident avec son horaire de travail.

[45] Les retraits frauduleux respectaient la limite de 2 000 \$ par semaine pour les retraits au comptoir, politique non écrite, mais connue des employés de la banque T.D., donc de l'intimé.

[46] Comme à l'époque des faits reprochés le profil des comptes clients ne fournissait pas de spécimen de signature à l'écran, le fraudeur, afin de réussir un retrait au comptoir, devait se présenter dans une succursale autre que celle où le client avait ouvert son compte puisqu'ainsi sa signature ne pouvait être comparée avec les signatures originales se trouvant dans le dossier du client. Dans un tel cas, le représentant à la clientèle ou caissier ne pouvait donc que vérifier les informations fournies avec celles du profil du client apparaissant à l'écran.

[47] En l'espèce, il est arrivé que le fraudeur ait dû notamment fournir le numéro de permis de conduire ou l'adresse résidentielle du détenteur du compte. Les informations fournies se sont révélées conformes à celles inscrites au profil.

[48] Or, les seules personnes au courant de l'absence de spécimen de signature à l'écran et ayant accès aux informations du profil client sont les employés de la T.D. dont l'intimé.

[49] M^{me} Boffice a témoigné que l'intimé lui avait demandé de l'aider à atteindre ses objectifs en lui fournissant le nom de clients, plus précisément des hommes autour de

CD00-0893

PAGE : 10

24 ou 25 ans, ayant beaucoup d'argent «*Help me out to find some guys having a lot of money*».

[50] La preuve a révélé que les clients, victimes des transactions frauduleuses, étaient des hommes jeunes, entre 25 et 35 ans, qui possédaient des actifs «intéressants».

[51] M^{me} Boffice et l'intimé entretenaient une relation d'amitié et même davantage, dans les mois précédant les événements reprochés.

[52] Celle-ci a transmis à l'intimé, entre le 17 décembre et le 20 décembre 2010, les noms de trois des clients qui ont été par la suite fraudés.

[53] L'étude des courriels échangés, du 17 décembre 2010 au 6 janvier 2011, entre M^{me} Boffice et l'intimé, supporte un usage illégitime des profils de clients.

[54] Par exemple, dans le courriel du 17 décembre 2010, l'intimé a écrit à M^{me} Boffice «*keep sending me more were up to 4*». M^{me} Boffice a indiqué que le chiffre «4» référait à quatre profils clients. L'intimé lui écrivait de nouveau, le 20 décembre 2010: «*K so u gave me 3 right ? Im seeing him tomorrow hopefully by xmas ill get u some greens*» (P-15). M^{me} Boffice a indiqué que le mot «*greens*» signifiait de l'argent. Par la suite, le 6 janvier 2011, il lui écrivait «*(...) did you find anymore?*», à quoi elle a répondu «*Negative*». L'intimé a poursuivi en lui écrivant «*K continue!!*», et M^{me} Boffice de répondre «*m scared*» (P-15 en liasse).

[55] L'ensemble des faits supportés par la preuve documentaire, le témoignage de M. Durand, celui de M^{me} Boffice, en plus des courriels échangés entre cette dernière et

CD00-0893

PAGE : 11

l'intimé, démontrent de façon prépondérante que l'intimé a commis les gestes reprochés et décrits au seul chef de la plainte.

[56] Le comité est d'avis que l'intimé, ce faisant, a contrevenu à l'article 14 du *Code de déontologie dans les disciplines des valeurs mobilières* en exerçant ses activités de manière irresponsable et manquant, de façon flagrante, d'intégrité tant à l'égard des clients que de son employeur.

[57] En conséquence, la plaignante s'est déchargée de son fardeau de preuve et l'intimé sera déclaré coupable du seul chef de la plainte.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

DÉCLARE l'intimé coupable du chef d'accusation contenu dans la présente plainte.

CONVOQUE les parties avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline à une audition sur sanction.

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Philippe Bouchard

M. Philippe Bouchard, Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

(s) Gabriel Carrière

M^e Gabriel Carrière, Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

CD00-0893

PAGE : 12

M^e Véronique Poirier
TERRIEN COUTURE AVOCATS s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Eddy Ménard
DUVAL LAUZON MÉNARD
Procureurs de la partie intimée

Dates d'audience : Les 20 août, 24 et 25 octobre 2012

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

Texte retiré

Texte retiré

Texte retiré

Texte retiré

Texte retiré

Texte retiré

Texte retiré

Texte retiré

Texte retiré

Texte retiré

Texte retiré

Texte retiré

Texte retiré

Texte retiré

Texte retiré

3.8.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N^{os}: 2011-08-01(E)
2011-08-02(E)

DATE : 25 janvier 2013

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat	Président
M. Jules Lapierre, expert en sinistre	Membre
Mme Colette Parent, expert en sinistre	Membre

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

ÉRICK SOUCY, expert en sinistre

et

MICHEL BÉCHARD, expert en sinistre

Parties intimées

DÉCISION SUR SANCTION

[1] Le 21 novembre 2012, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages se réunissait pour procéder à l'audition sur sanction dans les dossiers n^{os} 2011-08-01(E) et 2011-08-02(E);

[2] À cette occasion, la syndic était représentée par Me Claude G. Leduc et les intimés par Me Yves Carignan;

2011-08-01(E)
2011-08-02(E)

PAGE : 2

[3] Cette audition sur sanction intervenait suite à la décision sur culpabilité¹ par laquelle les intimés furent reconnus coupables des infractions suivantes :

Dans le cas de l'intimé Erick Soucy :

DÉCLARE l'intimé coupable des **chefs nos 1a) et b)** pour avoir contrevenu à l'art. 59(1) du *Code de déontologie des experts en sinistre* (R.R.Q., c. D-9.2, r. 4) devenu par la suite l'article 58(1) dudit Code;

DÉCLARE l'intimé coupable du **chef n° 2** pour avoir contrevenu à l'art. 14 du *Code de déontologie des experts en sinistre* (R.R.Q., c. D-9.2, r. 4);

DÉCLARE l'intimé coupable des **chefs nos 3a) et c)** pour avoir contrevenu à l'art. 59(1) du *Code de déontologie des experts en sinistre* (R.R.Q., c. D-9.2, r. 4) devenu par la suite l'article 58(1) dudit Code;

Dans le cas de l'intimé Michel Béchar

DÉCLARE l'intimé coupable des **chefs nos 1a), b), c) e) et f)** pour avoir contrevenu à l'art. 59(1) du *Code de déontologie des experts en sinistre* (R.R.Q., c. D-9.2, r. 4) devenu par la suite l'article 58(1) dudit Code;

DÉCLARE l'intimé coupable du **chef n° 2a)** pour avoir contrevenu à l'art.14 du *Code de déontologie des experts en sinistre* (R.R.Q., c. D-9.2, r. 4) et prononce un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien du chef no 2a);

DÉCLARE l'intimé coupable du **chef n° 3a)** pour avoir contrevenu à l'art. 59(1) du *Code de déontologie des experts en sinistre* (R.R.Q., c. D-9.2, r. 4) devenu par la suite l'article 58(1) dudit Code;

[4] Aucun témoin ne fut entendu et aucune preuve documentaire ne fut déposée au cours de l'audition sur sanction.

I. Argumentation

A) Par la syndic

[5] Me Leduc suggère, au nom de la syndic, l'imposition des sanctions suivantes :

¹ CHAD c. Soucy, 2012 CanLII 50495;

2011-08-01(E)
2011-08-02(E)

PAGE : 3

Pour l'intimé Erick Soucy

- Chef n° 1a) : une amende de 1 000 \$;
- Chef n° 1b) : une amende de 1 000 \$;
- Chef n° 2 : - une amende de 1 500 \$;
- un cours de formation continue intitulé :
« Expertise en règlement de sinistres : 25 erreurs à éviter »;
- Chef n° 3a) : une amende de 600 \$;
- Chef n° 3b) : Une amende de 600 \$;

Total : 4 700 \$

Pour l'intimé Michel Béchard

- Chef n° 1a) : une amende de 1 000 \$;
- Chef n° 1b) : une amende de 1 000 \$;
- Chef n° 1c) : une amende de 1 000 \$;
- Chef n° 1e) : une amende de 2 000 \$;
- Chef n° 1f) : une amende de 1 000 \$;
- Chef n° 2a):- une amende de 2 000 \$;
- un cours de formation continue intitulé :
« Expertise en règlement de sinistres : 25 erreurs à éviter »
- Chef n° 3a) : une amende de 1 000 \$;

Total : 9 000 \$

[6] Enfin, Me Leduc suggère, dans le cas particulier de l'intimé Béchard, que les amendes soient réduites à un montant global de huit mille dollars (8 000 \$);

2011-08-01(E)
2011-08-02(E)

PAGE : 4

[7] Quant à l'obligation de suivre un cours de formation continue, il appert que les deux intimés ont déjà complété celui-ci avec succès, par conséquent, sur réception au greffe de discipline d'une attestation confirmant cette information, la syndic est prête à renoncer à cette modalité de la sanction;

[8] Finalement, à l'appui de son argumentation, Me Leduc dépose un cahier d'autorités;

[9] Pour conclure, Me Leduc, en se référant à la décision sur culpabilité, insiste sur les facteurs suivants :

Pour l'intimé Érick Soucy

Facteurs objectifs

- La protection du public :
 - L'expert en sinistre doit favoriser les mesures d'éducation et d'information dans le domaine où il exerce ses activités²;
 - Il doit être proactif et devancer les besoins d'information du consommateur³;
- La gravité objective de l'infraction;
- La spécificité de la profession;
- Le rapport direct avec l'infraction;
- L'exemplarité et la dissuasion;
- Le volet éducatif de la sanction;

Facteurs subjectifs

- Plaidoyer de culpabilité :
 - Aucun plaidoyer enregistré, mais candidement et de façon très honnête, l'intimé a reconnu la majorité des infractions qui lui étaient reprochées devant le Comité de discipline⁴;
- Absence d'antécédents disciplinaires;
- Âge et nombre d'années de pratique;
- Conséquences pour le client et danger pour le public :
 - Véritable cauchemar pour les assurés⁵;

² Décision sur culpabilité, précitée note 1, par. 72;

³ Ibid, par. 73;

⁴ Ibid, par. 56, 62, 67 et 78;

2011-08-01(E)
2011-08-02(E)

PAGE : 5

- L'entrepreneur INEVCO s'est révélé être d'une incompétence crasse⁶;
- Répétition des infractions :
 - Les assurés ont demandé à plusieurs reprises d'obtenir une copie de l'évaluation des dommages effectués par l'assureur⁷;
- Collaboration avec le syndic;
- Aucun bénéfice personnel;
- Aucune mauvaise foi et malhonnêteté;
- Risque de récidive faible;
- Absence de préméditation;

Pour l'intimé Michel Bécharde :

Facteurs objectifs

- La protection du public :
 - L'expert en sinistre doit être proactif et devancer les besoins d'information du consommateur⁸;
- La gravité objective de l'infraction :
 - La preuve démontre, sans l'ombre d'un doute, le manque de suivi et de contrôle de l'intimé⁹;
 - Il appert que l'intimé a abdicqué en faveur de l'entrepreneur et des fournisseurs la totalité de ses obligations¹⁰;
- Le rapport direct avec l'infraction :
 - La situation cauchemardesque aurait pu être évitée facilement par un contrôle beaucoup plus serré de la part de l'intimé¹¹;
 - Un contrôle plus adéquat et une écoute plus attentive aux reproches des assurés auraient permis d'éviter une situation aussi désastreuse ou aurait permis de minimiser les inconvénients subis par les assurés¹²;

⁵ Ibid, par. 20;

⁶ Ibid, par. 23;

⁷ Ibid, par. 70;

⁸ Ibid, par. 136;

⁹ Ibid, par. 90, 100, 106, 121 et 126;

¹⁰ Ibid, par. 92;

¹¹ Ibid, par. 91;

2011-08-01(E)
2011-08-02(E)

PAGE : 6

- En déléguant ses responsabilités à des personnes incompetentes, l'intimé s'est rendu responsable de leurs fautes et omissions¹³;
- L'intimé n'a jamais vraiment avisé les assurés qu'il pouvait demander et obtenir une copie de l'évaluation des dommages par l'assureur¹⁴;
- L'exemplarité et la dissuasion;
- Le volet éducatif de la sanction;
- L'exemplarité et la dissuasion;
- Le volet éducatif de la sanction;

Facteurs subjectifs

- Plaidoyer de culpabilité :
 - Pas de plaidoyer enregistré, mais reconnaissance spontanée de certains gestes devant le Comité de discipline¹⁵;
- Absence d'antécédents judiciaires;
- Âge et nombre d'années de pratique;
- Conséquences pour le client et danger pour le public :
 - Véritable cauchemar pour les assurés en raison de son manque de suivi et de contrôle¹⁶;
 - Travaux échelonnés sur une période de 5 mois pour un logement (4 ½)¹⁷;
 - Les assurés ont dû vivre à l'hôtel pendant 5 mois (diminution de leur qualité de vie)¹⁸;
 - Cuisine et autres pièces du logement ont été mal isolées entraînant de la poussière des travaux de démolition dans l'ensemble de l'appartement¹⁹;
 - Mandat à Frank Langevin : un seul camion se présente sur les lieux. Le reste des biens est placé dans une chambre scellée dont la cloison étanche cède 12 heures après son installation et les biens restants sont transférés pêle-mêle dans un hangar chauffé, voisin à l'immeuble (vins de collection, ordinateur, violon et tableaux)²⁰;

¹² Ibid, par. 93;

¹³ Ibid, par. 94;

¹⁴ Ibid, par. 142;

¹⁵ Ibid, par. 97 et 104;

¹⁶ Ibid, par. 20, 89 et 91;

¹⁷ Ibid, par. 21 et 89;

¹⁸ Ibid, par. 22;

¹⁹ Ibid, par. 26;

²⁰ Ibid, par. 28, 29 et 53;

2011-08-01(E)
2011-08-02(E)

PAGE : 7

- Travaux par l'entrepreneur n'ont pas été exécutés selon le devis original et ils ne répondent pas aux règles de l'art.²¹;
 - Les assurés ont dû assumer un montant de 37 001,58 \$ pour terminer eux-mêmes les travaux de reconstruction²²;
 - Difficulté de se faire payer leurs frais d'hébergement (retard ou dernière minute)²³;
 - Vol d'appareils électroniques (haut-parleurs, filage isolé et gradateurs pour haut-parleurs)²⁴;
 - Enregistrement d'une hypothèque légale du domaine de la construction et d'un préavis d'exercice pour vente sous contrôle de justice et dépôt d'une requête en délaissement pour vente sous contrôle de justice qui a mené à des difficultés de refinancement de leur hypothèque conventionnelle²⁵;
 - Obligation d'entreprendre des procédures judiciaires pour obtenir compensation²⁶;
 - L'entrepreneur INEVCO s'est avéré être d'une incompétence sans aucune commune mesure²⁷;
 - La firme Frank Langevin, mandatée par Monsieur Béchar, n'est pas à l'abri de tout reproche²⁸;
- Collaboration avec le syndic;
 - Aucun bénéfice personnel;
 - Aucune mauvaise foi et malhonnêteté;
- Risque de récidive faible;
 - Absence de préméditation;
 -

[10] Après avoir dressé le tableau des facteurs aggravants et atténuants, Me Leduc réfère le Comité de discipline aux précédents jurisprudentiels suivants :

- *Chambre de l'assurance de dommages c. Beauchesne*, 2011 CanIII 20132 (QC CDCHAD);

²¹ Ibid, par. 34;

²² Ibid, par. 51 et pièce P-3;

²³ Ibid, par. 53 et pièce P-2;

²⁴ Ibid, par. 53 et pièce P-2;

²⁵ Ibid, par. 53 et pièce P-2;

²⁶ Ibid, par. 53 et pièce P-2;

²⁷ Ibid, par. 89;

²⁸ Ibid, par. 89;

2011-08-01(E)
2011-08-02(E)

PAGE : 8

- *Chambre de l'assurance de dommages c. Pinard*, 2006 CanLII 53741 (QC CDCHAD);
- *Chambre de l'assurance de dommages c. Vigneault*, 2006 CanLII 63934 (QC CDCHAD);
- *Chambre de l'assurance de dommages c. Lachapelle*, 2012 CanLII 67607 (QC CDCHAD);
- *Chambre de l'assurance de dommages c. Rimock*, 2010 CanLII 66016 (QC CDCHAD);

[11] Pour l'ensemble de ces motifs, il demande au Comité d'entériner les sanctions suggérées par la syndic :

B) Par les intimés

[12] De son côté, Me Carignan plaide que chaque sanction doit être imposée en tenant compte des faits particuliers du dossier afin d'individualiser la peine;

[13] Il insiste sur la gravité relative des infractions et souligne que l'entrepreneur en construction est le principal responsable des inconvénients subis par les assurés;

[14] À son avis, il s'agit d'un dossier isolé et donc d'une situation qui ne risque pas de se reproduire, d'où une absence totale de risque de récidive;

[15] Il plaide la bonne foi des intimés et leur absence d'intention malveillante;

[16] À l'appui de ses prétentions, il cite plusieurs décisions, soit :

- *CHAD c. Desormiers*, 2006 CanLII 53725;
- *Malus J. c. Notaires*, 2006 QCTP 22;
- *Cadrin c. Pharmaciens*, AZ-93041062 (T.P.);
- *CHAD c. Paré*, 2006 CanLII 53740;

[17] Se fondant sur cette jurisprudence, il demande au Comité de faire preuve de clémence;

[18] Ainsi, dans le cas de l'intimé Soucy, il suggère des réprimandes sur chacun des chefs d'accusation;

[19] Dans le cas de l'intimé Béchard, il estime qu'une amende globale de mille dollars (1 000 \$) sur les chefs n^{os} 1a), b), c) et f) serait amplement suffisante pour couvrir la situation;

[20] Pour le chef n^o 1e), il propose une réprimande en plaidant que l'intimé Béchard n'a fait que se conformer à une directive interne de son employeur;

2011-08-01(E)
2011-08-02(E)

PAGE : 9

[21] Enfin, pour le chef n° 2a), il suggère une amende de mille dollars (1 000 \$) et, pour le chef n° 3a), une simple réprimande vu qu'il s'agit d'une question de tenue du dossier;

II. Analyse et décision

A) Dans le cas de l'intimé Soucy

[22] Le Comité considère que la responsabilité déontologique de l'intimé Soucy est beaucoup moindre que celle de son confrère, l'intimé Béchard, et que cette différence devrait se refléter dans les sanctions imposées à chacun d'entre eux;

[23] Ainsi, les problèmes vécus par les assurés sont survenus durant la période où l'intimé Béchard avait le contrôle du dossier, et l'intimé Soucy n'a eu aucune participation dans cette malheureuse situation;

[24] D'autre part, l'intimé Soucy a témoigné de façon honnête et candide devant le Comité et n'a pas cherché à éluder, d'aucune façon, sa responsabilité déontologique;

[25] À cet égard, le Comité estime que l'imposition d'amendes minimales, dans le cas de l'intimé Soucy, sera amplement suffisante pour éviter la répétition de tels gestes et afin d'assurer la protection du public;

[26] En conséquence, l'intimé Soucy se verra imposer l'amende minimale alors en vigueur, soit six cent dollars (600 \$) sur chacun des chefs n^{os} 1a), 1b), 3a) et 3c), et une amende de mille dollars (1 000 \$) sur le chef n° 2 dont la gravité est plus importante;

[27] Quant aux déboursés, sa part sera limitée à 20% de ceux-ci, compte tenu de sa participation beaucoup moindre dans la commission des infractions et sans compter que les auditions se sont échelonnées sur cinq (5) jours, alors que son propre dossier aurait pu être réglé à l'intérieur d'une (1) seule journée n'eut été du fait qu'il avait été jumelé à celui de l'intimé Béchard;

B) Dans le cas de l'intimé Béchard

[28] Le Comité considère que l'intimé Béchard a fait preuve d'un manque total d'empathie envers les assurés, ceux-ci ayant dû entreprendre plusieurs batailles et même des guerres de tranchées pour obtenir le moindre service de la part de l'intimé Béchard;

[29] À cet égard, le Comité entérine en entier les recommandations formulées par la syndic et fait sien son analyse des facteurs objectifs et subjectifs applicables au cas de l'intimé Béchard;

[30] En conséquence, l'intimé Béchard se verra imposer les sanctions suivantes :

2011-08-01(E)
2011-08-02(E)

PAGE : 10

- Une amende de mille dollars (1 000 \$) sur chacun des chefs n^{os} 1a), 1b), 1c) et 1f);
- Une amende de deux mille dollars (2 000 \$) sur chacun des chefs n^{os} 1e) et 2a);
- Une amende de six cent dollars (600 \$) sur le chef n^o 3a);

[31] Le total des amendes sera réduit à un montant global de huit mille dollars (8 000 \$) pour tenir compte du principe de la globalité des sanctions;

[32] Quant aux déboursés, la part de l'intimé Béchard sera de 80% de ceux-ci, représentant quatre (4) journées d'audition sur un total de cinq (5);

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE

IMPOSE aux intimés, les sanctions suivantes :

Dans le cas de l'intimé Éric Soucy

- Chef n^o 1a) : une amende de 600 \$
- Chef n^o 1b) : une amende de 600 \$
- Chef n^o 2 : une amende de 1 000 \$
- Chef n^o 3a) : une amende de 600 \$
- Chef n^o 3c) : une amende de 600 \$

Total : 3 400 \$

CONDAMNE l'intimé Soucy au paiement de 20% des déboursés;

Dans le cas de l'intimé Michel Béchard

- Chef n^o 1a) : une amende de 1 000 \$
- Chef n^o 1b) : une amende de 1 000 \$
- Chef n^o 1c) : une amende de 1 000 \$

2011-08-01(E)
2011-08-02(E)

PAGE : 11

- Chef n° 1e) : une amende de 2 000 \$
- Chef n° 1f) : une amende de 1 000 \$
- Chef n° 2a) : une amende de 2 000 \$
- Chef n° 3a) : une amende de 600 \$

Total : 9 000 \$

RÉDUIT le total des amendes à un montant global de huit mille dollars (**8 000 \$**);

CONDAMNE l'intimé, Michel Béchar, au paiement de 80% des déboursés.

Me Patrick de Niverville, avocat
Président du Comité de discipline

M. Jules Lapierre, expert en sinistre
Membre du Comité de discipline

Mme Colette Parent, expert en sinistre
Membre du Comité de discipline

Me Claude G. Leduc
Procureur de la syndic

M^e Yves Carignan
Procureur des intimés

Date d'audience : 21 novembre 2012

3.8.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.8.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.9 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis relatif à la prise d'effet au 1^{er} mars 2014 de nouveaux formulaires d'assurance automobile F.P.Q. N° 1, F.P.Q. N° 5 et leurs avenants rédigés en langage simplifié (article 422 de la Loi sur les assurances)

En vertu de l'article 422 de la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut prescrire les formulaires nécessaires à l'application de cette loi et elle doit approuver la forme et les conditions des polices d'assurance relative à la propriété des véhicules automobiles ou à leur utilisation.

À cet effet, l'Autorité a approuvé les nouveaux formulaires d'assurance automobile et leurs avenants rédigés en langage simplifié, à savoir :

- F.P.Q. N° 1 – Formulaire des propriétaires
- F.P.Q. N° 5 – Formulaire d'assurance complémentaire pour les dommages occasionnés au véhicule assuré (assurance de remplacement)
- Formulaires d'avenant liés à ces deux polices d'assurance automobile

Principales modifications aux formulaires

Les principales modifications apportées à ces formulaires visent leur structure et l'utilisation d'un langage courant accessible aux consommateurs, et ce, en reproduisant le plus fidèlement possible le contenu des polices et avenants actuellement effectifs.

La structure des formulaires des polices F.P.Q. N°s 1 et 5 a été complètement revue pour regrouper les informations relatives aux garanties, aux exclusions de même qu'aux obligations de l'assuré et de l'assureur vers des sections plus appropriées en utilisant des titres plus évocateurs de leur contenu. En outre, une table des matières et une section « introduction » ont été ajoutées aux formulaires de police afin de faciliter la consultation et la compréhension de ces documents.

En ce qui concerne les formulaires d'avenant, ces derniers ont été modifiés afin de tenir compte de la nouvelle structure des formulaires de police ainsi que des nouveaux termes prévus dans celles-ci.

L'Autorité est d'avis que cette révision permettra d'améliorer le niveau de compréhension et facilitera la lecture de ces formulaires au bénéfice des consommateurs et des divers intervenants de l'industrie de l'assurance automobile, notamment lors du règlement d'un sinistre.

Prise d'effet et implantation des nouveaux formulaires

Les formulaires d'assurance automobile devront être utilisés par tous les assureurs pratiquant l'assurance automobile, et ce, à compter du **1^{er} mars 2014**.

En ce qui concerne les contrats qui auront été transmis aux assurés avant le 1^{er} mars 2014 et qui prennent effet à compter de cette date, les assureurs devront donner à ces contrats la portée des formulaires révisés.

Dans l'éventualité où les nouveaux formulaires révisés n'auront pas pu être transmis aux assurés après le 1^{er} mars 2014, les assureurs ne pourront pas opposer aux assurés une réduction des engagements de l'assureur ou un accroissement des obligations de l'assuré qui pourraient s'appliquer, le cas échéant.

Les nouveaux formulaires et leurs avenants sont disponibles sur le site Web de l'Autorité, au www.lautorite.qc.ca, à la section « professionnels de l'industrie – Assurance et planification financière », sous la rubrique « Assurance automobile ». Veuillez sélectionner « Formulaires d'assurance automobile approuvés par l'Autorité ».

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Benoit Vaillancourt
Direction des normes prudentielles et pratiques commerciales
Autorité des marchés financiers
Téléphone; 418 525-0337, poste 4593
Numéro sans frais : 1 877 395-0337, poste 4593
Courriel : benoit.vaillancourt@lautorite.qc.ca

Le 28 février 2013

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 23-315 des ACVM et de l'OCRCVM : Résumé des commentaires sur l'Avis de consultation conjoint 23-312 des ACVM et de l'OCRCVM - Transparence des ventes à découvert et des transactions échouées

(Voir section 7.1 du présent bulletin)

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Aucune information.

6.2.2 Publication

Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus et ses concordants

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie les textes révisés, en versions française et anglaise, des règlements suivants :

- *Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus;*
- *Règlement modifiant le Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR);*
- *Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié;*
- *Règlement modifiant le Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable;*
- *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;*
- *Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables;*
- *Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif.*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, les textes révisés, en versions française et anglaise, des instructions générales suivantes :

- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus;*
- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié;*
- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable ;*
- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables;*
- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif.*

Au Québec, les règlements seront pris en vertu de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et seront approuvés, avec ou sans modification, par le ministre des Finances. Les règlements entreront en vigueur à la date de leur publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'ils indiquent, tandis que les instructions générales seront adoptées sous forme d'instruction et prendront effet de façon concomitante à l'entrée en vigueur des règlements.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Rosetta Gagliardi
Conseillère en réglementation
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4462
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
rosetta.gagliardi@lautorite.qc.ca

Céline Morin
Conseillère en réglementation
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4395
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
celine.morin@lautorite.qc.ca

Natalie Brown
Analyste expert, Financement des sociétés
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4388
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
natalie.brown@lautorite.qc.ca

Le 28 février 2013



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

AVIS DE PUBLICATION

Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus

Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié

Règlement modifiant le Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable

Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif

Modifications corrélatives

Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus

Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié

Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable

Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif

Le 28 février 2013

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») mettent en œuvre des modifications aux textes suivants :

- le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « **Règlement 41-101** »);

- le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié (le « **Règlement 44-101** »);
- le Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable (le « **Règlement 44-102** »);
- le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif (le « **Règlement 81-101** »).

Les mentions des règlements ci-dessus s'étendent à leurs annexes.

Nous mettons également en œuvre des modifications aux textes suivants :

- l'Instruction générale relative Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus (l'« **Instruction générale 41-101** »);
- l'Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié (l'« **Instruction générale 44-101** »);
- l'Instruction générale relative au Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable (l'« **Instruction générale 44-102** »);
- l'Instruction générale relative au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif (l'« **Instruction générale 81-101** »).

Les modifications apportées au Règlement 41-101, au Règlement 44-101, au Règlement 44-102, au Règlement 81-101 et à leurs instructions générales sont désignées ensemble, dans le présent avis, comme les « **modifications** ».

Le Règlement 41-101 établit un ensemble détaillé d'obligations relatives au prospectus à l'intention des émetteurs. Le Règlement 44-101 établit les obligations applicables au prospectus simplifié. Le Règlement 44-102 établit les obligations relatives au placement de titres au moyen du prospectus préalable. Le Règlement 81-101 établit les obligations applicables au prospectus simplifié, à la notice annuelle et à l'aperçu du fonds de l'OPC. Ces règlements sont désignés ensemble comme les « **règlements relatifs au prospectus** ».

Il est prévu que tous les membres des ACVM mettent en œuvre les modifications et sous réserve de l'approbation des ministres compétents, celles-ci entreront en vigueur le 14 mai 2013.

Objet

Les modifications ont pour objet fondamental d'apporter des correctifs aux problèmes qu'ont rencontrés les utilisateurs et les ACVM dans l'application de ces règlements depuis la mise en œuvre, le 17 mars 2008, du règlement prévoyant les obligations générales relatives au prospectus, le Règlement 41-101.

Les modifications ont pour objet :

- d'éclaircir certaines dispositions des règlements relatifs au prospectus;
- de corriger des lacunes dans ceux-ci;
- de modifier certaines de leurs dispositions pour en augmenter l'efficacité;
- de supprimer ou de simplifier certaines de leurs dispositions qui sont lourdes pour les émetteurs et d'une utilité limitée pour les porteurs de titres;
- de codifier des dispenses de prospectus qui ont été accordées dans le passé.

Contexte

Dans la foulée du processus instauré après la mise en œuvre du Règlement 41-101, le 17 mars 2008, les ACVM ont effectué le suivi des problèmes qui se sont posés dans son application et celle des autres règlements relatifs au prospectus, et ont élaboré les modifications pour les corriger. Celles-ci ont été publiées pour consultation le 15 juillet 2011 (les « **textes de juillet 2011** »). Pour plus de renseignements, se reporter aux textes de juillet 2011.

Résumé des commentaires écrits reçus par les ACVM

Au cours de la consultation, nous avons reçu 28 mémoires. Nous les avons examinés et remercions tous les intervenants de leur participation. La liste des intervenants figure à l'Annexe A du présent avis et un résumé de leurs commentaires, accompagné de nos réponses, à l'Annexe B.

Nous constatons que la plupart des commentaires portent sur notre proposition d'assujettir les experts à l'obligation d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire. Comme nous l'indiquons à l'Annexe B, nous avons décidé de ne pas donner y suite.

Résumé des changements apportés aux textes de juillet 2011

Nous avons apporté certains changements aux textes de juillet 2011 en réponse aux commentaires reçus et à l'issue de leur examen.

Les textes de juillet 2011 proposaient que l'émetteur ne soit désormais plus tenu de transmettre un formulaire de renseignements personnels pour une personne physique si lui ou un autre émetteur en avait déjà transmis un, pour autant que certaines conditions soient remplies. Nous proposons notamment que l'émetteur transmette une attestation indiquant chaque personne physique pour laquelle un formulaire de renseignements personnels avait déjà été transmis ainsi que les détails du dépôt de prospectus associé, et dans laquelle l'émetteur attestait que cette personne avait confirmé que l'information s'y trouvant était encore exacte. Cette attestation se trouvait à l'Appendice 4 de l'Annexe A du Règlement 41-101 (l'« **Appendice 4** »).

Nous avons supprimé cet appendice puisqu'il pouvait représenter un fardeau inutile pour les émetteurs, et avons plutôt ajouté dans les instructions générales 41-101 et 44-101 des indications visant à rappeler aux émetteurs que, lorsqu'ils utilisent un formulaire de renseignements personnels qui a déjà été transmis, ils doivent obtenir les confirmations appropriées des personnes physiques que l'information qui y figure est encore exacte. L'Appendice 4 a donc été remplacé par une condition plus limitée, selon laquelle l'émetteur qui utilise un formulaire de

renseignements personnels déjà été transmis par un autre émetteur doit transmettre ce formulaire ou toute autre information jugée satisfaisante. Les instructions générales 41-101 et 44-101 indiquent notre interprétation de ce qui serait l'information satisfaisante.

Soucieux de clarifier les obligations relatives au dépôt des formulaires de renseignements personnels, nous avons aussi modifié le libellé des dispositions applicables prévues aux paragraphes 2 et 3 de l'article 9.1 du Règlement 41-101 (et des dispositions équivalentes du Règlement 44-101) et avons inclus de nouvelles définitions pour les expressions « formulaire de renseignements personnels », « formulaire de renseignements personnels de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX » et « formulaire de renseignements personnels antérieur ».

Par ailleurs, en réponse aux commentaires reçus relativement à la nouvelle obligation d'attestation du placeur principal pour les fonds d'investissement en vertu du Règlement 41-101 et aux modifications apportées à l'attestation du placeur principal en vertu du Règlement 81-101, nous avons modifié cette attestation afin que le placeur principal soit tenu d'attester l'information « à sa connaissance ».

Les autres changements apportés aux textes de juillet 2011 constituent des modifications de concordance ou sont mineures.

Puisque ces changements ne sont pas importants, nous ne republions pas les modifications pour consultation.

Modifications corrélatives

Nous publions également les modifications corrélatives aux textes suivants :

- le *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* (le « **Règlement 52-107** »);
- le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « **Règlement 51-102** »);
- le *Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)* (le « **Règlement 13-101** »).

Autres changements

Nous apportons également des modifications à l'*Instruction générale relative au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* (l'« **Instruction générale 52-107** »).

Documents joints à l'avis

Nous ne publions pas de versions soulignées montrant les changements apportés aux textes de juillet 2011. Nous les avons plutôt décrits sous la rubrique « Résumé des changements apportés aux textes de juillet 2011 » ci-dessus.

Les documents finaux (c'est-à-dire, les textes de juillet 2011 modifiés à la suite des commentaires reçus) sont publiés avec le présent avis.

Avis locaux

Dans certains territoires, d'autres renseignements exigés par la législation en valeurs mobilières locale sont publiés avec le présent avis.

Questions

A. Questions relatives aux fonds d'investissement

Certaines modifications ne s'appliquent qu'aux fonds d'investissement. Ces modifications se trouvent à l'Annexe 41-101A2, *Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement* et dans le Règlement 81-101, notamment au Formulaire 81-101F2, *Contenu d'une notice annuelle*. Si vos questions portent sur ces modifications, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Chantal Leclerc
Conseillère en réglementation
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4463
chantal.leclerc@lautorite.qc.ca

Anick Ouellette
Analyste, Fonds d'investissement
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4472
anick.ouellette@lautorite.qc.ca

Christopher Birchall
Senior Securities Analyst, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604-899-6722
cbirchall@bcsc.bc.ca

Ian Kerr
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403-297-2659
ian.kerr@asc.ca

Bob Bouchard
Chef de l'administration
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
204-945-2555
bob.bouchard@gov.mb.ca

Ian Kearsey
Legal Counsel, Investment Funds Branch
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-2169
ikeasey@osc.gov.on.ca

B. Toute autre question

Certaines modifications s'appliquent à tous les émetteurs, hormis les fonds d'investissement, soit les modifications au Règlement 41-101, y compris l'Annexe 41-101A1, *Information à fournir dans le prospectus*, au Règlement 44-101, y compris l'Annexe 44-101A1, *Prospectus simplifié*, et au Règlement 44-102 et les modifications corrélatives au Règlement 52-107, au Règlement 51-102 et au Règlement 13-101. Si vos questions portent sur ces modifications, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Rosetta Gagliardi
Conseillère en réglementation
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4462
rosetta.gagliardi@lautorite.qc.ca

Céline Morin
Conseillère en réglementation
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4395
celine.morin@lautorite.qc.ca

Natalie Brown
Analyste expert, Financement des sociétés
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4388
natalie.brown@lautorite.qc.ca

Larissa Streu
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604-899-6888
lstreu@bcsc.bc.ca

Allan Lim
Manager, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604-899-6780
alim@besc.bc.ca

Lanion Beck
Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403-355-3884
lanion.beck@asc.ca

Blaine Young
Associate Director, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403-297-4220
blaine.young@asc.ca

Cheryl McGillivray
Manager, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403-297-3307
cheryl.mcgillivray@asc.ca

Tony Herdzyk, CA
Deputy Director - Corporate Finance
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
306-787-5849
tony.herdzyk@gov.sk.ca

Bob Bouchard
Chef de l'administration
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
204-945-2555
bob.bouchard@gov.mb.ca

Matthew Au
Senior Accountant, Corporate Finance
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-8132
mau@osc.gov.on.ca

Jason Koskela
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-595-8922
jkoskela@osc.gov.on.ca

Nicole Stephenson
Legal Counsel, Corporate Finance
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-2349
nstephenson@osc.gov.on.ca

Kevin Redden
Director, Corporate Finance
Nova Scotia Securities Commission
902-424-5343
reddenkg@gov.ns.ca

Pierre Thibodeau
Analyste principal en valeurs mobilières
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
506-643-7751
pierre.thibodeau@nbsc-cvmnb.ca

Liste des annexes

Annexe A	Liste des intervenants
Annexe B	Résumé des commentaires et réponses des ACVM

Annexe A

Liste des intervenants

	INTERVENANT	NOM	DATE
1.	Tiger International Resources Inc.	Patric Barry	21 septembre 2011
2.	Sacrison Engineering	Ralph R. Sacrison P.E.	10 octobre 2011
3.	Cairns Mining Australia Pty Ltd.	A.S. Marton	11 octobre 2011
4.	Vector, avocats en financement des entreprises	Graham H. Scott	14 octobre 2011
5.	Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L.	Brian Abraham	12 octobre 2011
6.	Tetra Tech Wardrop	Jeff Wilson	13 octobre 2011
7.	Géoscientifiques Canada	Greg Finn	13 octobre 2011
8.	The Australasian Institute of Mining and Metallurgy	Michael Catchpole	14 octobre 2011
9.	DBRS	Mary Keogh	14 octobre 2011
10.	Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Mindy B. Gilbert	14 octobre 2011
11.	Association des banquiers canadiens	Nathalie Clark	14 octobre 2011
12.		Greg Kulla	14 octobre 2011
13.		Ignacy A. Lipiec	14 octobre 2011
14.	Pan-European Reserves & Resources Reporting Committee	Dr. Stephen Henley	14 octobre 2011
15.	Resources Computing International Ltd	Dr. Stephen Henley	14 octobre 2011
16.	Society for Mining, Metallurgy & Exploration	David L. Kanagy	14 octobre 2011
17.	Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole	Paul C. Bankes	14 octobre 2011
18.	AMEC Americas Limited	Greg Gosson	14 octobre 2011
19.	Hunter Dickerson Inc.	Trevor Thomas	14 octobre 2011
20.	SRK Consulting (UK) Limited	Dr. Iestyn Humphreys	14 octobre 2011
21.	Australasian Joint Ore Reserves Committee (JORC)	Peter Stoker	15 octobre 2011
22.	Fédération européenne des géologues	Ruth Allington	15 octobre 2011
23.	Chilean Commission for the Qualification of Competences in Mineral Prospects, Mineral Resources, and Mineral Reserves	Edmundo Tulcanaza	16 octobre 2011
24.	AMC Consultants Pty Ltd.	Peter McCarthy	18 octobre 2011
25.	The South African Mineral Codes – Samrec	Edward PW Swindell	19 octobre 2011

	and Samval Committee	Professeur Nielen van der Merwe Dr. Johan Krynauw	
26.	Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards	Deborah A. McCombe	19 octobre 2011
27.	The Australian Institute of Geoscientists	Andrew Waltho	20 octobre 2011
28.	Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L., s.r.l.	20 octobre 2011

Annexe B

Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié, Règlement modifiant le Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable, Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif, modification de l'Instruction générale relative au Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, modification de l'Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié, modification de l'Instruction générale relative au Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable, modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif et modifications corrélatives

Résumé des commentaires et réponses des ACVM

<i>No.</i>	<i>Sujet (renvois aux projets d'articles, de rubriques et de paragraphes ou aux articles, rubriques et paragraphes actuels)</i>	<i>Résumé du commentaire</i>	<i>Réponse des ACVM</i>
Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus (« Règlement 41-101 »)			
1.	Paragraphe 1 de l'article 2.3 - délai de dépôt du prospectus définitif – le délai de 180 jours pour déposer le prospectus définitif pourrait être encore trop court pour les placements transfrontaliers	Un intervenant indique qu'il est généralement en faveur du délai actuel de 90 jours et du nouveau délai total proposé de 180 jours pour déposer un prospectus définitif. Il souligne que le délai actuel de 90 jours peut être parfois trop court pour des placements transfrontaliers et que les émetteurs pourraient continuer à demander des dispenses de dépôt du prospectus définitif dans les délais prescrits.	Nous prenons acte du commentaire, et examinerons les demandes de dispense au cas par cas.
2.	Paragraphe 1 de l'article 5.10.1 – Attestation du placeur principal – le placeur principal	Un intervenant souligne que le placeur principal d'un fonds d'investissement ne devrait pas être assujéti à la même norme que	À l'issue de l'examen du commentaire reçu relativement à l'obligation d'attestation du placeur principal, nous

-2-

	ne devrait pas être assujéti à la même norme	le fonds d'investissement et son gestionnaire lorsqu'il atteste l'information en vertu de l'Annexe 41-101A2, <i>Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement</i> (l'« Annexe 41-101A2 »).	avons décidé de revoir le libellé de l'attestation de sorte que le placeur principal attestera l'information à sa connaissance.
3.	Sous-paragraphe <i>a</i> du paragraphe 2 de l'article 9.1 – formulaires de renseignements personnels – précisions nécessaires	Un intervenant demande des précisions sur les conditions de la dispense concernant le dépôt d'un formulaire de renseignements personnels et renvoie à la définition de « formulaire de renseignements personnels », à l'égard de laquelle il estime qu'il est difficile de savoir si c'est le formulaire Attestation et consentement annexé à un formulaire de renseignements personnels de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX ou ce dernier qui doit être signé dans les trois années précédentes pour pouvoir se prévaloir de la dispense prévue au paragraphe 2 de l'article 9.1.	Nous prenons acte du commentaire et avons apporté certains changements à ce qui avait été publié pour consultation concernant les formulaires de renseignements personnels déjà transmis. Ces changements sont décrits dans l'avis, sous le titre « Résumé des changements apportés aux textes de juillet 2011 ». Nous y précisons que dans tous les cas, il s'agit bel et bien du formulaire Attestation et consentement qui doit être signé dans les trois ans précédant le dépôt du prospectus.
4.	Sous-paragraphe <i>a</i> du paragraphe 2 de l'article 9.1 – formulaires de renseignements personnels – la période de validité de trois ans est trop courte et l'obligation de fournir une attestation de l'émetteur pour chaque prospectus déposé est trop contraignante	Un intervenant indique que la période de trois ans et l'obligation de fournir une attestation pour les émetteurs afin de confirmer l'exactitude de certaines réponses données aux questions se trouvant dans un formulaire de renseignements personnels déjà transmis pour les administrateurs, les membres de la haute direction et les promoteurs pour chaque prospectus déposé sont contraignantes, particulièrement pour les émetteurs qui déposent plusieurs prospectus par année. Il estime que la période de trois ans est trop	Nous prenons acte du commentaire. Or, nous estimons que la période de trois ans constitue un équilibre approprié entre la nécessité que le consentement demeure valide et l'obligation de dépôt à une fréquence qui n'est pas trop contraignante pour la personne physique.

-3-

		<p>courte et qu'une obligation de déposer un formulaire de renseignements personnels tous les cinq ans répondrait aux préoccupations des ACVM sans alourdir inutilement le fardeau pour le secteur.</p> <p>L'intervenant mentionne aussi que l'obligation de déposer une attestation de l'émetteur avec chaque prospectus est trop contraignante, compte tenu particulièrement de l'obligation actuelle de divulguer dans le prospectus les poursuites, les interdictions d'opérations et les faillites, etc., à l'égard des administrateurs et des membres de la haute direction. Il craint que cela nuise à la capacité d'un émetteur de procéder à une opération dans un court délai, ce qui va à l'encontre des principes sous-jacents aux placements au moyen d'un prospectus simplifié, et que cela soit particulièrement problématique pour les émetteurs qui déposent plusieurs prospectus par année.</p>	<p>Nous prenons acte du commentaire, et comme nous l'avons indiqué plus haut, nous avons apporté certains changements au texte publié pour consultation concernant les formulaires de renseignements personnels déjà transmis. Au nombre de ces changements, mentionnons l'élimination du formulaire auquel l'intervenant fait référence (le projet d'Appendice 4 de l'Annexe A, « Attestation »).</p>
Annexe 41-101A2, Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement			
5.	<p>Sous-paragraphe <i>e</i> du paragraphe 1 de la rubrique 3.3 et sous-paragraphe <i>b</i> du paragraphe 1 de la rubrique 6.1 – information sur l'effet de levier pour les fonds d'investissement – l'obligation d'information étendue ne devrait pas s'appliquer dans tous les cas</p>	<p>Un intervenant indique que les obligations d'information étendues ne devraient pas s'appliquer aux actions ou aux titres privilégiés de sociétés ou de fiducies à titres scindés. Il souligne que dans le cadre de placements d'actions scindées, les actions privilégiées ne sont pas considérées comme un effet de levier, contrairement, par exemple, aux emprunts bancaires pour lesquels des restrictions sont prévues par contrat. Il ajoute que le montant</p>	<p>Nous prenons acte du commentaire. Toutefois, l'émission d'actions privilégiées par une société à actions scindées peut donner lieu à un important levier financier pour les porteurs d'actions donnant droit aux plus-values. Puisque cet effet de levier constitue une caractéristique importante de ces fonds, il est pertinent qu'il soit communiqué. Si l'effet de levier applicable aux</p>

-4-

		réel d'effet de levier peut varier considérablement en fonction de la valeur du portefeuille après l'émission.	actions donnant droit aux plus-values d'une société à actions scindées peut parfois varier, il serait nécessaire de l'indiquer dans le prospectus et d'en décrire l'importance à leurs porteurs.
6.	Rubrique 39.4.1 – attestation du placeur principal – le placeur principal ne devrait pas être assujéti aux mêmes obligations, et une mise en garde devrait être ajoutée	<p>Un intervenant souligne que le placeur principal d'un fonds d'investissement ne devrait pas être assujéti aux mêmes obligations que le fonds d'investissement et son gestionnaire. Il indique que le fonds d'investissement et le gestionnaire participent à la création et aux activités courantes de celui-ci et sont donc mieux placés pour attester l'information.</p> <p>Il ajoute que le libellé inclus dans l'attestation du placeur principal prévue à l'Annexe 41-101A2 devrait être modifié afin de préciser qu'il atteste l'information « à sa connaissance ». Il indique qu'en l'absence de cette précision, il pourrait y avoir une incidence sur la responsabilité du placeur principal relativement à l'information puisque l'obligation d'attester l'information à sa connaissance cadre avec la défense de diligence raisonnable prévue par la législation en valeurs mobilières. L'intervenant indique aussi que le même changement devrait être</p>	Voir la réponse au commentaire sur le paragraphe 1 du projet d'article 5.10.1 ci-dessus.

-5-

		apporté à l'attestation du placeur principal prévue au Formulaire 81-101F2, <i>Contenu d'une notice annuelle</i> (le « Formulaire 81-101F2 »).	
Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié (Règlement 44-101)			
7.	Article 2.8 – dispense de l'avis d'intention – inutilité de l'avis d'intention	Un intervenant souligne que bien que les modifications proposées à l'article 2.8 assouplissent l'obligation de déposer un avis d'intention, il ne voit pas les avantages associés au fait d'exiger d'un émetteur qu'il dépose un avis d'intention et ce, peu importe la situation. Bon nombre d'émetteurs peuvent omettre de déposer un avis d'intention lorsqu'ils deviennent émetteurs assujettis puisque le fait de déposer ce document entraîne le paiement de droits plus élevés pour déposer leurs documents d'information continue. Dans plusieurs cas, les émetteurs oublient cette obligation pour ne s'en rappeler que lorsqu'ils s'appêtent à réaliser une acquisition ferme. L'opération peut donc être compromise en l'absence d'une dispense, compte tenu du délai d'attente de 10 jours. L'intervenant fait valoir qu'il n'est pas certain de savoir à quoi sert cet avis ou, tout compte fait, si les avantages liés à cet avis l'emportent sur les inconvénients de l'obligation, particulièrement si l'émetteur doit respecter des critères objectifs clairs pour pouvoir déposer un prospectus simplifié.	Nous prenons acte du commentaire. Dans certains cas, nous utilisons l'avis d'intention et le délai d'attente de 10 jours qui y est associé pour procéder à un examen de l'information continue de l'émetteur. Le dépôt de l'avis d'intention nous informe, de même que les participants au marché, que les émetteurs sont admissibles au régime de prospectus simplifié.

-6-

Formulaire 81-101F2, Contenu d'une notice annuelle			
8.	Rubrique 22 – attestation du placeur principal de l'OPC – le placeur principal ne devrait pas être assujéti à la même norme, et une mise en garde devrait être ajoutée	<p>Un intervenant souligne que le placeur principal d'un OPC ne devrait pas être assujéti à la même norme que l'OPC et son gestionnaire. Il indique que l'OPC et le gestionnaire participant à la création et aux activités courantes de celui-ci et sont donc mieux placés pour attester l'information.</p> <p>L'intervenant souligne également que le passage « à notre connaissance » ne devrait pas être supprimé de l'attestation du placeur principal prévue au Formulaire 81-101F2. Il précise qu'en l'absence de celui-ci, il pourrait y avoir une incidence sur la responsabilité du placeur principal relativement à l'information puisque l'obligation d'attester l'information à sa connaissance cadre avec la défense de diligence raisonnable prévue par la législation en valeurs mobilières. L'intervenant indique aussi que cette formulation devrait être utilisée pour l'attestation du placeur principal prévue à l'Annexe 41-101A2.</p>	À l'issue de l'examen du commentaire reçu relativement à l'obligation d'attestation du placeur principal, nous avons décidé de revoir le libellé de l'attestation de sorte qu'il attestera l'information à sa connaissance.
Acceptation de compétence et désignation de mandataire – application de l'obligation à tous les administrateurs étrangers – sous-paragraphes vii du paragraphe a de l'article 9.2 du Règlement 41-101 et sous-paragraphes vi du paragraphe a de l'article 4.2 du Règlement 44-101.			
9.	Bien-fondé de l'application à tous les administrateurs étrangers de l'obligation de déposer une acceptation de compétence et désignation de mandataire applicable au non-émetteur	<p>Un intervenant appuie le fondement de l'application de l'obligation à tous les administrateurs étrangers.</p> <p>Un autre indique que cette obligation pourrait avoir des conséquences imprévues, comme de faire hésiter les émetteurs étrangers à placer</p>	<p>Nous prenons acte du commentaire.</p> <p>Actuellement, seuls les administrateurs étrangers qui signent le prospectus doivent aussi signer l'acceptation de</p>

-7-

		des titres au Canada et dissuader les administrateurs étrangers de siéger aux conseils d'administration de sociétés canadiennes.	compétence et désignation de mandataire. Nous proposons d'étendre cette obligation à tous les administrateurs étrangers puisqu'à notre avis, il n'est pas pertinent de faire une distinction entre les administrateurs étrangers qui signent le prospectus et ceux qui ne le signent pas.
Questions précises - Acceptation de compétence et désignation de mandataire - application de l'obligation à tous les experts étrangers – sous-paragraphe vii du paragraphe a de l'article 9.2 du Règlement 41-101 et sous-paragraphe vi du paragraphe a du Règlement 44-101			
10.	Bien-fondé de l'application à tous les experts étrangers de l'obligation de déposer une acceptation de compétence et désignation de mandataire applicable au non-émetteur	<p>27 intervenants sont en désaccord avec cette proposition pour les motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La proposition pourrait donner lieu à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ● un important fardeau sur les plans pratique et financier pour les personnes qualifiées (au sens du <i>Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers</i> (le « Règlement 43-101 ») qui sont étrangères; ● la diminution du nombre de sociétés souhaitant s'inscrire au Canada, et la perte connexe pour le Canada de sa réputation de chef de file sur les plans technique et financier dans le secteur minier; ● une incidence sur la rapidité à laquelle les émetteurs peuvent réunir du 	<p>Nous avons décidé de ne pas donner suite à cette proposition pour le moment. En revanche, nous souhaitons répondre à certains points soulevés par les intervenants.</p> <p>Certains intervenants indiquaient que la proposition accentuerait la responsabilité incombant aux experts ou créerait une nouvelle obligation pour eux. Nous souhaitons préciser que les experts sont déjà assujettis à une responsabilité prévue par la législation en valeurs mobilières et la proposition ne changerait aucunement la portée de cette responsabilité.</p> <p>Nous constatons également qu'un intervenant mentionne que l'émetteur pourrait inclure, plutôt que d'imposer à un expert étranger l'obligation de dépôt</p>

-8-

		<p>capital pour les raisons suivantes : (i) l'émetteur ne pourra contraindre les experts (qui pourraient, dans certains cas, avoir fourni des services dans le passé) à remplir le formulaire relativement à un placement, (ii) il pourrait être difficile sur le plan logistique pour une personne qualifiée étrangère de se conformer à cette obligation dans le délai prévu pour un placement puisque qu'elle exerce des activités dans des territoires étrangers, travaille souvent dans des sites éloignés et des fuseaux horaires différents et pourrait vouloir obtenir ses propres conseils juridiques;</p> <ul style="list-style-type: none"> • la diminution du nombre de personnes qualifiées disposées à établir des rapports; • des coûts plus élevés pour retenir les services de personnes qualifiées; • des coûts d'assurance plus élevés pour les personnes qualifiées; • une augmentation du nombre de litiges impliquant des personnes qualifiées étrangères en raison du fait que ces dernières pourraient être perçues comme étant moins efficaces pour se défendre dans le cadre de poursuites intentées au Canada • l'imposition, par d'autres territoires, d'obligations semblables ou 	<p>du formulaire, une mise en garde dans le prospectus précisant la difficulté que pourrait avoir un investisseur potentiel à faire exécuter contre un expert étranger un jugement rendu au Canada. Cette mise en garde est déjà prévue à la rubrique 1.12 de l'Annexe 41-101A1, <i>Information à fournir dans le prospectus</i> (« Annexe 41-101A1 ») et à la rubrique 1.11 de l'Annexe 44-101A1 (« Annexe 44-101A1 ») relativement aux personnes étrangères, autre que l'émetteur, tenues de déposer le formulaire d'acceptation de compétence et désignation de mandataire. Nous avons modifié les Annexes 41-101A1 et 44-101A1 afin d'inclure les experts étrangers.</p>
--	--	---	--

-9-

		<p>supplémentaires aux professionnels techniques qui sont étrangers dans leur territoire (notamment des personnes qualifiées canadiennes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'autres lois ou règlements canadiens pourraient s'appliquer aux personnes qualifiées étrangères, comme la législation en matière de fiscalité, d'exploitation d'une entreprise et d'associations professionnelles; • une augmentation de la responsabilité des personnes qualifiées *[voir la réponse] <ul style="list-style-type: none"> • la proposition n'est pas en phase avec les récentes modifications apportées à d'autres règlements qui visaient à simplifier les obligations réglementaires pour les personnes qualifiées dans le cadre d'une opération • la proposition est incompatible avec l'objectif du régime de prospectus simplifié, soit d'accélérer le délai de traitement 	
Commentaires généraux qui n'ont pas de lien particulier avec les projets de modifications			
11.	Commentaire général	Cinq intervenants indiquent que le régime réglementaire actuel prévu par le Règlement 43-101 a pour effet d'isoler les émetteurs canadiens, et fait en sorte que certaines personnes qualifiées ont décidé de ne pas travailler pour des sociétés canadiennes.	Nous prenons acte du commentaire. Cependant, le Règlement 43-101 déborde du cadre du présent projet de modification.
12.	Article 1.1 du Règlement 44-101 – notation approuvée	Un intervenant indique que selon la définition de « notation approuvée », le tableau de	Nous prenons acte du commentaire. Concernant le point (i), il ne serait pas

-10-

		<p>notation pour les titres d'emprunt à long terme et à court terme et les actions privilégiées des agences de notation agréées était incorrect à l'égard de DBRS pour les raisons suivantes :</p> <p>(i) la notation des titres d'emprunt à long terme de BBB pour DBRS correspond à une notation de R-2 pour les titres d'emprunt à court terme, ce qui est incorrect. La notation pour les titres d'emprunt à court terme devrait être mise à jour et devenir R-3 afin de correspondre aux notations des autres agences de notation agréées figurant dans le tableau;</p> <p>(ii) le terme « DBRS Limited » devrait être changé pour « DBRS » afin que les notations s'appliquent à toutes les entités membres de DBRS.</p>	<p>approprié de modifier la notation d'une agence sans d'abord consulter le marché, y compris d'autres agences de notation. De plus, la révision des notations ne fait pas partie du présent projet de modification.</p> <p>Concernant le point (ii), dans le cadre de la mise en œuvre, en avril 2012, du <i>Règlement 25-101 sur les agences de notation désignées</i>, une révision de toutes les mentions d'entités ou d'agences de notation a été entreprise. Ces changements n'ont aucun lien avec le projet de modification et déborde de son cadre.</p>
--	--	--	---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 41-101 SUR LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU PROSPECTUS

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V.1-1, a. 331.1, par. 1^o, 3^o, 6^o, 6.1^o, 8^o, 11^o, 16^o et 34^o)

1. L'article 1.1 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus est modifié :

1^o par l'insertion, après la définition de l'expression « fonds de travailleurs ou de capital de risque », des suivantes :

« « formulaire de renseignements personnels » : l'un des formulaires remplis suivants :

a) le formulaire prévu à l'Appendice 1 de l'Annexe A;

b) le formulaire de renseignements personnels de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX présenté par une personne physique à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX, auquel est annexé un formulaire Attestation et consentement rempli et établi conformément à la partie B de l'Appendice 1 de l'Annexe A;

« « formulaire de renseignements personnels antérieur » : l'un des formulaires remplis suivants :

a) le formulaire prévu à l'Appendice 1 de l'Annexe A dans la version en vigueur du 17 mars 2008 au 14 mai 2013;

b) le formulaire de renseignements personnels de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX, auquel est annexé un formulaire Attestation et consentement rempli, dans la version en vigueur du 17 mars 2008 au 14 mai 2013;

« « formulaire de renseignements personnels de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX » : un formulaire de renseignements personnels d'une personne physique établi conformément au formulaire 4 de la Bourse de Toronto ou au formulaire 2A de la Bourse de croissance TSX, et leurs modifications; »;

2^o dans la définition de l'expression « membre de la haute direction » :

a) par l'insertion, après les mots « à l'égard d'un émetteur », des mots « ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement »;

b) par l'insertion, après le paragraphe *a*, du suivant :

« *a.1)* le chef de la direction ou le chef des finances; »;

c) par l'insertion, dans le paragraphe *c* et après les mots « de l'émetteur », des mots « ou du gestionnaire de fonds d'investissement »;

3^o par le remplacement, dans la définition de l'expression « titre adossé à des créances », du mot « créances » par le mot « actifs ».

2. L'article 2.3 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 1 par les suivants :

« 1) L'émetteur dépose la première modification du prospectus provisoire dans un délai de 90 jours après la date du visa du prospectus provisoire.

« 1.1) L'émetteur dépose le prospectus définitif dans un délai de 90 jours après la date du visa du prospectus provisoire ou d'une modification du prospectus provisoire qui se rapporte au prospectus définitif.

« 1.2) Dans le cas de la modification du prospectus provisoire, le délai de dépôt du prospectus définitif est de 180 jours à compter de la date du visa du prospectus provisoire. ».

3. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 5.10, du suivant :

« 5.10.1. Attestation du placeur principal

1) Dans le cas où l'émetteur est un fonds d'investissement et a un placeur principal, le prospectus contient une attestation dans la forme applicable de l'attestation du placeur, signée par le placeur principal.

2) L'attestation du placeur principal est signée par un dirigeant ou un administrateur du placeur principal autorisé à la signer. ».

4. L'article 9.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 9.1. Documents exigés pour le dépôt du prospectus ordinaire provisoire ou du projet de prospectus ordinaire

1) L'émetteur qui dépose un prospectus ordinaire provisoire ou un projet de prospectus ordinaire procède de la façon suivante :

a) il dépose avec celui-ci les documents suivants :

i) dans le cas d'un prospectus ordinaire provisoire, un exemplaire signé du prospectus ordinaire provisoire;

ii) un exemplaire des documents suivants et de leurs modifications qui n'ont pas été déposés :

A) les statuts constitutifs, de fusion, clauses de prorogation ou tout autre document constitutif de l'émetteur, à moins qu'il ne s'agisse d'une loi ou d'un règlement;

B) les règlements ou autres textes correspondants actuellement en vigueur;

C) toute convention entre porteurs ou convention fiduciaire de vote auxquelles a accès l'émetteur et qui peut raisonnablement être considérée comme importante pour un investisseur dans les titres de l'émetteur;

D) tout plan de droits en faveur des porteurs ou autres plans similaires;

E) tout autre contrat de l'émetteur ou d'une filiale de l'émetteur qui crée des droits ou des obligations pour les porteurs de l'émetteur ou peut raisonnablement être considéré comme ayant une incidence importante sur ces droits ou obligations en général;

iii) un exemplaire de tout contrat important à déposer conformément à l'article 9.3;

iv) dans le cas de l'émetteur qui est un fonds d'investissement, les documents déposés en vertu des sous-paragraphes *ii* et *iii* doivent comprendre un exemplaire des documents suivants :

A) la déclaration de fiducie ou le contrat de fiducie du fonds d'investissement, la convention de société en commandite ou tout autre document constitutif du fonds d'investissement;

B) tout contrat entre le fonds d'investissement ou le fiduciaire et le gestionnaire du fonds d'investissement;

C) tout contrat entre le fonds d'investissement, le gestionnaire ou le fiduciaire et les conseillers en valeurs du fonds d'investissement;

D) tout contrat entre le fonds d'investissement, le gestionnaire ou le fiduciaire et le dépositaire du fonds d'investissement;

E) tout contrat entre le fonds d'investissement, le gestionnaire ou le fiduciaire et le placeur principal du fonds d'investissement;

v) lorsque l'émetteur a un projet minier, les rapports techniques devant être déposés avec le prospectus ordinaire provisoire en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (A.M. 2005-23, 05-11-30);

vi) un exemplaire de chaque rapport ou évaluation dont il est fait mention dans le prospectus ordinaire provisoire pour lequel un consentement doit être déposé conformément à l'article 10.1 et qui n'a pas déjà été déposé, à l'exception de tout rapport technique qui réunit les conditions suivantes :

A) il porte sur un projet d'exploitation minière ou des activités pétrolières et gazières;

B) son dépôt n'est pas prévu au sous-paragraphe v;

b) il transmet à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, au moment du dépôt du prospectus ordinaire provisoire ou du projet de prospectus ordinaire, les documents suivants :

i) un exemplaire du projet de prospectus, le cas échéant, en version soulignée pour indiquer les changements et le texte supprimé par rapport au dernier prospectus déposé antérieurement;

ii) le formulaire de renseignements personnels concernant les personnes suivantes :

A) chaque administrateur et membre de la haute direction de l'émetteur;

B) dans le cas d'un fonds d'investissement, chaque administrateur et membre de la haute direction du gestionnaire de l'émetteur;

C) chaque promoteur de l'émetteur;

D) dans le cas où le promoteur n'est pas une personne physique, chaque administrateur et chaque membre de la haute direction du promoteur;

iii) une lettre signée adressée à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières par l'auditeur de l'émetteur ou de l'entreprise, selon le cas, et rédigée de la manière prévue par le Manuel de l'ICCA, lorsque les états financiers de l'émetteur ou de l'entreprise qui sont inclus ou intégrés par renvoi dans le prospectus ordinaire provisoire ou le projet de prospectus ordinaire sont accompagnés d'un rapport de l'auditeur non signé.

2) Malgré la disposition *ii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1, l'émetteur n'est pas tenu de transmettre à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières un formulaire de renseignements personnels d'une personne physique si lui, un autre émetteur ou, s'il est un fonds d'investissement, son gestionnaire ou celui d'un autre fonds d'investissement a déjà transmis un tel formulaire et que les conditions suivantes sont réunies :

a) le formulaire Attestation et consentement inclus dans le formulaire de renseignements personnels ou qui y est annexé a été signé par la personne physique dans les 3 ans précédant la date de dépôt du prospectus ordinaire provisoire ou du projet de prospectus ordinaire;

b) les réponses données par la personne physique aux questions 6 à 10 du formulaire de renseignements personnels sont exactes à une date qui tombe dans les 30 jours précédant le dépôt du prospectus provisoire ou du projet de prospectus ordinaire;

c) si le formulaire de renseignements personnels a déjà été transmis par un autre émetteur à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, l'émetteur lui transmet, au moment du dépôt du prospectus ordinaire provisoire ou du projet de prospectus ordinaire, un exemplaire de ce formulaire ou toute autre information que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières trouve satisfaisante.

3) Jusqu'au 14 mai 2016, la disposition *ii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 ne s'applique pas à la transmission d'un formulaire de renseignements personnels d'une personne physique si l'émetteur ou, s'il est un fonds d'investissement, son gestionnaire a déjà transmis à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières un formulaire de renseignements personnels antérieur de cette personne physique et que les conditions suivantes sont réunies :

a) le formulaire Attestation et consentement inclus dans le formulaire de renseignements personnels antérieur ou qui y est annexé a été signé par la personne physique dans les 3 ans précédant la date de dépôt du prospectus ordinaire provisoire ou du projet de prospectus ordinaire;

b) les réponses données par la personne physique aux questions 4(B) et (C) et 6 à 9 ou, dans le cas du formulaire de renseignements personnels de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX en vigueur depuis le 8 septembre 2011, aux questions 6 à 10, du formulaire de renseignements personnels antérieur de la personne physique sont exactes à une date qui tombe dans les 30 jours précédant le dépôt du prospectus ordinaire provisoire ou du projet de prospectus ordinaire. ».

5. L'article 9.2 de ce règlement est modifié, dans le paragraphe *a* :

1° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *iii*, des mots « en vertu du du » par les mots « en vertu du »;

2° dans le sous-paragraphe *vii* :

a) par l'insertion, après la disposition A, de la suivante :

« A.1) chaque administrateur de l'émetteur; »;

b) par le remplacement de la disposition B par la suivante :

« B) toute autre personne, à l'exception d'un émetteur, qui fournit ou signe une attestation prévue par la partie 5 ou par d'autres textes de la législation en valeurs mobilières; »;

3° par le remplacement du sous-paragraphe *xii* par les suivants :

« *xii*) lorsqu'une convention, un contrat ou une déclaration de fiducie visé au sous-paragraphe *ii* ou *iv* ou un contrat important visé au sous-paragraphe *iii* n'a pas été signé avant le dépôt du prospectus ordinaire définitif, mais doit être signé avant la conclusion du placement ou à la conclusion du placement, l'émetteur dépose auprès de l'autorité en valeurs mobilières, au plus tard à la date du dépôt du prospectus ordinaire définitif, un engagement envers l'autorité en valeurs mobilières à déposer la convention, le contrat, la déclaration de fiducie ou le contrat important promptement et au plus tard dans un délai de 7 jours après sa signature;

« *xii.1*) lorsqu'un document visé au sous-paragraphe *ii* n'a pas à être signé pour entrer en vigueur et n'est pas entré en vigueur avant le dépôt du prospectus ordinaire définitif, mais entrera en vigueur avant la conclusion du placement ou à la conclusion du placement, l'émetteur dépose auprès de l'autorité en valeurs mobilières, au plus tard à la date du dépôt du prospectus ordinaire définitif, un engagement envers l'autorité en valeurs mobilières à déposer le document promptement et au plus tard dans un délai de 7 jours après son entrée en vigueur; ».

6. L'article 10.1 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 1 par les suivants :

« 1) L'émetteur dépose le consentement écrit d'une des personnes suivantes :

- a)* tout avocat, auditeur, comptable, ingénieur ou évaluateur;
- b)* tout notaire au Québec;
- c)* toute autre personne dont la profession ou l'activité confère autorité aux déclarations.

« 1.1) Le paragraphe 1 ne s'applique que si la personne est désignée dans le prospectus ou dans la modification de celui-ci directement ou, le cas échéant, dans un document qui y est intégré par renvoi comme ayant accompli l'une des actions suivantes :

- a)* elle a rédigé ou certifié une partie du prospectus ou de la modification;
- b)* elle a donné son opinion sur des états financiers dont certains renseignements inclus dans le prospectus ont été extraits, si son opinion est mentionnée dans le prospectus, directement ou dans un document intégré par renvoi;
- c)* elle a rédigé ou certifié un rapport, une évaluation, une déclaration ou une opinion auquel renvoie le prospectus ou la modification directement ou dans un document intégré par renvoi. ».

7. L'article 11.2 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans ce qui précède le paragraphe *a*, du mot « Personne » par « Sauf dans le cas prévu à l'article 11.3, personne »;

2° par l'insertion, dans le paragraphe *b* et après les mots « placement de base », de « , s'ils étaient convertis ».

8. L'article 13.3 de ce règlement est modifié :

1° par l'insertion, dans le paragraphe *d* et après le mot « placement », du mot « fondamentaux »;

2° par l'addition, après le paragraphe *h*, du suivant :

« *i*) si le titre est ou sera un placement admissible dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite, un régime enregistré d'épargne-études ou un compte enregistré libre d'impôt ou s'il donne ou donnera au porteur le droit à un traitement fiscal spécial. ».

9. L'article 14.5 de ce règlement est modifié :

1° dans le paragraphe 1 :

a) par le remplacement, dans ce qui précède le sous-paragraphe *a*, des mots « Le contrat entre le fonds d'investissement et le dépositaire ou entre le dépositaire et le sous-dépositaire » par les mots « Le contrat de dépositaire ou de sous-dépositaire »;

b) par le remplacement, dans le texte anglais du sous-paragraphe *g*, de « sub-custodian, » par les mots « sub-custodian »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 3, des mots « Aucun contrat entre le fonds d'investissement et le dépositaire ou entre le dépositaire et le sous-dépositaire » par les mots « Aucun contrat de dépositaire ou de sous-dépositaire ».

10. L'article 19.3 de ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent dans les dispositions *i* et *ii* du sous-paragraphe *a* du paragraphe 2, des mots « dépôt du prospectus provisoire » par les mots « dépôt du projet de prospectus ou du prospectus provisoire ».

11. L'Annexe A de ce règlement est remplacée par la suivante :

« ANNEXE A

APPENDICE 1

**PARTIE A FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET
AUTORISATION DE COLLECTE INDIRECTE, D'UTILISATION ET DE
COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Le présent formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte indirecte, d'utilisation et de communication de renseignements personnels (le formulaire) doit être rempli par chaque personne physique qui, à l'occasion du dépôt d'un prospectus par l'émetteur (l'émetteur), est tenue de le faire en vertu de la partie 9 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus ou de la partie 4 du Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié (A.M. 2005-24, 05-11-30) ou de la partie 2 du Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif (Décision 2001-C-0283, 01-06-12).

Les autorités en valeurs mobilières ne rendent public aucun renseignement figurant sur le présent formulaire.

Instructions générales

Réponse obligatoire à toutes les questions

Vous devez répondre à toutes les questions. La réponse « s.o. » ou « sans application » ne sera pas acceptée, sauf aux questions 1B, 2 *iii* et *v* et 5.

Pour la réponse aux questions dans le présent formulaire, le terme « **émetteur** » comprend un **gestionnaire de fonds d'investissement**.

Questions 6 à 10

Veillez cocher (en marquant du signe \surd) la réponse appropriée. Si vous répondez « OUI » à l'une des questions 6 à 10, vous devez joindre en annexe des renseignements détaillés, notamment les circonstances, les dates pertinentes, le nom des parties visées et l'issue, si

vous la connaissez. **Toute pièce jointe en annexe doit être paraphée par la personne qui remplit le présent formulaire.** Les réponses doivent couvrir toutes les périodes.

Transmission

L'émetteur devrait transmettre le formulaire rempli au moyen du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) sous le type de document « Formulaire de renseignements personnels et autorisation ». Ce document n'est pas à la disposition du public.

MISE EN GARDE

La personne qui fait une fausse déclaration commet une infraction à la législation provinciale et territoriale en valeurs mobilières. Des mesures peuvent être prises pour vérifier les réponses que vous avez fournies dans le présent formulaire, notamment la vérification des renseignements relatifs au casier judiciaire.

DÉFINITIONS

« autorité en valeurs mobilières » s'entend d'un organisme créé par une loi, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, en vue de l'administration de la loi, des règlements et des instructions en matière de valeurs mobilières (par exemple, une commission de valeurs mobilières), mais ne comprend pas une bourse ni une autre entité d'autoréglementation.

« entité d'autoréglementation » s'entend :

- a) d'une bourse de valeurs, de dérivés, de marchandises, de contrats à terme ou d'options;
- b) d'une association de courtiers en placement, en valeurs mobilières, en épargne collective, en marchandises ou en contrats à terme;
- c) d'une association de conseillers en placement ou de gestionnaires de portefeuille;
- d) d'une association d'autres professionnels (par exemple, d'avocats, d'experts-comptables ou d'ingénieurs);
- e) de tout autre groupe, de toute autre institution ou de tout autre organisme d'autoréglementation, reconnu par une autorité en valeurs mobilières, qui est responsable de l'application de règles, de politiques, de mesures disciplinaires ou de codes, aux termes de toute loi applicable, ou considéré comme une entité d'autoréglementation dans un autre pays.

« infraction » s'entend notamment :

- a) d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'un acte criminel aux termes du *Code criminel* (L.R.C. 1985, c. C-46);
- b) d'une infraction quasi criminelle (par exemple aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, c. 1 (5^e supp.)), de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C., 2001 c. 27) ou de la législation sur l'impôt, l'immigration, les stupéfiants, les armes à feu, le blanchiment d'argent ou les valeurs mobilières de tout territoire au Canada ou de tout territoire étranger;
- c) d'un délit ou acte délictueux grave aux termes de la législation pénale des États-Unis d'Amérique ou de tout État ou territoire de ce pays;

d) d'une infraction aux termes de la législation pénale de tout autre territoire étranger.

INDICATION : Si une réhabilitation aux termes de la *Loi sur le casier judiciaire* (L.R.C. 1985, c. C-47) vous a été accordée pour une infraction qui se rapporte à la fraude (y compris tout type d'activité frauduleuse), au détournement de fonds ou d'autres biens, au vol, à la falsification de livres ou de documents ou à des infractions similaires, vous êtes tenu d'indiquer l'infraction ayant fait l'objet de la réhabilitation dans le présent formulaire. Dans ce cas :

a) vous devez fournir la réponse suivante: « Oui, réhabilitation accordée le (date) »;

b) vous devez fournir, en annexe au présent formulaire, tous les renseignements nécessaires.

« procédure » s'entend :

a) d'une procédure au civil ou au criminel ou d'une enquête en cours devant un tribunal judiciaire;

b) d'une procédure devant un arbitre ou une personne ou un groupe de personnes autorisées en vertu de la loi à mener une enquête et à recevoir des dépositions sous serment sur l'affaire;

c) d'une procédure devant un tribunal administratif dans l'exercice d'un pouvoir légal de décision, dans le cadre de laquelle le tribunal est tenu par la loi de tenir une audience ou de donner aux parties intéressées l'occasion d'être entendues avant de prendre une décision;

d) d'une procédure devant une entité d'autoréglementation autorisée en vertu de la loi à réglementer les activités, les normes de pratique et la conduite des affaires de ses membres (y compris, le cas échéant, les émetteurs inscrits à la cote d'une bourse) et des personnes physiques liées à ces membres et émetteurs, dans le cadre de laquelle l'entité d'autoréglementation est tenue, conformément à ses règlements, à ses règles ou à ses politiques, de tenir une audience ou de donner aux parties intéressées l'occasion d'être entendues avant de prendre une décision, mais ne s'applique pas à une procédure dans le cadre de laquelle une ou plusieurs personnes sont tenues de mener une enquête et de présenter un rapport, avec ou sans recommandation, si ce rapport a pour but d'informer ou de conseiller la personne à laquelle il s'adresse et qu'il ne lie ni ne restreint aucunement cette personne dans toute décision qu'elle peut être autorisée à prendre.

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI REMPLIT LE FORMULAIRE

A. NOM(S) DE FAMILLE		PRÉNOM(S)		SECOND(S) PRÉNOM(S) AU LONG (Ne pas donner d'initiales. Si vous n'avez pas de second prénom, le préciser)	
NOM(S) LE(S) PLUS USITÉ(S)					
DÉNOMINATION DE L'ÉMETTEUR					
POSTE(S) ACTUELS OU PROJETÉ(S) AU SEIN DE L'ÉMETTEUR – cocher (✓) tous les postes qui s'appliquent.		(✓)	ADMINISTRATEUR/ DIRIGEANT, FOURNIR LA DATE D'ÉLECTION/DE NOMINATION	DIRIGEANT – PRÉCISER LE TITRE AUTRE – DONNER DES	

	Jour	Mois	Année	DÉTAILS
Administrateur				
Dirigeant				
Autre				

B. Indiquez les noms légaux, autres que le nom indiqué à la question 1A ci-dessus, ainsi que les noms ou les surnoms sous lesquels vous avez exploité une entreprise ou êtes connu, y compris les renseignements pertinents touchant un changement de nom résultant d'un mariage, d'un divorce, d'une ordonnance judiciaire ou d'une autre procédure. Joindre une liste distincte le cas échéant.	À		DE	
	MM	AA	MM	AA

C. SEXE	DATE DE NAISSANCE			LIEU DE NAISSANCE		
	Jour	Mois	Année	Ville	Province/État	Pays
Masculin						
Féminin						

D. ÉTAT CIVIL	NOM COMPLET DU CONJOINT – y compris du conjoint de fait	PROFESSION DU CONJOINT

E. NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIEUR ET ADRESSE ÉLECTRONIQUE			
RÉSIDENCE	()	TÉLÉCOPIEUR	()
TRAVAIL	()	COURRIEL*	

*Indiquez une adresse électronique que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut utiliser pour communiquer avec vous au sujet du présent formulaire. Cette adresse pourra être utilisée pour échanger des renseignements personnels se rapportant à vous.

F. LISTE DES ADRESSES RÉSIDENTIELLES - Indiquez toutes les adresses résidentielles des 10 DERNIÈRES ANNÉES en commençant par votre adresse résidentielle actuelle. Si vous ne pouvez pas vous souvenir de l'adresse résidentielle applicable à une période quelconque, qui remonte à plus de cinq ans de la date où vous remplissez le présent formulaire, indiquez la municipalité et la province ou l'État ainsi que le pays. L'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières se réserve néanmoins le droit d'exiger une adresse complète.				
N° ET RUE, VILLE, PROVINCE/ÉTAT, PAYS ET CODE POSTAL	DE		À	
	MM	AA	MM	AA

2. CITOYENNETÉ

	OUI	NON
i) Êtes-vous citoyen canadien?		
ii) Êtes-vous une personne se trouvant légalement au Canada à titre d'immigrant sans être encore citoyen canadien?		
iii) Si vous avez répondu « OUI » à la question 2 ii), indiquez le nombre d'années de résidence permanente au Canada:		
iv) Êtes-vous citoyen d'un autre pays que le Canada?		
v) Si vous avez répondu « OUI » à la question 2 iv), indiquez le nom du ou des pays:		

3. ANTÉCÉDENTS DE TRAVAIL

Indiquez vos antécédents de travail complets pour les **5 ANNÉES** précédant immédiatement la date du présent formulaire en commençant par votre emploi actuel. Veuillez joindre une liste distincte au besoin. Si vous avez été sans emploi au cours de cette période, le mentionner en indiquant la période au cours de laquelle vous l'avez été.

NOM DE L'EMPLOYEUR	ADRESSE DE L'EMPLOYEUR	POSTE OCCUPÉ	DE		À	
			MM	AA	MM	AA

4. RÔLE AUPRÈS D'ÉMETTEURS

		OUI	NON
A.	Êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été au cours des 10 dernières années administrateur, dirigeant ou promoteur d'un émetteur assujéti, initié à l'égard de celui-ci ou personne participant au contrôle de celui-ci?		

B. Si vous avez répondu «OUI» à la question 4A, indiquez la dénomination de chacun de ces émetteurs assujétis. Indiquez le ou les postes occupés et les périodes pendant lesquelles vous les avez occupés. Veuillez joindre une liste distincte au besoin.

DÉNOMINATION DE L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	POSTE(S) OCCUPÉ(S)	MARCHÉ OÙ SES TITRES SE NÉGOCIENT	DE		À	
			MM	AA	MM	AA

		OUI	NON
C.	Pendant que vous étiez administrateur ou dirigeant d'un émetteur ou initié à l'égard de celui-ci, est-il arrivé qu'une bourse ou une autre entité d'autoréglementation refuse d'approuver l'inscription ou la cotation de l'émetteur, y compris i) une inscription résultant d'une opération de regroupement, d'une prise de contrôle inversée ou d'une opération similaire concernant l'émetteur qui est réglementée par une entité d'autoréglementation ou par une autorité en valeurs mobilières, ii) une inscription déguisée ou une acquisition admissible concernant l'émetteur (au sens du Guide à l'intention des sociétés de la TSX et ses modifications) ou iii) une opération admissible, une prise de contrôle inversée ou un changement dans les activités concernant l'émetteur (au sens du Guide du financement des sociétés de la Bourse de croissance TSX et ses modifications)? Si vous avez répondu « OUI », veuillez joindre des renseignements détaillés.		

5. ÉTUDES

A. TITRE(S) PROFESSIONNEL(S) - Indiquez vos titres professionnels ainsi que les ordres professionnels dont vous êtes membre. Par exemple, avocat, CA, CMA, CGA, ing., géol. et CFA, et précisez les ordres professionnels qui vous les ont octroyés ainsi que la date d'obtention.

TITRE PROFESSIONNEL et NUMÉRO DE MEMBRE	ORDRE PROFESSIONNEL et TERRITOIRE AU CANADA ou TERRITOIRE ÉTRANGER	DATE D'OBTENTION	
		MM	AA

Décrire la situation actuelle de ce titre ou de votre appartenance à l'ordre (p. ex., actif, à la retraite, non en exercice, suspendu).

--

B. Indiquez les études post-secondaires que vous avez faites en commençant par les plus récentes.

ÉTABLISSEMENT	ENDROIT	GRADE OU DIPLOME	DATE D'OBTENTION		
			JJ	MM	AA

6. INFRACTIONS

Si vous répondez « OUI » à l'une des parties de la question 6, vous devez joindre des renseignements détaillés. **Si une réhabilitation aux termes de la Loi sur le casier judiciaire (L.R.C. 1985, c. C-47) vous a été accordée pour une infraction qui se rapporte à la fraude (y compris tout type d'activité frauduleuse), au détournement de fonds ou d'autres biens, au vol, à la falsification de livres ou de documents ou à des infractions similaires, vous êtes tenu d'indiquer l'infraction ayant fait l'objet de la réhabilitation dans le présent formulaire.**

	OUI	NON
A. Avez-vous déjà plaidé coupable à une accusation pour une infraction ou avez-vous été reconnu coupable d'une infraction dans un territoire au Canada ou dans un territoire étranger?		
B. Faites-vous l'objet d'une inculpation, d'un acte d'accusation ou d'une procédure en cours relativement à une infraction dans un territoire au Canada ou dans un territoire étranger?		
C. À votre connaissance, êtes-vous à l'heure actuelle ou avez-vous <u>déjà</u> été administrateur, dirigeant ou promoteur d'un émetteur, initié à l'égard de celui-ci ou personne participant au contrôle de celui-ci, dans un territoire au Canada ou un territoire étranger, au moment où l'émetteur:		
<i>i)</i> a plaidé coupable à une accusation ou été reconnu coupable d'une infraction?		
<i>ii)</i> fait l'objet d'une inculpation, d'un acte d'accusation ou d'une procédure en cours relativement à une infraction?		

7. FAILLITE

Si vous répondez « OUI » à l'une des parties de la question 7, vous devez joindre des renseignements détaillés ainsi qu'une copie de toute libération ou autre document applicable. Il faut répondre « OUI » ou « NON » à CHACUNE des questions A, B et C.

	OUI	NON
A. Au cours des 10 dernières années , dans un territoire au Canada ou un territoire étranger, avez-vous fait l'objet d'une requête de mise en faillite, avez-vous fait une cession volontaire de vos biens, avez-vous présenté une proposition aux termes d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, avez-vous fait l'objet d'une procédure, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers, ou encore un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a-t-il été nommé pour gérer votre actif?		

B.	À l'heure actuelle, êtes-vous un failli non libéré?		
C.	À votre connaissance, êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été, dans un territoire au Canada ou un territoire étranger et au moment des faits ou pendant les 12 mois les précédant, administrateur, dirigeant ou promoteur d'un émetteur, initié à l'égard d'un émetteur ou personne participant au contrôle d'un émetteur:		
	<i>i)</i> qui a déposé une requête de mise en faillite, a fait une cession volontaire de ses biens, a présenté une proposition aux termes d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, a fait l'objet d'une procédure, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers, ou dont les actifs sont gérés par un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite?		
	<i>ii)</i> qui est actuellement un failli non libéré?		

8. PROCÉDURES

Si vous répondez « OUI » à l'une des parties de la question 8, vous devez joindre des renseignements détaillés.

		OUI	NON
A.	PROCÉDURES EN COURS ENGAGÉES PAR UNE AUTORITÉ EN VALEURS MOBILIÈRES OU UNE ENTITÉ D'AUTORÉGLÉMENTATION. Faites-vous actuellement l'objet, dans un territoire au Canada ou un territoire étranger, de ce qui suit:		
	<i>i)</i> un avis d'audience ou un avis similaire délivré par une autorité en valeurs mobilières ou une entité d'autoréglementation?		
	<i>ii)</i> une procédure ou, à votre connaissance, une enquête engagée par une autorité en valeurs mobilières ou une entité d'autoréglementation?		
	<i>iii)</i> des discussions ou des négociations en vue d'un règlement quelconque avec une autorité en valeurs mobilières ou une entité d'autoréglementation?		

		OUI	NON
B.	PROCÉDURES ANTÉRIEURES ENGAGÉES PAR UNE AUTORITÉ EN VALEURS MOBILIÈRES OU UNE ENTITÉ D'AUTORÉGLÉMENTATION. Avez-vous déjà fait l'objet de ce qui suit:		
	<i>i)</i> un blâme, une suspension, une amende, une sanction administrative ou une autre mesure disciplinaire de quelque nature que ce soit de la part d'une autorité en valeurs mobilières ou d'une entité d'autoréglementation dans un territoire au Canada ou un territoire étranger?		
	<i>ii)</i> une annulation, un refus, une restriction ou une suspension d'inscription ou de permis vous autorisant à négocier des titres, des contrats négociables ou des contrats à terme standardisés sur marchandises, des biens immeubles, de l'assurance ou des titres d'organismes de placement collectif de la part d'une autorité en valeurs mobilières ou d'une entité d'autoréglementation?		
	<i>iii)</i> une interdiction d'agir ou une incapacité à agir à titre d'administrateur ou de dirigeant d'un émetteur assujéti, prononcée par une autorité en valeurs mobilières ou une entité d'autoréglementation en vertu de la législation en valeurs mobilières, de la législation sur les sociétés ou de toute autre loi, ou une interdiction d'agir à titre d'administrateur, de dirigeant, de salarié, de mandataire ou de consultant d'un émetteur assujéti ou des restrictions à l'exercice de ces fonctions de la part d'une autorité en valeurs mobilières ou d'une entité d'autoréglementation?		
	<i>iv)</i> une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs, une ordonnance similaire ou une ordonnance prononcée par une autorité en valeurs mobilières ou une entité d'autoréglementation vous refusant le droit de vous prévaloir d'une dispense de prospectus ou d'inscription prévue par la loi?		
	<i>v)</i> toute autre procédure, de quelque nature que ce soit, intentée contre vous par une autorité en valeurs mobilières ou une entité d'autoréglementation?		

	OUI	NON
C. RÈGLEMENTS AMIABLES		
Avez-vous déjà conclu un règlement amiable avec une autorité en valeurs mobilières, une entité d'autoréglementation, un procureur général ou un représentant officiel ou organisme similaire, dans un territoire au Canada ou un territoire étranger, dans le cadre d'une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres, sur contrats négociables ou sur contrats à terme standardisés sur marchandises sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou de conduite similaire, ou un autre règlement amiable se rapportant à une autre violation de la législation en valeurs mobilières d'un territoire au Canada ou d'un territoire étranger ou des règles, des règlements ou des politiques d'une entité d'autoréglementation?		

	OUI	NON
D. À votre connaissance, êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été administrateur, dirigeant, ou promoteur d'un émetteur ou initié à l'égard de celui-ci ou personne participant au contrôle de celui-ci au moment d'événements, dans un territoire au Canada ou un territoire étranger, en conséquence desquels une autorité en valeurs mobilières ou une entité d'autoréglementation:		
<i>i)</i> a refusé, restreint, suspendu ou annulé l'inscription ou le permis d'un émetteur l'autorisant à négocier des titres, des contrats négociables ou des contrats à terme standardisés sur marchandises, ou à vendre des biens immeubles, de l'assurance ou des titres d'organismes de placement collectif?		
<i>ii)</i> a rendu une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs ou une ordonnance similaire ou a imposé une sanction administrative de quelque nature que ce soit contre l'émetteur, autre qu'une ordonnance résultant de son omission de déposer des états financiers qui a été révoquée dans les 30 jours suivants?		
<i>iii)</i> a refusé de viser un prospectus ou un autre document de placement, ou refusé une demande d'inscription ou de cotation ou une demande similaire, ou rendu une ordonnance refusant à l'émetteur le droit de se prévaloir d'une dispense de prospectus ou d'inscription prévue par la loi?		
<i>iv)</i> a délivré un avis d'audience, un avis relatif à une procédure ou un avis similaire contre l'émetteur?		
<i>v)</i> a engagé toute autre procédure, de quelque nature que ce soit, contre l'émetteur, y compris un arrêt ou une suspension d'opérations ou la radiation de l'émetteur, relativement à une contravention, présumée ou réelle, aux règles, règlements, politiques ou autres exigences d'une autorité en valeurs mobilières ou d'une entité d'autoréglementation, à l'exclusion de suspensions ordonnées i) dans le cours normal des activités aux fins de la diffusion appropriée d'information, ou ii) en vertu d'une opération de regroupement, d'une prise de contrôle inversée, d'une inscription déguisée ou d'une opération similaire concernant l'émetteur qui est réglementée par une entité d'autoréglementation ou une autorité en valeurs mobilières, notamment une opération admissible, une prise de contrôle inversée ou un changement dans les activités concernant l'émetteur (au sens du Guide du financement des sociétés de la Bourse de croissance TSX et ses modifications)?		
<i>vi)</i> a conclu un règlement amiable avec l'émetteur dans le cadre d'une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres, sur contrats négociables ou sur contrats à terme standardisés sur marchandises sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou de conduite similaire de l'émetteur, ou dans le cadre d'une affaire relative à toute autre violation de la législation en valeurs mobilières ou des règles, des règlements ou des politiques d'une entité d'autoréglementation?		

9. PROCÉDURES CIVILES

Si vous répondez « OUI » à l'une des parties de la question 9, vous devez joindre des renseignements détaillés.

		OUI	NON
A.	JUGEMENT, SAISIE-ARRÊT ET INJONCTIONS		
	Un tribunal d'un territoire au Canada ou d'un territoire étranger a-t-il:		
	<i>i)</i> rendu un jugement, ordonné une saisie-arrêt, accordé une injonction ou prononcé une interdiction similaire contre vous (sur consentement ou autrement), dans le cadre d'une poursuite fondée, en totalité ou en partie, sur une affaire de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?		
	<i>ii)</i> rendu un jugement, ordonné une saisie-arrêt, accordé une injonction ou prononcé une interdiction similaire contre un émetteur (sur consentement ou autrement), dont vous êtes actuellement ou avez été administrateur, dirigeant ou promoteur, ou à l'égard de qui vous êtes actuellement ou avez été initié ou personne participant au contrôle, dans le cadre d'une poursuite fondée, en totalité ou en partie, sur une affaire de fraude, de vol, de tromperie, de présentation d'informations fausses ou trompeuses, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?		

		OUI	NON
B.	POURSUITES EN COURS		
	<i>i)</i> Faites-vous actuellement l'objet, dans un territoire au Canada ou un territoire étranger, d'une poursuite fondée, en totalité ou en partie, sur une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?		
	<i>ii)</i> À votre connaissance, êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été administrateur, dirigeant, promoteur d'un émetteur ou initié ou personne participant au contrôle à l'égard d'un émetteur qui fait actuellement l'objet, dans un territoire au Canada ou un territoire étranger, d'une poursuite civile fondée, en totalité ou en partie, sur une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?		

		OUI	NON
C.	RÈGLEMENT AMIABLE		
	<i>i)</i> Avez-vous déjà conclu un règlement amiable, dans un territoire au Canada ou un territoire étranger, dans le cadre d'une poursuite civile fondée sur une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?		

<p><i>ii)</i> À votre connaissance, êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été administrateur, dirigeant ou promoteur, ou initié ou personne participant au contrôle à l'égard d'un émetteur ayant conclu un règlement amiable dans un territoire au Canada ou un territoire étranger dans le cadre d'une poursuite civile fondée sur une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?</p>		
--	--	--

10. RÔLE AUPRÈS D'AUTRES ENTITÉS

	OUI	NON
<p>A. Avez-vous déjà été suspendu ou congédié pour un motif justifié d'un poste occupé dans les services de vente, de placement ou de conseil d'un employeur ayant pour activités la vente de biens immobiliers, d'assurance ou de titres d'organismes de placement collectif? Si vous répondez « OUI », veuillez joindre des renseignements détaillés.</p>		
<p>B. Avez-vous déjà été suspendu ou congédié pour un motif justifié par une entreprise ou une société inscrite à titre de courtier en valeurs, de conseiller en valeurs ou de placeur aux termes des lois sur les valeurs mobilières d'un territoire au Canada ou d'un territoire étranger? Si vous répondez « OUI », veuillez joindre des renseignements détaillés.</p>		
<p>C. Avez-vous déjà été suspendu ou congédié pour un motif justifié comme dirigeant d'un émetteur? Si vous répondez « OUI », veuillez joindre des renseignements détaillés.</p>		

APPENDICE 1

PARTIE B ATTESTATION ET CONSENTEMENT

Je soussigné, _____ atteste que :
(Nom de la personne, en caractères d'imprimerie)

a) J'ai lu et je comprends les questions, avertissements, attestations et consentements contenus dans le formulaire de renseignements personnels auquel la présente est jointe ou dont elle fait partie (le formulaire) et les réponses que j'ai faites aux questions qu'il contient et dans les pièces qui y sont jointes sont exactes, sauf là où il est indiqué que ces renseignements sont fondés sur la connaissance que j'en ai, auquel cas je crois que les réponses sont exactes.

b) On m'a remis la politique concernant la collecte de renseignements personnels qui figure à l'Appendice 2 de l'Annexe A du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus (la « politique de collecte de renseignements personnels »), je l'ai lue et comprise.

c) Je consens à la collecte, à l'utilisation et à la communication par l'une des autorités en valeurs mobilières ou l'un des agents responsables figurant à l'Appendice 3 de l'Annexe A du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus (désignés ensemble comme les « autorités ») des renseignements fournis dans le formulaire et à la collecte, à l'utilisation et à la communication par les autorités d'autres renseignements personnels conformément à la politique de collecte de renseignements personnels, notamment à la collecte, à l'utilisation et à la communication par les autorités des renseignements donnés dans le formulaire en relation avec le dépôt du prospectus de l'émetteur et de tout autre émetteur dans les cas suivants :

i) je suis ou serai administrateur, membre de la haute direction ou promoteur de l'autre émetteur;

ii) je suis ou serai administrateur, membre de la haute direction d'un promoteur de l'autre émetteur, dans le cas d'un promoteur qui n'est pas une personne physique;

iii) je suis ou serai administrateur ou membre de la haute direction du gestionnaire de fonds d'investissement, dans le cas où l'autre émetteur est un fonds d'investissement.

d) Je comprends que je fournis le formulaire aux autorités, que je suis assujéti à la compétence de ces autorités et que le fait de leur fournir une information fausse ou trompeuse en relation avec le dépôt du prospectus de l'émetteur ou de tout autre émetteur dont je suis ou serai administrateur, membre de la haute direction ou promoteur constitue une contravention à la législation provinciale et territoriale en valeurs mobilières.

Date [dans les 30 jours de la date du prospectus provisoire]

Signature de la personne qui remplit le formulaire

APPENDICE 2 POLITIQUE CONCERNANT LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les autorités en valeurs mobilières et les agents responsables (les « autorités ») indiqués à l'Annexe A du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus recueillent les renseignements personnels du formulaire de renseignements personnels au sens de ce règlement (le « formulaire de renseignements personnels ») en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par la législation provinciale et territoriale en valeurs mobilières. Conformément à la législation en valeurs mobilières, ils ne rendent public aucun renseignement fourni dans le formulaire de renseignements personnels.

Les autorités recueillent les renseignements du formulaire de renseignements personnels aux fins de l'application de la législation provinciale et territoriale en valeurs mobilières, y compris les dispositions qui les obligent ou les autorisent à refuser de viser un prospectus s'ils ont des motifs raisonnables de croire, sur le fondement de la conduite passée des membres de la direction ou des promoteurs de l'émetteur, que les activités de l'émetteur ne seront pas exercées avec intégrité et dans l'intérêt des porteurs.

Vous comprenez qu'en signant l'attestation et le consentement figurant dans le formulaire de renseignements personnels, vous consentez à ce que l'émetteur fournisse les renseignements personnels donnés dans le formulaire de renseignements personnels (les « renseignements ») aux autorités et à ce que ceux-ci utilisent les renseignements ainsi que toute autre information nécessaire à l'application de la législation provinciale et territoriale en valeurs mobilières, ce qui peut donner lieu à la collecte et à l'utilisation d'information provenant d'organismes d'application de la loi, d'autres autorités de réglementation publiques ou non publiques, d'organismes d'autoréglementation, de bourses et de systèmes de cotation et de déclaration d'opérations, pour vérifier vos antécédents, contrôler les renseignements, mener des enquêtes et prendre les mesures d'application nécessaires au respect de la législation provinciale et territoriale en valeurs mobilières. Votre consentement s'applique aussi à la collecte, à l'utilisation et à la communication des renseignements indiqués ci-dessus en relation avec le dépôt d'autres prospectus de l'émetteur et de tout autre émetteur, dans les cas suivants :

a) vous êtes ou serez administrateur, membre de la haute direction ou promoteur de l'autre émetteur;

b) vous êtes ou serez administrateur ou membre de la direction d'un promoteur de l'autre émetteur, dans le cas où le promoteur n'est pas une personne physique;

c) dans le cas où l'autre émetteur est un fonds d'investissement, vous êtes ou serez administrateur ou membre de la haute direction du gestionnaire de fonds d'investissement.

Vous comprenez que l'émetteur est tenu de fournir les renseignements aux autorités parce qu'il a déposé un prospectus conformément à la législation provinciale et territoriale en valeurs mobilières. Vous comprenez également que vous avez le droit d'être informé de l'existence de tous les renseignements nominatifs que tiennent à votre sujet les autorités d'en obtenir communication et de demander qu'ils soient corrigés, sous réserve des dispositions applicables des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels en vigueur dans chaque province et territoire.

Vous comprenez et convenez également que les renseignements recueillis par les autorités peuvent, conformément à la loi, être communiqués et utilisés aux fins susmentionnées. Les autorités peuvent également avoir recours à des tiers pour traiter les renseignements. Le cas échéant, les tiers seront sélectionnés soigneusement et devront se conformer aux restrictions à l'utilisation indiquées ci-dessus ainsi qu'aux lois provinciales et fédérales sur la protection des renseignements personnels.

Mise en garde: Commet une infraction quiconque présente de l'information qui, au moment et eu égard aux circonstances de sa présentation, est fausse ou trompeuse sur un point important.

Questions

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels à l'autorité du territoire dans lequel ces renseignements sont déposés, à l'adresse et au numéro de téléphone figurant à l'Appendice 3.

APPENDICE 3 AGENTS RESPONSABLES ET AUTORITÉS EN VALEURS MOBILIÈRES

Territoire intéressé	Agent responsable et autorité en valeurs mobilières
Alberta	Securities Review Officer Alberta Securities Commission Suite 600 250 – 5 th Street S.W. Calgary (Alberta) T2P 0R4 Téléphone : 403-297-6454 Courriel : inquiries@seccom.ab.ca www.albertasecurities.com
Colombie-Britannique	Review Officer British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142 Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2 Téléphone : 604-899-6854 Sans frais en Colombie-Britannique et en Alberta: 1-800-373-6393 Courriel : inquiries@bcsc.bc.ca www.bcsc.bc.ca

Île-du-Prince-Édouard	<p>Superintendent of Securities Government of Prince Edward Island 95 Rochford Street, P.O. Box 2000, 4th Floor Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Téléphone : 902-368-4550 www.gov.pe.ca/securities</p>
Manitoba	<p>Le Directeur Financement des entreprises Commission des valeurs mobilières du Manitoba 500 – 400 St. Mary Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 Téléphone: 204-945-2548 Courriel : securities@gov.mb.ca www.msc.gov.mb.ca</p>
Nouveau-Brunswick	<p>Directeur des services financiers généraux et chef des finances Commission des valeurs mobilières du Nouveau- Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 Téléphone: 506-658-3060 Télécopieur: 506-658-3059 Courriel : information@nbsc-cvmnb.ca</p>
Nouvelle-Écosse	<p>Deputy Director Compliance and Enforcement Division Nova Scotia Securities Commission P.O Box 458 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8 Téléphone : 902-424-5354 www.gov.ns.ca/nssc</p>
Nunavut	<p>Surintendant des valeurs mobilières Gouvernement du Nunavut Legal Registries Division P.O. Box 1000 – Station 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Téléphone : 867-975-6590</p>
Ontario	<p>Administrative Assistant to the Director of Corporate Finance Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 19th Floor, 20 Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 2S8 Téléphone : 416-597-0681 Courriel : inquiries@osc.gov.on.ca www.osc.gov.on.ca</p>
Québec	<p>Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22^e étage C.P. 246, Tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone : 514-395-0337 Sans frais au Québec : 1-877-525-0337 www.lautorite.qc.ca</p>

Saskatchewan	Director Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Téléphone : 306-787-5842 www.fcaa.gov.sk.ca
Terre-Neuve-et-Labrador	Director of Securities Department of Government Services and Lands P.O. Box 8700 West Block, 2nd Floor, Confederation Building St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6 Téléphone : 709-729-4189 www.gov.nf.ca/gsl/cca/s
Territoires du Nord-Ouest	Surintendant des valeurs mobilières Ministère de la Justice Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C.P. 1320 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Téléphone : 867-873-7490 www.justice.gov.nt.ca/SecuritiesRegistry
Yukon	Surintendant des valeurs mobilières Bureau du Surintendant des valeurs mobilières du Yukon Ministère des Services aux collectivités 307 Black Street, Whitehorse (Yukon) Y1A 2N1 Téléphone : 867-667-5466 Télécopieur : 867-393-6251 ».

12. L'Annexe C de ce règlement est modifiée par le remplacement des mots « Je soussigné accepte la désignation comme mandataire aux fins de signification de [indiquer le nom de l'émetteur] conformément aux modalités de l'acte ci-dessus. » par les mots « Je soussigné accepte la désignation comme mandataire aux fins de signification de [indiquer le nom du déposant] conformément aux modalités de l'acte ci-dessus. ».

13. L'Annexe 41-101A1 de ce règlement est modifiée :

1° par le remplacement, dans la rubrique 1.4, des paragraphes 2 et 3 par les suivants :

« 2) Indiquer les modalités de toute option de surallocation ou option visant à augmenter la taille du placement avant la clôture.

« 2.1) Si une position de surallocation est possible, inclure la mention suivante :

« Le souscripteur ou l'acquéreur de [indiquer le type de titres placés au moyen du prospectus] compris dans la position de surallocation des placeurs acquiert ces titres en vertu du prospectus, que la position soit couverte par l'exercice de l'option de surallocation ou par des achats sur le marché secondaire.

« 3) Dans le cas d'un placement pour compte, remplir les obligations suivantes :

a) si un montant minimum de placement est nécessaire pour permettre à l'émetteur d'atteindre un ou plusieurs des objectifs du placement, indiquer le montant minimum et maximum du placement;

b) si un montant minimum de placement n'est pas nécessaire pour permettre à l'émetteur d'atteindre les objectifs du placement, donner la mention suivante en caractères gras :

« Il n'y a pas de minimum de fonds à réunir dans le cadre du placement. L'émetteur pourrait donc réaliser le placement même s'il ne réunit qu'une petite partie du montant du placement indiqué ci-dessus. »;

2° par l'insertion, dans le paragraphe 1 de la rubrique 1.9 et après le mot « catégorie » des mots « ou série »;

3° par le remplacement de la rubrique 1.12 par la suivante :

« 1.12. Exécution des jugements à l'encontre de personnes étrangères

Si l'émetteur, un administrateur de l'émetteur, un porteur vendeur ou toute autre personne qui signe ou fournit une attestation prévue à la partie 5 du règlement ou par d'autres textes de la législation en valeurs mobilières, ou toute autre personne pour laquelle l'émetteur est tenu de déposer une attestation prévue à la partie 10 du règlement est constitué ou prorogé sous le régime des lois d'un territoire étranger ou qu'il réside à l'étranger, inscrire la mention suivante sur la page de titre ou sous une rubrique distincte ailleurs dans le prospectus, en donnant l'information entre crochets :

« [L'émetteur, l'administrateur de l'émetteur, le porteur vendeur ou toute autre personne] est constitué ou prorogé sous le régime des lois d'un territoire étranger ou réside à l'étranger.

[la personne indiquée ci-après] a désigné la[les] personne[s] suivante[s] comme mandataire[s] aux fins de signification :

Nom de la personne	Nom et adresse du mandataire

Les souscripteurs et les acquéreurs doivent savoir qu'il se peut que les investisseurs ne puissent faire exécuter contre cette personne les jugements rendus au Canada, même si elle a désigné un mandataire aux fins de signification. »;

4° par l'addition, à la fin de la rubrique 5.4, de la phrase suivante :

« Pour l'application de la présente rubrique, l'information de remplacement prévue au paragraphe *ii* des instructions de la rubrique 5.4 de l'Annexe 51-101A2 ne s'applique pas. »;

5° par le remplacement, dans la rubrique 6.3, du paragraphe 2 par ce qui suit :

« 2) Si la clôture du placement est subordonnée à un montant minimum du placement, préciser l'emploi du produit selon le montant minimum et maximum du placement.

« 3) Si les conditions suivantes sont réunies, indiquer comment l'émetteur emploiera le produit, par rapport à divers seuils potentiels de produit, dans le cas où il réunirait un montant inférieur au montant maximum du placement :

a) la clôture du placement n'est pas subordonnée à un montant minimum du placement;

b) le placement est effectué pour compte;

c) L'émetteur a des dépenses non récurrentes à court terme significatives, notamment pour les besoins généraux de l'entreprise, ou des engagements de capital ou contractuels à court terme significatifs et il se peut qu'il n'ait pas d'autres ressources facilement accessibles pour y faire face;

« 4) S'il est tenu de fournir l'information prévue au paragraphe 3, l'émetteur doit analyser, par rapport à chaque seuil, l'incidence de la collecte de la somme associée au seuil, le cas échéant, sur sa liquidité, son exploitation, ses ressources en capital et sa solvabilité.

« INSTRUCTIONS

Si l'émetteur est tenu de fournir l'information sur l'emploi du produit à différents seuils conformément aux paragraphes 3 et 4 de la rubrique 6.3, donner comme exemple un seuil correspondant à la réception d'au plus 15 % du placement. »;

6° par le remplacement, dans la rubrique 8.5, de « 1 » par « 2 »;

7° par le remplacement, dans la rubrique 10.5, du premier paragraphe par le suivant :

« Si le prospectus vise le placement de titres émis lors de l'exercice de bons de souscription spéciaux ou d'autres titres acquis sous le régime d'une dispense de prospectus, donner la mention suivante dans le prospectus pour indiquer que les porteurs disposent d'un droit contractuel de résolution : »;

8° par le remplacement, dans la rubrique 13.1, du premier paragraphe par le suivant :

« Donner l'information suivante sur chaque catégorie ou série de titres de l'émetteur placés au moyen du prospectus et de titres permettant d'obtenir, par voie de conversion ou d'échange, des titres de chacune de ces catégories ou séries, pour la période de 12 mois précédant la date du prospectus : »;

9° par le remplacement, dans la rubrique 13.2, des paragraphes 1 et 2 par les suivants :

« 1) Indiquer le marché canadien sur lequel les titres suivants de l'émetteur se négocient ou à la cote duquel ils sont inscrits ainsi que les fourchettes des cours et le volume sur le marché canadien où se négocie habituellement le plus gros volume de titres :

a) chaque catégorie ou série de titres placés au moyen du prospectus;

b) les titres de l'émetteur que l'on peut obtenir par voie de conversion ou d'échange des titres de ces catégories ou séries.

« 2) Si les titres suivants de l'émetteur ne sont ni inscrits à la cote d'un marché canadien ni négociés sur un marché canadien, mais sont inscrits à la cote d'un marché étranger ou négociés sur un tel marché, indiquer de quel marché étranger il s'agit ainsi que la fourchette des cours et le volume négocié sur le marché étranger où se négocie habituellement le plus gros volume de titres :

a) chaque catégorie ou série de titres placés au moyen du prospectus;

b) les titres de l'émetteur que l'on peut obtenir par voie de conversion ou d'échange des titres de ces catégories ou séries. »;

10° par l'insertion, après la rubrique 30.2, de la suivante :

« 30.3. Titres convertibles, échangeables ou exerçables

Dans le cas d'un placement de titres convertibles, échangeables ou exerçables pour lequel des montants supplémentaires sont payables ou peuvent le devenir au moment de la conversion, de l'échange ou de l'exercice, inclure une mention semblable à la suivante :

« Les investisseurs sont avisés que, dans le cadre d'un placement de [indiquer le nom des titres convertibles, échangeables ou exerçables], le droit d'action légal en dommages-intérêts pour information fautive ou trompeuse contenue dans le prospectus se limite, selon la législation en valeurs mobilières de certaines provinces [et de certains territoires], au prix auquel les [indiquer le nom des titres convertibles, échangeables ou exerçables] sont offerts à l'occasion du placement. Ainsi, en vertu de la législation en valeurs mobilières de certaines provinces [et de certains territoires], le souscripteur ou l'acquéreur ne peut exercer ce droit pour recouvrer les sommes additionnelles versées [à la conversion, à l'échange ou à l'exercice] des titres. On se reportera aux dispositions applicables de la législation en valeurs mobilières et on consultera éventuellement un avocat. »;

11° par le remplacement de la rubrique 32.1 par la suivante :

« 32.1. Interprétation du terme « émetteur »

1) Les états financiers de l'émetteur à inclure dans le prospectus aux termes de la présente rubrique sont les suivants :

a) les états financiers des entités absorbées qui exerçaient ou exerceront les activités de l'émetteur, même si ces entités sont ou étaient des personnes morales différentes, si l'émetteur existe depuis moins de 3 ans;

b) les états financiers de toute entreprise acquise par l'émetteur dans les 3 années précédant la date du prospectus ou devant l'être, si un investisseur raisonnable, à la lecture du prospectus, considérerait que les activités principales de l'émetteur sont celles de l'entreprise acquise par celui-ci ou devant l'être;

c) les états financiers cumulés retraités de l'émetteur et de toute entité avec laquelle il a conclu une opération dans les 3 années précédant la date du prospectus ou projetée d'en conclure une, si l'opération a été ou sera comptabilisée comme un regroupement dans lequel toutes les entités ou les entreprises regroupées sont contrôlées de façon non temporaire par la ou les mêmes parties avant et après le regroupement.

2) L'émetteur n'est pas tenu d'inclure les états financiers relatifs à une acquisition à laquelle s'applique le sous-paragraphe *a* ou *b* du paragraphe 1 s'il remplit les conditions suivantes :

a) il était émetteur assujéti dans un territoire du Canada :

i) soit à la date d'acquisition, dans le cas d'une acquisition réalisée;

ii) soit immédiatement avant le dépôt du prospectus, dans le cas d'une acquisition projetée;

b) son actif principal avant l'acquisition ne consiste pas en des espèces, des quasi-espèces ou son inscription à la cote;

c) il fournit l'information à l'égard de l'acquisition réalisée ou projetée conformément à la rubrique 35. »;

12° par le remplacement de la rubrique 32.4 par la suivante :

« 32.4. Exceptions à l'obligation de présenter les états financiers annuels

1) Malgré la rubrique 32.2, il n'est pas obligatoire d'inclure dans le prospectus les états financiers suivants :

a) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres ni le tableau des flux de trésorerie du troisième exercice le plus récent lorsque l'émetteur est émetteur assujéti dans au moins un territoire au moment du dépôt du prospectus;

b) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres ni le tableau des flux de trésorerie du troisième exercice le plus récent ni les états financiers du deuxième exercice le plus récent lorsque les conditions suivantes sont remplies :

i) l'émetteur est émetteur assujéti dans au moins un territoire au moment du dépôt du prospectus;

ii) l'émetteur inclut les états financiers d'un exercice terminé :

A) moins de 90 jours avant la date du prospectus;

B) moins de 120 jours avant la date du prospectus dans le cas d'un émetteur émergent;

c) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie du troisième exercice le plus récent ni l'état de la situation financière du deuxième exercice le plus récent lorsque l'émetteur inclut les états financiers d'un exercice terminé moins de 90 jours avant la date du prospectus;

d) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie du troisième exercice le plus récent ni les états financiers du deuxième exercice le plus récent lorsque les conditions suivantes sont remplies :

i) l'émetteur est émetteur assujéti dans au moins un territoire au moment du dépôt du prospectus;

ii) l'émetteur inclut les états financiers audités d'une période comptable d'au moins 9 mois commençant le lendemain de la clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers doivent être présentés en vertu de la rubrique 32.2;

iii) les activités de l'émetteur ne sont pas de nature saisonnière;

iv) aucun des états financiers à présenter en vertu de la rubrique 32.2 ne vise une période comptable de moins de 9 mois;

e) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie du troisième exercice le plus récent ni l'état de la situation financière du deuxième exercice le plus récent lorsque les conditions suivantes sont remplies :

i) l'émetteur inclut les états financiers audités d'une période comptable d'au moins 9 mois commençant le lendemain de la clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers doivent être présentés en vertu de la rubrique 32.2;

ii) les activités de l'émetteur ne sont pas de nature saisonnière;

iii) aucun des états financiers à présenter en vertu de la rubrique 32.2 ne vise une période comptable de moins de 9 mois;

f) les états financiers individuels de l'émetteur et de l'autre entité pour les périodes comptables précédant la date de l'opération, si les états financiers cumulés retraités de l'émetteur et de l'autre entité sont inclus dans le prospectus en vertu du paragraphe c de la rubrique 32.1.

2) Les sous-paragraphes *a*, *b* et *d* du paragraphe 1 ne s'appliquent pas à l'émetteur dans les 2 cas suivants :

a) son actif principal consiste en des espèces, des quasi-espèces ou son inscription à la cote;

b) à l'égard des états financiers d'un acquéreur par prise de contrôle inversée pour une opération réalisée ou projetée effectuée par l'émetteur qui a été ou sera comptabilisée comme une prise de contrôle inversée. »;

13° par l'insertion, dans la rubrique 32.5 et après le sous-paragraphe *i* du paragraphe *b*, du suivant :

« *i.1)* l'auditeur n'a pas délivré de rapport sur ces états financiers; »;

14° par l'addition, après la rubrique 32.6, des suivantes :

« 32.7. États financiers pro forma relatifs à une acquisition

1) L'émetteur inclut dans le prospectus l'information financière pro forma prévue au paragraphe 2 si les conditions suivantes sont réunies :

a) il a acquis ou projette d'acquérir une entreprise pour laquelle il faut fournir des états financiers en vertu de la rubrique 32.1;

b) une période inférieure à 9 mois de l'exploitation de l'entreprise acquise a été présentée dans les derniers états financiers audités de l'émetteur inclus dans le prospectus;

c) l'inclusion des états financiers pro forma est nécessaire pour que le prospectus révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement.

2) Pour l'application du paragraphe 1, inclure :

a) un état de la situation financière pro forma de l'émetteur à la date de son dernier état de la situation financière inclus dans le prospectus, qui tient compte, comme si elle avait eu lieu à la date de l'état de la situation financière pro forma, de l'acquisition qui a été réalisée ou qui devrait l'être, mais qui n'a pas été constatée dans son dernier état de la situation financière annuel ou intermédiaire;

b) un compte de résultat pro forma de l'émetteur qui tient compte de l'acquisition qui a été réalisée ou qui devrait l'être, depuis le début du dernier exercice pour lequel il a inclus des états financiers dans le prospectus, comme si elle avait eu lieu au début de cet exercice, pour chacune des périodes comptables suivantes :

i) le dernier exercice pour lequel l'émetteur a inclus des états financiers dans son prospectus;

ii) la période intermédiaire pour laquelle l'émetteur a inclus un rapport financier intermédiaire dans son prospectus, qui a commencé après l'exercice visé à la disposition *i* et s'est terminée :

A) dans le cas d'une acquisition réalisée, immédiatement avant ou, à la discrétion de l'émetteur, après la date d'acquisition;

B) dans le cas d'une acquisition projetée, immédiatement avant la date de dépôt du prospectus, comme si l'acquisition avait été réalisée avant le dépôt du prospectus et que la date d'acquisition était la date du prospectus;

c) le résultat par action pro forma selon les états financiers pro forma visés au sous-paragraphe *b*.

3) L'émetteur qui est tenu d'inclure des états financiers pro forma dans son prospectus en vertu du paragraphe 1 fait ce qui suit :

a) il indique chaque acquisition dans les états financiers pro forma si ces derniers tiennent compte de plus d'une acquisition;

b) il inclut les éléments suivants dans les états financiers pro forma :

i) les ajustements attribuables à chaque acquisition pour laquelle il existe des engagements fermes et dont l'incidence totale sur le plan financier peut être établie de façon objective;

ii) les ajustements visant à rendre les montants utilisés pour l'entreprise conformes aux méthodes comptables de l'émetteur;

iii) une description des hypothèses sous-jacentes en fonction desquelles les états financiers pro forma sont établis, avec un renvoi à l'ajustement pro forma correspondant;

c) si la date de clôture de l'exercice de l'entreprise diffère de celle de l'émetteur assujéti de plus de 93 jours, il doit, pour établir le compte de résultat pro forma pour son dernier exercice, reconstituer un compte de résultat de l'entreprise pour une période de 12 mois consécutifs se terminant au plus 93 jours avant ou après la date de clôture de l'exercice de l'émetteur, en additionnant les résultats d'une période intermédiaire ultérieure au dernier exercice de l'entreprise et en déduisant les résultats intermédiaires de la période correspondante de l'exercice précédent;

d) s'il reconstitue un compte de résultat conformément au sous-paragraphe *c*, il indique, sur la première page des états financiers pro forma, la période visée par le compte de résultat et précise dans une note que les états financiers de l'entreprise ayant servi à établir les états financiers pro forma ont été établis dans ce but et ne sont pas conformes aux états financiers de l'entreprise présentés ailleurs dans le prospectus;

e) s'il est tenu d'établir un compte de résultat pro forma pour une période intermédiaire prévue au sous-paragraphe *b* du paragraphe 2, il doit, lorsque le compte de résultat pro forma du dernier exercice comprend des résultats de l'entreprise qui sont également inclus dans le compte de résultat pro forma pour la période intermédiaire, indiquer dans une note des états financiers pro forma les produits des activités ordinaires, les charges et le résultat des activités poursuivies inclus dans chaque compte de résultat pro forma pour la période de chevauchement;

f) l'audit de l'état des résultats pour la période théorique visée au sous-paragraphe *c* n'est pas obligatoire.

« 32.8. États financiers pro forma relatifs à des acquisitions multiples

Malgré le paragraphe 1 de la rubrique 32.7, il n'est pas obligatoire d'inclure dans le prospectus les états financiers pro forma qui sont normalement exigés pour chaque acquisition si l'émetteur inclut dans son prospectus des états financiers pro forma qui :

a) reflètent les résultats de chaque acquisition réalisée depuis le début du dernier exercice de l'émetteur pour lequel des états financiers de l'émetteur sont inclus dans le prospectus;

b) sont établis comme si chaque acquisition avait eu lieu au début du dernier exercice de l'émetteur pour lequel des états financiers de l'émetteur sont inclus dans le prospectus.

« 32.9. Dispense de l'inclusion d'états financiers relatifs aux acquisitions de terrains pétrolières ou gazéifères

1) Si les rubriques 32.2, 32.3 et 32.7 s'appliquent à une acquisition réalisée ou projetée par l'effet de la rubrique 32.1, elles ne s'appliquent pas dans les cas suivants :

a) l'acquisition vise une entreprise qui constitue une participation dans des terrains pétrolières ou gazéifères;

b) il ne s'agit pas d'une acquisition de titres d'un autre émetteur, à moins que le vendeur ait cédé l'entreprise visée au sous-paragraphe *a* à cet autre émetteur qui remplit les 2 conditions suivantes :

i) il a été créé dans le seul but de permettre l'acquisition;

ii) hormis les actifs ou les activités de l'entreprise cédée, il n'a :

A) ni actifs substantiels;

B) ni historique d'exploitation;

c) l'émetteur ne peut fournir à l'égard de l'acquisition les états financiers qui sont normalement prévus aux rubriques 32.2 et 32.3 parce qu'ils n'existent pas ou qu'il n'y a pas accès;

d) l'acquisition ne constitue pas une prise de contrôle inversée;

e) sous réserve des paragraphes 2 et 3, à l'égard de l'entreprise pour chacune des périodes comptables pour lesquelles des états financiers devraient normalement être présentés en vertu des rubriques 32.2 et 32.3, le prospectus comprend l'information suivante :

i) un compte de résultat opérationnel de l'entreprise établi conformément à l'article 3.17 du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables (A.M. 2010-16, 10-12-03);

ii) un compte de résultat opérationnel pro forma de l'émetteur qui tient compte de l'acquisition réalisée ou à réaliser depuis le début du dernier exercice pour lequel il a inclus des états financiers dans le prospectus, comme si elle avait

été réalisée au début de cet exercice, pour chacune des périodes comptables visées au sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de la rubrique 37.2, sauf dans les 2 cas suivants :

A) une période de plus de 9 mois de l'exploitation de l'entreprise acquise a été présentée dans les derniers états financiers audités de l'émetteur inclus dans le prospectus;

B) l'inclusion des états financiers pro forma n'est pas obligatoire pour que le prospectus révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement;

iii) une description du ou des terrains et de la participation acquise par l'émetteur;

iv) les volumes de production annuelle de pétrole et de gaz de l'entreprise;

f) le compte de résultat opérationnel des 3 derniers exercices a été audité;

g) le prospectus donne l'information suivante :

i) les réserves estimatives et les produits des activités ordinaires nets futurs afférents estimatifs attribuables à l'entreprise, les hypothèses importantes utilisées dans l'établissement des estimations, ainsi que l'identité et la relation avec l'émetteur ou le vendeur de la personne qui a établi les estimations;

ii) les volumes estimatifs de production de pétrole et de gaz de l'entreprise pour le premier exercice reflétés dans les estimations prévues à la disposition *i*.

2) Les dispositions *i*, *ii* et *iv* du sous-paragraphe *e* du paragraphe 1 ne s'appliquent pas si la production, le chiffre d'affaires brut, les redevances, les coûts de production et le résultat opérationnel de l'entreprise pour chaque période comptable étaient nuls ou l'on peut raisonnablement penser qu'ils le seront, et que le prospectus en fait état.

3) Les sous-paragraphe *e* et *f* du paragraphe 1 ne s'appliquent pas à l'égard du troisième exercice le plus récent lorsque l'émetteur a réalisé l'acquisition et a inclus dans le prospectus les éléments suivants :

a) l'information prévue à l'Annexe 51-101A1 du Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières, arrêtée à la date d'acquisition ou après celle-ci et remontant à moins de 6 mois avant la date du prospectus provisoire;

b) un rapport sur les données relatives aux réserves comprises dans l'information à fournir en vertu du sous-paragraphe *a* établi conformément à l'Annexe 51-101A2 du Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières;

c) un rapport établi conformément à l'Annexe 51-101A3 du Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières, qui fait renvoi à l'information à fournir en vertu du sous-paragraphe *a*. »;

15° dans la rubrique 35.1 :

a) par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) La présente rubrique ne s'applique pas :

a) à une opération réalisée ou projetée par l'émetteur qui a été ou sera une prise de contrôle inversée, ni à une prise de contrôle inversée projetée qui a progressé au point où une personne raisonnable jugerait la probabilité de sa réalisation élevée;

b) à une acquisition réalisée ou projetée lorsque sont réunies les conditions suivantes :

i) l'émetteur se trouve dans l'une ou l'autre des 2 situations suivantes :

A) son actif principal avant l'acquisition consiste en des espèces, des quasi-espèces ou son inscription à la cote;

B) il n'était émetteur assujéti dans aucun territoire :

I) à la date d'acquisition, dans le cas d'une acquisition réalisée;

II) immédiatement avant le dépôt du prospectus, dans le cas d'une acquisition projetée;

ii) la rubrique 32 s'y applique par l'effet de la rubrique 32.1. »;

b) par la suppression du paragraphe 2;

16° par le remplacement, dans la rubrique 35.3, de ce qui précède la disposition *i* du sous-paragraphe *d* du paragraphe 1 par ce qui suit :

« *d)* la date d'acquisition remonte à : »;

17° par le remplacement, dans la rubrique 35.4, du mot « réflétée » par le mot « présentée »;

18° dans la rubrique 35.7 :

a) par le remplacement, dans ce qui précède le paragraphe *a*, du mot « inclus » par le mot « incluse »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe *a*, des mots « au cours du dernier exercice » par les mots « depuis le début du dernier exercice ».

14. L'Annexe 41-101A2 de ce règlement est modifiée :

1° par le remplacement de l'instruction 7 par la suivante :

« 7) *Présenter l'information dans l'ordre prévu et avec les rubriques prescrites. Si l'annexe ne comporte pas de titre sous une rubrique, le fonds d'investissement peut inclure des titres sous la rubrique prévue.* »;

2° par le remplacement, dans la rubrique 1.4, des paragraphes 3 et 4 par les suivants :

« 3) Indiquer les modalités de toute option de surallocation ou option visant à augmenter la taille du placement avant la clôture.

« 3.1) Si une position de surallocation est possible, inclure la mention suivante :

« Le souscripteur ou l'acquéreur de [indiquer le type de titres placés au moyen du prospectus] compris dans la position de surallocation des placeurs acquiert ces titres en vertu du prospectus, que la position soit couverte par l'exercice de l'option de surallocation ou par des achats sur le marché secondaire. »;

« 4) Dans le cas d'un placement pour compte, remplir les obligations suivantes :

a) si un montant minimum de placement est nécessaire pour permettre à l'émetteur d'atteindre un ou plusieurs des objectifs du placement, indiquer le montant minimum et maximum du placement;

b) si un montant minimum de placement n'est pas nécessaire pour permettre à l'émetteur d'atteindre les objectifs du placement, donner la mention suivante en caractères gras :

« Il n'y a pas de minimum de fonds à réunir dans le cadre du placement. L'émetteur pourrait donc réaliser le placement même s'il ne réunit qu'une petite partie du montant du placement indiqué ci-dessus. »;

3° par l'insertion, dans le texte anglais du paragraphe 4 de la rubrique 1.12 et après « including the execution, delivery and clearing », du mot « of »;

4° par le remplacement de la rubrique 1.14 par la suivante :

« 1.14. Exécution des jugements à l'encontre de personnes étrangères

Si le fonds d'investissement, le gestionnaire de fonds d'investissement ou toute autre personne qui signe ou fournit une attestation prévue à la partie 5 du règlement ou par d'autres textes de la législation en valeurs mobilières ou toute autre personne pour laquelle l'émetteur est tenu de déposer une attestation prévue à la partie 10 du règlement est constitué ou prorogé sous le régime des lois d'un territoire étranger ou qu'il réside à l'étranger, inscrire la mention suivante en page de titre ou sous une rubrique distincte ailleurs dans le prospectus, en donnant l'information entre crochets :

« Le [fonds d'investissement, le gestionnaire ou toute autre personne] est constitué ou prorogé sous le régime des lois d'un territoire étranger ou réside à l'étranger.

[la personne indiquée ci-après] a désigné la[les] personne[s] suivante[s] comme mandataire[s] aux fins de signification :

Nom de la personne	Nom et adresse du mandataire

Les souscripteurs et les acquéreurs doivent savoir qu'il se peut que les investisseurs ne puissent faire exécuter contre cette personne les jugements rendus au Canada, même si elle a désigné un mandataire aux fins de signification. »;

5° dans la rubrique 3.3 :

a) par le remplacement, dans le paragraphe 1, du sous-paragraphe e par le suivant :

« e) l'utilisation de l'effet de levier, notamment les renseignements suivants :

i) si l'effet de levier résulte d'un emprunt ou de l'émission d'actions privilégiées, indiquer les restrictions sur l'effet de levier utilisé ou à utiliser et si le fonds empruntera un montant minimum; indiquer l'ampleur maximale de l'effet de levier que le fonds pourra utiliser, exprimée sous forme de ratio calculé de la façon suivante: total maximum des actifs nets du fonds d'investissement divisé par la valeur liquidative du fonds d'investissement;

ii) si l'effet de levier résulte de l'utilisation de dérivés visés ou du recours à un autre moyen que ceux visés au sous-paragraphe i, indiquer les restrictions sur l'effet de levier utilisé ou à utiliser et si le fonds utilisera une ampleur minimale d'effet de levier; indiquer l'ampleur maximale de l'effet de levier que le fonds pourra utiliser, exprimée sous forme de multiple de l'actif net; expliquer brièvement la façon dont le fonds définit l'expression « effet de levier » et la signification de l'ampleur maximale et minimale de l'effet de levier pour le fonds; »;

b) par l'addition, après le paragraphe 2, des instructions suivantes :

« INSTRUCTIONS

1) Pour l'application de la disposition i du sous-paragraphe e du paragraphe 1 de la rubrique 3.3, le fonds calcule le total maximum de ses actifs nets en additionnant la valeur maximale de ses positions acheteur et de ses positions vendeur au montant maximum qu'il peut emprunter.

2) Pour l'application de la disposition ii du sous-paragraphe e du paragraphe 1 de la rubrique 3.3, le terme « dérivé visé » s'entend au sens du Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif. La description de l'utilisation de l'effet de levier du fonds d'investissement conformément à cette disposition doit fournir aux investisseurs suffisamment d'information pour leur permettre de comprendre l'ampleur de l'exposition au marché du fonds par rapport au montant des fonds réunis par lui auprès des investisseurs. »;

6° par le remplacement, dans le paragraphe 1 de la rubrique 3.4, des mots « agent des transferts et l'auditeur » par « agent des transferts, l'auditeur et le placeur principal »;

7° par le remplacement, dans la rubrique 3.6, du paragraphe 4 par le suivant :

« 4) Sous le titre « Rendement annuel, ratio des frais de gestion et ratio des frais d'opérations », indiquer dans le tableau suivant le rendement, le ratio des frais de gestion et le ratio des frais d'opérations des 5 dernières années qui figurent dans le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé :

	[année]	[année]	[année]	[année]	[année]
Rendement annuel					
Ratio des frais de gestion					
Ratio des frais d'opérations					

Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges, à l'exclusion des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne.

Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne. »;

8° dans la rubrique 6.1 :

a) par le remplacement, dans le paragraphe 1, du sous-paragraphe b par le suivant :

« b) l'utilisation de l'effet de levier, notamment les renseignements suivants :

i) si l'effet de levier résulte d'un emprunt ou de l'émission d'actions privilégiées, indiquer les restrictions sur l'effet de levier utilisé ou à utiliser et si le fonds empruntera un montant minimum; indiquer l'ampleur maximale de l'effet de levier que le fonds pourra utiliser, exprimée sous forme de ratio calculé de la façon suivante: total maximum des actifs nets du fonds d'investissement divisé par la valeur liquidative du fonds d'investissement;

ii) si l'effet de levier résulte de l'utilisation de dérivés visés ou du recours à d'autres moyens que ceux visés au sous-paragraphe i, indiquer les restrictions sur l'effet de levier utilisé ou à utiliser et si le fonds utilisera une ampleur minimale d'effet de levier; indiquer l'ampleur maximale de l'effet de levier que le fonds pourra utiliser, exprimée sous forme de multiple de l'actif net; expliquer brièvement la façon dont le fonds définit l'expression « effet de levier » et la signification de l'ampleur maximale et minimale de l'effet de levier pour le fonds; »;

b) par l'addition, après le paragraphe 6, des instructions suivantes :

« INSTRUCTIONS

1) Pour l'application de la disposition i du sous-paragraphe b du paragraphe 1 de la rubrique 6.1, le fonds calcule le total maximum de ses actifs nets en additionnant la valeur maximale de ses positions acheteur et de ses positions vendeur au montant maximum qu'il peut emprunter.

2) Pour l'application de la disposition ii du sous-paragraphe b du paragraphe 1 de la rubrique 6.1, l'expression « dérivé visé » s'entend au sens du Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif. La description de l'utilisation de l'effet de levier du fonds d'investissement conformément à cette disposition doit fournir aux investisseurs suffisamment d'information pour leur permettre de comprendre l'ampleur de l'exposition au marché du fonds par rapport au montant des fonds réunis par lui auprès des investisseurs. »;

9° par le remplacement de la rubrique 11.1 par la suivante :

« 11.1. Rendement annuel, ratio des frais de gestion et ratio des frais d'opérations

Sous la rubrique « Rendement annuel, ratio des frais de gestion et ratio des frais d'opérations », indiquer, dans le tableau suivant, le rendement, le ratio des frais de gestion et le ratio des frais d'opérations du fonds d'investissement pour chacune des 5 dernières années qui figurent dans le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé :

	[année]	[année]	[année]	[année]	[année]
Rendement annuel					
Ratio des frais de gestion					
Ratio des frais d'opérations					

Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges, à l'exclusion des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne.

Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne. »;

10° dans la rubrique 19.1 :

a) par la suppression du sous-paragraphe *c* du paragraphe 1;

b) par le remplacement, dans le paragraphe 2 et après les mots « chef des finances d'un autre », des mots « fonds d'investissement » par le mot « émetteur »;

c) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *a* du paragraphe 4, des mots « fonds d'investissement » par le mot « émetteur »;

d) par l'insertion, après le paragraphe 9, des suivants :

« 10) Sous le titre « Propriété de titres du fonds d'investissement et du gestionnaire », fournir les renseignements suivants :

a) le pourcentage de titres de chaque catégorie ou série de titres comportant droit de vote ou de titres de capitaux propres des entités suivantes dont les administrateurs et les membres de la haute direction du fonds d'investissement sont, globalement, les porteurs inscrits ou les propriétaires véritables :

i) le fonds d'investissement si ce pourcentage est supérieur à 10 %;

ii) le gestionnaire;

iii) tout fournisseur de services du fonds d'investissement ou du gestionnaire;

b) le pourcentage de titres de chaque catégorie ou série de titres comportant droit de vote ou de titres de capitaux propres des entités suivantes dont les administrateurs et les membres de la haute direction du gestionnaire du fonds d'investissement sont, globalement, les porteurs inscrits ou les propriétaires véritables :

i) le fonds d'investissement si ce pourcentage est supérieur à 10%;

ii) le gestionnaire;

iii) tout fournisseur de services du fonds d'investissement ou du gestionnaire;

c) le pourcentage de titres de chaque catégorie ou série de titres comportant droit de vote ou de titres de capitaux propres des entités suivantes dont les membres du comité d'examen indépendant du fonds d'investissement sont, globalement, les porteurs inscrits ou les propriétaires véritables :

i) le fonds d'investissement si ce pourcentage est supérieur à 10 %;

ii) le gestionnaire;

iii) tout fournisseur de services du fonds d'investissement ou du gestionnaire.

« 11) Si les fonctions de gestion du fonds d'investissement sont exercées par les propres employés du fonds, donner à l'égard de ces employés l'information concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction d'un émetteur exigée par la législation en valeurs mobilières.

« 12) Décrire toute entente en vertu de laquelle une rémunération a été payée ou était payable par le fonds d'investissement pendant le dernier exercice, pour les services des administrateurs, des membres du conseil des gouverneurs indépendant ou du conseil consultatif indépendant du fonds d'investissement et des membres du comité d'examen indépendant du fonds d'investissement, en donnant notamment les montants versés, le nom de la personne et tous les frais qui lui ont été remboursés par le fonds d'investissement :

a) à ce titre, y compris tout montant supplémentaire payable pour la participation à des comités ou pour des mandats spéciaux;

b) en qualité de conseiller ou d'expert.

« 13) Dans le cas d'un fonds d'investissement qui est une fiducie, décrire les arrangements, en donnant notamment les montants payés et les frais remboursés, aux termes desquels la rémunération a été payée ou était payable par le fonds d'investissement au cours du dernier exercice du fonds d'investissement, en contrepartie des services du ou des fiduciaires du fonds d'investissement. »;

e) par l'addition, après l'instruction 4, de la suivante :

« 5) *L'information à fournir au paragraphe 11 de la rubrique 19.1 en ce qui concerne la rémunération des membres de la haute direction pour les fonctions de gestion exercées par les employés du fonds d'investissement doit être conforme à l'Annexe 51-102A6, Rémunération de la haute direction, du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (A.M. 2005-03, 05-05-19).* »;

11° par l'addition, après la rubrique 19.9, de la suivante :

« 19.10. Placeur principal

1) Le cas échéant, préciser le nom et adresse du placeur principal du fonds d'investissement.

2) Décrire dans quelles circonstances un contrat avec le placeur principal du fonds d'investissement peut être résilié et inclure une brève description des modalités essentielles de ce contrat. »;

12° par le remplacement, dans le paragraphe *f* de la rubrique 21.2, du mot « dividendes » par le mot « distributions »;

13° par le remplacement, dans le paragraphe 1 de la rubrique 21.6 et après les mots « placer au moyen », des mots « du prospectus » par les mots « d'un prospectus »;

14° par l'insertion, dans le paragraphe 1 de la rubrique 28.1 et après les mots « donner l'information suivante », de « si elle est connue ou devrait être connue du fonds d'investissement ou du gestionnaire, »;

15° par le remplacement, dans la rubrique 32.3, du paragraphe *b* par le suivant :

« *b)* soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation ou a conclu avec celui-ci ou devant le tribunal tout autre règlement amiable qui seraient vraisemblablement considérés comme importants par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement. »;

16° par l'insertion, après le paragraphe 3 de la rubrique 33.2, du suivant :

« 4) Malgré le paragraphe 1, l'auditeur qui est indépendant en vertu des règles de déontologie d'un territoire au Canada ou qui a effectué un audit conformément aux NAGR américaines n'est pas tenu de fournir l'information prévue au paragraphe 1 s'il

est mentionné que l'auditeur est indépendant conformément aux règles de déontologie d'un territoire du Canada ou qu'il satisfait aux règles de la SEC sur l'indépendance des auditeurs. ».

15. Le présent règlement entre en vigueur le 14 mai 2013.

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT
41-101 SUR LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU PROSPECTUS**

1. L'Instruction générale relative au Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus est modifiée par l'insertion, après l'article 2.2, du suivant :

« 2.2.1. Montant minimum du placement

S'il s'agit d'un placement pour compte, l'émetteur doit décider s'il faut réunir un minimum de fonds pour atteindre un ou plusieurs des objectifs du placement indiqués dans la section du prospectus portant sur l'emploi du produit. Dans ce cas, l'émetteur doit indiquer le montant minimum et maximum du placement. Dans le cas contraire, il doit fournir la mise en garde prévue au sous-paragraphe *b* du paragraphe 3 de la rubrique 1.4 de l'Annexe 41-101A1.

Bien que l'émetteur puisse décider qu'un montant minimum n'est pas nécessaire pour un placement au moyen d'un prospectus, l'agent responsable peut raisonnablement déduire qu'un montant minimum s'impose dans certaines circonstances, par exemple s'il estime qu'un minimum de fonds doit être réuni pour que l'émetteur puisse atteindre les objectifs indiqués. De même, s'il s'inquiète de la capacité de l'émetteur de poursuivre son exploitation, l'agent responsable peut estimer que l'émetteur ne peut atteindre les objectifs indiqués à moins de réunir un montant minimum de fonds. L'agent responsable peut imposer un montant minimum parce qu'il a la responsabilité générale, selon les lois sur les valeurs mobilières, de refuser le visa du prospectus s'il est manifeste que le produit du placement des titres au moyen du prospectus et les autres ressources de l'émetteur sont insuffisants pour atteindre les objectifs indiqués dans le prospectus ou que l'intérêt public justifie le refus. L'imposition d'un minimum présente notamment l'avantage que, si l'émetteur n'arrive pas à réunir le montant minimum, les investisseurs bénéficient d'un mécanisme de protection qui facilite le remboursement de leurs fonds s'ils les ont déjà déposés. ».

2. L'article 2.9 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 2.9. Placements de titres convertibles, échangeables ou exerçables

Le placement de titres convertibles, échangeables ou exerçables effectué au moyen d'un prospectus et la conversion, l'échange ou l'exercice subséquent de ces titres sous le régime d'une dispense de prospectus peuvent susciter des préoccupations en matière de protection des investisseurs. Tel est le cas lorsque la conversion, l'échange ou l'exercice se produit peu de temps après la souscription ou l'acquisition des titres d'origine, généralement dans un délai de 180 jours ou moins.

Cela est préoccupant du fait que l'option de conversion, d'échange ou d'exercice rattachée aux titres peut avoir pour effet de limiter ou de « barrer » les voies de droit ouvertes à l'investisseur lorsque le prospectus contient de l'information fautive ou trompeuse.

Nos préoccupations portent en particulier sur les placements de reçus de souscription ou d'autres types de titres convertibles, échangeables ou exerçables dans un court délai après la souscription ou l'acquisition des titres d'origine (généralement 180 jours ou moins) dans lesquels l'investisseur, en souscrivant ou en acquérant ces reçus ou les titres similaires, se trouve en fait à prendre aussi la décision d'investir dans les titres sous-jacents.

Le placement subséquent des titres sous-jacents soulève une problématique du point de vue de l'intérêt public dès lors qu'il ne fait pas partie du placement initial et qu'il s'effectue sans prospectus, car, si les titres sont convertis, échangés ou exercés avant le délai d'extinction du droit d'action en résolution prévu par la législation en valeurs mobilières (établi, dans bien des territoires, à 180 jours à compter de la date de souscription

ou d'acquisition des titres d'origine), le souscripteur ou l'acquéreur perd ce droit du fait que les titres sous-jacents viennent remplacer les titres convertibles, échangeables ou exerçables émis sous le régime de prospectus. En l'occurrence, le souscripteur ou l'acquéreur des titres convertibles, échangeables ou exerçables devrait conserver tout droit résiduel d'action en résolution que ces titres lui confèreraient de par la loi. Ainsi, l'émetteur devrait accorder au souscripteur ou à l'acquéreur de ces titres un droit contractuel de résolution sur l'opération de conversion, d'échange ou d'exercice.

Dans certains cas, le placement subséquent des titres sous-jacents peut faire partie du placement initial du fait qu'il entre dans une suite d'opérations comportant d'autres opérations de souscription, d'achat et de vente qui sont essentielles ou accessoires au placement. En pareil cas, l'émetteur devrait évaluer s'il y a lieu que le prospectus vise le placement aussi bien des titres sous-jacents que des reçus de souscription ou des autres titres similaires.

Les indications données ci-dessus ne s'appliquent pas à un placement de bons de souscription qui peuvent être raisonnablement considérés comme accessoires au placement dans son ensemble. Par exemple, dans un placement classique de bons de souscription spéciaux, les bons sont convertibles en une action ordinaire et en un bon (ou une fraction de bon) de souscription d'actions ordinaires. En tel cas, nous estimons généralement que l'élément bon de souscription d'actions ordinaires n'est qu'un «extra» et que la décision d'investissement concerne d'abord l'action ordinaire sous-jacente au bon de souscription spécial. Tel serait aussi généralement le cas des placements d'unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires. C'est pourquoi l'agent responsable ne demanderait généralement pas à ce que l'émetteur octroie au souscripteur ou à l'acquéreur initial un droit contractuel de résolution à l'égard des bons de souscription en «extra». ».

3. L'article 3.4 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « paragraphe 1 » par les mots « paragraphe 1.1 ».

4. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion, après l'article 3.5, du suivant :

« 3.5.1. Formulaires de renseignements personnels

1) L'émetteur qui utilise un formulaire de renseignements personnels déjà transmis ou un formulaire de renseignements personnels antérieur en vertu du paragraphe 2 ou 3 de l'article 9.1 du règlement doit tenir compte des obligations prévues au sous-paragraphe *b* de ces paragraphes, selon lesquelles les réponses données à certaines questions du formulaire doivent encore être exactes. Pour ce faire, il doit obtenir les confirmations appropriées des personnes physiques concernées.

2) En vertu du sous-paragraphe *c* du paragraphe 2 de l'article 9.1 du règlement, l'émetteur doit, dans certains cas, transmettre un exemplaire d'un formulaire de renseignements personnels déjà transmis «ou toute autre information que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières trouve satisfaisante ». Selon nous, cette autre information satisfaisante, en ce qui a trait au formulaire de renseignements personnels d'une personne physique déjà transmis, pourrait être le numéro de projet selon le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et le nom de l'émetteur. Cette information sera, pour la plupart des cas, suffisante. Dans le cas contraire, le personnel communiquera avec l'émetteur. L'émetteur qui souhaite procéder ainsi devrait fournir l'information dans la lettre d'accompagnement du prospectus provisoire ou du projet de prospectus ordinaire.

3) L'émetteur qui transmet un exemplaire d'un formulaire de renseignements personnels déjà transmis en vertu du sous-paragraphe *c* du paragraphe 2 de l'article 9.1 du règlement devrait le déposer au moyen de SEDAR comme un formulaire de renseignements personnels, de la même façon qu'il le ferait dans le cas d'un nouveau formulaire de renseignements personnels. ».

5. L'article 4.2 de cette instruction générale est modifié par l'insertion, après le paragraphe 2, du suivant :

« 3) S'il n'est pas prévu de montant minimum du placement et que l'émetteur fait face à des dépenses ou à des engagements à court terme significatifs, l'émetteur doit fournir le supplément d'information prévu aux paragraphes 3 et 4 de la rubrique 6.3 de l'Annexe 41-101A1 ou aux paragraphes 3 et 4 de la rubrique 4.2 de l'Annexe 44-101A1. Il doit indiquer comment il emploiera le produit par rapport à divers seuils, en décrivant les objectifs qui seront atteints à chaque seuil ainsi que les priorités d'emploi du produit. Dans la description de l'emploi du produit à chaque seuil, il doit aussi évaluer l'incidence que la collecte de la somme en cause aura, le cas échéant, sur sa liquidité, ses activités, ses ressources en capital et sa solvabilité.

Voici quelques exemples d'information qui peut être nécessaire pour comprendre cette incidence :

a) dans le cas d'un émetteur sans produits des activités ordinaires significatifs et sans fonds de roulement disponible, indiquer la période pendant laquelle on prévoit que le produit à chaque seuil suffira pour répondre aux besoins de trésorerie prévus;

b) dans le cas d'un émetteur qui a ou prévoit avoir dans les 12 prochains mois des problèmes de flux de trésorerie ou de liquidité, indiquer l'incidence possible du produit, à chaque seuil, sur sa capacité de poursuivre son exploitation dans un avenir prévisible ainsi que de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités;

c) dans le cas d'un émetteur qui a des projets significatifs mais qui n'a pas encore commencé ses activités et dont les projets n'ont donc pas généré de produits des activités ordinaires, indiquer l'incidence possible du produit, à chaque seuil, sur le calendrier et les coûts prévus des projets et sur les autres jalons importants;

d) dans le cas d'un émetteur qui doit faire des dépenses d'exploration et de développement ou de recherche et développement pour que les terrains ou les conventions demeurent en règle, indiquer l'incidence possible du produit, à chaque seuil, sur les terrains ou les conventions.

Si l'émetteur prévoit utiliser des fonds supplémentaires provenant d'autres sources avec le produit et le fonds de roulement disponible, il doit donner suffisamment d'information sur le montant et la source de ces fonds et indiquer s'il s'agit de fonds fermes ou éventuels. S'il s'agit de fonds éventuels, il devrait décrire la nature de l'éventualité.

Selon les circonstances particulières de l'émetteur, il se peut qu'il soit nécessaire, dans les cas ci-dessus, d'indiquer dans le prospectus un montant minimum du placement. On trouvera d'autres indications à l'article 2.2.1 de la présente instruction générale. ».

6. L'article 5.3 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) Selon la rubrique 32 de l'Annexe 41-101A1, l'émetteur est tenu de présenter les états financiers historiques d'une entreprise ou des entreprises reliées dont un investisseur raisonnable considérerait que l'activité constitue l'activité principale de l'émetteur. Toutefois, si l'émetteur est un émetteur assujéti dont l'actif principal ne consiste pas dans des espèces, des quasi-espèces ou son inscription à la cote d'une bourse et que l'acquisition de l'activité principale représente pour lui une acquisition significative, il doit se conformer aux dispositions de la rubrique 35 en ce qui concerne les états financiers et l'information relatifs à l'acquisition.

L'acquisition ne comprend pas une prise de contrôle inversée selon la définition du règlement, laquelle renvoie à la définition prévue à la partie 8 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. Par conséquent, l'émetteur ne peut se prévaloir de la dispense prévue au paragraphe 2 de la rubrique 32.1 si l'opération en cause constitue une prise de contrôle inversée.

Voici quelques cas où un investisseur raisonnable considérerait que l'activité principale de l'émetteur est l'activité de l'entreprise ou des entreprises acquises, ce qui entraîne l'application de la rubrique 32; il s'agit de cas où l'acquisition ou les acquisitions :

- a) se sont faites par la voie de prise de contrôle inversée;
- b) constituaient une opération admissible pour une société de capital de démarrage;
- c) étaient une acquisition significative à plus de 100 % conformément au paragraphe 4 de la rubrique 35.1 de l'Annexe 41-101A1.

L'émetteur devrait examiner chaque situation de fait pour déterminer si un investisseur raisonnable considérerait que l'activité de l'entreprise ou des entreprises reliées constitue son activité principale. »;

2° par l'addition, après le premier paragraphe du paragraphe 2, du suivant :

« L'émetteur doit aussi envisager la nécessité d'inclure des états financiers pro forma conformément à la rubrique 32.7 de l'Annexe 41-101A1 pour illustrer l'incidence de l'acquisition de l'activité principale sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation. On trouvera d'autres indications à l'article 5.10 de la présente instruction générale. ».

7. L'article 5.4 de cette instruction générale est modifié par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) Selon la rubrique 32 de l'Annexe 41-101A1, l'émetteur est tenu de présenter les états financiers historiques de toute entité absorbée. Cela comprend les états financiers d'entreprises acquises qui ne sont pas reliées ou séparément significatives, mais qui forment ensemble la base de l'activité de l'émetteur. Toutefois, si l'émetteur est un émetteur assujéti dont l'actif principal ne consiste pas dans des espèces, des quasi-espèces ou son inscription à la cote d'une bourse et que l'acquisition de l'entité absorbée représente pour lui une acquisition significative, il doit se conformer aux dispositions de la rubrique 35 en ce qui concerne les états financiers et l'information relatifs à l'acquisition.

L'émetteur doit aussi envisager la nécessité d'inclure des états financiers pro forma conformément à la rubrique 32.7 de l'Annexe 41-101A1 pour illustrer l'incidence de l'acquisition de l'entité absorbée sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation. On trouvera d'autres indications à l'article 5.10 de la présente instruction générale. ».

8. L'article 5.9 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 7 par le suivant :

« 7) Selon l'article 3.11 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, les états financiers relatifs à une acquisition inclus dans une déclaration d'acquisition d'entreprise ou un prospectus peuvent être établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé dans certaines circonstances. La possibilité de présenter les états financiers relatifs à une acquisition selon ces PCGR ne s'étend pas aux cas dans lesquels une entité acquise ou à acquérir est considérée comme absorbée par l'émetteur ou comme constituant l'activité principale de

celui-ci et où l'émetteur doit fournir les états financiers relatifs à cette acquisition conformément à la rubrique 32. ».

9. L'article 5.10 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 5.10. États financiers pour l'acquisition d'une entité absorbée, d'une entreprise ou d'entreprises par l'émetteur assujetti ou l'émetteur non assujetti

1) Les états financiers pour l'acquisition d'une entité absorbée, d'une entreprise ou d'entreprises par l'émetteur ou une autre entité doivent être inclus dans le prospectus en vertu de la rubrique 32 de l'Annexe 41-101A1 lorsque les entités ou les entreprises remplissent les conditions prévues au sous-paragraphe *a*, *b* ou *c* du paragraphe 1 de la rubrique 32.1 de cette annexe, sauf si, comme le prévoit le paragraphe 2 de la rubrique 32.1 relativement au sous-paragraphe *a* ou *b* du paragraphe 1 de cette rubrique, les conditions suivantes sont réunies :

a) l'émetteur était émetteur assujetti dans un territoire du Canada à la date d'acquisition, dans le cas d'une acquisition réalisée, ou immédiatement avant le dépôt du prospectus, dans le cas d'une acquisition projetée;

b) son actif principal ne consistait pas dans des espèces, des quasi-espèces ou son inscription à la cote;

c) il fournit l'information prévue à la rubrique 35 de l'Annexe 41-101A1.

L'information que l'émetteur assujetti doit fournir selon la rubrique 35 correspond à celle qu'il devrait fournir au sujet de ces acquisitions dans la déclaration d'acquisition d'entreprise.

2) L'émetteur qui est visé par la rubrique 32 doit aussi envisager la nécessité d'inclure des états financiers pro forma conformément à la rubrique 32.7 de l'Annexe 41-101A1 pour illustrer l'incidence de l'acquisition sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation. Toutefois, il n'y est tenu que si ces états financiers pro forma sont nécessaires pour que le prospectus révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement. Voici des exemples de cas où des états financiers pro forma seraient probablement nécessaires :

a) l'émetteur a acquis plusieurs entreprises au cours de la période pertinente;

b) l'émetteur est une entreprise active et a acquis une autre entreprise dont l'activité constituera son activité principale.

Dans certaines circonstances, il se peut que l'émetteur doive fournir dans son prospectus l'information sur plusieurs acquisitions dans le cas où les acquisitions comprennent l'acquisition d'une activité principale ou d'une entité absorbée visée à la rubrique 32.1 de l'Annexe 41-101A1 et une acquisition significative visée à la rubrique 35 de l'Annexe 41-101A1. Dans ce cas, il peut souhaiter ne présenter qu'un jeu d'états financiers pro forma présentant les résultats de toutes les acquisitions, ainsi qu'il est prévu aux rubriques 32.8 et 35.7 de l'Annexe 41-101A1. En règle générale, l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable ne s'opposera pas à cette dispense. Toutefois, l'émetteur doit la demander au moment du dépôt du prospectus provisoire. ».

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-101 SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES, D'ANALYSE ET DE RECHERCHE (SEDAR)

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 2°)

1. L'Annexe A du Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) est modifiée, dans la section A de la partie II:

1° dans le paragraphe (a):

a) par la suppression des sous-paragraphes 1 à 3;

b) par la suppression, dans les sous-paragraphes 4 et 5, de «– Régime du prospectus simplifié»;

c) par la suppression du sous-paragraphe 6;

d) par l'insertion, après le sous-paragraphe 6, des suivants:

«6.1. Prospectus simplifié de base – Régime de fixation du prix après le visa

«6.2. Prospectus ordinaire de base – Régime de fixation du prix après le visa»;

e) par l'insertion, dans les sous-paragraphes 7 et 8 et après le mot «préalable», des mots «de base»;

f) par le remplacement, dans le texte anglais, du sous-paragraphe 9 par le suivant:

«9. Shelf Prospectus Supplement»;

g) par l'addition, après le sous-paragraphe 16, du suivant:

«16.1. Prospectus simplifié avec supplément – Régime de fixation du prix après le visa»;

2° par la suppression des paragraphes (b) et (d).

2. Le présent règlement entre en vigueur le 14 mai 2013.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 44-101 SUR LE PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V.1-1, a. 331.1 par. 1°, 3°, 6°, 8°, 11° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié est modifié :

1° par le remplacement de la définition de l'expression « émetteur issu d'une opération de restructuration » par la suivante :

« « émetteur absorbant » : l'un des émetteurs suivants :

a) à l'exception de l'émetteur ayant absorbé ou acquis moins que la quasi-totalité de l'entreprise ayant fait l'objet du dessaisissement si l'opération de restructuration portait sur le dessaisissement d'une portion de l'entreprise d'un émetteur assujetti, l'émetteur qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

i) il a été une société acquise par prise de contrôle inversée dans une prise de contrôle inversée réalisée;

ii) il résulte d'une opération de restructuration réalisée;

iii) il a participé à une opération de restructuration et a continué d'exister après la réalisation de l'opération;

b) l'émetteur qui a émis des titres en faveur de porteurs de titres d'un second émetteur qui était émetteur assujetti, dans le cadre d'une réorganisation qui n'a pas modifié la quote-part de ces porteurs dans le second émetteur ou la quote-part de celui-ci dans ses actifs; »;

2° par l'addition, après la définition de l'expression «règlement sur l'information continue applicable», de la suivante :

« « société acquise par prise de contrôle inversée » : une société acquise par prise de contrôle inversée au sens défini à l'article 1.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue. ».

2. L'article 2.7 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 2.7. Dispenses pour les émetteurs assujettis ayant déjà déposé un prospectus et les émetteurs absorbants

1) Le paragraphe *d* de l'article 2.2, le sous-paragraphe *d* du paragraphe 1 de l'article 2.3 et le sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 2.6 ne s'appliquent pas à l'émetteur qui remplit les conditions suivantes :

a) il n'est pas dispensé de l'obligation, prévue par le règlement sur l'information continue applicable, de déposer des états financiers annuels avant l'expiration d'un certain délai après la clôture de son exercice, mais il n'a pas encore eu à déposer d'états financiers en vertu de ce règlement;

b) à moins de vouloir être admissible au régime du prospectus simplifié en vertu de l'article 2.6, il a obtenu le visa d'un prospectus définitif contenant les états financiers annuels comparatifs de son dernier exercice ou de l'exercice précédent, ou du dernier exercice ou de l'exercice précédent de toutes les entités absorbées, accompagnés du

rapport d'audit et, s'il y a eu changement d'auditeur depuis l'exercice précédent, d'un rapport d'audit sur les états financiers de cet exercice.

1.1) Le sous-paragraphe *ii* du paragraphe *d* de l'article 2.2, la disposition *ii* du sous-paragraphe *d* du paragraphe 1 de l'article 2.3 et la disposition *ii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 2.6 ne s'appliquent pas à l'émetteur qui remplit les conditions suivantes :

a) il a déposé les états financiers annuels prévus par le règlement sur l'information continue applicable;

b) à moins de vouloir être admissible au régime du prospectus simplifié en vertu de l'article 2.6, il a obtenu le visa d'un prospectus définitif contenant les états financiers annuels comparatifs de son dernier exercice ou de l'exercice précédent, ou du dernier exercice ou de l'exercice précédent de toutes les entités absorbées, accompagnés du rapport d'audit et, s'il y a eu changement d'auditeur depuis l'exercice précédent, d'un rapport d'audit sur les états financiers de cet exercice.

2) Le paragraphe *d* de l'article 2.2, le sous-paragraphe *d* du paragraphe 1 de l'article 2.3 et le sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 2.6 ne s'appliquent pas à l'émetteur absorbant qui remplit les conditions suivantes :

a) il n'est pas dispensé de l'obligation, prévue par le règlement sur l'information continue applicable, de déposer des états financiers annuels avant l'expiration d'un certain délai après la clôture de son exercice, mais il n'a pas encore eu, depuis l'opération de restructuration ou la réorganisation visée au paragraphe *b* de la définition d'émetteur absorbant, dont il a résulté, à déposer ces états financiers en vertu de ce règlement;

b) il a déposé, ou un émetteur qui était partie à l'opération de restructuration ou à la réorganisation visée au paragraphe *b* de la définition d'émetteur absorbant, à laquelle a participé l'émetteur absorbant ou dont il a résulté, a déposé, une circulaire relative à l'opération de restructuration ou à la réorganisation et cette circulaire réunit les conditions suivantes :

i) elle a été établie conformément à la législation en valeurs mobilières applicable;

ii) dans le cas d'une opération de restructuration, elle contient l'information prévue à la rubrique 14.2 ou 14.5 de l'Annexe 51-102A5 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue approuvé (A.M. 2005-03, 05-05-19) au sujet de l'émetteur absorbant.

3) Le paragraphe *d* de l'article 2.2, le sous-paragraphe *d* du paragraphe 1 de l'article 2.3 et le sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 2.6 ne s'appliquent pas à l'émetteur qui remplit les conditions suivantes :

a) il n'est pas dispensé de l'obligation, prévue par le règlement sur l'information continue applicable, de déposer des états financiers annuels avant l'expiration d'un certain délai après la clôture de son exercice, mais, depuis la réalisation d'une opération admissible ou d'une prise de contrôle inversée, au sens des politiques et exigences de la Bourse de croissance TSX et leurs modifications, il n'a pas encore eu à déposer ces états financiers en vertu de ce règlement;

b) il a déposé une déclaration de changement à l'inscription de SCD, au sens des politiques et exigences de la Bourse de croissance TSX et leurs modifications ou une autre déclaration de changement à l'inscription de la Bourse de croissance TSX et l'une des conditions suivantes est remplie :

i) la déclaration de changement à l'inscription de SCD remplit les 2 conditions suivantes :

A) elle a été déposée à l'occasion d'une opération admissible;

B) elle a été établie conformément aux politiques et exigences de la Bourse de croissance TSX et leurs modifications à l'égard de l'opération admissible ;

ii) la déclaration de changement à l'inscription de la Bourse de croissance TSX autre qu'une déclaration de changement à l'inscription de SCD remplit les 2 conditions suivantes :

A) elle a été déposée à l'occasion d'une prise de contrôle inversée;

B) elle a été établie conformément aux politiques et exigences de la Bourse de croissance TSX et leurs modifications à l'égard de la prise de contrôle inversée. ».

3. L'article 2.8 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression du paragraphe 5;

2° par l'insertion, après le paragraphe 5, du suivant :

« 6) La période de 10 jours ouvrables prévue au paragraphe 1 ne s'applique pas dans les cas suivants :

a) l'émetteur se prévaut de l'article 2.4 ou 2.5 et les conditions suivantes sont réunies :

i) il remplit les conditions prévues à l'article 2.4 ou 2.5, selon le cas, au moment du dépôt du prospectus simplifié;

ii) il dépose son avis d'intention au plus tard au moment du dépôt de son prospectus simplifié provisoire;

iii) le garant de l'émetteur remplit l'une des 2 conditions suivantes :

A) il a déposé un avis d'intention conformément au paragraphe 1 qui n'a pas été retiré;

B) il est réputé avoir déposé un avis d'intention en vertu du paragraphe 4;

b) il est émetteur absorbant et les conditions suivantes sont réunies :

i) il remplit les conditions prévues aux dispositions suivantes :

A) l'article 2.2, 2.3 ou 2.6;

B) le paragraphe 2 de l'article 2.7;

ii) il dépose son avis d'intention au plus tard au moment du dépôt de son prospectus simplifié provisoire;

iii) il a acquis la quasi-totalité de son entreprise d'une personne qui remplit l'une des 2 conditions suivantes :

A) elle a déposé un avis d'intention conformément au paragraphe 1 qui n'a pas été retiré;

B) elle est réputée avoir déposé un avis d'intention en vertu du paragraphe 4. ».

4. L'article 4.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 4.1. Documents exigés pour le dépôt d'un prospectus simplifié provisoire

1) L'émetteur qui dépose un prospectus simplifié provisoire procède de la façon suivante :

a) il dépose les documents suivants avec le prospectus simplifié provisoire :

i) un exemplaire signé du prospectus simplifié provisoire;

ii) une attestation qui porte la date du prospectus, qui est délivrée au nom de l'émetteur par l'un des membres de la haute direction de celui-ci et qui réunit les conditions suivantes :

A) elle indique les conditions d'admissibilité prévues à la partie 2 que l'émetteur invoque pour déposer un prospectus simplifié;

B) elle atteste les éléments suivants :

I) que toutes les conditions d'admissibilité sont remplies;

II) que tous les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qui n'ont pas encore été déposés sont déposés avec celui-ci;

iii) des exemplaires de tous les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qui n'ont pas encore été déposés;

iv) un exemplaire de tout document à déposer en vertu du paragraphe 1 de l'article 12.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (A.M. 2005-03, 05-05-19) ou de l'article 16.4 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (A.M. 2005-05, 05-05-19), selon le cas, qui concerne les titres faisant l'objet du placement et qui n'a pas encore été déposé;

iv.1) un exemplaire de tout contrat important à déposer en vertu de l'article 12.2 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue ou de l'article 16.4 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement qui n'a pas encore été déposé;

v) les rapports techniques devant être déposés avec le prospectus simplifié provisoire en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (A.M. 2005-23, 05-11-30), si l'émetteur a un projet minier;

vi) un exemplaire de chaque rapport ou évaluation dont il est fait mention dans le prospectus simplifié provisoire, pour lequel une lettre de consentement doit être déposée conformément à l'article 10.1 du Règlement 41-101 sur les obligations

générales relatives au prospectus (A.M. 2008-05, 08-03-04) et qui n'a pas encore été déposé, à l'exception de tout rapport technique qui réunit les conditions suivantes :

A) il porte sur un projet d'exploitation minière ou des activités pétrolières et gazières;

B) son dépôt n'est pas prévu au sous-paragraphe v;

b) il transmet les documents suivants à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières au moment du dépôt du prospectus simplifié provisoire :

i) le formulaire de renseignements personnels concernant les personnes suivantes :

A) chaque administrateur et membre de la haute direction de l'émetteur;

B) dans le cas d'un fonds d'investissement, chaque administrateur et membre de la haute direction du gestionnaire de l'émetteur;

C) chaque promoteur de l'émetteur;

D) dans le cas où le promoteur n'est pas une personne physique, chaque administrateur et membre de la haute direction du promoteur;

ii) une lettre signée adressée à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières par l'auditeur de l'émetteur ou de l'entreprise, selon le cas, et rédigée de la manière prévue par le Manuel de l'ICCA, lorsque les états financiers de l'émetteur ou de l'entreprise qui sont inclus ou intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire sont accompagnés d'un rapport d'audit non signé.

2) Malgré la disposition *i* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1, l'émetteur n'est pas tenu de transmettre à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières un formulaire de renseignements personnels d'une personne physique si lui, un autre émetteur ou, s'il est un fonds d'investissement, son gestionnaire ou celui d'un autre fonds d'investissement a déjà transmis un tel formulaire et que les conditions suivantes sont réunies :

a) le formulaire Attestation et consentement inclus dans le formulaire de renseignements personnels ou qui y est annexé a été signé par la personne physique dans les 3 ans précédant la date de dépôt du prospectus simplifié provisoire;

b) les réponses données par la personne physique aux questions 6 à 10 du formulaire de renseignements personnels sont exactes à une date qui tombe dans les 30 jours précédant le dépôt du prospectus simplifié provisoire;

c) si le formulaire de renseignements personnels a déjà été transmis par un autre émetteur à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, l'émetteur lui transmet, au moment du dépôt du prospectus simplifié provisoire, un exemplaire de ce formulaire ou toute autre information que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières trouve satisfaisante.

3) Jusqu'au 14 mai 2016, la disposition *i* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 ne s'applique pas à la transmission d'un formulaire de renseignements personnels d'une personne physique si l'émetteur ou, s'il est un fonds d'investissement, son gestionnaire a déjà transmis à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières un formulaire de renseignements personnels antérieur de cette personne physique et que les conditions suivantes sont réunies :

a) le formulaire Attestation et consentement inclus dans le formulaire de renseignements personnels antérieur ou qui y est annexé a été signé par la personne physique dans les 3 ans précédant la date de dépôt du prospectus simplifié provisoire;

b) les réponses données par la personne physique aux questions 4(B) et (C) et 6 à 9 ou, dans le cas du formulaire de renseignements personnels de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX en vigueur depuis le 8 septembre 2011, aux questions 6 à 10, du formulaire de renseignements personnels antérieur de la personne physique sont exactes à une date qui tombe dans les 30 jours précédant le dépôt du prospectus simplifié provisoire. ».

5. L'article 4.2 de ce règlement est modifié, dans le paragraphe *a* :

1° dans le sous-paragraphe *vi* :

a) par l'insertion, après la disposition A, de la suivante :

« A.1) chaque administrateur de l'émetteur; »;

b) par le remplacement de la disposition B par la suivante :

« B) toute autre personne, à l'exception d'un émetteur, qui fournit ou signe une attestation visée par la partie 5 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus ou par d'autres textes de la législation en valeurs mobilières; »;

2° par le remplacement du sous-paragraphe *x* par les suivants :

« *x)* lorsqu'une convention ou un contrat visé au sous-paragraphe *iii* ou un contrat important visé au sous-paragraphe *iii.1* n'a pas été signé avant le dépôt du prospectus simplifié définitif, mais doit être signé avant la conclusion du placement ou à la conclusion du placement, l'émetteur dépose auprès de l'autorité en valeurs mobilières, au plus tard à la date du dépôt du prospectus simplifié définitif, un engagement envers l'autorité en valeurs mobilières à déposer la convention, le contrat ou le contrat important promptement et au plus tard dans un délai de 7 jours après sa signature;

« *x.1)* lorsqu'un document visé au sous-paragraphe *iii* n'a pas à être signé pour entrer en vigueur et n'est pas entré en vigueur avant le dépôt du prospectus simplifié définitif, mais entrera en vigueur avant la conclusion du placement ou à la conclusion du placement, l'émetteur dépose auprès de l'autorité en valeurs mobilières, au plus tard à la date du dépôt du prospectus simplifié définitif, un engagement envers l'autorité en valeurs mobilières à déposer le document promptement et au plus tard dans un délai de 7 jours après son entrée en vigueur; ».

6. L'article 7.1 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « le dépôt » par les mots « l'octroi du visa ».

7. L'article 7.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « le dépôt » par les mots « l'octroi du visa ».

8. L'Annexe 44-101A1 de ce règlement est modifiée :

1° par le remplacement, dans la rubrique 1.6, des paragraphes 2 et 3 par les suivants :

« 2) Indiquer les modalités de toute option de surallocation ou option visant à augmenter la taille du placement avant la clôture.

« 2.1) Si une position de surallocation est possible, inclure la mention suivante :

« Le souscripteur ou l'acquéreur de [indiquer le type de titres placés au moyen du prospectus] compris dans la position de surallocation des placeurs acquiert ces titres en vertu du prospectus simplifié, que la position soit couverte par l'exercice de l'option de surallocation ou par des achats sur le marché secondaire.

« 3) Dans le cas d'un placement pour compte, remplir les obligations suivantes :

a) si un montant minimum de placement est nécessaire pour permettre à l'émetteur d'atteindre un ou plusieurs des objectifs du placement, indiquer le montant minimum et maximum du placement;

b) si un montant minimum de placement n'est pas nécessaire pour permettre à l'émetteur d'atteindre les objectifs du placement, donner la mention suivante en caractères gras :

« Il n'y a pas de minimum de fonds à réunir dans le cadre du placement. L'émetteur pourrait donc réaliser le placement même s'il ne réunit qu'une petite partie du montant du placement indiqué ci-dessus. »;

2° par l'insertion, dans le paragraphe 1 de la rubrique 1.9 et après le mot « catégorie », des mots « ou série »;

3° par le remplacement de la rubrique 1.11 par la suivante :

« 1.11. Exécution des jugements à l'encontre de personnes étrangères

Si l'émetteur, un administrateur de l'émetteur, un porteur vendeur ou toute autre personne qui signe ou fournit une attestation prévue à la partie 5 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus ou par d'autres textes de la législation en valeurs mobilières, ou toute autre personne pour laquelle l'émetteur est tenu de déposer une attestation prévue à la partie 10 de ce règlement est constitué ou prorogé sous le régime des lois d'un territoire étranger ou qu'il réside à l'étranger, inscrire la mention suivante sur la page de titre ou sous une rubrique distincte ailleurs dans le prospectus, en donnant l'information entre crochets :

« [L'émetteur, l'administrateur de l'émetteur, le porteur vendeur ou toute autre personne] est constitué ou prorogé sous le régime des lois d'un territoire étranger ou réside à l'étranger.

[la personne indiquée ci-après] a désigné la[les] personne[s] suivante[s] comme mandataire[s] aux fins de signification :

Nom de la personne	Nom et adresse du mandataire

Les souscripteurs et les acquéreurs doivent savoir qu'il se peut que les investisseurs ne puissent faire exécuter contre cette personne les jugements rendus au Canada, même si elle a désigné un mandataire aux fins de signification. » »;

4° par le remplacement, dans la rubrique 4.2, du paragraphe 2 par les suivants :

« 2) Si la clôture du placement est subordonnée à un montant minimum du placement, préciser l'emploi du produit selon le montant minimum et maximum du placement.

« 3) Si les conditions suivantes sont réunies, indiquer comment l'émetteur emploiera le produit, par rapport à divers seuils potentiels de produit dans le cas où l'émetteur réunirait un montant inférieur au montant maximum du placement :

- a) la clôture du placement n'est pas subordonnée à un montant minimum du placement;
- b) le placement est effectué pour compte;
- c) l'émetteur a des dépenses non récurrentes à court terme significatives, notamment pour les besoins généraux de l'entreprise, ou des engagements de capital ou contractuels à court terme significatifs et il se peut qu'il n'ait pas d'autres ressources facilement accessibles pour y faire face.

« 4) S'il est tenu de fournir l'information prévue au paragraphe 3, l'émetteur doit analyser, par rapport à chaque seuil, l'incidence de la collecte de la somme associée au seuil, le cas échéant, sur sa liquidité, ses activités, ses ressources en capital et sa solvabilité.

« INSTRUCTIONS

Si l'émetteur est tenu de fournir l'information sur l'emploi du produit à différents seuils conformément aux paragraphes 3 et 4 de la rubrique 4.2, donner comme exemple un seuil correspondant à la réception d'au plus 15 % du placement. »;

5° par le remplacement, dans le paragraphe 1 de la rubrique 4.10, des mots « dispense de prospectus simplifié » par les mots « dispense de prospectus »;

6° par le remplacement, dans la rubrique 7.6, du premier paragraphe par le suivant :

« Si le prospectus simplifié vise le placement de titres émis lors de l'exercice de bons de souscription spéciaux ou d'autres titres acquis sous le régime d'une dispense de prospectus, inclure la mention suivante : »;

7° par le remplacement des rubriques 7A.1 et 7A.2 par les suivantes :

« 7A.1. Ventes ou placements antérieurs

Donner l'information suivante sur chaque catégorie ou série de titres de l'émetteur placés au moyen du prospectus simplifié et de titres permettant d'obtenir, par voie de conversion ou d'échange, des titres de chacune de ces catégories ou séries, pour la période de 12 mois précédant la date du prospectus simplifié :

- a) le prix auquel les titres ont été ou doivent être émis par l'émetteur ou vendus par le porteur vendeur;
- b) le nombre de titres émis ou vendus à ce prix;
- c) la date d'émission ou de vente.

« 7A.2. Cours et volume des opérations

1) Indiquer le marché canadien sur lequel les titres suivants de l'émetteur se négocient ou à la cote duquel ils sont inscrits ainsi que les fourchettes des cours et le volume sur le marché canadien où se négocie habituellement le plus gros volume de titres :

- a) chaque catégorie ou série de titres placés au moyen du prospectus simplifié;

b) les titres de l'émetteur que l'on peut obtenir par voie de conversion ou d'échange des titres de ces catégories ou séries.

2) Si les titres suivants de l'émetteur ne sont ni inscrits à la cote d'un marché canadien ni négociés sur un marché canadien, mais sont inscrits à la cote d'un marché étranger ou négociés sur un tel marché, indiquer de quel marché étranger il s'agit ainsi que la fourchette des cours et le volume négocié sur le marché étranger où se négocie habituellement le plus gros volume de titres :

a) chaque catégorie ou série de titres placés au moyen du prospectus simplifié;

b) les titres de l'émetteur que l'on peut obtenir par voie de conversion ou d'échange des titres de ces catégories ou séries.

3) Fournir l'information visée aux paragraphes 1 et 2 mensuellement, pour chaque mois ou, le cas échéant, partie de mois de la période de 12 mois précédant la date du prospectus simplifié. »;

8° dans la rubrique 11.1 :

a) par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « les documents ne sont pas intégrés par renvoi s'ils sont modifiés ou remplacés » par les mots « les parties des documents ne sont pas intégrées par renvoi si elles sont modifiées ou remplacées »;

b) par l'addition, après le paragraphe 2, du suivant :

« 3) Malgré le sous-paragraphe 7 du paragraphe 1, l'émetteur peut exclure de son prospectus simplifié un rapport, une évaluation, une déclaration ou un avis d'une personne contenu dans une circulaire établie en vue d'une assemblée extraordinaire des porteurs de l'émetteur et les renvois qui y sont faits lorsque les conditions suivantes sont réunies :

a) le rapport n'est pas un rapport de l'auditeur à l'égard d'états financiers;

b) le rapport, l'évaluation, la déclaration ou l'avis a été établi en vue d'une opération déterminée envisagée dans la circulaire, sans rapport avec le placement de titres au moyen du prospectus simplifié, et que l'opération a été abandonnée ou réalisée. »;

9° dans la rubrique 11.3 :

a) par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Lorsque l'émetteur n'a pas de notice annuelle courante ni d'états financiers annuels courants et qu'il se prévaut de la dispense prévue au paragraphe 2 ou 3 de l'article 2.7 du règlement, présenter l'information à fournir, conformément :

a) à la rubrique 14.2 ou 14.5 de l'Annexe 51-102A5, Circulaire de sollicitation de procurations, du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, dans la circulaire visée au sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 2.7 du règlement;

b) aux politiques et aux exigences de la Bourse de croissance TSX relatives à l'information à fournir sur une opération admissible dans une déclaration de changement à l'inscription de SCD ou sur une prise de contrôle inversée dans une déclaration de changement à l'inscription visée au sous-paragraphe *b* du paragraphe 3 de l'article 2.7 du règlement. »;

b) par le remplacement des instructions par les suivantes :

« *INSTRUCTIONS*

1) *L'entité tenue de présenter l'information prévue au paragraphe 2 de la rubrique 11.3 doit inclure les états financiers historiques de toute entité qui était partie à l'opération de restructuration ainsi que tout autre élément d'information contenu dans la circulaire, dans la déclaration de changement à l'inscription de SCD ou dans toute autre déclaration de changement à l'inscription de la Bourse de croissance TSX et ayant servi à établir les états financiers de l'entité.*

2) *L'information prévue au paragraphe 1 doit être présentée d'une manière qui complète, sans la remplacer, l'information à fournir pour une opération qui constitue une acquisition significative pour l'émetteur ou une prise de contrôle inversée à laquelle l'émetteur était partie. »;*

10° par l'addition, après la rubrique 11.4, de la suivante :

« 11.5. Supplément d'information pour les émetteurs de titres adossés à des actifs

Si l'émetteur n'a pas déposé ou été tenu de déposer des états financiers intermédiaires et le rapport de gestion connexe à l'égard d'une période intermédiaire postérieure à l'exercice à l'égard duquel il a inclus des états financiers annuels dans le prospectus simplifié parce qu'il n'est pas émetteur assujéti et qu'il est admissible au régime du prospectus simplifié en vertu de l'article 2.6 du règlement, inclure les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion connexe que l'émetteur aurait dû intégrer par renvoi en vertu du sous-paragraphe 3 du paragraphe 1 de la rubrique 11.1 s'il était émetteur assujéti au moment considéré. »;

11° par le remplacement, dans le texte anglais de la rubrique 15.3, du mot « that » par le mot « the » et par l'addition, à la fin de cette rubrique, des mots « et est exacte à la date du prospectus »;

12° par le remplacement, dans le texte anglais de la rubrique 20.1, des mots « revisions of the price of damages » par les mots « revisions of the price or damages »;

13° par l'addition, après la rubrique 20.2, de la suivante :

« 20.3. Titres convertibles, échangeables ou exerçables

Dans le cas d'un placement de titres convertibles, échangeables ou exerçables pour lequel des montants supplémentaires sont payables ou peuvent le devenir au moment de la conversion, de l'échange ou de l'exercice, inclure une mention semblable à la suivante :

« Les investisseurs sont avisés que, dans le cadre d'un placement de [indiquer le nom des titres convertibles, échangeables ou exerçables], le droit d'action légal en dommages-intérêts pour information fautive ou trompeuse contenue dans le prospectus se limite, selon la législation en valeurs mobilières de certaines provinces [et de certains territoires], au prix auquel les [indiquer le nom des titres convertibles, échangeables ou exerçables] sont offerts à l'occasion du placement. Ainsi, en vertu de la législation en valeurs mobilières de certaines provinces [et de certains territoires], le souscripteur ou l'acquéreur ne peut exercer ce droit pour recouvrer les sommes additionnelles versées [à la conversion, à l'échange ou à l'exercice] des titres. On se reportera aux dispositions applicables de la législation en valeurs mobilières et on consultera éventuellement un avocat. ».

INSTRUCTIONS

Il y a lieu de préciser que, dans le cas d'un prospectus simplifié qui est un prospectus préalable de base en vertu du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable, l'émetteur est tenu d'inclure la mention ci-dessus, sauf si le prospectus précise qu'aucun titre convertible, échangeable ou exerçable ne sera offert ou, le cas échéant, qu'aucun montant ne sera exigé pour la conversion, l'échange ou l'exercice de ces titres. ».

- 8.** Le présent règlement entre en vigueur le 14 mai 2013.

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 44-101 SUR LE PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

1. L'article 1.7 de l'*Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* est modifié par le remplacement du paragraphe 5 par le suivant :

« 5) **Émetteur absorbant** – L'émetteur absorbant est défini de manière à inclure une société acquise par voie de prise de contrôle inversée dans une prise de contrôle inversée réalisée. La définition d'« émetteur absorbant » prévoit aussi que cet émetteur « résulte d'une opération de restructuration » ou qu'il a participé à une opération de restructuration et a continué d'exister après sa réalisation. Dans les deux cas, il faut fournir l'information qui serait donnée dans un prospectus ou l'information comparable prévue par la Bourse de croissance TSX pour un tel émetteur dans une circulaire ou dans un document d'information similaire en vertu des paragraphes 2 et 3 de l'article 2.7 du règlement.

Dans le cas d'une fusion, les autorités en valeurs mobilières considèrent que la personne morale fusionnée « résulte d'une opération de restructuration ».

La définition de l'expression « émetteur absorbant » prévoit également une exclusion qui s'applique aux dessaisissements. Par exemple, l'émetteur peut procéder à une opération de restructuration donnant lieu à la répartition d'une partie de ses activités entre les porteurs ou au transfert d'une partie de ses activités à un autre émetteur. En pareil cas, la définition d'émetteur absorbant ne s'applique pas à l'entité qui poursuit les activités ayant fait l'objet de la scission.

Toutefois, si le dessaisissement vise la quasi-totalité de l'entreprise de l'entité absorbée, l'émetteur serait considéré comme un émetteur absorbant. Dans une telle situation, l'information financière concernant l'entité absorbée devrait être représentative de l'information financière de l'émetteur absorbant. Donc, si l'émetteur invoque ce motif pour établir son admissibilité au régime du prospectus simplifié, il doit s'assurer que les états financiers de l'entité absorbée constituent un substitut exact et pertinent de ses états financiers comme émetteur absorbant.

Un émetteur peut également être considéré comme un émetteur absorbant par rapport à un second émetteur lorsqu'il y a eu une réorganisation interne du second émetteur, pour autant que soient respectées les conditions énoncées au paragraphe *b* de la définition d'« émetteur absorbant ». En particulier, la réorganisation interne ne doit pas avoir entraîné de modification de la quote-part des porteurs dans le second émetteur, ni de modification de la quote-part de celui-ci dans ses actifs. Par exemple, cela peut se produire dans une réorganisation interne à l'occasion de laquelle tous les porteurs de titres du second émetteur échangent leurs titres de celui-ci contre des titres de l'émetteur absorbant. Le second émetteur deviendrait une filiale de l'émetteur absorbant et sa quote-part dans ses actifs demeurerait la même. La définition d'émetteur absorbant est plus large que celle d'« émetteur issu d'une opération de restructuration » puisqu'elle inclut ce type de réorganisation interne, qui pourrait ne pas être considérée comme une « opération de restructuration » au sens du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* en raison de l'exclusion formulée à la fin de la définition de cette expression. ».

2. L'article 2.1 de cette instruction générale est modifié :

1° par la suppression, dans le paragraphe 1, des mots « et, au Québec, ne leur donne aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours de ces titres »;

2° par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le paragraphe 2, des mots « émetteur issu d'une opération de restructuration » par les mots « émetteur absorbant ».

3. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion, après l'article 3.2, du suivant :

« 3.2.1. Formulaires de renseignements personnels

1) L'émetteur qui utilise un formulaire de renseignements personnels déjà transmis ou un formulaire de renseignements personnels antérieur en vertu du paragraphe 2 ou 3 de l'article 4.1 du règlement doit tenir compte des obligations prévues au sous-paragraphe *b* de ces paragraphes, selon lesquelles les réponses données à certaines questions du formulaire doivent encore être exactes. Pour ce faire, il doit obtenir les confirmations appropriées des personnes physiques concernées.

2) En vertu du sous-paragraphe *c* du paragraphe 2 de l'article 4.1 du règlement, l'émetteur doit, dans certains cas, transmettre un exemplaire d'un formulaire de renseignements personnels déjà transmis «ou toute autre information que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières trouve satisfaisante ». Selon nous, cette autre information satisfaisante, en ce qui a trait au formulaire de renseignements personnels d'une personne physique déjà transmis, pourrait être le numéro de projet selon le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et le nom de l'émetteur. Cette information sera, pour la plupart des cas, suffisante. Dans le cas contraire, le personnel communiquera avec l'émetteur. L'émetteur qui souhaite procéder ainsi devrait fournir l'information dans la lettre d'accompagnement du prospectus simplifié provisoire.

3) L'émetteur qui transmet un exemplaire d'un formulaire de renseignements personnels déjà transmis en vertu du sous-paragraphe *c* du paragraphe 2 de l'article 4.1 du règlement devrait le déposer au moyen de SEDAR comme un formulaire de renseignements personnels, de la même façon qu'il le ferait dans le cas d'un nouveau formulaire de renseignements personnels. ».

4. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion, après l'article 3.4, du suivant :

« 3.4.1. Circulaire de sollicitation de procurations en vue d'une assemblée extraordinaire

Le paragraphe 3 de la rubrique 11.1 de l'Annexe 44-101A1 prévoit certaines circonstances dans lesquelles l'émetteur n'est pas tenu d'intégrer par renvoi dans son prospectus un rapport, une évaluation, une déclaration ou un avis d'un expert qui est intégré par renvoi indirectement dans le prospectus du fait de l'intégration par renvoi d'une circulaire de sollicitation de procurations établie en vue d'une assemblée extraordinaire des porteurs de l'émetteur. Ce type de circulaire porte souvent sur une opération de restructuration d'un émetteur ou sur une autre question extraordinaire le concernant. Dans ces circonstances, l'émetteur ou son conseil d'administration peut engager un expert pour lui fournir un avis se rapportant expressément à la question qui sera étudiée à l'assemblée extraordinaire des porteurs. Par exemple, le conseil peut engager une personne pour lui fournir une attestation d'équité qui l'aide à décider s'il doit recommander aux porteurs d'approuver l'opération projetée. De même, l'émetteur peut inclure une opinion fiscale dans la circulaire de sollicitation de procurations pour illustrer les conséquences fiscales de l'opération projetée pour ses porteurs. Selon le paragraphe 3 de la rubrique 11.1, nous n'exigerions pas l'intégration par renvoi de ces avis, à condition qu'ils aient été établis relativement à l'opération projetée qui était l'objet de la circulaire de sollicitation de procurations et que l'opération ait été réalisée ou abandonnée avant le dépôt du prospectus. ».

5. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion, après l'article 3.9, du suivant :

« 3.10. Aucun montant minimum du placement

L'émetteur qui n'a pas indiqué de montant minimum pour le placement, s'il s'agit d'un placement pour compte, trouvera d'autres indications à l'article 2.2.1 et au paragraphe 3 de l'article 4.3 de l'*Instruction générale relative au Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*. ».

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 44-102 SUR LE PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN PROSPECTUS PRÉALABLE

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 6° et 8°)

1. L'article 5.6 du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable est modifié par l'insertion, après le paragraphe 6, du suivant :

« 6.1. L'information prévue à la rubrique 7A de l'Annexe 44-101A1 sur les titres qui peuvent être placés au moyen du prospectus préalable de base, si la série ou catégorie de titres qui doivent être placés au moyen du prospectus préalable de base n'est pas connue au moment du dépôt de ce prospectus. ».

2. L'article 7.2 de ce règlement est modifié :

1° par l'insertion, après le paragraphe 1, des suivants:

« 1.1) Malgré le paragraphe 1, si l'expert dont le consentement est exigé est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (A.M. 2005-23, 05-11-30), l'émetteur n'est pas tenu de déposer le consentement de la personne qualifiée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

a) le consentement de la personne qualifiée est exigé à l'égard d'un rapport technique qui ne devait pas être déposé avec le prospectus préalable de base provisoire;

b) la personne qualifiée était employée par une personne à la date de signature du rapport technique;

c) l'activité principale de la personne consiste à fournir des services d'ingénierie ou des services géoscientifiques;

d) l'émetteur dépose le consentement de la personne.

« 1.2) Le consentement déposé en vertu du paragraphe 1.1 doit être signé par un signataire autorisé de la personne qui est visé par les paragraphes *a*, *b*, *d* et *e* de la définition de « personne qualifiée » prévue par le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (A.M. 2005-23, 05-11-30). »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 2, de « aux termes du paragraphe 1) » par « en vertu du paragraphe 1 ou des paragraphes 1.1 et 1.2 ».

3. L'article 9.1 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 1, de « Nonobstant l'article 6.1 du Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié (A.M. 2005-24, 05-11-30) » par « Nonobstant l'article 7.2 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus (A.M. 2008-05, 08-03-04) ».

4. L'Annexe A de ce règlement est modifiée par le remplacement, dans le paragraphe *c* de la rubrique 2.1, des mots « personne ou société » par le mot « personne ».

5. Le présent règlement entre en vigueur le 14 mai 2013.

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT
44-102 SUR LE PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN PROSPECTUS
PRÉALABLE**

1. L'article 2.6.1 de l'*Instruction générale relative au Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* est modifié par l'insertion, après les mots « intégré par renvoi », des mots « et à l'égard duquel un consentement n'a pas été déjà déposé ».

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 51-102 SUR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V.1-1, a. 331.1, par. 9°, 11° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue est modifié par l'insertion, après le paragraphe *a* de la définition de l'expression « membre de la haute direction », du suivant :

« *a.1)* le chef de la direction ou le chef des finances; ».

2. L'article 8.10 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 par le suivant :

« *b)* elle ne vise pas les titres d'un autre émetteur, à moins que le vendeur ait cédé l'entreprise visée au sous-paragraphe *a* à cet autre émetteur qui remplit les conditions suivantes :

- i)* il a été créé dans le seul but de permettre l'acquisition;
- ii)* hormis les actifs ou les activités de l'entreprise cédée, il n'a :
 - A) ni actifs substantiels;
 - B) ni historique d'exploitation. »;

2° par le remplacement du sous-paragraphe *a* du paragraphe 4 par le suivant :

« *a)* la production, le chiffre d'affaires brut, les redevances, les coûts de production et le résultat opérationnel de l'entreprise ou des entreprises reliées pour les périodes comptables étaient nuls; ».

3. Le présent règlement entre en vigueur le 14 mai 2013.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 52-107 SUR LES PRINCIPES COMPTABLES ET NORMES D'AUDIT ACCEPTABLES

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 9°, 19°, 19.1° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables est modifié :

1° par l'insertion, après la définition de l'expression « états financiers », de la suivante :

« « états financiers d'entité absorbée » : les états financiers visés au sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de la rubrique 32.1 de l'Annexe 41-101A1 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus; »;

2° par l'insertion, après la définition de l'expression « états financiers relatifs à une acquisition », de la suivante :

« « états financiers relatifs aux activités principales » : les états financiers visés au sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de la rubrique 32.1 de l'Annexe 41-101A1 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus; ».

2. L'article 2.1 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le sous-paragraphe *d* du paragraphe 2, des mots « au compte de résultat opérationnel » par les mots « aux états financiers relatifs à une acquisition, aux états financiers d'entité absorbée ou aux états financiers relatifs aux activités principales qui sont un compte de résultat opérationnel ».

3. L'article 3.11 de ce règlement est modifié :

1° dans le paragraphe 5 :

a) par le remplacement, dans ce qui précède le sous-paragraphe *a*, de « Malgré les paragraphes 1, 2 et 4 » par « Malgré les paragraphes 1 et 2 »;

b) dans le sous-paragraphe *a* :

i) par le remplacement, dans la disposition *i*, des mots « les produits des activités ordinaires bruts » par les mots « le chiffre d'affaires brut »;

ii) par le remplacement, dans la disposition *ii*, des mots « les charges liées aux redevances » par les mots « les redevances »;

2° par la suppression du paragraphe 6.

4. L'article 3.12 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le sous-paragraphe *e* du paragraphe 2, de « le paragraphe 5 ou 6 » par « le paragraphe 5 ».

5. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 3.16, des suivants :

« 3.17. Principes comptables acceptables pour les états financiers d'entité absorbée ou les états financiers relatifs aux activités principales qui sont un compte de résultat opérationnel

Si les états financiers d'entité absorbée ou les états financiers relatifs aux activités principales sont un compte de résultat opérationnel relatif à un terrain pétrolière ou gazéifère, les obligations suivantes s'appliquent :

a) le compte de résultat opérationnel doit comporter au moins les postes suivants :

- i) le chiffre d'affaires brut;
- ii) les redevances;
- iii) les coûts de production;
- iv) le résultat opérationnel;

b) les postes du compte de résultat opérationnel sont établis selon des méthodes comptables qui réunissent les conditions suivantes :

i) elles sont permises par l'un des référentiels comptables suivants :

A) les PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public;

B) les PCGR américains, si l'émetteur est un émetteur inscrit auprès de la SEC ou un émetteur étranger inscrit auprès de la SEC;

C) les IFRS, si l'émetteur est un émetteur étranger;

ii) elles s'appliqueraient à ces postes si ceux-ci étaient présentés comme une partie d'un jeu complet d'états financiers;

c) le compte de résultat opérationnel remplit les conditions suivantes :

i) il comporte la mention suivante :

« Le présent compte de résultat opérationnel est établi conformément au référentiel d'information financière indiqué pour un tel compte à l'article 3.17 du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables. »;

ii) il décrit les méthodes comptables appliquées pour l'établissement du compte de résultat opérationnel.

« 3.18. Normes d'audit acceptables pour les états financiers d'entité absorbée ou les états financiers relatifs aux activités principales qui sont un compte de résultat opérationnel

1) Les états financiers d'entité absorbée ou les états financiers relatifs aux activités principales qui sont un compte de résultat opérationnel relatif à un terrain pétrolière ou gazéifère dont l'audit est prévu par la législation en valeurs mobilières sont accompagnés d'un rapport d'audit et audités conformément à l'un des référentiels suivantes :

a) les NAGR canadiennes;

b) les NAGR américaines du PCAOB, si l'émetteur est un émetteur inscrit auprès de la SEC ou un émetteur étranger inscrit auprès de la SEC;

c) les Normes internationales d'audit, si l'émetteur est un émetteur étranger.

- 2) Le rapport d'audit satisfait aux conditions suivantes :
- a)* si le sous-paragraphe *a* ou *c* du paragraphe 1 s'applique, il exprime une opinion non modifiée;
 - b)* si le sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 s'applique, il exprime une opinion sans réserve;
 - c)* il indique toutes les périodes comptables présentées auxquelles il s'applique;
 - d)* il indique les normes d'audit appliquées pour l'exécution de l'audit;
 - e)* il indique le référentiel d'information financière appliqué pour l'établissement du compte de résultat opérationnel. ».
6. Le présent règlement entre en vigueur le 14 mai 2013.

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 52-107 SUR LES PRINCIPES COMPTABLES ET NORMES D'AUDIT ACCEPTABLES

1. L'article 2.14 de l'*Instruction générale relative au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* est modifié par la suppression de ce qui suit:

«Dans le cas où les états financiers relatifs à une acquisition sont des états financiers détachés établis selon les PCGR pour les entreprises à capital fermé, ainsi qu'il est prévu à l'article 2.18 de la présente instruction générale, la disposition *iii* du sous-paragraphe *d* du paragraphe 6 de l'article 3.11 exige à l'égard des émetteurs non émergents une information sur le rapprochement similaire à celle qui est prévue à la disposition *iv* du sous-paragraphe *f* du paragraphe 1 de l'article 3.11. Les indications données ci-dessus au sujet de la disposition *iv* du sous-paragraphe *f* du paragraphe 1 de l'article 3.11 s'appliquent également à la disposition *iii* du sous-paragraphe *d* du paragraphe 6 de l'article 3.11.».

2. Les articles 2.17 et 2.18 de l'instruction générale sont remplacés par les suivants:

«2.17. États financiers relatifs à une acquisition, états financiers d'entreprise absorbée ou états financiers relatifs aux activités principales qui sont un compte de résultat opérationnel

Dans le cas d'états financiers relatifs à une acquisition qui sont un compte de résultat opérationnel, le paragraphe 5 de l'article 3.11 exige que les postes du compte soient établis selon des méthodes comptables conformes à celles permises par les PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, les IFRS, les PCGR américains ou les PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé. Dans le cas d'états financiers d'entreprise absorbée ou d'états financiers relatifs aux activités principales qui sont un compte de résultat opérationnel, l'article 3.17 prévoit que les postes du compte sont établis selon des méthodes comptables conformes à celles permises par les PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, les PCGR américains, si l'émetteur est un émetteur inscrit auprès de la SEC ou un émetteur étranger inscrit auprès de la SEC, ou bien les IFRS, si l'émetteur est un émetteur étranger. Aux fins d'établissement d'un compte de résultat opérationnel, les exceptions et les exemptions prévues dans les annexes de l'IFRS 1 seraient pertinentes pour établir l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition aux IFRS.».

«2.18. États financiers relatifs à une acquisition, états financiers d'entreprise absorbée ou états financiers relatifs aux activités principales qui sont des états financiers détachés

Les états financiers relatifs à une acquisition, les états financiers d'entreprise absorbée ou les états financiers relatifs aux activités principales peuvent reposer sur l'information provenant des documents financiers d'une autre entité dont les activités comprenaient l'entreprise acquise ou à acquérir, l'entité absorbée ou les activités principales. Dans certains cas, il n'existe pas de documents financiers individuels pour l'entreprise. Ces états financiers, qui sont communément appelés des états financiers «détachés», devraient généralement comprendre ce qui suit:

- a) tous les éléments d'actif et de passif directement attribuables à l'entreprise;
- b) tous les produits et toutes les charges directement attribuables à l'entreprise;
- c) si des charges de l'entreprise sont des charges communes avec l'autre entité, la part de ces charges attribuée sur une base raisonnable à l'entreprise;

d) l'impôt sur le résultat et sur le capital calculé comme si l'entreprise avait été une entité juridique distincte et avait déposé une déclaration de revenus distincte à l'égard de la période présentée;

e) une description de la méthode de répartition de chaque poste significatif présenté.».

3. L'article 3.5 de l'instruction générale est remplacé par le suivant:

«3.5. Indication du référentiel d'information financière appliqué pour l'établissement du compte de résultat opérationnel

Selon le sous-paragraphe *e* du paragraphe 2 des articles 3.12 et 3.18, le rapport d'audit doit indiquer le référentiel d'information financière appliqué pour l'établissement du compte de résultat opérationnel prévu au paragraphe 5 de l'article 3.11 et à l'article 3.17. Pour satisfaire à cette disposition, le rapport d'audit peut mentionner l'obligation du règlement et renvoyer le lecteur à la note du compte de résultat opérationnel qui décrit le référentiel d'information financière.».

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-101 SUR LE RÉGIME DE PROSPECTUS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 8°, 11° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif est modifié par le remplacement de la définition de l'expression « formulaire de renseignements personnels et autorisation » par les suivantes :

« « formulaire de renseignements personnels » : l'un des formulaires remplis suivants :

a) le formulaire prévu à l'Appendice 1 de l'Annexe A du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus (chapitre V-1.1, r. 14);

b) le formulaire de renseignements personnels de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX présenté par une personne physique à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX, auquel est annexé un formulaire Attestation et consentement établi conformément à la partie B de l'Appendice 1 de l'Annexe A de ce règlement;

« « formulaire de renseignements personnels antérieur » : l'un des formulaires remplis suivants :

a) le formulaire prévu à l'Appendice 1 de l'Annexe A du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus dans la version en vigueur du 17 mars 2008 au 14 mai 2013;

b) le formulaire de renseignements personnels de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX, auquel est annexé un formulaire Attestation et consentement rempli, dans la version en vigueur du 17 mars 2008 au 14 mai 2013;

« « formulaire de renseignements personnels de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX » : un formulaire de renseignements personnels d'une personne physique rempli conformément aux dispositions du formulaire 4 de la Bourse de Toronto ou du formulaire 2A de la Bourse de croissance TSX, selon le cas, et leurs modifications; ».

2. L'article 2.3 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement de la disposition *ii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 par la suivante :

« *ii*) un formulaire de renseignements personnels concernant les personnes suivantes :

A) chaque administrateur et membre de la haute direction de l'OPC;

B) chaque administrateur et membre de la haute direction du gestionnaire de l'OPC;

C) chaque promoteur de l'OPC;

D) dans le cas où le promoteur n'est pas une personne physique, chaque administrateur et membre de la haute direction du promoteur; »;

2° par l'insertion, après le paragraphe 1, des suivants :

« 1.1) Malgré la disposition *ii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1, l'OPC n'est pas tenu de transmettre à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières un formulaire de renseignements personnels d'une personne physique si lui, son gestionnaire, un autre émetteur ou le gestionnaire d'un autre fonds d'investissement a déjà transmis un tel formulaire et que les conditions suivantes sont réunies :

a) le formulaire Attestation et consentement inclus dans le formulaire de renseignements personnels ou qui y est annexé a été signé par la personne physique dans les 3 ans précédant la date de dépôt du prospectus simplifié provisoire, de la notice annuelle provisoire et de l'aperçu du fonds provisoire pour chaque catégorie ou série de titres de l'OPC;

b) les réponses données par la personne physique aux questions 6 à 10 du formulaire de renseignements personnels sont exactes à une date qui ne tombe pas plus de 30 jours avant le dépôt du prospectus simplifié provisoire, de la notice annuelle provisoire et de l'aperçu du fonds provisoire pour chaque catégorie ou série de titres de l'OPC;

c) si le formulaire de renseignements personnels a déjà été transmis par un autre émetteur à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, l'émetteur lui transmet, au moment du dépôt du prospectus simplifié provisoire, de la notice annuelle provisoire et de l'aperçu du fonds provisoire pour chaque catégorie ou série de titres de l'OPC, un exemplaire de ce formulaire ou toute autre information que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières trouve satisfaisante.

« 1.2) Jusqu'au 14 mai 2016, la disposition *ii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 ne s'applique pas à la transmission d'un formulaire de renseignements personnels d'une personne physique si l'OPC, son gestionnaire, un autre émetteur ou le gestionnaire d'un autre fonds d'investissement a déjà transmis à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières un formulaire de renseignements personnels antérieur de cette personne physique et que les conditions suivantes sont réunies :

a) le formulaire Attestation et consentement inclus dans le formulaire de renseignements personnels antérieur ou qui y est annexé a été signé par la personne physique dans les 3 ans précédant la date de dépôt du prospectus simplifié provisoire, de la notice annuelle provisoire et de l'aperçu du fonds provisoire pour chaque catégorie ou série de titres de l'OPC;

b) les réponses données par la personne physique aux questions 4(B) et (C) et 6 à 9 ou, dans le cas du formulaire de renseignements personnels de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX en vigueur depuis le 8 septembre 2011, aux questions 6 à 10, du formulaire de renseignements personnels antérieur de la personne physique sont exactes à une date qui ne tombe pas plus de 30 jours avant le dépôt du prospectus simplifié provisoire, de la notice annuelle provisoire et de l'aperçu du fonds provisoire pour chaque catégorie ou série de titres de l'OPC. »;

3° dans le paragraphe 2 :

a) par l'insertion, après la disposition *ii* du sous-paragraphe *a*, de la suivante :

« *ii.1)* un exemplaire des documents suivants et de leurs modifications qui n'ont pas été déposés :

A) les règlements ou autres textes correspondants actuellement en vigueur;

B) toute convention entre porteurs ou convention fiduciaire de vote à laquelle l'OPC a accès et qui peut raisonnablement être considérée

comme importante pour un investisseur dans les titres de l'OPC; »;

b) dans le sous-paragraphe *b* :

i) par la suppression de la disposition *iii*;

ii) par le remplacement de la disposition *iv* par la suivante :

« *iv)* un formulaire de renseignements personnels relatif aux personnes suivantes :

A) chaque administrateur et membre de la haute direction de l'OPC;

B) chaque administrateur et membre de la haute direction du gestionnaire de l'OPC;

C) chaque promoteur de l'OPC;

D) dans le cas où le promoteur n'est pas une personne physique, chaque administrateur et membre de la haute direction du promoteur; »;

4° par l'insertion, après le paragraphe 2, des suivants :

« 2.1) Malgré la disposition *iv* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2, l'OPC n'est pas tenu de transmettre à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières un formulaire de renseignements personnels d'une personne physique si lui, son gestionnaire, un autre émetteur ou le gestionnaire d'un autre fonds d'investissement a déjà transmis un tel formulaire et que les conditions suivantes sont réunies :

a) le formulaire Attestation et consentement inclus dans le formulaire de renseignements personnels ou qui y est annexé a été signé par la personne physique dans les 3 ans précédant la date de dépôt du projet de prospectus simplifié, du projet de notice annuelle et du projet d'aperçu du fonds pour chaque catégorie ou série de titres de l'OPC;

b) les réponses données par la personne physique aux questions 6 à 10 du formulaire de renseignements personnels sont exactes à une date qui ne tombe pas plus de 30 jours avant le dépôt du projet de prospectus simplifié, du projet de notice annuelle et du projet d'aperçu du fonds pour chaque catégorie ou série de titres de l'OPC;

c) si le formulaire de renseignements personnels a déjà été transmis par un autre émetteur à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, l'émetteur lui transmet, au moment du dépôt du projet de prospectus simplifié, du projet de notice annuelle et du projet d'aperçu du fonds pour chaque catégorie ou série de titres de l'OPC, un exemplaire de ce formulaire ou toute autre information que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières trouve satisfaisante.

« 2.2) Jusqu'au 14 mai 2016, la disposition *iv* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 ne s'applique pas à la transmission d'un formulaire de renseignements personnels d'une personne physique si l'OPC, son gestionnaire, un autre émetteur ou le gestionnaire d'un autre fonds d'investissement a déjà transmis à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières un formulaire de renseignements personnels antérieur de cette personne physique et que les conditions suivantes sont réunies :

a) le formulaire Attestation et consentement inclus dans le formulaire de renseignements personnels antérieur ou qui y est annexé a été signé par la personne physique dans les 3 ans précédant la date de dépôt du projet de prospectus simplifié, du projet de notice annuelle et du projet d'aperçu du fonds pour chaque catégorie ou série de titres de l'OPC;

b) les réponses données par la personne physique aux questions 4(B) et (C) et 6 à 9 ou, dans le cas du formulaire de renseignements personnels de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX en vigueur depuis le 8 septembre 2011, aux questions 6 à 10, du formulaire de renseignements personnels antérieur de la personne physique sont exactes à une date qui ne tombe pas plus de 30 jours avant le dépôt du projet de prospectus simplifié, du projet de notice annuelle et du projet d'aperçu du fonds pour chaque catégorie ou série de titres de l'OPC. »;

5° par l'insertion, après la disposition *i* du sous-paragraphe *a* du paragraphe 3, de la suivante :

« *i.1)* un exemplaire des documents suivants et de leurs modifications qui n'ont pas été déposés :

A) les règlements ou autres textes correspondants actuellement en vigueur;

B) toute convention entre porteurs ou convention fiduciaire de vote à laquelle l'OPC a accès et qui peut raisonnablement être considérée comme importante pour un investisseur dans les titres de l'OPC; ».

3. L'article 3.1 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le paragraphe 1.1, des suivants :

« 1.2) si l'OPC n'a pas encore déposé d'états financiers annuels comparatifs, les derniers états financiers intermédiaires que l'OPC a déposés avant ou après la date du prospectus simplifié;

« 1.3) si l'OPC n'a pas encore déposé d'états financiers intermédiaires ni d'états financiers annuels comparatifs, le bilan vérifié déposé avec le prospectus simplifié;

« 1.4) si l'OPC n'a pas encore déposé de rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds, le dernier rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé avant ou après la date du prospectus simplifié. ».

4. Le Formulaire 81-101F1 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans la partie B, du paragraphe 2 de la rubrique 9 par le suivant :

« 2) Pour les fonds du marché monétaire, présenter de l'information indiquant que, bien que l'OPC ait l'intention de maintenir un prix constant pour ses titres, il n'y a aucune garantie que le prix ne fluctuera pas. ».

5. Le Formulaire 81-101F2 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 3 de la rubrique 1.1, du mot « distributed » par le mot « sold »;

2° par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 3 de la rubrique 1.2, du mot « distributed » par le mot « sold »;

3° dans la rubrique 10.2 :

a) par le remplacement, dans le paragraphe 2, du mot « dirigeants » par les mots « membres de la haute direction »;

b) par le remplacement, dans les paragraphes 3 et 4, du mot « dirigeant » par les mots « membre de la haute direction »;

4° dans la rubrique 10.6 :

a) par le remplacement, dans l'intitulé, du mot « **dirigeants** » par les mots « **membres de la haute direction** »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe 1, du mot « dirigeants » par les mots « membres de la haute direction »;

c) par le remplacement, partout où il se trouve dans le paragraphe 4, du mot « dirigeant » par les mots « membre de la haute direction »;

d) par le remplacement, dans le paragraphe 5, du mot « dirigeant » par les mots « membre de la haute direction »;

5° par le remplacement du sous-paragraphe *f* du paragraphe 1 de la rubrique 16 par le suivant :

« *f*) tout autre contrat ou convention important pour l'OPC. »;

6° par le remplacement du paragraphe 1 de la rubrique 22 par le suivant :

« 1) Inclure une attestation du placeur principal de l'OPC en la forme suivante :

« À notre connaissance, la présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié conformément à la législation en valeurs mobilières de [insérer les territoires dans lesquels le placement est admissible] et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse. » ».

6. Le présent règlement entre en vigueur le 14 mai 2013.

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 81-101 SUR LE RÉGIME DE PROSPECTUS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

1. L'Instruction générale relative au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif est modifiée par l'insertion, après l'article 2.5, du suivant :

« 2.5.1. Formulaires de renseignements personnels

1) L'OPC qui utilise un formulaire de renseignements personnels déjà transmis ou un formulaire de renseignements personnels antérieur doit savoir que les réponses données à certaines questions du formulaire doivent encore être exactes. Pour ce faire, il doit obtenir les confirmations appropriées des personnes physiques concernées.

2) En vertu du sous-paragraphe *c* des paragraphes 1.1 et 2.1 de l'article 2.3 du règlement, l'OPC doit, dans certains cas, transmettre un exemplaire d'un formulaire de renseignements personnels déjà transmis «ou toute autre information que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières trouve satisfaisante ». Selon nous, cette autre information satisfaisante, en ce qui a trait au formulaire de renseignements personnels d'une personne physique déjà transmis, pourrait être le numéro de projet selon le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et le nom de l'émetteur. Cette information sera, pour la plupart des cas, suffisante. Dans le cas contraire, le personnel communiquera avec l'OPC. L'OPC qui souhaite procéder ainsi devrait fournir l'information dans la lettre d'accompagnement du prospectus simplifié provisoire ou du projet de prospectus simplifié.

3) L'OPC qui transmet un exemplaire d'un formulaire de renseignements personnels déjà transmis en vertu du sous-paragraphe *c* des paragraphes 1.1 et 2.1 de l'article 2.3 du règlement devrait le déposer au moyen de SEDAR comme un formulaire de renseignements personnels, de la même façon qu'il le ferait dans le cas d'un nouveau formulaire de renseignements personnels. ».

Regulation to amend Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements and concordant regulations

The *Autorité des marchés financiers* (the “Authority”) is publishing amended texts, in English and French, of the following Regulations:

- *Regulation to amend Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements;*
- *Regulation to amend Regulation 13-101 respecting the System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR);*
- *Regulation to amend Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions;*
- *Regulation to amend Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions;*
- *Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;*
- *Regulation to amend Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards;*
- *Regulation to amend Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure.*

The Authority is also publishing in this Bulletin amended texts, in English and French, of the following Policy Statement

- *Amendments to Policy Statement to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements;*
- *Amendments to Policy Statement to Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions;*
- *Amendments to Policy Statement to Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions;*
- *Amendments to Policy Statement to Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards;*
- *Amendments to Policy Statement to Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure.*

In Québec, the Regulations will be made under section 331.1 of the *Securities Act* and will be submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment. The Regulations will come into force on the date of their publication in the *Gazette officielle du Québec* or on a later date indicated in the Regulations. The Policy Statement will be adopted as policies and will take effect concomitantly with the Regulations.

Additional Information

Further information is available from:

Rosetta Gagliardi
Senior Policy Advisor
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4462
Toll-free: 1 877 525-0337
rosetta.gagliardi@lautorite.qc.ca

Céline Morin
Senior Policy Advisor
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4395
Toll-free: 1 877 525-0337
celine.morin@lautorite.qc.ca

Natalie Brown
Senior Securities Analyst, Corporate finance
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4388
Toll-free: 1 877 525-0337
natalie.brown@lautorite.qc.ca

February 28, 2013



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

NOTICE

Regulation to amend Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements

Regulation to amend Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions

Regulation to amend Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions

Regulation to amend Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure

Consequential Amendments

Amendments to Policy Statement to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements

Amendments to Policy Statement to Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions

Amendments to Policy Statement to Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions

Amendments to Policy Statement to Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure

#4144505 v22

February 28, 2013

Introduction

We, the Canadian Securities Administrators (CSA), are implementing amendments to:

- *Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements* (**Regulation 41-101**);
- *Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions* (**Regulation 44-101**);
- *Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions* (**Regulation 44-102**);
- *Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure* (**Regulation 81-101**).

The references above to a regulation include its form(s).

We are also implementing changes to:

- *Policy Statement to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements* (**Policy Statement 41-101**);
- *Policy Statement to Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions* (**Policy Statement 44-101**);
- *Policy Statement to Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions* (**Policy Statement 44-102**);
- *Policy Statement to Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure* (**Policy Statement 81-101**).

The amendments to Regulation 41-101, Regulation 44-101, Regulation 44-102 and Regulation 81-101 and related changes to Policy Statement 41-101, Policy Statement 44-101, Policy Statement 44-102 and Policy Statement 81-101 are collectively referred to in this Notice as the “**Amendments and Related Changes**”.

Regulation 41-101 provides a comprehensive set of prospectus requirements for issuers. Regulation 44-101 sets out requirements for an issuer intending to file a prospectus in the form of a short form prospectus. Regulation 44-102 sets out requirements for a distribution under a short form prospectus using shelf procedures. Regulation 81-101 sets out requirements for an issuer that is a mutual fund to file a simplified prospectus, annual information form and fund facts document. Regulation 41-101, Regulation 44-101, Regulation 44-102 and Regulation 81-101 are collectively referred to in this Notice as the “**Prospectus Regulations**”.

The Amendments and Related Changes are expected to be adopted by each member of the CSA, and provided that all necessary ministerial approvals are obtained, will be effective May 14, 2013.

Substance and Purpose

The primary purpose of the Amendments and Related Changes is to address user experience and the CSA's experience with the Prospectus Regulations since the implementation of the general prospectus regulation, Regulation 41-101, on March 17, 2008.

The Amendments and Related Changes are intended to:

- clarify certain provisions of the Prospectus Regulations;
- address gaps in the Prospectus Regulations;
- modify certain requirements in the Prospectus Regulations to enhance their effectiveness;
- remove or streamline certain requirements in the Prospectus Regulations that are burdensome for issuers and of limited utility for securityholders; and
- codify prospectus relief that has been granted in the past.

Background

As part of a post-adoption process following implementation of Regulation 41-101 on March 17, 2008, the CSA tracked issues that arose in connection with Regulation 41-101 and other Prospectus Regulations, and developed amendments and related changes to address those issues where warranted. These amendments and related changes were published for comment on July 15, 2011 (the **July 2011 Materials**). Please refer to the July 2011 Materials for further background.

Summary of Written Comments Received by the CSA

During the comment period, we received submissions from 28 commenters. We have considered the comments received and thank all the commenters for their input. The names of commenters are contained in Appendix A of this Notice and a summary of their comments, together with our responses, are contained in Appendix B of this Notice.

We note that the majority of the comment letters received related to our proposal in the July 2011 Materials to make experts subject to the requirement to submit to jurisdiction and appoint an agent. As described in Appendix B to this Notice, we have decided not to proceed with this proposal.

Summary of Changes to the July 2011 Materials

We have made certain changes to the July 2011 Materials in response to the comments we received and related analysis.

The July 2011 Materials proposed that, going-forward, an issuer would not be required to deliver a personal information form (**PIF**) for an individual if the issuer or another issuer had previously delivered a PIF for that individual, provided certain conditions were satisfied. One requirement

we proposed was that the issuer deliver a certificate listing each individual for whom a PIF had previously been delivered and the details of the related prospectus filing, and which provided the issuer's certification that each such individual had confirmed that specified information in the previously delivered PIF remained correct. This certificate was set out in proposed Appendix A, Schedule 4 of Regulation 41-101 (**Schedule 4**).

We have eliminated Schedule 4 because it may place an unnecessary burden on issuers. Instead, we have added guidance in Policy Statement 41-101 and Policy Statement 44-101 reminding issuers that, when relying on a previously delivered PIF, the issuer should obtain appropriate confirmations from the individual that the specified information in the previously filed PIF is still correct. In lieu of Schedule 4, we have also substituted a more narrow condition that, where an issuer is relying on the previous delivery of a PIF by another issuer, the issuer must deliver that PIF or provide alternative information. We have added guidance to Policy Statement 41-101 and Policy Statement 44-101 that explains the alternative information we would normally consider sufficient.

In an effort to clarify the PIF filing requirements, we have also revised the drafting of the applicable provisions in subsections 9.1(2) and (3) of Regulation 41-101 (and equivalent provisions of Regulation 44-101) and have prepared new definitions for "personal information form", "TSX/TSXV personal information form" and "predecessor personal information form".

Also, in response to comments received in connection with the new principal distributor certificate requirement for investment funds in Regulation 41-101 and the amendments to the principal distributor certificate required by Regulation 81-101, we have changed the principal distributor certificates so that a principal distributor will be required to provide a certificate to the best of its knowledge, information and belief.

The rest of the changes to the July 2011 Materials are conforming changes or are minor in nature.

As none of the above-mentioned changes are material, we are not republishing the Amendments and Related Changes for comment.

Consequential Amendments

We are also publishing consequential amendments to:

- *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards (Regulation 52-107);*
- *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations (Regulation 51-102);*
- *Regulation 13-101 respecting the System for Electronic Document Analysis and Retrieval (Regulation 13-101).*

Other Changes

We are also making changes to *Policy Statement to Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards (Policy Statement 52-107)*.

Guide to this Notice

We have not published blacklines showing the changes we made to the July 2011 Materials. Instead, those changes have been described above under “Summary of Changes to the July 2011 Materials”.

We are publishing final amendments and changes (i.e. the July 2011 Materials, as modified in response to the comments we received) with this Notice.

Local Notices

Certain jurisdictions will publish other information required by local securities legislation with this Notice.

Questions

A. Questions relating to Investment Funds

Certain amendments apply only to investment funds. These amendments are found in Form 41-101F2 *Information Required in an Investment Fund Prospectus* and Regulation 81-101 including Form 81-101F2 *Contents of Annual Information Form*. If your questions relate to these amendments, please refer your questions to any of:

Chantal Leclerc
Senior Policy Advisor
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4463
chantal.leclerc@lautorite.qc.ca

Anick Ouellette
Analyst, Investment Funds Branch
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4472
anick.ouellette@lautorite.qc.ca

Christopher Birchall
Senior Securities Analyst, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604-899-6722
cbirchall@bcsc.bc.ca

Ian Kerr
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403-297-2659
ian.kerr@asc.ca

Bob Bouchard
Director
Manitoba Securities Commission
204-945-2555
bob.bouchard@gov.mb.ca

Ian Kearsey
Legal Counsel, Investment Funds Branch
Ontario Securities Commission
416-593-2169
ikeasey@osc.gov.on.ca

B. All Other Questions

Certain amendments apply to issuers other than investment funds. These amendments are found in Regulation 41-101 including Form 41-101F1 *Information Required in a Prospectus*, Regulation 44-101 including Form 44-101F1 *Short Form Prospectus*, Regulation 44-102 and the consequential amendments to Regulation 52-107, Regulation 51-102 and Regulation 13-101. If your questions relate to these amendments, please refer your questions to any of:

Rosetta Gagliardi
Senior Policy Advisor
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4462
rosetta.gagliardi@lautorite.qc.ca

Céline Morin
Senior Policy Advisor
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4395
celine.morin@lautorite.qc.ca

Natalie Brown
Senior Securities Analyst, Corporate finance
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4388
natalie.brown@lautorite.qc.ca

Larissa Streu
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604-899-6888
lstreu@bcsc.bc.ca

Allan Lim
Manager, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604-899-6780
alim@bcsc.bc.ca

Lanion Beck
Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403-355-3884
lanion.beck@asc.ca

Blaine Young
Associate Director, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403-297-4220
blaine.young@asc.ca

Cheryl McGillivray
Manager, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403-297-3307
cheryl.mcgillivray@asc.ca

Tony Herdzyk, CA
Deputy Director - Corporate Finance
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
306-787-5849
tony.herdzyk@gov.sk.ca

Bob Bouchard
Director
Manitoba Securities Commission
204-945-2555
bob.bouchard@gov.mb.ca

Matthew Au
Senior Accountant, Corporate Finance
Ontario Securities Commission
416-593-8132
mau@osc.gov.on.ca

Jason Koskela
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
Ontario Securities Commission
416-595-8922
jkoskela@osc.gov.on.ca

Nicole Stephenson
Legal Counsel, Corporate Finance
Ontario Securities Commission
416-593-2349
nstephenson@osc.gov.on.ca

Kevin Redden
Director, Corporate Finance
Nova Scotia Securities Commission
902-424-5343
reddenkg@gov.ns.ca

Pierre Thibodeau
Senior Securities Analyst
New Brunswick Securities Commission
506-643-7751
pierre.thibodeau@nbsc-cvmnb.ca

List of Appendices

Appendix A	List of Commenters
Appendix B	Summary of Comments and CSA Responses

Appendix A

List of Commenters

	COMMENTER	NAME	DATE
1.	Tiger International Resources Inc.	Patric Barry	September 21, 2011
2.	Sacrison Engineering	Ralph R. Sacrison P.E.	October 10, 2011
3.	Cairns Mining Australia Pty Ltd.	A.S. Marton	October 11, 2011
4.	Vector Corporate Finance Lawyers	Graham H. Scott	October 14, 2011
5.	Fraser Milner Casgrain LLP	Brian Abraham	October 12, 2011
6.	Tetra Tech Wardrop	Jeff Wilson	October 13, 2011
7.	Geoscientists Canada	Greg Finn	October 13, 2011
8.	The Australasian Institute of Mining and Metallurgy	Michael Catchpole	October 14, 2011
9.	DBRS	Mary Keogh	October 14, 2011
10.	Davies Ward Phillips & Vineberg LLP	Mindy B. Gilbert	October 14, 2011
11.	Canadian Bankers Association	Nathalie Clark	October 14, 2011
12.		Greg Kulla	October 14, 2011
13.		Ignacy A. Lipiec	October 14, 2011
14.	Pan-European Reserves & Resources Reporting Committee	Dr. Stephen Henley	October 14, 2011
15.	Resources Computing International Ltd	Dr. Stephen Henley	October 14, 2011
16.	Society for Mining, Metallurgy & Exploration	David L. Kanagy	October 14, 2011
17.	Canadian Institute of Mining, Metallurgy and Petroleum	Paul C. Bankes	October 14, 2011
18.	AMEC Americas Limited	Greg Gosson	October 14, 2011
19.	Hunter Dickerson Inc.	Trevor Thomas	October 14, 2011
20.	SRK Consulting (UK) Limited	Dr. Iestyn Humphreys	October 14, 2011
21.	Australasian Joint Ore Reserves Committee (JORC)	Peter Stoker	October 15, 2011
22.	European Federation of Geologists	Ruth Allington	October 15, 2011
23.	Chilean Commission for the Qualification of Competences in Mineral Prospects, Mineral Resources, and Mineral Reserves	Edmundo Tulcanaza	October 16, 2011
24.	AMC Consultants Pty Ltd.	Peter McCarthy	October 18, 2011
25.	The South African Mineral Codes – Samrec and Samval Committee	Edward PW Swindell Professor Nielen van der Merwe Dr. Johan Krynauw	October 19, 2011

-2-

26.	Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards	Deborah A. McCombe	October 19, 2011
27.	The Australian Institute of Geoscientists	Andrew Waltho	October 20, 2011
28.	Osler, Hoskin & Harcourt LLP	Osler, Hoskin & Harcourt LLP	October 20, 2011

Appendix B

Regulation to amend Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements, Regulation to amend Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions, Regulation to amend Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions, Regulation to amend Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure, amendments to Policy Statement to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements, to Policy Statement to Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions, to Policy Statement to Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions, and to Policy Statement to Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure, and Related Consequential Amendments and changes

Summary of Comments and CSA Responses

<i>No.</i>	<i>Subject (references are to current or proposed sections, items and paragraphs)</i>	<i>Summarized Comment</i>	<i>CSA Response</i>
Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements (Regulation 41-101)			
1.	Subsection 2.3(1)- time to file final prospectus- 180 days to file final prospectus may still be insufficient for cross border offerings	1 commenter expressed that it is generally in agreement with the existing 90 day period and proposed new 180 day total period of time permitted to file a final prospectus. The commenter noted that the current 90 day period can sometimes be too short in the context of cross-border public offerings and that issuers may continue to require exemptive relief from filing the final prospectus within the prescribed timeframes.	We acknowledge the comment, and will consider relief applications on a case-by-case basis.
2.	Subsection 5.10.1(1)- certificate of principal distributor- principal distributor should not be held to the same standard	1 commenter expressed that a principal distributor of an investment fund should not be held to the same standard as the investment fund and the manager of the investment fund when certifying disclosure pursuant to Form 41-101F2 <i>Information Required in an</i>	After reviewing the comment received in connection with the principal distributor certificate requirement, we have decided to revise the certificate language so that the principal distributor will certify to the best of its knowledge,

#4028421 v24

-2-

		<i>Investment Fund Prospectus (Form 41-101F2)</i> .	information and belief.
3.	Paragraph 9.1(2)(a)- personal information forms- clarification needed	I commenter requested clarification regarding the exemption requirements relating to the filing of a personal information form and references the definition of “personal information form”. In reference to the definition of “personal information form”, the commenter indicates it is unclear as to whether a certificate and consent attached to a TSX/TSXV personal information form or the actual TSX/TSXV personal information form must have been executed in the prior three years in order to rely on the exemption in Subsection 9.1(2).	We acknowledge the comment. We have made certain changes to what we published for comment regarding previously filed personal information forms. These changes are described in this Notice under the heading “Summary of Changes to the July 2011 Materials”. Included in these changes is that we have made it clear that in all cases it is the certificate and consent that must be executed within three years of the prospectus filing.
4.	Paragraph 9.1(2)(a)- personal information forms- three year currency too short and certificate of issuer for each prospectus filing is too onerous	I commenter expressed that the three-year time period and the certificate requirement for issuers to confirm the accuracy of the responses to specified questions in a previously filed personal information form for each of its directors, executive officers and promoters for each prospectus filing is onerous – especially for issuers that file multiple prospectuses each year. The commenter believed that the three-year time period is too frequent and that the requirement to file a personal information form every five years would address the CSA’s concern without unnecessarily burdening the industry. The commenter also expressed that the certificate of issuer filed with each prospectus is	We acknowledge the comment. However, we believe that the three-year time period strikes the correct balance between the need for the consent to remain valid and a requirement to file in a frequency that is not overly burdensome to the individual. We acknowledge the comment, and as stated previously we have made certain

-3-

		too onerous, particularly given the current requirement to disclose legal proceedings, cease trade orders and bankruptcies etc. of directors and executive officers in a prospectus. The commenter expressed its concern that this may hinder the ability of an issuer to proceed with a transaction in a short timeframe, contrary to the principles of short-form prospectus offerings and is particularly problematic for issuers that file multiple prospectuses each year.	changes to what we published for comment regarding previously filed personal information forms. Among those changes was the elimination of the form to which the commenter is referring (Proposed Appendix A Schedule 4 "Certificate").
Form 41-101F2 Information Required in an Investment Fund Prospectus			
5.	Item 3.3(1)(e) and Item 6.1(1)(b)- leverage disclosure for investment funds- enhanced disclosure requirement should not apply in all cases	1 commenter expressed that the enhanced disclosure requirements should not apply to preferred shares or securities of split corporations or trusts. The commenter indicated that split share offerings do not consider preferred shares to be leverage, in contrast, for example, to bank borrowings to which limitations are attached by a contract. Furthermore, from time to time, the actual amount of leverage can vary dramatically based on the value of the portfolio after issuance.	We acknowledge the comment, however, the issuance of preferred securities by a split share corporation can generate a significant amount of leverage for holders of capital securities. This leverage is a material feature of these funds and, as such, the potential for this leverage should be disclosed. Where the amount of leverage applicable to the capital securities of a split share corporation may vary from time to time, it would be necessary to disclose this fact in the prospectus and describe the significance of the leverage to holders of the capital securities.
6.	Item 39.4.1- certificate of the principal distributor- principal distributor should not be held to the same standard, and in addition qualifying language is needed	1 commenter expressed that the principal distributor of an investment fund should not be held to the same standard as the investment fund and the manager of the investment fund. The commenter expressed that the investment	See response to comment concerning proposed subsection 5.10.1(1) above.

-4-

		<p>fund and the manager of the investment fund are involved in the creation of the investment fund and its ongoing operations and as such, are in a much better position to certify the disclosure.</p> <p>The commenter also expressed that the language included in the principal distributor certificate required by Form 41-101F2 should be qualified by the language "to the best of our knowledge, information and belief". The commenter expressed that without such language, the principal distributor's liability for disclosure may be impacted as the requirement to certify disclosure to the best of knowledge, information and belief is consistent with the due diligence defence which is available under securities legislation. The commenter further expressed that the same qualification should apply to the principal distributor certificate required by Form 81-101F2 <i>Contents of an Annual Information Form (Form 81-101F2)</i>.</p>	
Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions (Regulation 44-101)			
7.	Section 2.8- notice of intention exemption- notice of intention unnecessary overall	<p>I commenter expressed that while the proposed amendments to Section 2.8 relax the requirement to file a notice of intention, it does not see the benefit of requiring an issuer to file a notice of intention in any circumstance. Many issuers may not file a notice of intention upon becoming a reporting issuer because of the fact that once the notice of intention is filed, an issuer becomes subject to higher fees when</p>	<p>We acknowledge the comment. In some cases, we use the notice of intention and the associated 10 day waiting period to perform a review of the issuer's continuous disclosure. Also, the notice of intention filing helps inform us and market participants as to which issuers are short form eligible.</p>

-5-

		<p>filing its continuous disclosure documents. In many instances, issuers have overlooked the requirement to file the notice of intention, only to discover it once a bought deal is imminent at which point, given the 10 day waiting period, the transaction is jeopardized absent exemptive relief. The commenter expressed that it is unclear as to what purpose the notice serves, or that, on balance, the benefits of the notice outweigh the disadvantages associated with the requirement, especially where there are clear objective criteria that must be satisfied for an issuer to file a short form prospectus.</p>	
Form 81-101F2 Contents of Annual Information Form			
8.	<p>Item 22 – principal distributor certificate for mutual funds- principal distributor should not be held to the same standard, and in addition qualifying language is needed</p>	<p>I commenter expressed that the principal distributor of a mutual fund should not be held to the same standard as the mutual fund and the manager of the mutual fund. The commenter expressed that the mutual fund and the manager of the mutual fund are involved in the creation of the investment fund and its ongoing operations and as such, are in a much better position to certify the disclosure.</p> <p>The commenter also expressed that the language “to the best of our knowledge, information and belief” should not be removed from the principal distributor certificate required by Form 81-101F2. The commenter expressed that without such language, the principal distributor’s liability for disclosure may be impacted as the requirement to certify</p>	<p>After reviewing the comment received in connection with the principal distributor certificate requirement, we have decided to revise the certificate language so that the principal distributor will certify to the best of its knowledge, information and belief.</p>

-6-

		disclosure to the best of knowledge, information and belief is consistent with the due diligence defence which is available under securities legislation. The commenter further expressed that the same qualification should apply to the principal distributor certificate required by Form 41-101F2.	
Submission to Jurisdiction and Appointment of Agent- extending requirement to all foreign resident directors- subparagraphs 9.2(a)(vii) of Regulation 41-101 and 4.2(a)(vi) of Regulation 44-101			
9.	Merit of extending non-issuer submission to jurisdiction and appointment of agent requirement to all foreign directors	<p>1 commenter agreed with the rationale for the extension of the requirement to all foreign directors.</p> <p>1 commenter expressed that this requirement may have unintended consequences, such as making foreign issuers reluctant to distribute securities in Canada, and dissuading foreign directors from acting on the boards of Canadian companies.</p>	<p>We acknowledge the comment.</p> <p>We currently require only foreign resident directors who sign the prospectus to execute the submission to jurisdiction and appointment of agent document. We extended the requirement to all foreign resident directors because we do not consider it appropriate to make a distinction between foreign directors who sign the prospectus and foreign directors who do not sign the prospectus.</p>
Specific Questions- Submission to Jurisdiction and Appointment of Agent- extending requirement to foreign resident experts- subparagraphs 9.2(a)(vii) of Regulation 41-101 and 4.2(a)(vi) of Regulation 44-101			
10.	Merit of extending non-issuer submission to jurisdiction and appointment of agent requirement to foreign experts	<p>27 commenters do not support this proposal. Their reasons include the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> • The proposal could result in: 	<p>We have decided that we will not proceed with this proposal at this time. However, we wish to respond to certain issues raised by commenters.</p>

-7-

		<ul style="list-style-type: none"> • significant practical and financial burden on Qualified Persons (as same are defined in <i>Regulation 43-101 respecting Standards of Disclosure for Mineral Projects (Regulation 43-101)</i>) who are foreign • reduction of companies willing to list in Canada, and related loss by Canada of its position as a technical and financial leader in the mining industry • an impact on timeliness of capital raising by issuers because: (i) the issuer will not have control over experts (who would have in some cases provided services in the past) to compel them to complete the form in the context of an offering, and (ii) it may be logistically difficult for a foreign Qualified Person to comply in the time frame of an offering because they operate in foreign jurisdictions, often work in remote locations and different time zones and may have to seek their own legal advice. • reduction in the number of Qualified Persons willing to provide reports • higher costs to retain Qualified Persons • higher insurance costs for Qualified Persons • an increase in litigation against foreign Qualified Persons, due to a 	<p>Some commenters indicated that the proposal would increase or place new liability on experts. We want to emphasize that experts are already subject to statutory liability under securities legislation and the proposal would not have changed the extent to which an expert is liable.</p> <p>Also, we note that one commenter suggested that, in lieu of imposing the form filing requirement on foreign experts, the issuer could be required to include cautionary language in the prospectus about an investor's potential difficulty enforcing Canadian judgments abroad. Language to this effect is already prescribed under Item 1.12 of Form 41-101F1 <i>Information Required in a Prospectus (Form 41-101F1)</i> and Item 1.11 of Form 44-101F1 <i>Short Form Prospectus (Form 44-101F1)</i> in relation to foreign resident persons who are required to file a non-issuer's submission to jurisdiction and appointment of agent for service form. We have modified the Form 41-101F1 and Form 44-101F1 requirements to include reference to foreign resident experts.</p>
--	--	--	--

-8-

		<p>possible perception that a foreign Qualified Person will be less effective at defending against suits launched in Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • other jurisdictions responding by implementing similar or further requirements on technical professionals who are foreign in their jurisdiction (including Canadian Qualified Persons) • foreign Qualified Persons coming within the scope of other Canadian laws and regulation, such as legislation concerning taxation, carrying on business and professional associations • increase in liability of Qualified Persons* [see response] <ul style="list-style-type: none"> • the proposal is inconsistent with recent amendments made to other rules that streamline regulatory requirements for Qualified Persons in the transactional context • the proposal is inconsistent with the intended faster speed-to-market objective of the short form prospectus regime 	
General Comments not Specifically Related to the Proposed Amendments			
11.	General comment	5 commenters expressed that the current regulatory regime under Regulation 43-101 has isolated Canadian issuers, and caused some Qualified Persons to decide against working for Canadian companies.	We acknowledge the comment. However, addressing Regulation 43-101 is beyond the scope of this amendment project.

-9-

12.	Section 1.1 of Regulation 44-101-approved rating	<p>I commenter expressed that under the definition of “approved rating” the rating mapping table for long-term debt, short-term debt, and preferred shares for approved rating organizations was incorrect for DBRS for the following two reasons:</p> <p>(i) DBRS’ BBB long-term rating is equated with a short-term rating of R-2, which is incorrect. DBRS’ short-term rating should be updated and corrected to R-3 so that it is on par with the other AROs cited in the table; and</p> <p>(ii) The reference to “DBRS Limited” should be changed to “DBRS” so that the ratings scales and mapping relates to all DBRS entities.</p>	<p>We acknowledge the comment. Regarding (i), it would be inappropriate to make a change for the rating of one agency without having solicited input from the market, including other rating agencies. Also, examination of credit ratings are outside the scope of this amendment project.</p> <p>Regarding (ii), in connection with the implementation in April 2012 of <i>Regulation 25-101 respecting Designated Rating Organizations</i>, an examination has been undertaken of all references to specific credit rating entities or organizations. These changes are unrelated to the proposed amendments and are beyond the scope of this project.</p>
-----	--	---	---

REGULATION TO AMEND REGULATION 41-101 RESPECTING GENERAL PROSPECTUS REQUIREMENTS

Securities Act

(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (6), (6.1), (8), (11), (16) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements is amended:

(1) in the definition of the expression “executive officer”:

(a) by inserting, after the words “means, for an issuer”, the words “or an investment fund manager,”;

(b) by inserting, after paragraph (a), the following:

“(a.1) a chief executive officer or chief financial officer,”;

(c) by inserting, in paragraph (c) and after the word “issuer”, the words “or investment fund manager”;

(2) by inserting, after the definition of the expression “over-allotment option”, the following:

““personal information form” means,

(a) a completed Schedule 1 of Appendix A, or

(b) a completed TSX/TSXV personal information form submitted by an individual to the Toronto Stock Exchange or to the TSX Venture Exchange to which is attached a completed certificate and consent in the form set out in Schedule 1 – Part B of Appendix A;

““predecessor personal information form” means,

(a) a completed Schedule 1 of Appendix A in the form that was in effect from March 17, 2008 until May 14, 2013, or

(b) a completed TSX/TSXV personal information form to which is attached a completed certificate and consent in the form that was in effect from March 17, 2008 until May 14, 2013;”;

(3) by inserting, after the definition of “transition year”, the following:

““TSX/TSXV personal information form” means a personal information form for an individual pursuant to Toronto Stock Exchange Form 4 or TSX Venture Exchange Form 2A, each as amended from time to time;”.

2. Section 2.3 of the Regulation is amended by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) An issuer must not file its first amendment to a preliminary prospectus more than 90 days after the date of the receipt for the preliminary prospectus.

“(1.1) An issuer must not file a final prospectus more than 90 days after the date of the receipt for the preliminary prospectus or an amendment to the preliminary prospectus which relates to the final prospectus.

“(1.2) If an issuer files an amendment to a preliminary prospectus, the final prospectus must be filed within 180 days from the date of the receipt of the preliminary prospectus.”.

3. The Regulation is amended by inserting, after section 5.10, the following:

“5.10.1. Certificate of principal distributor

(1) If the issuer is an investment fund that has a principal distributor, a prospectus must contain a certificate, in the applicable underwriter certificate form, signed by the principal distributor.

(2) The certificate to be signed by the principal distributor must be signed by an officer or director of the principal distributor who is authorized to sign.”.

4. Section 9.1 of the Regulation is replaced with the following:

“9.1. Required documents for filing a preliminary or pro forma long form prospectus

(1) An issuer that files a preliminary or pro forma long form prospectus must

(a) file the following with the preliminary or pro forma long form prospectus

(i) in the case of a preliminary long form prospectus, a signed copy of the preliminary long form prospectus;

(ii) a copy of the following documents, and any amendments to the following documents, that have not previously been filed:

(A) articles of incorporation, amalgamation, continuation or any other constating or establishing documents of the issuer, unless the constating or establishing document is a statutory or regulatory instrument,

(B) by-laws or other corresponding instruments currently in effect,

(C) any securityholder or voting trust agreement that the issuer has access to and that can reasonably be regarded as material to an investor in securities of the issuer,

(D) any securityholders' rights plans or other similar plans, and

(E) any other contract of the issuer or a subsidiary of the issuer that creates or can reasonably be regarded as materially affecting the rights or obligations of the issuer's securityholders generally;

(iii) a copy of any material contract required to be filed under section 9.3;

(iv) if the issuer is an investment fund, the documents filed under subparagraphs (ii) and (iii) must include a copy of

(A) any declaration of trust or trust agreement of the investment fund, limited partnership agreement, or any other constating or establishing documents of the investment fund,

(B) any agreement of the investment fund or the trustee with the manager of the investment fund,

(C) any agreement of the investment fund, the manager or trustee with the portfolio advisers of the investment fund,

(D) any agreement of the investment fund, the manager or trustee with the custodian of the investment fund, and

(E) any agreement of the investment fund, the manager or trustee with the principal distributor of the investment fund;

(v) if the issuer has a mineral project, the technical reports required to be filed with a preliminary long form prospectus under Regulation 43-101 respecting Standards of Disclosure for Mineral Projects (M.O. 2005-23, 05-11-30); and

(vi) a copy of each report or valuation referred to in the preliminary long form prospectus for which a consent is required to be filed under section 10.1 and that has not previously been filed, other than a technical report that

(A) deals with a mineral project or oil and gas activities, and

(B) is not otherwise required to be filed under subparagraph (v); and

(b) deliver to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, concurrently with the filing of the preliminary or pro forma long form prospectus, the following:

(i) in the case of a pro forma prospectus, a copy of the pro forma prospectus blacklined to show changes and the text of deletions from the latest prospectus previously filed;

(ii) a completed personal information form for

(A) each director and executive officer of an issuer,

(B) if the issuer is an investment fund, each director and executive officer of the manager of the issuer,

(C) each promoter of the issuer, and

(D) if the promoter is not an individual, each director and executive officer of the promoter;

(iii) if a financial statement of an issuer or a business included in, or incorporated by reference into, a preliminary or pro forma long form prospectus is accompanied by an unsigned auditor's report, a signed letter addressed to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority from the auditor of the issuer or of the business, as applicable, prepared in accordance with the form suggested for this circumstance in the Handbook.

“(2) Despite subparagraph (1)(b)(ii), an issuer is not required to deliver to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority a personal information form for an individual if the issuer, another issuer or, if the issuer is an investment fund, the manager of the investment fund issuer or another investment fund issuer, previously delivered a personal information form for the individual and all of the following are satisfied:

(a) the certificate and consent included in or attached to the personal information form was executed by the individual within three years preceding the date of filing of the preliminary or pro-forma long form prospectus;

(b) the responses given by the individual to questions 6 through 10 of the individual's personal information form are correct as at a date that is within 30 days of the filing of the preliminary or pro-forma long form prospectus;

(c) if the personal information form was previously delivered to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority by another issuer, the issuer delivers to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, concurrently with the filing of the preliminary or pro forma long form prospectus, a copy of the previously delivered personal information form or alternative information that is satisfactory to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority.

(3) Until May 14, 2016, subparagraph (1)(b)(ii) does not apply to an issuer in respect of the delivery of a personal information form for an individual if the issuer or, if the issuer is an investment fund, the manager of the investment fund issuer, previously delivered to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority a predecessor personal information form for the individual and all of the following are satisfied:

(a) the certificate and consent included in or attached to the predecessor personal information form was executed by the individual within three years preceding the date of filing of the preliminary or pro-forma long form prospectus;

(b) the responses given by the individual to questions 4(B) and (C) and questions 6 through 9 or, in the case of a TSX/TSXV personal information form in effect after September 8, 2011, questions 6 through 10, of the individual's predecessor personal information form are correct as at a date that is within 30 days of the filing of the preliminary or pro-forma long form prospectus.”.

5. Section 9.2 of the Regulation is amended, in paragraph (a):

(1) by replacing, in the French text of subparagraph (iii), the words “en vertu du du” with the words “en vertu du”;

(2) in subparagraph (vii):

(a) by inserting, after subparagraph (A), the following, and making the necessary changes:

“(A.1) each director of the issuer, and”;

(b) by replacing subparagraph (B) with the following:

“(B) any other person that provides or signs a certificate under Part 5 or other securities legislation, other than an issuer,”;

(3) by replacing subparagraph (xii) with the following:

“(xii) if an agreement, contract or declaration of trust under subparagraph (ii) or (iv) or a material contract under subparagraph (iii) has not been executed before the filing of the final long form prospectus but will be executed on or before the completion of the distribution, the issuer must file with the securities regulatory authority, no later than the time of filing of the final long form prospectus, an undertaking of the issuer to the securities regulatory authority to file the agreement, contract, declaration of trust or material contract promptly and in any event no later than 7 days after execution of the agreement, contract, declaration of trust or material contract;

“(xii.1) if a document referred to in subparagraph (ii) does not need to be executed in order to become effective and has not become effective before the filing of

the final long form prospectus, but will become effective on or before the completion of the distribution, the issuer must file with the securities regulatory authority, no later than the time of filing of the final long form prospectus, an undertaking of the issuer to the securities regulatory authority to file the document promptly and in any event no later than 7 days after the document becomes effective; and”.

6. Section 10.1 of the Regulation is amended by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) An issuer must file the written consent of

(a) any solicitor, auditor, accountant, engineer, or appraiser,

(b) any notary in Québec, and

(c) any person whose profession or business gives authority to a statement made by that person.

“(1.1) Subsection (1) does not apply unless the person is named in a prospectus or an amendment to a prospectus directly or, if applicable, in a document incorporated by reference into the prospectus or amendment,

(a) as having prepared or certified any part of the prospectus or the amendment,

(b) as having opined on financial statements from which selected information included in the prospectus has been derived and which audit opinion is referred to in the prospectus directly or in a document incorporated by reference, or

(c) as having prepared or certified a report, valuation, statement or opinion referred to in the prospectus or the amendment directly or in a document incorporated by reference.”.

7. Section 11.2 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the part preceding paragraph (a), the words “No person” with “Except as required under section 11.3, no person”;

(2) by inserting, in paragraph (b) and after the word “offering”, the words “on an as-if converted basis”.

8. Section 13.3 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in paragraph (d), the words “the investment objective(s)” with the words “the fundamental investment objective(s)”;

(2) by adding, after paragraph (h), the following, and making the necessary changes:

“(i) whether the security is or will be a qualified investment for a registered retirement savings plan, registered retirement income fund, registered education savings plan or tax free savings account or qualifies or will qualify the holder for special tax treatment.”.

9. Section 14.5 of the Regulation is amended:

(1) in paragraph (1):

(a) by replacing, in the part preceding subparagraph (a), the words “agreements between the investment fund and the custodian or the custodian and the sub-custodian” with the words “custodian agreements and sub-custodian agreements”;

(b) by replacing, in subparagraph (g), “sub-custodian,” with the word “sub-custodian”;

(2) by replacing, in paragraph (3), the words “An agreement between an investment fund and a custodian or a custodian and a sub-custodian respecting the portfolio assets” with the words “A custodian agreement or sub-custodian agreement concerning the portfolio assets of an investment fund”.

10. Section 19.3 of the Regulation is amended by adding, after the words “the filing of the” and wherever they occur in subparagraphs (i) and (ii) of subparagraph (a) of paragraph (2), the words “pro forma or”.

11. Appendix A of the Regulation is replaced with the following:

“APPENDIX A

SCHEDULE 1

PART A PERSONAL INFORMATION FORM AND AUTHORIZATION OF INDIRECT COLLECTION, USE AND DISCLOSURE OF PERSONAL INFORMATION

This Personal Information Form and Authorization of Indirect Collection, Use and Disclosure of Personal Information (the “Form”) is to be completed by every individual who, in connection with an issuer filing a prospectus (the “Issuer”), is required to do so under Part 9 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements, Part 4 of Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions or Part 2 of Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure.

The securities regulatory authorities do not make any of the information provided in this Form public.

General Instructions:

All Questions

All questions must have a response. The response of “N/A” or “Not Applicable” will not be accepted for any questions, except Questions 1(B), 2(iii) and (v) and 5.

For the purposes of answering the questions in this Form, the term “**issuer**” includes an **investment fund manager**.

Questions 6 to 10

Please place a checkmark (✓) in the appropriate space provided. If your answer to any of questions 6 to 10 is “YES”, you must, in an attachment, provide complete details, including the circumstances, relevant dates, names of the parties involved and final disposition, if known. **Any attachment must be initialled by the person completing this Form.** Responses must consider all time periods.

Delivery

The issuer should deliver completed Forms electronically via the System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR) under the document type “Personal Information Form and Authorization”. Access to this document type is not available to the public.

CAUTION

An individual who makes a false statement commits an offence under securities legislation. Steps may be taken to verify the answers you have given in this Form, including verification of information relating to any previous criminal record.

DEFINITIONS

“Offence” An offence includes:

- (a) a summary conviction or indictable offence under the Criminal Code (R.S., 1985, c. C-46);
- (b) a quasi-criminal offence (for example under the *Income Tax Act* (R.S.C. 1985, c. 1 (5th Suppl.)), the *Immigration and Refugee Protection Act* (S.C., 2001, c. 27) or the tax, immigration, drugs, firearms, money laundering or securities legislation of any Canadian or foreign jurisdiction);
- (c) a misdemeanour or felony under the criminal legislation of the United States of America, or any state or territory therein; or
- (d) an offence under the criminal legislation of any other foreign jurisdiction;

GUIDANCE: If you have received a pardon under the *Criminal Records Act* (R.S., 1985, c. C-47) for an Offence that relates to fraud (including any type of fraudulent activity), misappropriation of money or other property, theft, forgery, falsification of books or documents or similar Offences, you must disclose the pardoned Offence in this Form. In such circumstances:

- (a) the appropriate written response would be “Yes, pardon granted on (date)”; and
- (b) you must provide complete details in an attachment to this Form.

“Proceedings” means:

- (a) a civil or criminal proceeding or inquiry which is currently before a court;
- (b) a proceeding before an arbitrator or umpire or a person or group of persons authorized by law to make an inquiry and take evidence under oath in the matter;
- (c) a proceeding before a tribunal in the exercise of a statutory power of decision making where the tribunal is required by law to hold or afford the parties to the proceeding an opportunity for a hearing before making a decision; or
- (d) a proceeding before a self-regulatory entity authorized by law to regulate the operations and the standards of practice and business conduct of its members (including where applicable, issuers listed on a stock exchange) and individuals associated with those members and issuers, in which the self-regulatory entity is required under its by-laws, rules or policies to hold or afford the parties the opportunity to be heard before making a decision, but does not apply to a proceeding in which one or more persons are required to make an investigation and to make a report, with or without recommendations, if the report is for the information or advice of the person to whom it is made and does not in any way bind or limit that person in any decision the person may have the power to make;

“securities regulatory authority” or “SRA” means a body created by statute in any Canadian or foreign jurisdiction to administer securities law, regulation and policy (e.g. securities commission), but does not include an exchange or other self regulatory entity;

“self regulatory entity” or “SRE” means:

- (a) a stock, derivatives, commodities, futures or options exchange;
- (b) an association of investment, securities, mutual fund, commodities, or future dealers;
- (c) an association of investment counsel or portfolio managers;
- (d) an association of other professionals (e.g. legal, accounting, engineering); and
- (e) any other group, institution or self-regulatory organization, recognized by a securities regulatory authority, that is responsible for the enforcement of rules, policies, disciplines or codes under any applicable legislation, or considered an SRE in another country.

1. IDENTIFICATION OF INDIVIDUAL COMPLETING FORM

A.	LAST NAME(S)	FIRST NAME(S)	FULL MIDDLE NAME(S) (No initials. If none, please state)					
	NAME(S) MOST COMMONLY KNOWN BY:							
NAME OF ISSUER								
PRESENT or PROPOSED POSITION(S) WITH THE ISSUER – check (✓) all positions below that are applicable.	(✓)	IF DIRECTOR / OFFICER DISCLOSE THE DATE ELECTED / APPOINTED			IF OFFICER – PROVIDE TITLE IF OTHER – PROVIDE DETAILS			
		Month	Day	Year				
		Director						
		Officer						
Other								
B.	Other than the name given in Question 1A above, provide any legal names, assumed names or nicknames under which you have carried on business or have otherwise been known, including information regarding any name change(s) resulting from marriage, divorce, court order or any other process. Use an attachment if necessary.				FROM		TO	
					MM	YY	MM	YY
C.	GENDER	DATE OF BIRTH			PLACE OF BIRTH			
		Month	Day	Year	City	Province/State	Country	
	Male							
Female								
D.	MARITAL STATUS	FULL NAME OF SPOUSE – include common-law			OCCUPATION OF SPOUSE			
E.	TELEPHONE AND FACSIMILE NUMBERS AND E-MAIL ADDRESS							
	RESIDENTIAL	()			FACSIMILE	()		
	BUSINESS	()			E-MAIL*			

* Provide an email address that the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority may use to contact you regarding this personal information form. This email address may be used to exchange personal information relating to you.

F. **RESIDENTIAL HISTORY – Provide all residential addresses for the past 10 YEARS starting with your current principal residential address. If you are unable to recall the complete residential address for a period which is beyond five years from the date of completion of this Form, the municipality and province or state and country must be identified. The regulator or, in Québec, the securities regulatory authority reserves the right to require the full address.**

STREET ADDRESS, CITY, PROVINCE/STATE, COUNTRY & POSTAL/ZIP CODE	FROM		TO	
	MM	YY	MM	YY

2. CITIZENSHIP

	YES	NO
(i) Are you a Canadian citizen?		
(ii) Are you a person lawfully in Canada as an immigrant but are not yet a Canadian citizen?		
(iii) If “Yes” to Question 2(ii), the number of years of continuous residence in Canada:		
(iv) Do you hold citizenship in any country other than Canada?		
(v) If “Yes” to Question 2(iv), the name of the country(ies):		

3. EMPLOYMENT HISTORY

Provide your complete employment history for the **5 YEARS** immediately prior to the date of this Form starting with your current employment. Use an attachment if necessary. If you were unemployed during this period of time, state this and identify the period of unemployment.

EMPLOYER NAME	EMPLOYER ADDRESS	POSITION HELD	FROM		TO	
			MM	YY	MM	YY

4. INVOLVEMENT WITH ISSUERS

	YES	NO
A. Are you or have you during the last 10 years ever been a director, officer, promoter, insider or control person for any reporting issuer?		

B. If “YES” to 4A above, provide the names of each reporting issuer. State the position(s) held and the period(s) during which you held the position(s). Use an attachment if necessary.

NAME OF REPORTING ISSUER	POSITION(S) HELD	MARKET TRADED ON	FROM		TO	
			MM	YY	MM	YY

--	--	--	--	--	--	--

		YES	NO
C.	While you were a director, officer or insider of an issuer, did any exchange or other self-regulatory entity ever refuse approval for listing or quotation of the issuer, including (i) a listing resulting from a business combination, reverse takeover or similar transaction involving the issuer that is regulated by an SRE or SRA, (ii) a backdoor listing or qualifying acquisition involving the issuer (as those terms are defined in the TSX Company Manual as amended from time to time) or (iii) a qualifying transaction, reverse takeover or change of business involving the issuer (as those terms are defined in the TSX Venture Corporate Finance Manual as amended from time to time)? If yes, attach full particulars.		

5. EDUCATIONAL HISTORY

A. PROFESSIONAL DESIGNATION(S) – Identify any professional designation held and professional associations to which you belong, for example, Barrister & Solicitor, C.A., C.M.A., C.G.A., P.Eng., P.Geol., CFA, etc. and indicate which organization and the date the designations were granted.

PROFESSIONAL DESIGNATION and MEMBERSHIP NUMBER	GRANTOR OF DESIGNATION and CANADIAN or FOREIGN JURISDICTION	DATE GRANTED	
		MM	YY

Describe the current status of any designation and/or association (e.g. active, retired, non-practicing, suspended)

--

B. Provide your post-secondary educational history starting with the most recent.

SCHOOL	LOCATION	DEGREE OR DIPLOMA	DATE OBTAINED		
			MM	DD	YY

6. OFFENCES

If you answer “YES” to any item in Question 6, you must provide complete details in an attachment. **If you have received a pardon under the Criminal Records Act (R.S.C., 1985, c. C-47) for an Offence that relates to fraud (including any type of fraudulent activity), misappropriation of money or other property, theft, forgery, falsification of books or documents or similar Offences, you must disclose the pardoned Offence in this Form.**

		YES	NO
A.	Have you ever, in any Canadian or foreign jurisdiction, pled guilty to or been found guilty of an Offence?		
B.	Are you the subject of any current charge, indictment or proceeding for an Offence, in any Canadian or foreign jurisdiction?		

C.	To the best of your knowledge, are you currently or have you ever been a director, officer, promoter, insider, or control person of an issuer, in any Canadian or foreign jurisdiction, at the time of events that resulted in the issuer:		
	(i) pleading guilty to or being found guilty of an Offence?		
	(ii) now being the subject of any charge, indictment or proceeding for an alleged Offence?		

7. BANKRUPTCY

If you answer “YES” to any item in Question 7, you must provide complete details in an attachment and attach a copy of any discharge, release or other applicable document. You must answer “YES” or “NO” for EACH of (A), (B) and (C), below.

	YES	NO
A.	Have <u>you</u> , in any Canadian or foreign jurisdiction, within the past 10 years had a petition in bankruptcy issued against you, made a voluntary assignment in bankruptcy, made a proposal under any bankruptcy or insolvency legislation, been subject to any proceeding, arrangement or compromise with creditors, or had a receiver, receiver-manager or trustee appointed to manage your assets?	
B.	Are you now an undischarged bankrupt?	
C.	To the best of your knowledge, are you currently or have you ever been a director, officer, promoter, insider or control person of an <u>issuer</u> , in any Canadian or foreign jurisdiction, at the time of events, or for a period of 12 months preceding the time of events, where the issuer:	
	(i) has made a petition in bankruptcy, a voluntary assignment in bankruptcy, a proposal under any bankruptcy or insolvency legislation, been subject to any proceeding, arrangement or compromise with creditors or had a receiver, receiver-manager or trustee appointed to manage the issuer’s assets?	
	(ii) is now an undischarged bankrupt?	

8. PROCEEDINGS

If you answer “YES” to any item in Question 8, you must provide complete details in an attachment.

	YES	NO
A.	CURRENT PROCEEDINGS BY SECURITIES REGULATORY AUTHORITY OR SELF REGULATORY ENTITY. Are you now, in any Canadian or foreign jurisdiction, the subject of:	
	(i) a notice of hearing or similar notice issued by an SRA or SRE?	
	(ii) a proceeding of or, to your knowledge, an investigation by, an SRA or SRE?	
	(iii) settlement discussions or negotiations for settlement of any nature or kind whatsoever with an SRA or SRE?	
B.	PRIOR PROCEEDINGS BY SECURITIES REGULATORY AUTHORITY OR SELF REGULATORY ENTITY. Have you ever:	
	(i) been reprimanded, suspended, fined, been the subject of an administrative penalty, or been the subject of any proceedings of any kind whatsoever, in any Canadian or foreign jurisdiction, by an SRA or SRE?	
	(ii) had a registration or licence for the trading of securities, exchange or commodity futures contracts, real estate, insurance or mutual fund products cancelled, refused, restricted or suspended, by an SRA or SRE?	
	(iii) been prohibited or disqualified by an SRA or SRE under securities, corporate or any other legislation from acting as a director or officer of a reporting issuer or been prohibited or restricted by an SRA or SRE from acting as a director, officer or employee of, or an agent or consultant to, a reporting issuer?	
	(iv) had a cease trading or similar order issued against you or an order issued against you by an SRA or SRE that denied you the right to use any statutory	

prospectus or registration exemption?		
(v) had any other proceeding of any kind taken against you by an SRA or SRE?		

	YES	NO
C. SETTLEMENT AGREEMENT(S)		
Have you ever entered into a settlement agreement with an SRA, SRE, attorney general or comparable official or body, in any Canadian or foreign jurisdiction, in a matter that involved actual or alleged fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading in securities or exchange or commodity futures contracts, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes or similar conduct, or any other settlement agreement with respect to any other violation of securities legislation in a Canadian or foreign jurisdiction or the rules, by-laws or policies of any SRE?		

	YES	NO
D. To the best of your knowledge, are you now or have you ever been a director, officer, promoter, insider, or control person of an issuer at the time of such event, in any Canadian or foreign jurisdiction, for which a securities regulatory authority or self regulatory entity has:		
(i) refused, restricted, suspended or cancelled the registration or licensing of an issuer to trade securities, exchange or commodity futures contracts, or to sell or trade real estate, insurance or mutual fund products?		
(ii) issued a cease trade or similar order or imposed an administrative penalty of any nature or kind whatsoever against the issuer, other than an order for failure to file financial statements that was revoked within 30 days of its issuance?		
(iii) refused a receipt for a prospectus or other offering document, denied any application for listing or quotation or any other similar application, or issued an order that denied the issuer the right to use any statutory prospectus or registration exemptions?		
(iv) issued a notice of hearing, notice as to a proceeding or similar notice against the issuer?		
(v) commenced any other proceeding of any kind against the issuer, including a trading halt, suspension or delisting of the issuer, in connection with an alleged or actual contravention of an SRA's or SRE's rules, regulations, policies or other requirements, but excluding halts imposed (i) in the normal course for proper dissemination of information, or (ii) pursuant to a business combination, reverse takeover or similar transaction involving the issuer that is regulated by an SRE or SRA, including a qualifying transaction, reverse takeover or change of business involving the issuer (as those terms are defined in the TSX Venture Corporate Finance Manual as amended from time to time)?		
(vi) entered into a settlement agreement with the issuer in a matter that involved actual or alleged fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading in securities or exchange or commodity futures contracts, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes or similar conduct by the issuer, or any other violation of securities legislation or the rules, by-laws or policies of an SRE?		

9. CIVIL PROCEEDINGS

If you answer "YES" to any item in Question 9, you must provide complete details in an attachment.

	YES	NO
A. JUDGMENT, GARNISHMENT AND INJUNCTIONS		
Has a court in any Canadian or foreign jurisdiction:		
(i) rendered a judgment, ordered garnishment or issued an injunction or similar ban (whether by consent or otherwise) against you in a claim based in whole or in part on fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes, or allegations of similar conduct?		
(ii) rendered a judgment, ordered garnishment or issued an injunction or similar ban (whether by consent or otherwise) against an issuer of which you are currently or have ever been a director, officer, promoter, insider or control person in a claim		

based in whole or in part on fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes, or allegations of similar conduct?		
--	--	--

		YES	NO
B.	CURRENT CLAIMS		
(i)	Are <u>you</u> now subject, in any Canadian or foreign jurisdiction, to a claim that is based in whole or in part on actual or alleged fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes, or allegations of similar conduct?		
(ii)	To the best of your knowledge, are you currently or have you ever been a director, officer, promoter, insider or control person of <u>an issuer</u> that is now subject, in any Canadian or foreign jurisdiction, to a claim that is based in whole or in part on actual or alleged fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes, or allegations of similar conduct?		

		YES	NO
C.	SETTLEMENT AGREEMENT		
(i)	Have <u>you</u> ever entered into a settlement agreement, in any Canadian or foreign jurisdiction, in a civil action that involved actual or alleged fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes, or allegations of similar conduct?		
(ii)	To the best of your knowledge, are you currently or have you ever been a director, officer, promoter, insider or control person of <u>an issuer</u> that has entered into a settlement agreement, in any Canadian or foreign jurisdiction, in a civil action that involved actual or alleged fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes, or allegations of similar conduct?		

10. INVOLVEMENT WITH OTHER ENTITIES

		YES	NO
A.	Has your employment in a sales, investment or advisory capacity with any employer engaged in the sale of real estate, insurance or mutual funds ever been suspended or terminated for cause? If yes, attach full particulars.		
B.	Has your employment with a firm or company registered under the securities laws of any Canadian or foreign jurisdiction as a securities dealer, broker, investment advisor or underwriter, ever been suspended or terminated for cause? If yes, attach full particulars.		
C.	Has your employment as an officer of an issuer ever been suspended or terminated for cause? If yes, attach full particulars.		

SCHEDULE 1

PART B CERTIFICATE AND CONSENT

I, _____ hereby certify that:
(Please Print – Name of Individual)

(a) I have read and understand the questions, cautions, acknowledgement and consent in the personal information form to which this certificate and consent is attached or of which this certificate and consent forms a part (the "Form"), and the answers I have given

to the questions in the Form and in any attachments to it are correct, except where stated to be answered to the best of my knowledge, in which case I believe the answers to be correct;

(b) I have been provided with and have read and understand the Personal Information Collection Policy (the "Personal Information Collection Policy") in Schedule 2 of Appendix A to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements;

(c) I consent to the collection, use and disclosure by a regulator or a securities regulatory authority listed in Schedule 3 of Appendix A to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements (collectively the "regulators") of the information in the Form and to the collection, use and disclosure by the regulators of further personal information in accordance with the Personal Information Collection Policy including the collection, use and disclosure by the regulators of the information in the Form in respect of the prospectus filings of the Issuer and the prospectus filings of any other issuer in a situation where I am or will be:

(i) a director, executive officer or promoter of the other issuer,

(ii) a director or executive officer of a promoter of the other issuer, if the promoter is not an individual, or

(iii) where the other issuer is an investment fund, a director or executive officer of the investment fund manager; and

(d) I am aware that I am providing the Form to the regulators and I understand that I am under the jurisdiction of the regulators to which I submit the Form, and that it is a breach of securities legislation to provide false or misleading information to the regulators, whenever the Form is provided in respect of the prospectus filings of the Issuer or the prospectus filings of any other issuer of which I am or will be a director, executive officer or promoter.

Date [within 30 days of the date of the preliminary prospectus]

Signature of Person Completing this Form

SCHEDULE 2 PERSONAL INFORMATION COLLECTION POLICY

The regulators and securities regulatory authorities (the "regulators") listed in Schedule 3 of Appendix A to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements collect the personal information in the personal information form as this term is defined in Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements (the "Personal Information Form"), under the authority granted to them under provincial and territorial securities legislation. Under securities legislation, the regulators do not make any of the information provided in the Personal Information Form public.

The regulators collect the personal information in the Personal Information Form for the purpose of enabling the regulators to administer and enforce provincial and territorial securities legislation, including those provisions that require or permit the regulators to refuse to issue a receipt for a prospectus if it appears to the regulators that the past conduct of management or promoters of the Issuer affords reasonable grounds for belief that the business of the Issuer will not be conducted with integrity and in the best interests of its securityholders.

You understand that by signing the certificate and consent in the Personal Information Form, you are consenting to the Issuer submitting your personal information in the Personal Information Form (the "Information") to the regulators and to the collection and use by the regulators of the Information, as well as any other information that may be necessary to administer and enforce provincial and territorial securities legislation. This

may include the collection of information from law enforcement agencies, other government or non-governmental regulatory authorities, self-regulatory organizations, exchanges, and quotation and trade reporting systems in order to conduct background checks, verify the Information and perform investigations and conduct enforcement proceedings as required to ensure compliance with provincial and territorial securities legislation. Your consent also extends to the collection, use and disclosure of the Information as described above in respect of other prospectus filings of the Issuer and the prospectus filings of any other issuer in a situation where you are or will be a:

- (a) a director, executive officer or promoter of the other issuer,
- (b) a director or executive officer of a promoter of the other issuer, if the promoter is not an individual, or
- (c) where the other issuer is an investment fund, a director or executive officer of the investment fund manager.

You understand that the Issuer is required to deliver the Information to the regulators because the Issuer has filed a prospectus under provincial and territorial securities legislation. You also understand that you have a right to be informed of the existence of personal information about you that is kept by regulators, that you have the right to request access to that information, and that you have the right to request that such information be corrected, subject to the applicable provisions of the freedom of information and protection of privacy legislation adopted by each province and territory.

You also understand and agree that the Information the regulators collect about you may also be disclosed, as permitted by law, where its use and disclosure is for the purposes described above. The regulators may also use a third party to process the Information, but when this happens, the third party will be carefully selected and obligated to comply with the limited use restrictions described above and with provincial and federal privacy legislation.

Warning: It is an offence to submit information that, in a material respect and at the time and in the light of the circumstances in which it is submitted, is misleading or untrue.

Questions

If you have any questions about the collection, use, and disclosure of the information you provide to the regulators, you may contact the regulator in the jurisdiction in which the required information is filed, at the address or telephone number listed in Schedule 3.

SCHEDULE 3 REGULATORS AND SECURITIES REGULATORY AUTHORITIES

Local Jurisdiction	Regulator
Alberta	Securities Review Officer Alberta Securities Commission Suite 600 250 – 5th Street S.W Calgary, Alberta T2P 0R4 Telephone: 403-297-6454 E-mail: inquiries@seccom.ab.ca www.albertasecurities.com
British Columbia	Review Officer British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142 Pacific Centre 701 West Georgia Street

	<p>Vancouver, British Columbia V7Y 1L2 Telephone: 604-899-6854 Toll Free within British Columbia and Alberta: 800-373-6393 E-mail: inquiries@bcsc.bc.ca www.bcsc.bc.ca</p>
Manitoba	<p>Director, Corporate Finance The Manitoba Securities Commission 500-400 St. Mary Avenue Winnipeg, Manitoba R3C 4K5 Telephone: 204-945-2548 E-mail: securities@gov.mb.ca www.msc.gov.mb.ca</p>
New Brunswick	<p>Director Corporate Finance and Chief Financial Officer New Brunswick Securities Commission 85 Charlotte Street, Suite 300 Saint John, New Brunswick E2L 2J2 Telephone: 506-658-3060 Fax: 506-658-3059 E-mail: information@nbsc-cvmnb.ca</p>
Newfoundland and Labrador	<p>Director of Securities Department of Government Services and Lands P.O. Box 8700 West Block, 2nd Floor, Confederation Building St. John's, Newfoundland A1B 4J6 Telephone: 709-729-4189 www.gov.nf.ca/gsl/cca/s</p>
Northwest Territories	<p>Superintendent of Securities Department of Justice Government of the Northwest Territories P.O. Box 1320, Yellowknife, Northwest Territories X1A 2L9 Telephone: 867-873- 7490 www.justice.gov.nt.ca/SecuritiesRegistry</p>
Nova Scotia	<p>Deputy Director Compliance and Enforcement Division Nova Scotia Securities Commission P.O. Box 458 Halifax, Nova Scotia B3J 2P8 Telephone: 902-424-5354 www.gov.ns.ca/nssc</p>
Nunavut	<p>Superintendent of Securities Government of Nunavut Legal Registries Division P.O. Box 1000 – Station 570 Iqaluit, Nunavut X0A 0H0 Telephone: 867-975-6590</p>

Ontario	Administrative Assistant to the Director of Corporate Finance Ontario Securities Commission 19th Floor, 20 Queen Street West Toronto, Ontario M5H 2S8 Telephone: 416-597-0681 E-mail: Inquiries@osc.gov.on.ca www.osc.gov.on.ca
Prince Edward Island	Superintendent of Securities Government of Prince Edward Island 95 Rochford Street, P.O. Box 2000, 4th Floor Charlottetown, Prince Edward Island C1A 7N8 Telephone: 902-368-4550 www.gov.pe.ca/securities
Québec	Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Attention: Responsable de l'accès à l'information Telephone: 514-395-0337 Toll Free in Québec: 1-877-525-0337 www.lautorite.qc.ca
Saskatchewan	Director Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive Regina, Saskatchewan S4P 4H2 Telephone: 306-787-5842 www.fcaa.gov.sk.ca
Yukon	Superintendent of Securities Office of the Yukon Superintendent of Securities Department of Community Services 307 Black Street, Whitehorse, Yukon, Y1A 2N1 Phone: 867-667-5466, Fax: 867-393-6251

12. Appendix C of the Regulation is amended by replacing the words “The undersigned accepts the appointment as agent for service of process of [insert name of Issuer]” with the words “The undersigned accepts the appointment as agent for service of process of [insert name of Filing Person]”.

13. Form 41-101F1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in item 1.4, paragraphs (2) and (3) with the following:

“(2) Describe the terms of any over-allotment option or any option to increase the size of the distribution before closing.

“(2.1) If there may be an over-allocation position provide the following disclosure:

“A purchaser who acquires [*insert type of securities qualified for distribution under the prospectus*] forming part of the underwriters' over-allocation position acquires those securities under this prospectus, regardless of whether the over-allocation position is ultimately filled through the exercise of the over-allotment option or secondary market purchases.

“(3) If the distribution of the securities is to be on a best efforts basis and a minimum offering amount

(a) is required for the issuer to achieve one or more of the purposes of the offering, provide totals for both the minimum and maximum offering amount, or

(b) is not required for the issuer to achieve any of the purposes of the offering, state the following in boldface type:

“No minimum amount of funds must be raised under this offering. This means that the issuer could complete this offering after raising only a small proportion of the offering amount set out above.”;

(2) by inserting, in paragraph (1) of item 1.9 and after the word “class”, the words “or series”;

(3) by replacing item 1.12 with the following:

“1.12. Enforcement of judgments against foreign persons

If the issuer, a director of the issuer, a selling securityholder, or any other person that is signing or providing a certificate under Part 5 of the Regulation or other securities legislation, or any person for whom the issuer is required to file a consent under Part 10 of the Regulation, is incorporated, continued, or otherwise organized under the laws of a foreign jurisdiction or resides outside of Canada, state the following on the cover page or under a separate heading elsewhere in the prospectus, with the bracketed information completed:

“The [issuer, director of the issuer, selling securityholder, or other person] is incorporated, continued or otherwise organized under the laws of a foreign jurisdiction or resides outside of Canada.

[the person named below] has appointed the following agent(s) for service of process:

Name of Person	Name and Address of Agent

Purchasers are advised that it may not be possible for investors to enforce judgments obtained in Canada against any person that is incorporated, continued or otherwise organized under the laws of a foreign jurisdiction or resides outside of Canada, even if the party has appointed an agent for service of process.”;

(4) by adding, at the end of item 5.4, the following sentence:

“For the purposes of this section, the alternative disclosure permitted in Instruction (ii) to section 5.4 of Form 51-102F2 does not apply.”;

(5) by replacing, in item 6.3, paragraph (2) with the following:

“(2) If the closing of the distribution is subject to a minimum offering amount, provide disclosure of the use of proceeds for the minimum and maximum offering amounts.

“(3) If the following apply, disclose how the proceeds will be used by the issuer, with reference to various potential thresholds of proceeds raised, in the event that the issuer raises less than the maximum offering amount:

- (a) the closing of the distribution is not subject to a minimum offering amount;
- (b) the distribution is to be on a best efforts basis;
- (c) the issuer has significant short-term non-discretionary expenditures including those for general corporate purposes, or significant short-term capital or contractual commitments, and may not have other readily accessible resources to satisfy those expenditures or commitments.

“(4) If the issuer is required to provide disclosure under subsection (3), the issuer must discuss, in respect of each threshold, the impact, if any, of raising each threshold amount on its liquidity, operations, capital resources and solvency.

“INSTRUCTIONS

If the issuer is required to disclose the use of proceeds at various thresholds under subsections 6.3(3) and (4), include as an example a threshold that reflects the receipt of 15 % of the offering or less.”;

- (6) by replacing, in item 8.5, “1” with “2”;
- (7) by replacing, in item 10.5, the first paragraph with the following:

“If the prospectus is used to qualify the distribution of securities issued upon the exercise of special warrants or other securities acquired on a prospectus-exempt basis, provide the following disclosure in the prospectus to indicate that holders of such securities have been provided with a contractual right of rescission.”;

- (8) by replacing, in item 13.1, the first paragraph with the following:

“For each class or series of securities of the issuer distributed under the prospectus and for securities that are convertible or exchangeable into those classes or series of securities, state, for the 12-month period before the date of the prospectus,”;

- (9) by replacing, in item 13.2, paragraphs (1) and (2) with the following:

“(1) For the following securities of the issuer that are traded or quoted on a Canadian marketplace, identify the marketplace and the price ranges and volume traded or quoted on the Canadian marketplace on which the greatest volume of trading or quotation for the securities generally occurs;

- (a) each class or series of securities of the issuer distributed under the prospectus;
- (b) securities of the issuer into which those classes or series of securities are convertible or exchangeable.

“(2) For the following securities of the issuer that are not traded or quoted on a Canadian marketplace but are traded or quoted on a foreign marketplace, identify the foreign marketplace and the price ranges and volume traded or quoted on the foreign marketplace on which the greatest volume or quotation for the securities generally occurs;

- (a) each class or series of securities of the issuer distributed under the prospectus;
- (b) securities of the issuer into which those classes or series of securities are convertible or exchangeable.”;

- (10) by inserting, after item 30.2, the following:

“30.3. Convertible, exchangeable or exercisable securities

In the case of an offering of convertible, exchangeable or exercisable securities in which additional amounts are payable or may become payable upon conversion, exchange or exercise, provide a statement in the following form:

“In an offering of [*state name of convertible, exchangeable or exercisable securities*], investors are cautioned that the statutory right of action for damages for a misrepresentation contained in the prospectus is limited, in certain provincial [and territorial] securities legislation, to the price at which the [*state name of convertible, exchangeable or exercisable securities*] is offered to the public under the prospectus offering. This means that, under the securities legislation of certain provinces [and territories], if the purchaser pays additional amounts upon [conversion, exchange or exercise] of the security, those amounts may not be recoverable under the statutory right of action for damages that applies in those provinces [and territories]. The purchaser should refer to any applicable provisions of the securities legislation of the purchaser’s province [or territory] for the particulars of this right of action for damages or consult with a legal adviser.””;

(11) by replacing item 32.1 with the following:

“32.1. Interpretation of “issuer”

1) The financial statements of an issuer required under this Item to be included in a prospectus must include

(a) the financial statements of any predecessor entity that formed, or will form, the basis of the business of the issuer, even though the predecessor entity is, or may have been, a different legal entity, if the issuer has not existed for 3 years,

(b) the financial statements of a business or businesses acquired by the issuer within 3 years before the date of the prospectus or proposed to be acquired, if a reasonable investor reading the prospectus would regard the primary business of the issuer to be the business or businesses acquired, or proposed to be acquired, by the issuer, and

(c) the restated combined financial statements of the issuer and any other entity with which the issuer completed a transaction within 3 years before the date of the prospectus or proposes to complete a transaction, if the issuer accounted for or will account for the transaction as a combination in which all of the combining entities or businesses ultimately are controlled by the same party or parties both before and after the combination, and that control is not temporary.

(2) An issuer is not required to include the financial statements for an acquisition to which paragraph (1)(a) or (b) applies if

(a) the issuer was a reporting issuer in any jurisdiction of Canada

(i) on the date of the acquisition, in the case of a completed acquisition; or

(ii) immediately before the filing of the prospectus, in the case of a proposed acquisition;

(b) the issuer’s principal asset before the acquisition is not cash, cash equivalents, or its exchange listing; and

(c) the issuer provides disclosure in respect of the proposed or completed acquisition in accordance with Item 35.”;

(12) by replacing item 32.4 with the following:

“32.4. Exceptions to financial statement requirements

(1) Despite section 32.2, an issuer is not required to include the following financial statements in a prospectus

(a) the statement of comprehensive income, the statement of changes in equity, and the statement of cash flows for the third most recently completed financial year, if the issuer is a reporting issuer in at least one jurisdiction immediately before filing the prospectus,

(b) the statement of comprehensive income, the statement of changes in equity, and the statement of cash flows for the third most recently completed financial year, and the financial statements for the second most recently completed financial year, if

(i) the issuer is a reporting issuer in at least one jurisdiction immediately before filing the prospectus, and

(ii) the issuer includes financial statements for a financial year ended less than

(A) 90 days before the date of the prospectus, or

(B) 120 days before the date of the prospectus, if the issuer is a venture issuer,

(c) the statement of comprehensive income, the statement of changes in equity, and the statement of cash flows for the third most recently completed financial year, and the statement of financial position for the second most recently completed financial year, if the issuer includes financial statements for a financial year ended less than 90 days before the date of the prospectus,

(d) the statement of comprehensive income, the statement of changes in equity, and the statement of cash flows for the third most recently completed financial year, and the financial statements for the second most recently completed financial year, if

(i) the issuer is a reporting issuer in at least one jurisdiction immediately before filing the prospectus,

(ii) the issuer includes audited financial statements for a period of at least 9 months commencing the day after the most recently completed financial year for which financial statements are required under section 32.2,

(iii) the business of the issuer is not seasonal, and

(iv) none of the financial statements required under section 32.2 are for a financial year that is less than 9 months,

(e) the statement of comprehensive income, the statement of changes in equity, and the statement of cash flows for the third most recently completed financial year, and the statement of financial position for the second most recently completed financial year, if

(i) the issuer includes audited financial statements for a period of at least 9 months commencing the day after the most recently completed financial year for which financial statements are required under section 32.2,

(ii) the business of the issuer is not seasonal, and

(iii) none of the financial statements required under section 32.2 are for a financial year that is less than 9 months, or

(f) the separate financial statements of the issuer and the other entity for periods prior to the date of the transaction, if the restated combined financial statements of the issuer and the other entity are included in the prospectus under paragraph 32.1(c).

(2) Paragraphs (1)(a), (b) and (d) do not apply to an issuer

(a) whose principal asset is cash, cash equivalents or its exchange listing; or

(b) in respect of financial statements of a reverse takeover acquirer for a completed or proposed transaction by the issuer that was or will be accounted for as a reverse takeover.”;

(13) by inserting, in item 32.5 and after subparagraph (i) of paragraph (b), the following, and making the necessary changes:

“(i.1) an auditor has not issued an auditor’s report on those financial statements, and”;

(14) by adding, after item 32.6, the following:

“32.7. Pro forma financial statements for an acquisition

(1) An issuer must include in the prospectus the pro forma financial information set out in subsection (2) if

(a) the issuer has completed or proposes an acquisition of a business for which financial statement disclosure is required under section 32.1;

(b) less than nine months of the acquired business operations have been reflected in the issuer’s most recent audited financial statements included in the prospectus; and

(c) the inclusion of the pro forma financial statements is necessary for the prospectus to contain full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities to be distributed.

(2) For the purposes of subsection (1), include the following:

(a) a pro forma statement of financial position of the issuer, as at the date of the issuer’s most recent statement of financial position included in the prospectus, that gives effect, as if it had taken place as at the date of the pro forma statement of financial position, to the acquisition that has been completed, or is expected to be completed, but is not reflected in the issuer’s most recent statement of financial position for an annual or interim period;

(b) a pro forma income statement of the issuer that gives effect to the acquisition completed, or expected to be completed, since the beginning of the issuer’s most recently completed financial year for which it has included financial statements in its prospectus, as if it had taken place at the beginning of that financial year, for each of the following periods:

(i) the most recently completed financial year for which the issuer has included financial statements in its prospectus; and

(ii) the interim period for which the issuer has included an interim financial report in its prospectus, that started after the financial year referred to in subparagraph (i) and ended

(A) in the case of a completed acquisition, immediately before the acquisition date or, in the issuer's discretion, after the acquisition date;

(B) in the case of a proposed acquisition, immediately before the date of the filing of the prospectus, as if the acquisition had been completed before the filing of the prospectus and the acquisition date were the date of the prospectus; and

(c) pro forma earnings per share based on the pro forma financial statements referred to in paragraph (b).

(3) If an issuer is required to include pro forma financial statements in its prospectus under subsection (1),

(a) in the case where the pro forma financial statements give effect to more than one acquisition, the issuer must identify in the pro forma financial statements each acquisition,

(b) the issuer must include in the pro forma financial statements

(i) adjustments attributable to the acquisition for which there are firm commitments and for which the complete financial effects are objectively determinable;

(ii) adjustments to conform amounts for the business to the issuer's accounting policies; and

(iii) a description of the underlying assumptions on which the pro forma financial statements are prepared, cross-referenced to each related pro forma adjustment;

(c) in the case where the financial year-end of the business differs from the issuer's year-end by more than 93 days, for the purpose of preparing the pro forma income statement of the issuer's most recently completed financial year, the issuer must construct an income statement of the business for a period of 12 consecutive months ending no more than 93 days before or after the issuer's year-end, by adding the results for a subsequent interim period to a completed financial year of the business and deducting the comparable interim results for the immediately preceding year;

(d) in the case where a constructed income statement is required under paragraph (c), the pro forma financial statements must disclose the period covered by the constructed income statement on the face of the pro forma financial statements and must include a note stating that the financial statements of the business used to prepare the pro forma financial statements were prepared for the purpose of the pro forma financial statements and do not conform with the financial statements for the business included elsewhere in the prospectus;

(e) in the case where an issuer is required to prepare a pro forma income statement for an interim period required by paragraph (2)(b), and the pro forma income statement for the most recently completed financial year includes results of the business which are also included in the pro forma income statement for the interim period, the issuer must disclose in a note to the pro forma financial statements the revenue,

expenses, and profit or loss from continuing operations included in each pro forma income statement for the overlapping period; and

(f) a constructed period referred to in paragraph (c) does not have to be audited.

“32.8. Pro forma financial statements for multiple acquisitions

Despite subsection 32.7(1), an issuer is not required to include in its prospectus the pro forma financial statements otherwise required for each acquisition if the issuer includes in its prospectus one set of pro forma financial statements that

(a) reflects the results of each acquisition since the beginning of the issuer’s most recently completed financial year for which financial statements of the issuer are included in the prospectus, and

(b) is prepared as if each acquisition had occurred at the beginning of the most recently completed financial year of the issuer for which financial statements of the issuer are included in the prospectus.

“32.9. Exemption from financial statement disclosure for oil & gas acquisitions

(1) In the case where sections 32.2, 32.3 and 32.7 apply to a completed or proposed acquisition by operation of section 32.1, those sections do not apply if

(a) the acquisition is an acquisition of a business which is an interest in an oil and gas property;

(b) the acquisition is not an acquisition of securities of another issuer, unless the vendor transferred the business referenced in paragraph (1)(a) to the other issuer and that other issuer

(i) was created for the sole purpose of facilitating the acquisition; and

(ii) other than assets or operations relating to the transferred business, has no

(A) substantial assets; or

(B) operating history;

(c) the issuer is unable to provide the financial statements in respect of the acquisition otherwise required under sections 32.2 and 32.3 because those financial statements do not exist or because the issuer does not have access to those financial statements;

(d) the acquisition does not constitute a reverse takeover;

(e) subject to subsections (2) and (3), in respect of the business for each of the financial periods for which financial statements would, but for this section, be required under sections 32.2 and 32.3, the prospectus includes

(i) an operating statement for the business prepared in accordance with section 3.17 of Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards (M.O. 2010-16, 10-12-03);

(ii) a pro forma operating statement of the issuer that gives effect to the acquisition completed or to be completed since the beginning of the issuer’s

most recently completed financial year for which financial statements are required to be included in the prospectus, as if the acquisition had taken place at the beginning of that financial year, for each of the financial periods referred to in paragraph 32.7(2)(b), unless

(A) more than nine months of the acquired business operations have been reflected in the issuer's most recent audited financial statements included in the prospectus; or

(B) the inclusion of the pro forma financial statements is not necessary for the prospectus to contain full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities to be distributed;

(iii) a description of the property or properties and the interest acquired by the issuer; and

(iv) disclosure of the annual oil and gas production volumes from the business;

(f) the operating statement for the three most recently completed financial years has been audited;

(g) the prospectus discloses

(i) the estimated reserves and related future net revenue attributable to the business, the material assumptions used in preparing the estimates and the identity and relationship to the issuer or to the vendor of the person who prepared the estimates; and

(ii) the estimated oil and gas production volumes from the business for the first year reflected in the estimated disclosure under subparagraph (i).

(2) Subparagraphs (1)(e)(i), (ii) and (iv) do not apply if production, gross sales, royalties, production costs and operating income were nil, or are reasonably expected to be nil for the business for each financial period and the prospectus discloses that fact.

(3) Paragraphs (1)(e) and (f) do not apply in respect of the third most recently completed financial year if the issuer has completed the acquisition and has included in the prospectus the following:

(a) information in accordance with Form 51-101F1 of Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities as at a date commencing on or after the acquisition date and within 6 months of the date of the preliminary prospectus;

(b) a report in the form of Form 51-101F2 of Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities on the reserves data included in the disclosure required under paragraph (a);

(c) a report in the form of Form 51-101F3 of Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities that refers to the information disclosed under paragraph (a).”;

(15) in item 35.1:

(a) by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) This Item does not apply to

(a) a completed or proposed transaction by the issuer that was or will be a reverse takeover or a transaction that is a proposed reverse takeover that

has progressed to a state where a reasonable person would believe that the likelihood of the reverse takeover being completed is high; or

(b) a completed or proposed acquisition

(i) by the issuer if

(A) the issuer's principal asset before the acquisition is cash, cash equivalents or its exchange listing; or

(B) the issuer was not a reporting issuer in any jurisdiction

(I) on the acquisition date, in the case of a completed acquisition; and

(II) immediately before filing the prospectus, in the case of a proposed acquisition; and

(ii) to which Item 32 applies by operation of section 32.1.”;

(b) by deleting paragraph (2);

(16) by replacing, in item 35.3, the part preceding subparagraph (i) of subparagraph (d) of paragraph (1) with the following:

“(d) the acquisition date was more than”;

(17) by replacing, in the French text of item 35.4, the word “réflétée” with the word “présentée”;

(18) in the French text of item 35.7:

(a) by replacing, in the part preceding paragraph (a), the word “inclus” with the word “include”;

(b) by replacing, in paragraph (a), the words “au cours du dernier exercice” with the words “depuis le début du dernier exercice”.

14. Form 41-101F2 of the Regulation is amended:

(1) by replacing instruction (7) with the following:

“(7) *The disclosure required in this Form must be presented in the order and using the headings specified in the Form. If no sub-heading for an Item is stipulated in this Form, an investment fund may include sub-headings under the required headings.*”;

(2) by replacing, in item 1.4, paragraphs (3) and (4) with the following:

“(3) Describe the terms of any over-allotment option or any option to increase the size of the distribution before closing.”.

“(3.1) If there may be an over-allocation position provide the following disclosure:

“A purchaser who acquires [*insert type of securities qualified for distribution under the prospectus*] forming part of the underwriters' over-allocation position acquires those securities under this prospectus, regardless of whether the over-

allocation position is ultimately filled through the exercise of the over-allotment option or secondary market purchases.”.

“(4) If the distribution of the securities is to be on a best efforts basis, and a minimum offering amount

(a) is required for the issuer to achieve one or more of the purposes of the offering, provide totals for both the minimum and maximum offering amount, or

(b) is not required for the issuer to achieve any of the purposes of the offering, state the following in boldface type:

“There is no minimum amount of funds that must be raised under this offering. This means that the issuer could complete this offering after raising only a small proportion of the offering amount set out above.”;

(3) by inserting, in paragraph (4) of item 1.12 and after “including the execution, delivery and clearing”, the word “of”;

(4) by replacing item 1.14 with the following:

“1.14. Enforcement of Judgements Against Foreign Persons

If the investment fund, investment fund manager or any other person that is signing or providing a certificate under Part 5 of the Regulation or other securities legislation, or any person for whom the issuer is required to file a consent under Part 10 of the Regulation, is incorporated, continued, or otherwise organized under the laws of a foreign jurisdiction or resides outside of Canada, state the following on the cover page or under a separate heading elsewhere in the prospectus, with the bracketed information completed:

“The [investment fund, investment fund manager or any other person] is incorporated, continued or otherwise organized under the laws of a foreign jurisdiction or resides outside of Canada.

[the person named below] has appointed the following agent(s) for service of process:

Name of Person	Name and Address of Agent

Purchasers are advised that it may not be possible for investors to enforce judgments obtained in Canada against any person that is incorporated, continued or otherwise organized under the laws of a foreign jurisdiction or resides outside of Canada, even if the party has appointed an agent for service of process.”;

(5) in item 3.3:

(a) by replacing, in paragraph (1), subparagraph (e) with the following:

“(e) the use of leverage, including the following:

(i) if leverage is created through borrowing or the issuance of preferred securities, disclose any restrictions on the leverage used or to be used and whether the investment fund will borrow a minimum amount. Disclose the maximum amount of leverage the investment fund may use as a ratio calculated by dividing the

maximum total assets of the investment fund by the net asset value of the investment fund, and

(ii) if leverage is created through the use of specified derivatives or by other means not disclosed in subparagraph (i), disclose any restrictions on the leverage used or to be used by the investment fund and whether the investment fund will use a minimum amount of leverage. Disclose the maximum amount of leverage the fund may use as a multiple of net assets. Provide a brief explanation of how the investment fund defines the term “leverage” and the significance of the maximum and minimum amounts of leverage to the investment fund.”;

b) by adding, after paragraph (2), the following instructions:

“INSTRUCTIONS

(1) *For the purposes of Item 3.3(1)(e)(i), a fund must calculate its maximum total assets by aggregating the maximum value of its long positions, short positions and the maximum amount that may be borrowed.*

(2) *For the purposes of the disclosure required by Item 3.3(1)(e)(ii), the term “specified derivative” has the same meaning as in Regulation 81-102 respecting Mutual Funds. The description of an investment fund’s use of leverage under Item 3.3(1)(e)(ii) must provide investors with sufficient information to understand the magnitude of the market exposure of the investment fund as compared to the amount of money raised by the investment fund from investors.”;*

(6) by replacing, in paragraph (1) of item 3.4, the words “registrar and transfer agent and auditor” with the words “registrar and transfer agent, auditor and principal distributor”;

(7) by replacing, in item 3.6, paragraph (4) with the following:

“(4) Under the sub-heading “Annual Returns, Management Expense Ratio and Trading Expense Ratio”, provide, in the following table, returns for each of the past five years, the management expense ratio for each of the past five years and the trading expense ratio for each of the past five years as disclosed in the most recently filed annual management report of fund performance of the investment fund:

	[specify year]	[specify year]	[specify year]	[specify year]	[specify year]
Annual Returns					
MER					
TER					

“MER” means management expense ratio based on total expenses, excluding commissions and other portfolio transaction costs, and expressed as an annualized percentage of daily average net asset value.

“TER” means trading expense ratio and represents total commissions and portfolio transaction costs expressed as an annualized percentage of daily average net asset value.”;

(8) in item 6.1:

(a) by replacing, in paragraph (1), subparagraph (b) with the following:

“(b) the use of leverage, including the following:

(i) if leverage is created through borrowing or the issuance of preferred securities, disclose any restrictions on the leverage used or to be used

and whether the investment fund will borrow a minimum amount. Disclose the maximum amount of leverage the investment fund may use as a ratio calculated by dividing the maximum total assets of the investment fund by the net asset value of the investment fund, and

(ii) if leverage is created through the use of specified derivatives or by other means not disclosed in subparagraph (i), disclose any restrictions on the leverage used or to be used by the investment fund and whether the investment fund will use a minimum amount of leverage. Disclose the maximum amount of leverage the fund may use as a multiple of net assets. Provide a brief explanation of how the investment fund defines the term “leverage” and the significance of the maximum and minimum amounts of leverage to the investment fund, and”;

(b) by adding, after paragraph (6), the following instructions:

“INSTRUCTIONS:

(1) *For the purposes of Item 6.1(1)(b)(i), a fund must calculate its maximum total assets by aggregating the maximum value of its long positions, short positions and the maximum amount that may be borrowed.*

(2) *For the purposes of the disclosure required by Item 6.1(1)(b)(ii), the term “specified derivative” has the same meaning as in Regulation 81-102 respecting Mutual Funds. The description of an investment fund’s use of leverage under Item 6.1(1)(b)(ii) must provide investors with sufficient information to understand the magnitude of the market exposure of the investment fund as compared to the amount of money raised by the investment fund from investors.”;*

(9) by replacing item 11.1 with the following:

“11.1. Annual Returns, Management Expense Ratio and Trading Expense Ratio

Under the heading “Annual Returns, Management Expense Ratio and Trading Expense Ratio”, provide, in the following table, returns for each of the past five years, the management expense ratio for each of the past five years and the trading expense ratio for each of the past five years as disclosed in the most recently filed annual management report of fund performance of the investment fund:

	[specify year]	[specify year]	[specify year]	[specify year]	[specify year]
Annual Returns					
MER					
TER					

“MER” means management expense ratio based on total expenses, excluding commissions and other portfolio transaction costs, and expressed as an annualized percentage of daily average net asset value.

“TER” means trading expense ratio and represents total commissions and portfolio transaction costs expressed as an annualized percentage of daily average net asset value.”;

(10) in item 19.1:

(a) by deleting subparagraph (c) of paragraph (1);

(b) by replacing, in paragraph (2) and after the words “officer of any other”, the words “investment fund” with the word “issuer”;

(c) by replacing, in subparagraph (a) of paragraph (4), the words “investment fund” with the word “issuer”;

(d) by inserting, after paragraph (9), the following:

“(10) Under the heading “Ownership of Securities of the Investment Fund and of the Manager” disclose

(a) the percentage of securities of each class or series of voting or equity securities owned of record or beneficially, in aggregate, by all the directors and executive officers of the investment fund

(i) in the investment fund if the aggregate level of ownership exceeds 10 percent,

(ii) in the manager, or

(iii) in any person that provides services to the investment fund or the manager; and

(b) the percentage of securities of each class or series of voting or equity securities owned of record or beneficially, in aggregate, by all the directors and executive officers of the manager of the investment fund

(i) in the investment fund if the aggregate level of ownership exceeds 10 percent,

(ii) in the manager, or

(iii) in any person that provides services to the investment fund or the manager; and

(c) the percentage of securities of each class or series of voting or equity securities owned of record or beneficially, in aggregate, by all the independent review committee members of the investment fund

(i) in the investment fund if the aggregate level of ownership exceeds 10 percent,

(ii) in the manager, or

(iii) in any person that provides services to the investment fund or the manager.

“(11) If the management functions of the investment fund are carried out by employees of the investment fund, disclose in respect of those employees the disclosure concerning executive compensation that is required to be provided for executive officers of an issuer under securities legislation.

“(12) Describe any arrangements under which compensation was paid or payable by the investment fund during the most recently completed financial year of the investment fund, for the services of directors of the investment fund, members of an independent board of governors or advisory board of the investment fund and members of the independent review committee of the investment fund, including the amounts paid, the name of the individual and any expenses reimbursed by the investment fund to the individual

(a) in that capacity, including any additional amounts payable for committee participation or special assignments; and

(b) as a consultant or expert.

“(13) For an investment fund that is a trust, describe the arrangements, including the amounts paid and expenses reimbursed, under which compensation was paid or payable by the investment fund during the most recently completed financial year of the investment fund for the services of the trustee or trustees of the investment fund.”;

(e) by adding, after instruction (4), the following:

“(5) *The disclosure required under Item 19.1(11) regarding executive compensation for management functions carried out by employees of an investment fund must be made in accordance with the disclosure requirements of Form 51-102F6 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations (M.O. 2005-03, 05-05-19).*”;

(11) by adding, after item 19.9, the following:

“19.10. Principal Distributor

(1) If applicable, state the name and address of the principal distributor of the investment fund.

(2) Describe the circumstances under which any agreement with the principal distributor of the investment fund may be terminated and include a brief description of the essential terms of this agreement.”;

(12) by replacing, in paragraph (f) of item 21.2, the word “dividends” with the word “distributions”;

(13) by replacing, in paragraph (1) of item 21.6 and after the words “proposes to distribute under”, the words “the prospectus” with the words “a prospectus”;

(14) by inserting, in paragraph (1) of item 28.1 and after the words “securityholder of the investment fund”, “, if known or if ought to be known by the investment fund or the manager”;

(15) by replacing, in the French text of item 32.3, paragraph (b) with the following:

“*b) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation ou a conclu avec celui-ci ou devant le tribunal tout autre règlement amiable qui seraient vraisemblablement considérés comme importants par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d’investissement.*”;

(16) by inserting, after paragraph (3) of item 33.2, the following:

“(4) Despite subsection (1), an auditor who is independent in accordance with the auditor’s rules of professional conduct in a jurisdiction of Canada or has performed an audit in accordance with US GAAS is not required to provide the disclosure in subsection (1) if there is disclosure that the auditor is independent in accordance with the auditor’s rules of professional conduct in a jurisdiction of Canada or that the auditor has complied with the SEC’s rules on auditor independence.”.

15. This Regulation comes into force on May 14, 2013.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 41-101
RESPECTING GENERAL PROSPECTUS REQUIREMENTS**

1. *Policy Statement to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements* is amended by inserting, after section 2.2, the following:

“2.2.1. Minimum offering amount

If the distribution of securities is being done on a best efforts basis, an issuer will need to determine if a minimum offering is required for the issuer to achieve one or more of the stated purposes of the offering, as expressed in the “Use of Proceeds” section of the prospectus. If this is the case, the issuer will need to provide a minimum and maximum offering amount. Otherwise, the issuer is required to provide the cautionary statement prescribed in paragraph 1.4(3)(b) of Form 41-101F1.

Although an issuer may determine that a minimum offering amount is not necessary for the prospectus offering, a regulator may reasonably infer that a minimum offering amount is appropriate in certain circumstances. This could occur, for example, if we have concerns that a minimum amount of proceeds must be raised in order for the issuer to achieve its stated objectives. Also, if we have concerns about an issuer continuing as a going concern, we may take the view that the issuer cannot achieve its stated objectives unless a minimum offering amount is raised. The imposition of a minimum offering amount by a regulator derives from the general responsibility of a regulator under securities laws to refuse a receipt for a prospectus if it appears that the aggregate of the proceeds from the sale of the securities under the prospectus and other resources of the issuer are insufficient to accomplish the purposes stated in the prospectus, or if it would not be in the public interest to issue a receipt. A benefit of the imposition of a minimum offering amount is that if the issuer fails to raise the minimum amount, investors benefit from an investor protection mechanism that facilitates the return of their subscription funds to them, if previously deposited.”.

2. The Policy Statement is amended by replacing section 2.9 with the following:

“2.9. Offerings of convertible, exchangeable or exercisable securities

Investor protection concerns may arise where the distribution of a convertible, exchangeable or exercisable security is qualified under a prospectus and the subsequent conversion, exchange or exercise of this security is made on a prospectus-exempt basis. Specifically, this concern arises when the subsequent conversion, exchange or exercise occurs within a short period of time – generally 180 days or less - following the purchase of the original security.

The concerns arise because the conversion, exchange or exercise feature of the security may operate to limit or “strip away” the remedies available to an investor for a misrepresentation in a prospectus.

In particular, we are concerned about offerings of subscription receipts, or other types of securities which may be convertible, exchangeable or exercisable within a short period of time following the purchase of the original security (generally 180 days or less), where the investor, when purchasing the subscription receipt, or other similar type of security, is in effect also making an investment decision in respect of the underlying security.

Public interest concerns arise if the subsequent distribution of the underlying security is not part of the initial distribution and is not qualified by the prospectus. These concerns arise because when the security is converted, exchanged or exercised prior to the end of the statutory period for a right of action for rescission under securities legislation (which in many jurisdictions is 180 days from the date of purchase of the original security), the purchaser of a convertible, exchangeable or exercisable security does not retain the

same rights to rescission because the convertible, exchangeable or exercisable security that was issued under the prospectus has been replaced by the underlying security. In these circumstances, the original purchaser should retain the benefit of any remaining statutory right of rescission that would otherwise apply in respect of the convertible, exchangeable or exercisable security. As such, the issuer should provide the original purchaser of the convertible, exchangeable or exercisable security with a contractual right of rescission in respect of the conversion, exchange or exercise transaction.

In some cases, the subsequent distribution of the underlying security may be part of the initial distribution as it is part of a series of transactions involving further purchases and sales in the course of or incidental to a distribution. If this is the case the issuer should consider whether its prospectus should qualify the distribution of both the subscription receipt, or other similar type of security, as well as the underlying security.

The guidance above would not apply to an offering of warrants where the warrants may reasonably be regarded as incidental to the offering as a whole. For example, in the case of a typical special warrant offering, the special warrant converts into i) a common share, and ii) a common share purchase warrant (or a fraction thereof). In such cases, we have generally accepted that the common share purchase warrant component merely represents a “sweetener”, and that the primary investment decision relates to the common share underlying the special warrant. This would also generally be the case with a unit offering where the unit consists of a common share, and a common share purchase warrant. Therefore, the regulator would not generally request that the issuer provide the original purchaser with a contractual right of rescission in respect of the sweetener warrants.”.

3. Section 3.4 of the Policy Statement is amended by replacing “10.1(1)” with “10.1(1.1)”.

4. The Policy statement is amended by adding the following section after section 3.5:

“3.5.1 Personal information forms

(1) If issuers are relying upon a previously delivered personal information form or predecessor personal information form pursuant to subsections 9.1(2) or 9.1(3) of the Regulation, issuers are reminded of paragraphs 9.1(2)(b) and 9.1(3)(b), which require that the responses to certain questions in the form must still be correct. Accordingly, in order to meet these requirements issuers should obtain appropriate confirmations from the individual concerned.

(2) Paragraph 9.1(2)(c) of the Regulation requires that in certain circumstances an issuer deliver a copy of a previously delivered personal information form, or “alternative information that is satisfactory to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority”. Our interpretation of what would potentially be alternative information satisfactory to the regulator is, with respect to the previous delivery of an individual’s personal information form, the System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR) project number and name of issuer. In most cases this information will be sufficient. Staff will contact issuers in cases where it is not. Issuers wishing to proceed in this manner should provide the information in the cover letter for the preliminary or pro forma long form prospectus.

(3) If an issuer is delivering a copy of a previously delivered personal information form pursuant to paragraph 9.1(2)(c) of the Regulation, the issuer should deliver it as a personal information form on SEDAR, in the same way that a new personal information form would be delivered.”.

5. Section 4.2 of the Policy Statement is amended by adding the following subsection after subsection (2):

“(3) If a minimum offering amount is not provided and the issuer faces significant short-term expenditures or commitments, the issuer must provide additional disclosure as required under subsections 6.3(3) and (4) of Form 41-101F1 or subsections 4.2(3) and (4) of Form 44-101F1. The issuer must provide disclosure of how it will use the proceeds at different thresholds, describing what business objectives will be accomplished at each threshold as well as the priority of how the proceeds will be used. In describing the use of proceeds under each threshold, the disclosure must also include an assessment of the impact of raising this amount on the issuer’s liquidity, operations, capital resources and solvency.

Disclosures that may be necessary to understand this impact may include the following examples:

(a) for issuers without significant revenue and available working capital, disclose the anticipated length of time that the proceeds at each threshold will suffice to meet expected cash requirements;

(b) for issuers that have or anticipate having within the next 12 months any cash flow or liquidity problems, disclose how the proceeds at each threshold may impact the issuer’s ability to continue in operation for the foreseeable future and realize assets and discharge liabilities in the normal course of operations;

(c) for issuers that have significant projects that have not yet commenced operations and the projects have therefore not yet generated revenue, describe how the proceeds at each threshold may impact the anticipated timing and costs of the project and other critical milestones;

(d) for issuers that have exploration and development expenditures or research and development expenditures required to maintain properties or agreements in good standing, describe how the proceeds at each threshold may impact these properties or agreements.

If the issuer anticipates additional funds from other sources are to be used in conjunction with the proceeds and the available working capital, the issuer will need to sufficiently describe the amounts of those funds, the source of those funds and whether those funds are firm or contingent. If the funds are contingent, the issuer should describe the nature of the contingency.

Depending on the particular circumstances of the issuer, one or more of the above examples may require the provision of a minimum offering amount in the prospectus. Refer to section 2.2.1 of this Policy Statement for additional guidance.”.

6. Section 5.3 of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) An issuer is required to provide historical financial statements under Item 32 of Form 41-101F1 for a business or related businesses that a reasonable investor would regard as the primary business of the issuer. However, if the issuer is a reporting issuer whose principal assets are not cash, cash equivalents or an exchange listing, and the acquisition of the primary business represents a significant acquisition for the issuer, the reporting issuer is subject to the requirements of Item 35 in respect of the financial statement and other disclosure for the acquisition.

An acquisition does not include a reverse takeover, as defined in the Regulation which cross-references the meaning of acquisition as used in Part 8 of *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations*. Therefore a reporting issuer cannot rely on the exemption in subsection 32.1(2) if the applicable transaction is a reverse takeover.

Examples of when a reasonable investor would regard the primary business of the issuer to be the acquired business or related businesses, thereby triggering the application of Item 32, are when the acquisition(s) was

- (a) a reverse takeover,
- (b) a qualifying transaction for a Capital Pool Company, or
- (c) an acquisition that is a significant acquisition at over the 100% level under subsection 35.1(4) of Form 41-101F1.

The issuer should consider the facts of each situation to determine whether a reasonable investor would regard the primary business of the issuer to be the acquired business or related businesses.”;

- (2) by adding, after the second paragraph of paragraph (2), the following:

“The issuer must also consider the necessity of including pro forma financial statements pursuant to section 32.7 of Form 41-101F1 to illustrate the impact of the acquisition of the primary business on the issuer’s financial position and results of operations. For additional guidance, an issuer should refer to section 5.10 of this Policy Statement.”.

- 7. Section 5.4 of the Policy Statement is amended by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) An issuer is required to provide historical financial statements under Item 32 of the Form 41-101F1 for any predecessor entity. This includes financial statements of acquired businesses that are unrelated and not otherwise individually significant, but together form the basis of the business of the issuer. However, if the issuer is a reporting issuer whose principal assets are not cash, cash equivalents or an exchange listing, and the acquisition of the predecessor entity represents a significant acquisition for the issuer, the reporting issuer is subject to the requirements of Item 35 in respect of the financial statement and other disclosure for the acquisition.

The issuer must also consider the necessity of including pro forma financial statements pursuant to section 32.7 of Form 41-101F1 to illustrate the impact of the acquisition of the predecessor entity on the issuer’s financial position and results of operations. For additional guidance, an issuer should refer to section 5.10 of this Policy Statement.”.

- 8. Section 5.9 of the Policy Statement is amended by replacing paragraph (7) with the following:

“(7) Section 3.11 of *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* permits acquisition statements included in a business acquisition report or prospectus to be prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to private enterprises in certain circumstances. The ability to present acquisition statements using Canadian GAAP applicable to private enterprises would not extend to a situation where an entity acquired or to be acquired is considered the primary business or the predecessor of the issuer and the issuer must provide financial statements for this acquisition under Item 32.”.

- 9. Section 5.10 of the Policy Statement is replaced with the following:

5.10. Financial statements for acquisitions of a predecessor entity, a business or businesses acquired by reporting and non-reporting issuers

- (1) The financial statements for acquisitions of a predecessor entity, a business or businesses acquired by the issuer, or other entity must be included in the prospectus

under Item 32 of Form 41-101F1, if the entities or businesses satisfy the conditions of paragraph 32.1(1)(a), (b), or (c) unless, as contemplated in subsection 32.1(2) with respect to paragraph 32.1(1)(a) or (b)

(a) the issuer was a reporting issuer in any jurisdiction of Canada on the acquisition date in the case of a completed acquisition or immediately prior to the prospectus filing in the case of a proposed acquisition,

(b) the issuer did not have only cash, cash equivalents or an exchange listing as its principal asset, and

(c) the issuer provides disclosure under Item 35 of Form 41-101F1.

The disclosure requirements applicable to a reporting issuer in Item 35 are intended to reflect the requirements that would be prescribed for such acquisitions in the reporting issuer's business acquisition report.

(2) An issuer that is subject to Item 32 must also consider the necessity of including pro forma financial statements pursuant to section 32.7 of Form 41-101F1 to illustrate the impact of the acquisition on the issuer's financial position and results of operations. However, these pro forma financial statements are only required if their inclusion is necessary for the prospectus to contain full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities being distributed. Examples of when pro forma financial statements would likely be necessary are in cases where:

(a) the issuer has acquired multiple businesses over the relevant period;

or

(b) the issuer has an active business and has acquired another business that will constitute its primary business going forward.

In certain circumstances, an issuer may need to disclose multiple acquisitions in its prospectus where the acquisitions include an acquisition of a primary business or predecessor entity to which section 32.1 of Form 41-101F1 applies and a significant acquisition to which only item 35 of Form 41-101F1 applies. In this case, the issuer may wish to present one set of pro forma financial statements reflecting the results of all of the acquisitions, as contemplated separately in each of sections 32.8 and 35.7 of Form 41-101F1. The securities regulatory authority or regulator would not generally object to providing this relief. However the issuer must request the relief when filing its preliminary prospectus."

REGULATION TO AMEND REGULATION 13-101 RESPECTING THE SYSTEM FOR ELECTRONIC DOCUMENT ANALYSIS AND RETRIEVAL (SEDAR)

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (2))

1. Appendix A of Regulation 13-101 respecting the System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR) is amended, in Division A of Part II:

(1) in paragraph (a):

(a) by repealing subparagraphs 1 to 3;

(b) by deleting, in subparagraphs 4 and 5, “– POP System”;

(c) by deleting subparagraph 6;

(d) by inserting, after subparagraph 6, the following:

“6.1. Base Short Form PREP Prospectus

“6.2. Base Long Form PREP Prospectus”;

(e) by replacing, in subparagraphs 7 and 8, the words “Short Form” with the words “Base Shelf” and by deleting “– Shelf”;

(f) by replacing subparagraph 9 with the following:

“9. Shelf Prospectus Supplement”;

(g) by adding, after subparagraph 16, the following:

“16.1. Supplemented Short Form PREP Prospectus”;

(2) by deleting paragraphs (b) and (d).

2. This Regulation comes into force on May 14, 2013.

REGULATION TO AMEND REGULATION 44-101 RESPECTING SHORT FORM PROSPECTUS DISTRIBUTIONS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (6), (8), (11) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions is amended:

(1) by adding, after the definition of the expression “permitted supranational agency”, the following:

““reverse takeover acquiree” has the same meaning as in section 1.1 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;”;

(2) by replacing the definition of the expression “successor issuer” with the following:

““successor issuer” means

(a) except for an issuer which, in the case where the restructuring transaction involved a divestiture of a portion of a reporting issuer’s business, succeeded to or otherwise acquired less than substantially all of the business divested, an issuer that meets any of the following requirements:

(i) it was a reverse takeover acquiree in a completed reverse takeover;

(ii) it was formed as a result of a completed restructuring transaction;

(iii) it participated in a restructuring transaction and its existence continued following the completion of the restructuring transaction; or

(b) an issuer that issued securities to the securityholders of a second issuer that was a reporting issuer, in a reorganization that did not alter those securityholders’ proportionate interest in the second issuer or the second issuer’s proportionate interest in its assets;”.

2. Section 2.7 of the Regulation is replaced with the following:

“2.7. Exemptions for Reporting Issuers that Previously Filed a Prospectus and Successor Issuers

(1) Paragraphs 2.2(d), 2.3(1)(d) and 2.6(1)(b) do not apply to an issuer if

(a) the issuer is not exempt from the requirement in the applicable CD rule to file annual financial statements within a prescribed period after its financial year end, but the issuer has not yet been required under the applicable CD rule to file any annual financial statements, and

(b) unless the issuer is seeking qualification under section 2.6, the issuer has filed and obtained a receipt for a final prospectus that included the issuer’s or each predecessor entity’s comparative annual financial statements for its most recently completed financial year or the financial year immediately preceding its most recently completed financial year, together with the auditor’s report accompanying those financial statements and, if there has been a change of auditors since the comparative period, an auditor’s report on the financial statements for the comparative period.

(1.1) Subparagraphs 2.2(d)(ii), 2.3(1)(d)(ii) and 2.6(1)(b)(ii) do not apply to an issuer if

(a) the issuer has filed annual financial statements as required under the applicable CD rule, and

(b) unless the issuer is seeking qualification under section 2.6, the issuer has filed and obtained a receipt for a final prospectus that included the issuer's or each predecessor entity's comparative annual financial statements for its most recently completed financial year or the financial year immediately preceding its most recently completed financial year, together with the auditor's report accompanying those financial statements and, if there has been a change of auditors since the comparative period, an auditor's report on the financial statements for the comparative period.

(2) Paragraphs 2.2(d), 2.3(1)(d) and 2.6(1)(b) do not apply to a successor issuer if

(a) the successor issuer is not exempt from the requirement in the applicable CD rule to file annual financial statements within a prescribed period after its financial year end, but the successor issuer has not yet, since the completion of the restructuring transaction or the reorganization described in paragraph (b) of the definition of "successor issuer", which resulted in the successor issuer, been required under the applicable CD rule to file annual financial statements, and;

(b) an information circular relating to the restructuring transaction or the reorganization described in paragraph (b) of the definition of "successor issuer", in which the successor issuer participated or which resulted in the successor issuer was filed by the successor issuer or an issuer that was a party to the restructuring transaction or reorganization, and such information circular,

(i) complied with applicable securities legislation, and

(ii) in the case of a restructuring transaction, included disclosure in accordance with Item 14.2 or 14.5 of Form 51-102F5 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations (M.O. 2005-03, 05-05-19) for the successor issuer.

(3) Paragraphs 2.2(d), 2.3(1)(d) and 2.6(1)(b) do not apply to an issuer if

(a) the issuer is not exempt from the requirement in the applicable CD rule to file annual financial statements within a prescribed period after its financial year end, but the issuer has not yet, since the completion of a qualifying transaction or reverse takeover (as both terms are defined in the TSX Venture Exchange Corporate Finance Manual as amended from time to time) been required under the applicable CD rule to file annual financial statements, and

(b) a CPC filing statement as defined in the TSX Venture Exchange Corporate Finance Manual as amended from time to time, or other filing statement of the TSX Venture Exchange was filed by the issuer, and

(i) in the case of a CPC filing statement, the statement

(A) was filed in connection with a qualifying transaction, and

(B) complied with the TSX Venture Exchange Corporate Finance Manual, as amended from time to time, in respect of the qualifying transaction; or

(ii) in the case of a TSX Venture Exchange filing statement, other than a CPC filing statement, the statement

(A) was filed in connection with a reverse takeover, and

(B) complied with TSX Venture Exchange Corporate Finance Manual, as amended from time to time, in respect of the reverse takeover.”.

3. Section 2.8 of the Regulation is amended:

(1) by deleting paragraph (5);

(2) by inserting, after paragraph (5), the following:

“(6) The 10 business day period referred to in subsection (1) does not apply if

(a) an issuer is relying on section 2.4 or 2.5 and the following requirements are met:

(i) the issuer satisfies section 2.4 or 2.5, as applicable, at the time of filing its short form prospectus;

(ii) the issuer files its notice of intention before or concurrently with the filing of its preliminary short form prospectus; and

(iii) the issuer’s credit supporter

(A) previously filed a notice of intention under subsection (1) which has not been withdrawn; or

(B) is deemed to have filed a notice of intention under subsection (4); or

(b) an issuer is a successor issuer and the following requirements are met:

(i) the issuer satisfies

(A) section 2.2, 2.3 or 2.6, and

(B) subsection 2.7(2);

(ii) the issuer files its notice of intention before or concurrently with the filing of its preliminary short form prospectus; and

(iii) the issuer has acquired substantially all of its business from a person that

(A) previously filed a notice of intention under subsection (1) which has not been withdrawn; or

(B) is deemed to have filed a notice of intention under subsection (4).”.

4. Section 4.1 of the Regulation is replaced with the following:

“4.1. Required Documents for Filing a Preliminary Short Form Prospectus

(1) An issuer that files a preliminary short form prospectus shall

(a) file the following with the preliminary short form prospectus:

- (i) a signed copy of the preliminary short form prospectus;
- (ii) a certificate, dated as of the date of the preliminary short form prospectus, executed on behalf of the issuer by one of its executive officers
 - (A) specifying which of the qualification criteria set out in Part 2 the issuer is relying on in order to be qualified to file a prospectus in the form of a short form prospectus, and
 - (B) certifying that
 - (I) all of those qualification criteria have been satisfied, and
 - (II) all of the material incorporated by reference in the preliminary short form prospectus and not previously filed is being filed with the preliminary short form prospectus;
 - (iii) copies of all material incorporated by reference in the preliminary short form prospectus and not previously filed;
 - (iv) a copy of any document required to be filed under subsection 12.1(1) of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations (M.O. 2005-03, 05-05-19) or section 16.4 of Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure (M.O. 2005-05, 05-05-19), as applicable, that relates to the securities being distributed, and that has not previously been filed;
 - (iv.1) a copy of any material contract required to be filed under section 12.2 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations or section 16.4 of Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure that has not previously been filed;
 - (v) if the issuer has a mineral project, the technical reports required to be filed with a preliminary short form prospectus under Regulation 43-101 respecting Standards of Disclosure for Mineral Projects (M.O. 2005-23, 05-11-30);
 - (vi) a copy of each report or valuation referred to in the preliminary short form prospectus for which a consent is required to be filed under section 10.1 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements (M.O. 2008-05, 05-11-30) and that has not previously been filed, other than a technical report that
 - (A) deals with a mineral project or oil and gas activities, and
 - (B) is not otherwise required to be filed under paragraph (v); and
- (b) deliver to the regulator or, in Québec, to the securities regulatory authority, concurrently with the filing of the preliminary short form prospectus, the following:
 - (i) a completed personal information form for
 - (A) each director and executive officer of an issuer;
 - (B) if the issuer is an investment fund, each director and executive officer of the manager of the issuer;
 - (C) each promoter of the issuer; and

(D) if the promoter is not an individual, each director and executive officer of the promoter;

(ii) if a financial statement of an issuer or a business included in, or incorporated by reference into, a preliminary short form prospectus is accompanied by an unsigned auditor's report, a signed letter addressed to the regulator or, in Québec, to the securities regulatory authority from the auditor of the issuer or of the business, as applicable, prepared in accordance with the form suggested for this circumstance in the Handbook.

(2) Despite subparagraph (1)(b)(i), an issuer is not required to deliver to the regulator or, in Québec, to the securities regulatory authority a personal information form for an individual if the issuer, another issuer or, if the issuer is an investment fund, the manager of the investment fund issuer or another investment fund issuer, previously delivered a personal information form for the individual and all of the following are satisfied:

(a) the certificate and consent included in or attached to the personal information form was executed by the individual within three years preceding the date of filing of the preliminary short form prospectus;

(b) the responses given by the individual to questions 6 through 10 of the individual's personal information form are correct as at a date that is within 30 days of the filing of the preliminary short form prospectus;

(c) if the personal information form was previously delivered to the regulator or, in Québec, to the securities regulatory authority by another issuer, the issuer delivers to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, concurrently with the filing of the preliminary short form prospectus, a copy of the previously delivered personal information form, or alternative information that is satisfactory to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority.

(3) Until May 14, 2016, subparagraph (1)(b)(i) does not apply to an issuer in respect of the delivery of a personal information form for an individual if the issuer or, if the issuer is an investment fund, the manager of the investment fund issuer, previously delivered to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority a predecessor personal information form for the individual and all of the following are satisfied:

(a) the certificate and consent included in or attached to the predecessor personal information form was executed by the individual within three years preceding the date of filing of the preliminary short form prospectus;

(b) the responses given by the individual to questions 4(B) and (C) and questions 6 through 9 or, in the case of a TSX/TSXV personal information form in effect after September 8, 2011, questions 6 through 10, of the individual's predecessor personal information form are correct as at a date that is within 30 days of the filing of the preliminary short form prospectus."

5. Section 4.2 of the Regulation is amended, in paragraph (a):

(1) in subparagraph (vi):

(a) by inserting, after paragraph (A), the following, and making the necessary changes:

“(A.1) each director of the issuer, and”;

(b) by replacing subparagraph (B) with the following:

“(B) any other person that provides or signs a certificate under Part 5 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements or other securities legislation, other than an issuer.”;

(2) by replacing subparagraph (x) with the following:

“(x) if an agreement or contract referred to in subparagraph (iii) or a material contract under subparagraph (iii.1) has not been executed before the filing of the final short form prospectus but will be executed on or before the completion of the distribution, the issuer must file with the securities regulatory authority, no later than the time of filing of the final short form prospectus, an undertaking of the issuer to the securities regulatory authority to file the agreement, contract or material contract promptly and in any event no later than 7 days after the execution of the agreement, contract or material contract;

“(x.1) if a document referred to in subparagraph (iii) does not need to be executed in order to become effective and has not become effective before the filing of the final short form prospectus, but will become effective on or before the completion of the distribution, the issuer must file with the securities regulatory authority, no later than the time of filing of the final short form prospectus, an undertaking of the issuer to the securities regulatory authority to file the document promptly and in any event no later than 7 days after the document becomes effective; and”.

6. Section 7.1 of the Regulation is amended by replacing the words “filing of a” with the words “issuance of a receipt for a”.

7. Section 7.2 of the Regulation is amended by replacing the words “filing of” with the words “issuance of a receipt for”.

8. Form 44-101F1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in item 1.6, paragraphs (2) and (3) with the following:

“(2) Describe the terms of any over-allotment option or any option to increase the size of the distribution before closing.

“(2.1) If there may be an over-allocation position provide the following disclosure:

“A purchaser who acquires [*insert type of securities qualified for distribution under the prospectus*] forming part of the underwriters’ over-allocation position acquires those securities under this short form prospectus, regardless of whether the over-allocation position is ultimately filled through the exercise of the over-allotment option or secondary market purchases.

“(3) If the distribution of the securities is to be on a best efforts basis, and a minimum offering amount

(a) is required for the issuer to achieve one or more of the purposes of the offering, provide totals for both the minimum and maximum offering amount, or

(b) is not required for the issuer to achieve any of the purposes of the offering, state the following in boldface type:

“There is no minimum amount of funds that must be raised under this offering. This means that the issuer could complete this offering after raising only a small proportion of the offering amount set out above.”;

(2) by inserting, in paragraph (1) of item 1.9 and after the word “class”, the words “or series”;

(3) by replacing item 1.11 with the following:

“1.11. Enforcement of Judgments Against Foreign Persons

If the issuer, a director of the issuer, a selling securityholder, or any other person that is signing or providing a certificate under Part 5 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements or other securities legislation, or any person for whom the issuer is required to file a consent under Part 10 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements, is incorporated, continued, or otherwise organized under the laws of a foreign jurisdiction or resides outside of Canada, state the following on the cover page or under a separate heading elsewhere in the prospectus, with the bracketed information completed:

“The [issuer, director of the issuer, selling securityholder, or other person] is incorporated, continued or otherwise organized under the laws of a foreign jurisdiction or resides outside of Canada.

[the person named below] has appointed the following agent(s) for service of process:

Name of Person	Name and Address of Agent

Purchasers are advised that it may not be possible for investors to enforce judgments obtained in Canada against any person that is incorporated, continued or otherwise organized under the laws of a foreign jurisdiction or resides outside of Canada, even if the party has appointed an agent for service of process.”;

(4) by replacing, in item 4.2, paragraph (2) with the following:

“(2) If the closing of the distribution is subject to a minimum offering amount, provide disclosure of the use of proceeds for the minimum and maximum offering amounts.

“(3) If the following apply, disclose how the proceeds will be used by the issuer, with reference to various potential thresholds of proceeds raised, in the event that the issuer raises less than the maximum offering amount:

(a) the closing of the distribution is not subject to a minimum offering amount;

(b) the distribution is to be on a best efforts basis; and

(c) the issuer has significant short-term non-discretionary expenditures including those for general corporate purposes, or significant short-term capital or contractual commitments, and may not have other readily accessible resources to satisfy those expenditures or commitments.

“(4) If the issuer is required to provide disclosure under subsection (3), the issuer must discuss, in respect of each threshold, the impact, if any, of raising each threshold amount on its liquidity, operations, capital resources and solvency.

“INSTRUCTIONS

If the issuer is required to disclose the use of proceeds at various thresholds under subsections 4.2(3) and (4), include as an example a threshold that reflects the receipt of 15 % of the offering or less.”;

(5) by replacing, in paragraph (1) of item 4.10, the words “acquired on a short-form prospectus-exempt basis, describe the principal purposes for which the proceeds of the short form prospectus-exempt financing” with the words “acquired on a prospectus-exempt basis, describe the principal purposes for which the proceeds of the prospectus-exempt financing”;

(6) by replacing, in item 7.6, the first paragraph with the following:

“If the short form prospectus is used to qualify the distribution of securities issued upon the exercise of special warrants or other securities acquired on a prospectus-exempt basis, state the following:”;

(7) by replacing items 7A.1 and 7A.2 with the following:

“7A.1. Prior Sales

For each class or series of securities of the issuer distributed under the short form prospectus and for securities that are convertible or exchangeable into those classes or series of securities, state, for the 12-month period before the date of the short form prospectus,

(a) the price at which the securities have been issued or are to be issued by the issuer or sold by the selling securityholder;

and
(b) the number of securities issued or sold at that price;

(c) the date on which the securities were issued or sold.

“7A.2. Trading Price and Volume

(1) For the following securities of the issuer that are traded or quoted on a Canadian marketplace, identify the marketplace and the price ranges and volume traded or quoted on the Canadian marketplace on which the greatest volume of trading or quotation for the securities generally occurs:

(a) each class or series of securities of the issuer distributed under the short form prospectus;

(b) securities of the issuer into which those classes or series of securities are convertible or exchangeable.

(2) For the following securities of the issuer that are not traded or quoted on a Canadian marketplace, but are traded or quoted on a foreign marketplace, identify the foreign marketplace and the price ranges and volume traded or quoted on the foreign marketplace on which the greatest volume or quotation for the securities generally occurs:

(a) each class or series of securities of the issuer distributed under the short form prospectus;

(b) securities of the issuer into which those classes or series of securities are convertible or exchangeable.

(3) Provide the information required under subsections (1) and (2) on a monthly basis for each month or, if applicable, partial months of the 12-month period before the date of the short form prospectus.”;

(8) in item 11.1:

(a) by inserting, in paragraph (2) and after the words “clarify that”, the words “applicable portions of”;

(b) by adding, after paragraph (2), the following:

“(3) Despite paragraph 7 of subsection (1), an issuer may exclude from its short form prospectus a report, valuation, statement or opinion of a person contained in an information circular prepared in connection with a special meeting of securityholders of the issuer and any references therein, if

(a) the report is not an auditor’s report in respect of financial statements of a person; and

(b) the report, valuation, statement or opinion was prepared in respect of a specific transaction contemplated in the information circular, unrelated to the distribution of securities under the short form prospectus, and that transaction has been abandoned or completed.”;

(9) in item 11.3:

(a) by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) If the issuer does not have a current AIF or current annual financial statements and is relying on the exemption in subsection 2.7(2) or 2.7(3) of the Regulation, include the disclosure, including financial statements, provided in accordance with

(a) Section 14.2 or 14.5 of Form 51-102F5, Information Circular, of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations in the information circular referred to in paragraph 2.7(2)(b) of the Regulation; or

(b) the policies and requirements of the TSX Venture Exchange for disclosure of a qualifying transaction in a CPC filing statement or a reverse takeover in a filing statement referred to in paragraph 2.7(3)(b) of the Regulation.”;

(b) by replacing the instructions with the following:

“INSTRUCTIONS

(1) If an issuer is required to include disclosure under subsection 11.3(2), it must include the historical financial statements of any entity that was a party to the restructuring transaction and any other information contained in the information circular, CPC filing statement or other filing statement of the TSX Venture Exchange that was used to construct financial statements for the issuer.

(2) The disclosure referenced in instruction (1) must be presented in a way that supplements, but does not replace, the disclosure required to be made for a transaction that constitutes a significant acquisition for the issuer or a reverse takeover in which the issuer was involved.”;

(10) by adding, after item 11.4, the following:

“11.5. Additional Disclosure for Issuers of Asset-Backed Securities

If the issuer has not filed or has not been required to file interim financial statements and related MD&A in respect of an interim period subsequent to the financial year in respect of which it has included annual financial statements in the short form prospectus because it is not a reporting issuer and is qualifying to file the short form prospectus under section 2.6 of the Regulation, include the interim financial statements and related MD&A that the issuer would have been required to incorporate by reference under paragraph 3 of subsection 11.1(1) if the issuer were a reporting issuer at the relevant time.”;

(11) by replacing, in item 15.3, the word “that” with the word “the” and by adding, at the end, the words “and the disclosure is correct as at the date of the prospectus”;

(12) by replacing, in item 20.1, the words “revisions of the price of damages” with the words “revisions of the price or damages”;

(13) by adding, after item 20.2, the following:

“20.3. Convertible, Exchangeable or Exercisable Securities

In the case of an offering of convertible, exchangeable or exercisable securities in which additional amounts are payable or may become payable upon conversion, exchange or exercise, provide a statement in the following form:

“In an offering of [*state name of convertible, exchangeable or exercisable securities*], investors are cautioned that the statutory right of action for damages for a misrepresentation contained in the prospectus is limited, in certain provincial [and territorial] securities legislation, to the price at which the [*state name of convertible, exchangeable or exercisable securities*] is offered to the public under the prospectus offering. This means that, under the securities legislation of certain provinces [and territories], if the purchaser pays additional amounts upon [conversion, exchange or exercise] of the security, those amounts may not be recoverable under the statutory right of action for damages that applies in those provinces [and territories]. The purchaser should refer to any applicable provisions of the securities legislation of the purchaser’s province [or territory] for the particulars of this right of action for damages or consult with a legal adviser.”.

INSTRUCTION

For greater certainty, in the case of a short form prospectus that is a base shelf prospectus under Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions, issuers must include the above statement, unless it is stated in the base shelf prospectus that no convertible, exchangeable or exercisable securities will be offered, or that such securities may be offered but no amounts will be payable to convert, exchange or exercise those securities.”.

9. This Regulation comes into force on May 14, 2013.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 44-101
RESPECTING SHORT FORM PROSPECTUS DISTRIBUTIONS**

1. Section 1.7 of *Policy Statement to Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions* is amended by replacing paragraph (5) with the following:

“(5) **Successor Issuer** – A successor issuer is defined to include a reverse takeover acquiree in a completed reverse takeover. Alternatively, the definition of “successor issuer” requires that the issuer was formed “as a result of a restructuring transaction” or that the issuer participate in the restructuring transaction and continue to exist following completion of the restructuring transaction. In both instances, prospectus level disclosure or comparable disclosure prescribed by the TSX Venture Exchange for such issuer must be provided in an information circular or similar disclosure document pursuant to subsections 2.7(2) and (3) of the Regulation.

In the case of an amalgamation, the amalgamated corporation is regarded by the securities regulatory authorities as having been formed “as a result of a restructuring transaction”.

The definition of “successor issuer” also contains an exclusion applicable to divestitures. For example, an issuer may carry out a restructuring transaction that results in the distribution to securityholders of a portion of its business or the transfer of a portion of its business to another issuer. In that case, the entity that carries on the portion of the business that was “spun-off” is not a successor issuer within the meaning of the definition.

However, if the divestiture represents a divestiture of substantially all of the business of the predecessor entity to the issuer, the issuer would be considered a successor issuer. In such circumstances, the financial information concerning the predecessor entity should be representative of the financial information of the successor issuer. Therefore, if an issuer is relying on this basis for short form prospectus qualification, it must ensure that the financial statements of the predecessor entity are a relevant, accurate proxy for its financial statements as a successor issuer.

An issuer may also be considered a successor issuer to a second issuer where there has been an internal reorganization of the second issuer, provided that the conditions in paragraph (b) of the definition of “successor issuer” are met. In particular, the internal reorganization must not result in an alteration of the securityholders’ proportionate interest in the second issuer nor the second issuer’s proportionate interest in its assets. For example, this may arise in an internal reorganization in which all of the securityholders of the second issuer exchange their securities in the second issuer for securities of the successor issuer. The second issuer would become a subsidiary of the successor issuer and its ownership in its assets would remain the same. The successor issuer definition was expanded to include this type of internal reorganization as it may not be considered a “restructuring transaction” as defined in *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations* by virtue of the exclusion found at the end of the definition of “restructuring transaction”.

2. Section 2.1 of the Policy Statement is amended:

(1) by deleting, in paragraph (1), the words “and, in Québec, disclosure of material facts likely to affect the value or the market price of the securities to be distributed”;

(2) by replacing, wherever they occur in the French text of paragraph (2), the words “émetteur issu d’une opération de restructuration” with the words “émetteur absorbent”.

3. The Policy Statement is amended by inserting, after section 3.2, the following:

“3.2.1 Personal information forms

(1) If issuers are relying upon a previously delivered personal information form or predecessor personal information form pursuant to subsections 4.1(2) or 4.1(3) of the Regulation, issuers are reminded of paragraphs 4.1(2)(b) and 4.1(3)(b), which require that the responses to certain questions in the form must still be correct. Accordingly, in order to meet these requirements issuers should obtain appropriate confirmations from the individual concerned.

(2) Paragraph 4.1(2)(c) of the Regulation requires that in certain circumstances an issuer deliver a copy of a previously delivered personal information form, or “alternative information that is satisfactory to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority”. Our interpretation of what would potentially be alternative information that is satisfactory to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority is, with respect to the previous delivery of an individual’s personal information form, the System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR) project number and name of issuer. In most cases this information will be sufficient. Staff will contact issuers in cases where it is not. Issuers wishing to proceed in this manner should provide the information in the cover letter for the preliminary short form prospectus.

(3) If an issuer is delivering a copy of a previously delivered personal information form pursuant to paragraph 4.1(2)(c) of the Regulation, the issuer should deliver it as a personal information form on SEDAR, in the same way that a new personal information form would be delivered.”.

4. The Policy Statement is amended by inserting, after section 3.4, the following:

“3.4.1. Special meeting information circular

Subsection 11.1(3) of Form 44-101F1 sets out certain circumstances where an issuer is not required to incorporate by reference into its prospectus a report, valuation, statement or opinion of an expert that is indirectly incorporated by reference into its prospectus through the incorporation by reference of an information circular prepared for a special meeting of the issuer. A special meeting information circular often relates to a restructuring transaction of an issuer or other special business of the issuer. In these circumstances, the issuer or its board of directors may engage an expert to provide an opinion that is specific to the business that will be considered at the special meeting of securityholders. For example, the board may retain a person or company to provide a fairness opinion which would assist the board in determining whether to recommend the approval of the proposed transaction to its securityholders. Similarly, the issuer may include a tax opinion in the information circular to illustrate the tax consequences of the proposed transaction to its securityholders. Pursuant to subsection 11.1(3), we would not require the incorporation by reference of these particular opinions, provided that these opinions were prepared in respect of the specific transaction contemplated in the information circular and this transaction has been completed or abandoned prior to the filing of the prospectus.”.

5. The Policy Statement is amended by adding, after section 3.9, the following:

“3.10. No Minimum Offering Amount

Issuers distributing securities on a best efforts basis that have not specified a minimum offering amount in their prospectus, should refer to section 2.2.1 and subsection 4.3(3) of the *Policy Statement to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements* for further guidance.”.

REGULATION TO AMEND REGULATION 44-102 RESPECTING SHELF DISTRIBUTIONS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (6) and (8))

1. Section 5.6 of Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions is amended by inserting, after paragraph 6, the following:

“6.1. The information required under item 7A of Form 44-101F1 for securities that may be distributed under the base shelf prospectus, if the specific series or class of securities that will be distributed under the base shelf prospectus is not known on the date the base shelf prospectus is filed.”.

2. Section 7.2 of the Regulation is amended:

(1) by inserting, after paragraph (1), the following:

“(1.1) Despite subsection (1), if the expert whose consent is required is a “qualified person” as defined in Regulation 43-101 respecting Standards of Disclosure for Mineral Projects (M.O. 2005-23, 05-11-30), the issuer is not required to file the consent of the qualified person if

(a) the qualified person’s consent is required in connection with a technical report that was not required to be filed with the preliminary base shelf prospectus,

(b) the qualified person was employed by a person at the date of signing the technical report,

(c) the principal business of the person is providing engineering or geoscientific services, and

(d) the issuer files the consent of the person.

“(1.2) A consent filed under subsection (1.1) must be signed by an individual who is an authorized signatory of the person and who falls within paragraphs (a), (b), (d) and (e) of the definition of “qualified person” in Regulation 43-101 respecting Standards of Disclosure for Mineral Projects (M.O. 2005-23, 05-11-30).”;

(2) by inserting, after “subsection (1)”, “or subsections (1.1) and (1.2)”.

3. Section 9.1 of the Regulation is amended by replacing, in paragraph (1), “Despite section 6.1 of Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions (M.O. 2005-24, 05-11-30)” with “Despite section 7.2 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements (M.O. 2008-05, 08-03-04)”.

4. Appendix A of the Regulation is amended by replacing, in the French text of paragraph (c) of section 2.1, the words “personne ou société” with the word “personne”.

5. This Regulation comes into force on May 14, 2013.

AMENDMENT TO *POLICY STATEMENT TO REGULATION 44-102 RESPECTING SHELF DISTRIBUTIONS*

1. Section 2.6.1 of *Policy Statement to Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions* is amended by adding, after the words “financial statements incorporated by reference”, the words “for which a consent was not previously filed”.

REGULATION TO AMEND REGULATION 51-102 RESPECTING CONTINUOUS DISCLOSURE OBLIGATIONS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (9), (11) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations is amended by inserting, after paragraph (a) of the definition of the expression “executive officer”, the following:

“(a.1) a chief executive officer or chief financial officer;”.

2. Section 8.10 of the Regulation is amended:

(1) by replacing subparagraph (b) of paragraph (1) with the following:

“(b) that is not of securities of another issuer, unless the vendor transferred the business referenced in paragraph (1)(a) to the other issuer and that other issuer

acquisition; and (i) was created for the sole purpose of facilitating the

business, has no (ii) other than assets or operations relating to the transferred

(A) substantial assets; or

(B) operating history.”;

(2) by replacing subparagraph (a) of paragraph (4) with the following:

“(a) production, gross sales, royalties, production costs and operating income were nil for the business or related businesses for each financial period; and”.

3. This Regulation comes into force on May 14, 2013.

REGULATION TO AMEND REGULATION 52-107 RESPECTING ACCEPTABLE ACCOUNTING PRINCIPLES AND AUDITING STANDARDS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (9), (19), (19.1) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards is amended by inserting, after the definition of the expression “multiple convertible security”, the following:

““predecessor statements” mean the financial statements referred to in paragraph 32.1(1)(a) of Form 41-101F1 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements;

““primary business statements” mean the financial statements referred to in paragraph 32.1(1)(b) of Form 41-101F1 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements;”.

2. Section 2.1 of the Regulation is amended by replacing, in subparagraph (d) of paragraph (2), the words “any operating statement for an oil and gas property that is an acquired business” with the words “any acquisition statements, predecessor statements, or primary business statements, that are an operating statement for an oil and gas property that is an acquired business.”.

3. Section 3.11 of the Regulation is amended:

(1) in paragraph (5):

(a) by replacing, in the part preceding subparagraph (a), “subsections (1), (2) and (4)” with “subsections (1) and (2)”;

(b) in subparagraph (a):

(i) by replacing, in subparagraph (i), the words “gross revenue” with the words “gross sales”;

(ii) by replacing, in subparagraph (ii), the words “royalty expenses” with the word “royalties”;

(2) by deleting paragraph (6).

4. Section 3.12 of the Regulation is amended by replacing, in subparagraph (e) of paragraph (2), “subsection 3.11(5) or (6)” with “subsection 3.11(5)”.

5. The Regulation is amended by inserting, after section 3.16, the following:

“3.17. Acceptable Accounting Principles for Predecessor Statements or Primary Business Statements that are an Operating Statement

If predecessor statements or primary business statements are an operating statement for an oil and gas property,

(a) the operating statement must include at least the following line items:

(i) gross sales;

(ii) royalties;

- (iii) production costs;
- (iv) operating income;
- (b) the line items in the operating statement must be prepared using accounting policies that
 - (i) are permitted by one of:
 - (A) Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises;
 - (B) U.S. GAAP if the issuer is an SEC issuer or an SEC foreign issuer;
 - (C) IFRS if the issuer is a foreign issuer, and
 - (ii) would apply to those line items if those line items were presented as part of a complete set of financial statements, and
- (c) the operating statement must
 - (i) include the following statement:

“This operating statement is prepared in accordance with the financial reporting framework specified in section 3.17 of Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards for an operating statement.”;

and
 - (ii) describe the accounting policies used to prepare the operating statement.

“3.18. Acceptable Auditing Standards for Predecessor Statements or Primary Business Statements that are an Operating Statement

- (1) If predecessor statements or primary business statements are an operating statement for an oil and gas property that are required by securities legislation to be audited, the operating statement must be accompanied by an auditor’s report and audited in accordance with one of the following auditing standards:
 - (a) Canadian GAAS;
 - (b) U.S. PCAOB GAAS if the issuer is an SEC issuer or an SEC foreign issuer;
 - (c) International Standards on Auditing if the issuer is a foreign issuer.
- (2) The auditor’s report must,
 - (a) if paragraph 1(a) or (c) applies, express an unmodified opinion,
 - (b) if paragraph 1(b) applies, express an unqualified opinion,

- report applies,
- (c) identify all financial periods presented for which the auditor's
 - (d) identify the auditing standards used to conduct the audit, and
 - (e) identify the financial reporting framework used to prepare the operating statement.”

6. This Regulation comes into force on May 14, 2013.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 52-107
RESPECTING ACCEPTABLE ACCOUNTING PRINCIPLES AND AUDITING
STANDARDS**

1. Section 2.14 of *Policy Statement to Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* is amended by deleting the following:

“If acquisition statements are carve-out statements prepared in accordance with Canadian GAAP for private enterprises, as discussed in section 2.18 of this Policy Statement, subparagraph 3.11(6)(d)(iii) requires reconciliation information for non-venture issuers similar to that required by subparagraph 3.11(1)(f)(iv). The above guidance on subparagraph 3.11(1)(f)(iv) also applies to subparagraph 3.11(6)(d)(iii).”.

2. Section 2.17 of the Policy Statement is replaced with the following:

“2.17. Acquisition statements, predecessor statements, or primary business statements that are an operating statement

In the case of acquisition statements that are an operating statement, subsection 3.11(5) requires the line items in the operating statement to be prepared in accordance with accounting policies that comply with the accounting policies permitted by one of Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises, IFRS, U.S. GAAP, or Canadian GAAP applicable to private enterprises. In the case of predecessor statements or primary business statements that are an operating statement, section 3.17 requires the line items in the operating statement to be prepared in accordance with accounting policies that comply with the accounting policies permitted by one of: Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises, U.S. GAAP if the issuer is an SEC issuer or SEC foreign issuer, or IFRS if the issuer is a foreign issuer. For the purpose of preparing an operating statement, the exceptions and exemptions included as Appendices in IFRS 1 would be relevant for determining the opening statement of financial position at the date of transition to IFRS.”.

“2.18. Acquisition statements, predecessor statements, or primary business statements that are carve-out financial statements

Acquisition statements, predecessor statements or primary business statements may be based on information from the financial records of another entity whose operations included the acquired business, the business to be acquired, the predecessor entity or primary business. In some cases, there are no separate financial records for the business. Such financial statements, which are commonly referred to as carve-out financial statements, should generally include:

- (a) all assets and liabilities directly attributable to the business;
- (b) all revenue and expenses directly attributable to the business;
- (c) if there are expenses for the business that are common expenses shared with the other entity, a portion of those expenses allocated on a reasonable basis to the business;
- (d) income and capital taxes calculated as if the business had been a separate legal entity and had filed a separate tax return for the period presented; and
- (e) a description of the method of allocation for each significant line item presented in financial statements.

3. Section 3.5 of the Policy Statement is replaced with the following:

“3.5. Identification of the financial reporting framework used to prepare an operating statement

Paragraphs 3.12(2)(e) and 3.18(2)(e) require an auditor’s report to identify the financial reporting framework used to prepare an operating statement as addressed in subsection 3.11(5) and section 3.17. To comply with this requirement, the auditor’s report may identify the applicable requirement in the Regulation, and refer the reader’s attention to the note in the operating statement that describes the financial reporting framework.”

REGULATION TO AMEND REGULATION 81-101 RESPECTING MUTUAL FUND PROSPECTUS DISCLOSURE

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (8), (11) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure is amended:

(1) by deleting the definition of the expression “Personal Information Form and Authorization”;

(2) by inserting, after the definition of the expression “Part B Section”, the following:

““personal information form” means

(a) a completed Schedule 1 of Appendix A to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements (chapter V-1.1, r. 14), or

(b) a completed TSX/TSXV personal information form submitted by an individual to the Toronto Stock Exchange or to the TSX Venture Exchange to which is attached a completed certificate and consent in the form set out in Schedule 1 – Part B of Appendix A to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements;

““predecessor personal information form” means

(a) a completed Schedule 1 of Appendix A to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements in the form that was in effect from March 17, 2008 until May 14, 2013, or

(b) a completed TSX/TSXV personal information form to which is attached a completed certificate and consent in the form that was in effect between March 17, 2008 and May 14, 2013;”;

(3) by adding, after the definition of the term “single SP”, the following, and making the necessary changes:

““TSX/TSXV personal information form” means a completed personal information form of an individual in compliance with the requirements of Form 4 for the Toronto Stock Exchange or Form 2A for the TSX Venture Exchange, as applicable, each as amended from time to time.”.

2. Section 2.3 of the Regulation is amended:

(1) by replacing subparagraph (ii) of subparagraph (b) of paragraph (1) with the following:

“(ii) a personal information form for:

(A) each director and executive officer of the mutual fund;

(B) each director and executive officer of the manager of the mutual fund;

(C) each promoter of the mutual fund;

(D) if the promoter is not an individual, each director and executive officer of the promoter;”;

(2) by inserting, after paragraph (1), the following:

“(1.1) Despite subparagraph (1)(b)(ii), a mutual fund is not required to deliver to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority a personal information form for an individual if the mutual fund, the mutual fund’s manager, another issuer or the manager of another investment fund issuer, previously delivered a personal information form for the individual and all of the following are satisfied:

(a) the certificate and consent included in or attached to the personal information form was executed by the individual within three years preceding the date of filing of the preliminary simplified prospectus, preliminary annual information form and preliminary fund facts document for each class or series of securities of the mutual fund;

(b) the responses given by the individual to questions 6 through 10 of the individual’s personal information form are correct as at a date that is no earlier than 30 days before the filing of the preliminary simplified prospectus, preliminary annual information form and preliminary fund facts document for each class or series of securities of the mutual fund;

(c) if the personal information form was previously delivered to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority by another issuer, the issuer delivers to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, concurrently with the filing of the preliminary simplified prospectus, preliminary annual information form and preliminary fund facts document for each class or series of securities of the mutual fund, a copy of the previously delivered personal information form or alternative information that is satisfactory to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority.

“(1.2) Until May 14, 2016, subparagraph (1)(b)(ii) does not apply to a mutual fund in respect of the delivery of a personal information form for an individual if the mutual fund, the mutual fund’s manager, another issuer or the manager of another investment fund issuer previously delivered to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority a predecessor personal information form for the individual and all of the following are satisfied:

(a) the certificate and consent included in or attached to the predecessor personal information form was executed by the individual within three years preceding the date of filing of the preliminary simplified prospectus, preliminary annual information form and preliminary fund facts document for each class or series of securities of the mutual fund;

(b) the responses given by the individual to questions 4(B) and (C) and questions 6 through 9 or, in the case of a TSX/TSXV personal information form in effect after September 8, 2011, questions 6 through 10, of the individual’s predecessor personal information form are correct as at a date that is no earlier than 30 days before the filing of the preliminary simplified prospectus, preliminary annual information form and preliminary fund facts document for each class or series of securities of the mutual fund.”;

(3) in paragraph (2):

(a) by inserting, after subparagraph (ii) of subparagraph (a), the following and making the necessary changes:

“(ii.1) a copy of the following documents and a copy of any amendment to the following documents that have not previously been filed:

(A) by-laws or other corresponding instruments currently in effect,

(B) any securityholder or voting trust agreement that the mutual fund has access to and that can reasonably be regarded as material to an investor in securities of the mutual fund, and”;

(b) in subparagraph (b):

(i) by deleting subparagraph (iii);

(ii) by replacing subparagraph (iv) with the following:

“(iv) a personal information form for:

(A) each director and executive officer of the mutual fund;

(B) each director and executive officer of the manager of the mutual fund;

(C) each promoter of the mutual fund;

(D) if the promoter is not an individual, each director and executive officer of the promoter, and”;

(4) by inserting, after paragraph (2), the following:

“(2.1) Despite subparagraph (2)(b)(iv), a mutual fund is not required to deliver to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority a personal information form for an individual if the mutual fund, the mutual fund’s manager, another issuer or the manager of another investment fund issuer previously delivered a personal information form for the individual and all of the following are satisfied:

(a) the certificate and consent included in or attached to the personal information form was executed by the individual within three years preceding the date of filing of the *pro forma* simplified prospectus, *pro forma* annual information form and *pro forma* fund facts document for each class or series of securities of the mutual fund;

(b) the responses given by the individual to questions 6 through 10 of the individual’s personal information form are correct as at a date that is no earlier than 30 days before the filing of the *pro forma* simplified prospectus, *pro forma* annual information form and *pro forma* fund facts document for each class or series of securities of the mutual fund;

(c) if the personal information form was previously delivered to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority by another issuer, the issuer delivers to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, concurrently with the filing of the *pro forma* simplified prospectus, *pro forma* annual information form and *pro forma* fund facts document for each class or series of securities of the mutual fund, a copy of the previously delivered personal information form or alternative information that is satisfactory to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority.

“(2.2) Until May 14, 2016, subparagraph (2)(b)(iv) does not apply to a mutual fund in respect of the delivery of a personal information form for an individual if the mutual fund, the mutual fund’s manager, another issuer or the manager of another investment fund issuer previously delivered to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority a predecessor personal information form for the individual and all of the following are satisfied:

(a) the certificate and consent included in or attached to the predecessor personal information form was executed by the individual within three years preceding the date of filing of the *pro forma* simplified prospectus, *pro forma* annual information form and *pro forma* fund facts document for each class or series of securities of the mutual fund;

(b) the responses given by the individual to questions 4(B) and (C) and questions 6 through 9 or, in the case of a TSX/TSXV personal information form in effect after September 8, 2011, questions 6 through 10, of the individual's predecessor personal information form are correct as at a date that is no earlier than 30 days before the filing of the *pro forma* simplified prospectus, *pro forma* annual information form and *pro forma* fund facts document for each class or series of securities of the mutual fund.”;

(5) by inserting, after subparagraph (i) of subparagraph (a) of paragraph (3), the following:

“(i.1) a copy of the following documents and a copy of any amendment to the following documents that have not previously been filed:

(A) by-laws or other corresponding instruments currently in effect;

(B) any securityholder or voting trust agreement that the mutual fund has access to and that can reasonably be regarded as material to an investor in securities of the mutual fund;”.

3. Section 3.1 of the Regulation is amended by inserting, after paragraph (1.1), the following:

“(1.2) If the mutual fund has not yet filed comparative annual financial statements of the mutual fund, the most recently filed interim financial statements of the mutual fund that were filed before or after the date of the simplified prospectus.

“(1.3) If the mutual fund has not yet filed interim financial statements or comparative annual financial statements of the mutual fund, the audited balance sheet that was filed with the simplified prospectus.

“(1.4) If the mutual fund has not yet filed an annual management report of fund performance of the mutual fund, the most recently filed interim management report of fund performance of the mutual fund that was filed before or after the date of the simplified prospectus.”.

4. Form 81-101F1 of the Regulation is amended by replacing, in the French text of Part B, paragraph (2) of item 9 with the following:

“(2) Pour les fonds du marché monétaire, présenter de l'information indiquant que, bien que l'OPC ait l'intention de maintenir un prix constant pour ses titres, il n'y a aucune garantie que le prix ne fluctuera pas.”.

5. Form 81-101F2 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in paragraph (3) of item 1.1, the word “distributed” with the word “sold”;

(2) by replacing, in paragraph (3) of item, 1.2, the word “distributed” with the word “sold”;

(3) in item 10.2:

(a) by inserting, in paragraph (2) and after the words “directors and”, the

word “executive”;

(b) by inserting, in paragraphs (3) and (4) and after the words “director or”, the word “executive”;

(4) in item 10.6:

(a) by inserting, in the title and after “**Directors**”, the word “**Executive**”;

(b) by inserting, in paragraph (1) and after the word “directors or”, the word “executive”;

(c) by replacing, in paragraph (4), the words “officer or trustee is that of a partner, director or officer ” with “executive officer or trustee is that of a partner, director or executive officer”;

(d) by inserting, in paragraph (5) and after the words “director or”, the word “executive”;

(5) by replacing subparagraph (f) of paragraph (1) of item 16 with the following:

“(f) any other contract or agreement that is material to the mutual fund.”;

(6) by replacing paragraph (1) of item 22 with the following:

“(1) Include a certificate of the principal distributor of the mutual fund that states:

“To the best of our knowledge, information and belief, this annual information form, together with the simplified prospectus and the documents incorporated by reference into the simplified prospectus, constitute full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities offered by the simplified prospectus, as required by the securities legislation of [insert the jurisdictions in which qualified] and do not contain any misrepresentations.”.

5. This Regulation comes into force on May 14, 2013.

AMENDMENT TO *POLICY STATEMENT TO REGULATION 81-101 RESPECTING MUTUAL FUND PROSPECTUS DISCLOSURE*

1. *Policy Statement to Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure* is amended by adding, after section 2.5, the following:

“2.5.1. Personal Information Forms

(1) If mutual funds are relying upon a previously delivered personal information form or predecessor personal information form, mutual funds are reminded that the responses to certain questions in the form must still be correct. Accordingly, in order to meet these requirements mutual funds should obtain appropriate confirmations from the individual concerned.

(2) Paragraphs 2.3(1.1)(c) and 2.3(2.1)(c) of the Regulation require that in certain circumstances a mutual fund deliver a copy of a previously delivered personal information form, or “alternative information that is satisfactory to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority”. Our interpretation of what would potentially be alternative information that is satisfactory to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority is, with respect to the previous delivery of an individual’s personal information form, the System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR) project number and name of issuer. In most cases this information will be sufficient. Staff will contact mutual funds in cases where it is not. Mutual funds wishing to proceed in this manner should provide the information in the cover letter for the preliminary or pro forma simplified prospectus.

(3) If a mutual fund is delivering a copy of a previously delivered personal information form pursuant to paragraphs 2.3(1.1)(c) and 2.3(2.1)(c) of the Regulation, the mutual fund should deliver it as a personal information form on SEDAR, in the same way that a new personal information form would be delivered.”.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Allied Properties Real Estate Investment Trust	21 février 2013	Ontario
Fonds de gestion de trésorerie Signature	21 février 2013	Ontario
Great-West Lifeco Inc.	22 février 2013	Manitoba
Services Financiers Élément	22 février 2013	Ontario
Starlight U.S. Multi-Family Core Fund	26 février 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Horizons Marchandises diversifiées	21 février 2013	Québec
Le Fonds d'investissement RÉA II Fiera Capital inc.	25 février 2013	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Actions de catégorie A série 2013 (classes Conseillers, Investisseurs et F) Actions de catégorie A série D Actions de catégorie A série D2		
TSO3 inc.	25 février 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Bloom U.S. Advantaged Income & Growth Fund	26 février 2013	Ontario
Brompton 2013 Flow-Through Limited Partnership	22 février 2013	Ontario
Fiducie BUIG	26 février 2013	Ontario
Fiducie de placement immobilier industriel Dundee	26 février 2013	Ontario
FNB Horizons Indice de marchandises diversifiées Auspice FNB Horizons Indice de contrats à terme gérés Auspice FNB Horizons Indice 130/30 S&P/TSX 60MC	21 février 2013	Ontario
Fonds de placement immobilier InnVest	20 février 2013	Ontario
Fonds multistratégies des marchés émergents Lazard Fonds de revenu d'actions mondiales Lazard	25 février 2013	Ontario
NAV CANADA	26 février 2013	Ontario
Pembina Pipeline Corporation	22 février 2013	Alberta
Société en commandite de Maple Leaf Short Duration 2013 Flow-Through Limited	22 février 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Partnership – catégorie nationale		
Société en commandite de Maple Leaf Short Duration 2013 Flow-Through Limited Partnership – catégorie Québec	22 février 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMO Fonds FNB d'actions internationales	26 février 2013	Ontario
Fonds de valeur international TD	20 février 2013	Ontario
Portefeuille confortable TD – revenu conservateur	20 février 2013	Ontario
Portefeuille confortable TD – revenu équilibré		
Portefeuille confortable TD – équilibré		
Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée		
Portefeuille confortable TD – croissance		
Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse		
Catégorie fonds de revenu fixe à rendement en capital TD		
Catégorie mondiale à haut rendement en capital TD		
Catégorie revenu mensuel tactique TD		
Catégorie revenu de dividendes TD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie croissance de dividendes TD		
Fonds de valeur international TD		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	20 février 2013	18 mars 2011
Banque de Montréal	21 février 2013	18 mars 2011
Banque de Montréal	22 février 2013	18 mars 2011
Banque de Montréal	22 février 2013	18 mars 2011
Banque Nationale du Canada	25 février 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	25 février 2013	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	26 février 2013	21 octobre 2011
Corporation Financière Power	21 février 2013	23 novembre 2012
L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	20 février 2013	29 avril 2011
La Banque Toronto-Dominion	21 février 2013	11 juin 2012
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	20 février 2013	11 novembre 2011
TransCanada Corporation	25 février 2013	14 novembre 2011

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Acadia Healthcare Company, Inc.	2012-12-12	3 000 actions ordinaires	66 510 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
AtmanCo Inc.	2012-10-18	3 333 322 actions ordinaires et 2 741 659 bons de souscription	500 000 \$	23	0	2.3 / 2.5
Banks Island Gold Ltd.	2012-12-13	3 219 153 unités	2 704 089 \$	1	8	2.3
Banque de Montréal	2012-12-21	Billets de séries 189	10 000 000 \$	1	0	2.3
BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.	2011-05-26	1 321 certificats	1 533 617 \$	6	73	2.3
BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.	2011-10-17 et 2011-10-18	Certificats	73 166 \$	1	1	2.3
BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.	2012-03-29	Certificats	1 859 994 \$	7	71	2.3
Bowmore Exploration Ltd.	2012-12-28	1 416 666 unités	425 000 \$	19	2	2.3
Brixton Metals Corporation	2012-12-21	6 609 500 d'actions ordinaires accréditives	1 321 900 \$	33	13	2.3 / 2.5
Canadian Western Bank Capital Trust	2012-12-17	Débetures subordonnées, série E	250 000 000 \$	8	35	2.3
Cobalt International Energy, Inc.	2012-12-17	Billets convertibles de premier rang	2 864 229 \$	1	1	2.3
Cogitore Resources Inc.	2012-12-28	917 998 actions ordinaires accréditives	110 160 \$	8	0	2.3
Conifex Timber Inc.	2012-12-18	1 329 566 unités	9 306 926 \$	1	26	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Creso Exploration Inc.	2012-12-21	3 400 000 unités A et 8 400 000 unités B	590 000 \$	1	3	2.3 / 2.10
Earth Video Camera Inc.	2012-12-14	639 987 unités	1 183 975 \$	1	18	2.3 / 2.5
Equitas Resources Corp.	2011-09-02	5 058 333 unités	758 750 \$	1	43	2.3 / 2.5 / 2.10
Equitas Resources Corp.	2011-09-21	10 000 000 unités	1 500 000 \$	1	1	2.10
Erdene Resource Development Corporation	2012-12-21 et 2012-12-24	5 782 352 unités	1 000 000 \$	2	21	2.3
Exploration Amseco ltée	2012-02-16	3 040 000 actions ordinaires et 3 040 000 bons de souscription	182 400 \$	19	0	2.3
Fire River Gold Corp.	2012-09-19	108 694 492 unités	7 065 142 \$	1	44	2.3
Fonds CII-ITC Centria Capital, S.E.C.	2012-12-14	100 000 parts de catégorie A	1 000 000 \$	3	2	2.3
Ford Credit Canada Limited	2012-12-19	Billets de premier rang non garantis	749 692 500 \$	9	52	2.3 / 2.10
Gespeg Copper Resources Inc.	2012-12-19	800 000 actions accréditives, 405 unités accréditives et 100 unités	705 000 \$	31	1	2.3 / 2.10
Gowest Gold Ltd.	2012-12-19	18 942 000 unités accréditives et 6 615 045 unités	3 000 650 \$	1	18	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Graniz Mondal Inc.	2012-07-19	2 641 666 unités	317 000 \$	13	0	2.3 / 2.5
Graniz Mondal Inc.	2012-12-21	2 855 000 unités et 2 000 000 actions ordinaires	342 600 \$	12	4	2.3 / 2.13
Hyteon Inc.	2012-11-20	178 500 actions ordinaires de catégorie A	156 582 \$	1	4	2.3
IOU Financial Inc.	2012-12-21	6 122 250 unités	2 448 900 \$	14	18	2.3
MEG Energy Corp.	2012-12-28	12 121 212 actions ordinaires	399 999 996 \$	1	0	2.3
Métaux DNI Inc.	2012-12-21	1 600 000 d'actions ordinaires accréditives	400 000 \$	0	1	2.3
Mill Road Capital II, L.P.	2012-12-21	Intérêts de société en commandite	1 391 880 \$	3	1	2.3
Mineral Exploration Investment LP	2012-12-28 et 2012-12-31	56 140 parts de société en commandite	561 400 \$	6	3	2.3
NewBridge Bancorp	2012-11-30	422,456 actions privilégiées de séries B et 140,217 actions privilégiées de séries C	55 704 627 \$	1	22	2.3
Orbite Aluminae Inc.	2012-12-21	1 000 unités	4 999 800 \$	17	13	2.3
Pétrolia Inc.	2012-12-28	936 550 actions ordinaires	1 123 860 \$	73	2	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Phoenix Capital Fund - US, A Mutual Fund Trust	2012-12-12 2012-12-17 2012-12-21	64 146 parts de catégorie A	320 730 \$	10	8	2.3 / 2.9
Potentia Solar Inc.	2012-12-21	38 037 675 actions ordinaires de catégorie A	44 694 268 \$	2	1	2.3
Prospect Capital Corporation	2012-12-21	Billets	966 860 \$	1	0	2.3
Ressources Cartier inc.	2012-12-20	1 430 000 d'actions ordinaires accréditives	400 400 \$	5	1	2.3
Ressources de la Baie d'Uragold Inc.	2012-12-27	1 150 000 unités	69 000 \$	3	0	2.3 / 2.5
Ressources Métanor Inc.	2012-12-27	11 011 162 actions ordinaires	2 642 679 \$	3	6	2.3
Ressources Minières Radisson Inc.	2012-12-27	2 385 000 actions ordinaires	200 000 \$	3	3	2.3
Sennen Resources Ltd.	2012-12-20	10 000 000 d'actions ordinaires	1 000 000 \$	1	62	2.3
Silver Bay Realty Trust Corp.	2012-12-19	1 595 000 actions ordinaires	29 204 450 \$	1	5	2.3
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2012-12-15	87 132.000 unités	958 452 \$	1	6	2.3 / 2.10
Société d'exploration minière Vior inc.	2012-12-21	1 819 000 actions ordinaires accréditives	100 045 \$	2	0	2.3
Spanish Mountain Gold Ltd.	2012-12-13	8 212 808 unités accréditives	2 710 227 \$	1	38	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Taggart Capital Corp.	2012-12-21	21 108 566 reçus de souscription	6 332 570 \$	22	60	2.3 / 2.5
Technologies Sonomax Inc.	2012-12-21	Déventures	3 051 000 \$	6	1	2.3 / 2.10
The Goldman Sachs Group, Inc.	2012-12-21	100 titres	99 420 \$	1	0	2.3
Times Three Wireless Inc.	2012-12-28 2012-12-31	16 013 889 unités	1 441 250 \$	1	33	2.3 / 2.5
Trilogy Energy Corp.	2012-12-13	Billets	300 000 000 \$	3	93	2.3
Vena Resources Inc.	2012-12-12	2 131 485 actions ordinaires	404 982 \$	1	8	2.14
Walton AZ Coolidge Landing LP	2012-12-20	52 000 parts de société en commandite	514 020 \$	1	12	2.3 / 2.9
Walton NC Concord Investment Corporation	2012-12-13	36 433 actions ordinaires de catégorie B	364 330 \$	4	15	2.3 / 2.9
Walton NC Concord Investment Corporation	2012-12-20	17 500 actions ordinaires de catégorie B	175 000 \$	3	2	2.3 / 2.9
Walton NC Concord LP	2012-12-13	75 177 parts de société en commandite	741 696 \$	1	7	2.3 / 2.9
Walton NC Dutchman's Creek LP	2012-12-13	104 139 parts de société en commandite	1 027 435 \$	1	31	2.3 / 2.9
Walton Suburban DC Land Investment Corporation	2012-11-22	39 813 actions ordinaires de catégorie B	398 130 \$	1	18	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Walton Suburban DC Land Investment Corporation	2012-12-20	77 102 actions ordinaires de catégorie B	771 020 \$	1	31	2.3 / 2.9
Yellowhead Mining Inc.	2012-12-21 2012-12-27	340 000 actions ordinaires et 1 825 689 actions accréditives	1 719 982 \$	2	28	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR	2012-12-11	3 000 000 actions	38 347 000 \$	1	0	2.3
AXA LBO Fund V Core FCPR	2012-12-19	120 000 parts	15 687 600 \$	1	0	2.3
AXA LBO Fund V Supplementary FCPR	2012-12-19	30 000 parts	3 921 900 \$	1	0	2.3
Bison Income Trust II	2012-11-20 au 2012-11-28	621 500 parts	6 215 000 \$	1	11	2.3 / 2.9 / 2.10
Cedar Peaks Mortgage Fund Inc.	2012-12-31	Actions	6 994 \$	1	0	2.3
EQT Infrastructure II (No. 1) Feeder Limited Partnership	2012-12-14, 2012-12-18	Parts	34 450 \$	1	7	2.3
Fonds d'Action Giverny Capital	2012-01-01 au 2012-12-31	695 517 parts	8 767 897 \$	178	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds Presima Titres Immobiliers Mondiaux – Concentré (Taxable) (<i>anciennement Fonds Immobilier Nevis-T</i>)	2012-01-11 au 2012-12-20	13 262,09 parts	11 865 350 \$	3	0	2.3
Fonds Presima Titres Immobiliers Mondiaux à Rendement Courant - Plus	2012-01-03, 2012-12-12	2 190,44 parts	2 325 000 \$	2	0	2.3
Fonds Presima Titres Immobiliers Mondiaux à Rendement Courant - Plus (Taxable)	2012-01-27, 2012-04-05, 2012-12-03	2 156,54 parts	2 083 300 \$	2	0	2.3
HCP Bank Fund L.P.	2012-01-01 au 2012-12-31	4 460 parts	2 210 000 \$	1	13	2.3
Lexington Middle Market Investors III, L.P.	2012-12-21	Parts	14 913 000 \$	1	0	2.3
LGIMA Canada LDI Fund, LLC	2011-12-01	Parts	165 133 980 \$	1	0	2.3
Marquest Resource Fund	2011-10-01 au 2012-09-30	Parts	2 106 059 \$	1	36	2.3
Marquest-EnergyFields 2012 Special Flow-Through Limited Partnership	2012-12-28	9 850 parts	985 000 \$	2	23	2.3 / 2.9 / 2.10
Morgan Stanley Institutional Fund, Inc.	2011-01-01 au 2011-12-31	1 858 517,60 parts	23 169 354 \$	1	0	2.3
Pavilion Flow-Through L.P. (2012) 2	2012-11-23	451 940 parts	4 519 400 \$	1	222	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Pier 21 Global Value Pool	2012-10-05, 2012-11-30	72 605,47 parts	750 000 \$	2	0	2.3
SEI Co-Investment II, L.P.	2012-12-21	Parts	248 550 000 \$	1	0	2.3
Société en Commandite Super Accréditive Marquest-MineralFields Québec 2012	2012-12-28	108 000 parts	10 800 000 \$	667	0	2.3. / 2.9 / 2.10
Starwood Energy Infrastructure Fund II	2012-12-21	Parts	248 550 000 \$	1	0	2.3
Stonebridge Infrastructure Debt Fund I Limited Partnership	2012-04-03, 2012-12-18	201 468 750 parts	201 468 750 \$	2	5	2.3
Terra 2012 Flow-Through Limited Partnership	2012-12-31	Parts	12 810 500 \$	6	297	2.3 / 2.9
Terra 2012 Foundation Flow-Through Limited Partnership	2012-12-31	Parts	1 243 500 \$	1	45	2.3
The Calleva Trust	2012-01-01 au 2012-12-01	376 215,87 parts	9 877 049 \$	1	0	2.3 / 2.19
The Fifth Cinven Fund	2012-12-21	Parts	19 606 500 \$	1	0	2.3
The Vantage Fund	2012-01-03 au 2012-12-03	1 672 869 parts	16 728 690 \$	1	28	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

0955662 B.C. Ltd. (filiale de Plantro Ltd.)

(OneMove Technologies Inc.)

Dépôt des documents en date du 17 janvier 2013 concernant l'offre publique d'achat de 0955662 B.C. Ltd. (filiale de Plantro Ltd.) sur la totalité des actions ordinaires en circulation de OneMove Technologies Inc., en vertu de la Partie 4 du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat.

Numéro de projet SEDAR : 2006944

Décision n°: 2013-FS-0023

1710503 Alberta Ltd. (filiale en propriété exclusive de Hochschild Mining plc)

(Andina Minerals Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 16 novembre 2012 concernant l'offre publique d'achat de 1710503 Alberta Ltd. (filiale en propriété exclusive de Hochschild Mining plc), sur la totalité des actions ordinaires en circulation d'Andina Minerals Inc., au prix de 0,80 \$ l'action au comptant.

L'offre a expiré le 11 janvier 2013, 17 h (heure de Toronto).

Numéro de projet SEDAR : 1986032

Décision n°: 2013-FS-0025

Huntingdon Capital Corp.

(KEYreit)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 31 janvier 2013 concernant l'offre publique d'achat de Huntingdon Capital Corp. visant jusqu'à 6 628 940 parts de fiducie émises et en circulation de KEYreit au prix de 7 \$ pour chaque part de fiducie.

L'offre expire le 7 mars 2013, 17 h (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 2011390

Décision n°: 2013-FS-0021

Huntingdon Capital Corp.

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 31 janvier 2013 concernant l'offre publique de rachat de Huntingdon Capital Corp. visant un nombre de ses actions ordinaires d'une valeur maximale de 6 millions de dollars, selon un prix de rachat d'au moins 12 \$ et d'au plus 13 \$ par action.

L'offre expire le 8 mars 2013, 17 h (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 2011927

Décision n°: 2013-FS-0022

KS Acquisition II LP

(Primaris Retail Real Estate Investment Trust)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 10 décembre 2012 concernant l'offre publique d'achat de KS Acquisition II LP sur la totalité des parts de fiducie émises et en circulation de Primaris Retail Real Estate Investment Trust, au prix de 26 \$ en espèces pour chaque part.

L'offre a expiré le 4 février 2013, 17 h (heure de Toronto).

Numéro de projet SEDAR : 1996370

Décision n°: 2013-FS-0024

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

La Great-West, Compagnie d'assurance-vie

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de La Great-West, Compagnie d'assurance-vie.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2013-FIIC-0029

Total Capital Canada Ltd.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Total Capital Canada Ltd.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2013-SMV-0014

Total Capital S.A.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Total Capital S.A.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2013-SMV-0013

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ADVANTECH MARKETING INTERNATIONAL INC.	2012-12-31
AIRIQ INC.	2012-12-31
AVIVAGEN INC.	2013-01-31
BANQUE DE MONTREAL	2013-01-31
BRITISH COLUMBIA FERRY SERVICES INC.	2012-12-31
CORPORATION MINIERE NORD ABITIBI	2012-12-31
CORPORATION MINIERE ROCMEC INC.	2012-12-31
CO2 SOLUTIONS INC.	2012-12-31
ENTREPRISES OVID CAPITAL INC.	2012-12-31
EPIC DATA INTERNATIONAL INC.	2012-12-31
EXPLORATION MIDLAND INC.	2012-12-31
EXPLORATIONS NAMEX INC.	2012-12-31
FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRE BMO	2013-01-31
FIDUCIE DE CAPITAL BMO II	2013-01-31
FONDS CENTRAL DU CANADA LIMITEE	2013-01-31
FONDS DE CROISSANCE MTC-I INC.	2012-12-31
KEMESTRIE INC.	2012-12-31
LUMINA COPPER CORP.	2012-12-31
MINES CANCOR INC.	2012-12-31
MINES D'ARGENT CASTLE INC.	2012-12-31
NEWGROWTH CORP.	2012-12-26
OCEANIC IRON ORE CORP.	2012-12-31
PRESCIENT MINING CORP.	2012-12-31
RESSOURCES ET ENERGIE SQUATEX INC.	2012-12-31
RESSOURCES PERSHIMCO INC.	2012-12-31
RESSOURCES SIRIOS INC.	2012-12-31
REX OPPORTUNITY CORP.	2012-12-31
SKI SUTTON INC.	2012-12-31
SOCIETE D'EXPLORATION MINIERE VIOR INC.	2012-12-31
TECHNOLOGIES URBANIMMERSIVE INC.	2012-12-31
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	2012-12-31
TROY RESOURCES LIMITED	2012-12-31
YOHO RESOURCES INC.	2012-12-31
ZOOMERMEDIA LIMITED	2012-12-31
9162-8248 QUEBEC INC.	2012-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ADVANCED MICRO DEVICES, INC.	2012-12-29
AIMIA INC.	2012-12-31
ALAMOS GOLD INC.	2012-12-31
ALIMENTS MAPLE LEAF INC. (LES)	2012-12-31
ALLIED NEVADA GOLD CORP.	2012-12-31
AMERIGO RESOURCES LTD.	2012-12-31
ATCO LTD.	2012-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ATRIUM INNOVATIONS INC.	2012-12-31
AURORA OIL & GAS LIMITED	2012-12-31
AURQUEST RESOURCES INC.	2012-10-31
BALLARD POWER SYSTEMS INC.	2012-12-31
BELLUS SANTÉ INC.	2012-12-31
BIG 8 SPLIT INC.	2012-12-15
BOMBARDIER INC.	2012-12-31
BOULANGERIE CANADA BREAD, LIMITEE	2012-12-31
BRADMER PHARMACEUTICALS INC.	2012-12-31
CAISSE CENTRALE DESJARDINS	2012-12-31
CANADIAN BANC CORP.	2012-11-30
CANADIAN LIFE COMPANIES SPLIT CORP.	2012-11-30
CANADIAN OIL SANDS LIMITED	2012-12-31
CANADIAN UTILITIES LIMITED	2012-12-31
CAPITAL GAINS INCOME STREAMS CORPORATION	2012-11-30
CAPITAL WAITSFIELD INC.	2012-10-31
CCL INDUSTRIES INC.	2012-12-31
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2012-12-31
CI FINANCIAL CORP.	2012-12-31
COMPAGNIE MINIERE NORTH AMERICAN PALLADIUM	2012-12-31
COMPAGNIES LOBLAW LIMITEE (LES)	2012-12-29
CU INC.	2012-12-31
DEVON ENERGY CORPORATION	2012-12-31
DIVIDEND SELECT 15 CORP.	2012-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP.	2012-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP. II	2012-11-30
E*TRADE FINANCIAL CORPORATION	2012-12-31
EGI FINANCIAL HOLDINGS INC.	2012-12-31
ELDORADO GOLD CORPORATION	2012-12-31
ENCANA CORPORATION	2012-12-31
ENCANA HOLDINGS FINANCE CORP.	2012-12-31
ENERPLUS CORPORATION	2012-12-31
EQUITABLE GROUP INC.	2012-12-31
EXCHANGE INCOME CORPORATION	2012-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER INTERNATIONALE DUNDEE	2012-12-31
FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2012-11-30
FINANCIAL 15 SPLIT CORP. II	2012-11-30
FIRST MAJESTIC SILVER CORP.	2012-12-31
FIRSTSERVICE CORPORATION	2012-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN GBC (#8981)	2012-12-31
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN GBC INC. (#8981)	2012-12-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN GBC (#8981)	2012-12-31
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU GBC (#8981)	2012-12-31
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL GBC (#8981)	2012-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RESIDENTIELS CANADIENS	2012-12-31
FONDS MARCHE MONETAIRE GBC (#8981)	2012-12-31
GENWORTH MI CANADA INC.	2012-12-31
HARTCO INC.	2012-12-31
IMAX CORPORATION	2012-12-31
INCOME STREAMS III CORPORATION	2012-11-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
INTER PIPELINE FUND	2012-12-31
KEG ROYALTIES INCOME FUND (THE)	2012-12-31
LEISUREWORLD SENIOR CARE CORPORATION	2012-12-31
LUMINEX CORPORATION	2012-12-31
LUNDIN MINING CORPORATION	2012-12-31
M SPLIT CORP.	2012-11-30
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD	2012-12-31
MANITEX CAPITAL INC.	2012-10-31
MEG ENERGY CORP.	2012-12-31
MINES RICHMONT INC.	2012-12-31
NEW COMMERCE SPLIT FUND	2012-11-30
NEXEN INC.	2012-12-31
NPS PHARMACEUTICALS, INC.	2012-12-31
NXA INC.	2012-12-31
ONEX CORPORATION	2012-12-31
PASON SYSTEMS INC.	2012-12-31
POTASH CORPORATION OF SASKATCHEWAN INC.	2012-12-31
PRIME DIVIDEND CORP.	2012-11-30
QLT INC.	2012-12-31
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	2012-11-30
RESSOURCES VANTEX LTEE	2012-10-31
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2012-12-31
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	2012-12-31
RONA INC.	2012-12-30
SHERRITT INTERNATIONAL CORPORATION	2012-12-31
SHIRE PLC	2012-12-31
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2012-12-29
SOCIETE DAVIS + HENDERSON (LA)	2012-12-31
SOCIETE FINANCIERE FIRST NATIONAL	2012-12-31
SPX CORPORATION	2012-12-31
STANTEC INC.	2012-12-31
SUPERIOR PLUS CORP.	2012-12-31
TASEKO MINES LIMITED	2012-12-31
TDB SPLIT CORP.	2012-11-30
TELUS CORPORATION	2012-12-31
TERAGO INC.	2012-12-31
THERATECHNOLOGIES INC.	2012-11-30
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.	2012-12-31
TIM HORTONS INC.	2012-12-30
TIMBERCREEK SENIOR MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2012-12-31
TRANSALTA CORPORATION	2012-12-31
ULTRA PETROLEUM CORP.	2012-12-31
UNITED STATES STEEL CORPORATION	2012-12-31
US FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2012-11-30
VITRAN CORPORATION INC.	2012-12-31
WELLS FARGO CANADA CORPORATION	2012-12-31
WESTERN FOREST PRODUCTS INC.	2012-12-31
XEROX CORPORATION	2012-12-31
YAMANA GOLD INC.	2012-12-31
5BANC SPLIT INC.	2012-12-15

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ADVANCED MICRO DEVICES, INC.	2012-12-29
AIMIA INC.	2012-12-31
ALAMOS GOLD INC.	2012-12-31
ALIMENTS MAPLE LEAF INC. (LES)	2012-12-31
ALLIED NEVADA GOLD CORP.	2012-12-31
AMERIGO RESOURCES LTD.	2012-12-31
ATCO LTD.	2012-12-31
ATRIUM INNOVATIONS INC.	2012-12-31
AURORA OIL & GAS LIMITED	2012-12-31
AURQUEST RESOURCES INC.	2012-10-31
BALLARD POWER SYSTEMS INC.	2012-12-31
BELLUS SANTÉ INC.	2012-12-31
BIG 8 SPLIT INC.	2012-12-15
BOMBARDIER INC.	2012-12-31
BOULANGERIE CANADA BREAD, LIMITEE	2012-12-31
BRADMER PHARMACEUTICALS INC.	2012-12-31
CAISSE CENTRALE DESJARDINS	2012-12-31
CANADIAN BANC CORP.	2012-11-30
CANADIAN LIFE COMPANIES SPLIT CORP.	2012-11-30
CANADIAN OIL SANDS LIMITED	2012-12-31
CANADIAN UTILITIES LIMITED	2012-12-31
CAPITAL GAINS INCOME STREAMS CORPORATION	2012-11-30
CAPITAL WAITSFIELD INC.	2012-10-31
CCL INDUSTRIES INC.	2012-12-31
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2012-12-31
CI FINANCIAL CORP.	2012-12-31
COMPAGNIE MINIERE NORTH AMERICAN PALLADIUM	2012-12-31
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE	2012-12-31
COMPAGNIES LOBLAW LIMITEE (LES)	2012-12-29
CU INC.	2012-12-31
DEVON ENERGY CORPORATION	2012-12-31
DIVIDEND SELECT 15 CORP.	2012-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP.	2012-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP. II	2012-11-30
E*TRADE FINANCIAL CORPORATION	2012-12-31
EGI FINANCIAL HOLDINGS INC.	2012-12-31
ELDORADO GOLD CORPORATION	2012-12-31
ENCANA CORPORATION	2012-12-31
ENCANA HOLDINGS FINANCE CORP.	2012-12-31
ENERPLUS CORPORATION	2012-12-31
EQUITABLE GROUP INC.	2012-12-31
EXCHANGE INCOME CORPORATION	2012-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER INTERNATIONALE DUNDEE	2012-12-31
FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2012-11-30
FINANCIAL 15 SPLIT CORP. II	2012-11-30
FIRST MAJESTIC SILVER CORP.	2012-12-31
FIRSTSERVICE CORPORATION	2012-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN GBC (#8981)	2012-12-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN GBC INC. (#8981)	2012-12-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN GBC (#8981)	2012-12-31
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU GBC (#8981)	2012-12-31
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL GBC (#8981)	2012-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RESIDENTIELS CANADIENS	2012-12-31
FONDS MARCHE MONETAIRE GBC (#8981)	2012-12-31
GENWORTH MI CANADA INC.	2012-12-31
HARTCO INC.	2012-12-31
IMAX CORPORATION	2012-12-31
INCOME STREAMS III CORPORATION	2012-11-30
INTER PIPELINE FUND	2012-12-31
KEG ROYALTIES INCOME FUND (THE)	2012-12-31
LEISUREWORLD SENIOR CARE CORPORATION	2012-12-31
LUMINEX CORPORATION	2012-12-31
LUNDIN MINING CORPORATION	2012-12-31
M SPLIT CORP.	2012-11-30
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD	2012-12-31
MANITEX CAPITAL INC.	2012-10-31
MEG ENERGY CORP.	2012-12-31
MINES RICHMONT INC.	2012-12-31
NEW COMMERCE SPLIT FUND	2012-11-30
NEXEN INC.	2012-12-31
NPS PHARMACEUTICALS, INC.	2012-12-31
NXA INC.	2012-12-31
ONEX CORPORATION	2012-12-31
PASON SYSTEMS INC.	2012-12-31
POTASH CORPORATION OF SASKATCHEWAN INC.	2012-12-31
PRIME DIVIDEND CORP.	2012-11-30
QLT INC.	2012-12-31
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	2012-11-30
RESSOURCES VANTEX LTEE	2012-10-31
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2012-12-31
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	2012-12-31
RONA INC.	2012-12-30
SHERRITT INTERNATIONAL CORPORATION	2012-12-31
SHIRE PLC	2012-12-31
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2012-12-29
SOCIETE DAVIS + HENDERSON (LA)	2012-12-31
SOCIETE FINANCIERE FIRST NATIONAL	2012-12-31
SPX CORPORATION	2012-12-31
STANTEC INC.	2012-12-31
SUPERIOR PLUS CORP.	2012-12-31
TASEKO MINES LIMITED	2012-12-31
TDB SPLIT CORP.	2012-11-30
TELUS CORPORATION	2012-12-31
TERAGO INC.	2012-12-31
THERATECHNOLOGIES INC.	2012-11-30
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.	2012-12-31
TIM HORTONS INC.	2012-12-30
TIMBERCREEK SENIOR MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2012-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
TRANSALTA CORPORATION	2012-12-31
ULTRA PETROLEUM CORP.	2012-12-31
UNITED STATES STEEL CORPORATION	2012-12-31
US FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2012-11-30
VITRAN CORPORATION INC.	2012-12-31
WELLS FARGO CANADA CORPORATION	2012-12-31
WESTERN FOREST PRODUCTS INC.	2012-12-31
XEROX CORPORATION	2012-12-31
YAMANA GOLD INC.	2012-12-31
5BANC SPLIT INC.	2012-12-15

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
AFRICA HYDROCARBONS INC.	
BANQUE TORONTO-DOMINION (LA)	
CORPORATION ELEMENTS CRITIQUES	
ENERGY FUELS INC.	
EXPLORATION DIAMOND FRANK INC.	
FIDUCIE DE CAPITAL TD III	
FIDUCIE DE CAPITAL TD IV	
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN GBC INC. (#8981)	
IMMUNOTEC INC.	
MANITEX CAPITAL INC.	
MERUS LABS INTERNATIONAL INC.	
PATHEON INC.	
POTASH CORPORATION OF SASKATCHEWAN INC.	
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	
SUPERIOR PLUS CORP.	
TRANSCANADA CORPORATION	
VALENER INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ADVANCED MICRO DEVICES, INC.	2012-12-29
ALLIED NEVADA GOLD CORP.	2012-12-31
ATCO LTD.	2012-12-31
BIG 8 SPLIT INC.	2012-12-15
BOMBARDIER INC.	2012-12-31
CANADIAN BANC CORP.	2012-11-30
CANADIAN LIFE COMPANIES SPLIT CORP.	2012-11-30
CANADIAN OIL SANDS LIMITED	2012-12-31
CANADIAN UTILITIES LIMITED	2012-12-31
CAPITAL GAINS INCOME STREAMS CORPORATION	2012-11-30
CCL INDUSTRIES INC.	2012-12-31
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE	2012-12-31
COMPAGNIES LOBLAW LIMITEE (LES)	2012-12-29

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
CORPORATION CAMECO	2012-12-31
DEVON ENERGY CORPORATION	2012-12-31
DIAMEDICA INC.	2012-12-31
DIFFERENCE CAPITAL FUNDING INC.	2011-12-31
DIVIDEND SELECT 15 CORP.	2012-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP.	2012-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP. II	2012-11-30
E*TRADE FINANCIAL CORPORATION	2012-12-31
ENCANA CORPORATION	2012-12-31
ENCANA HOLDINGS FINANCE CORP.	2012-12-31
ENERPLUS CORPORATION	2012-12-31
EQUITABLE GROUP INC.	2012-12-31
FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2012-11-30
FINANCIAL 15 SPLIT CORP. II	2012-11-30
FIRSTSERVICE CORPORATION	2012-12-31
IMAX CORPORATION	2012-12-31
INCOME STREAMS III CORPORATION	2012-11-30
INTERRENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-12-31
LUMINEX CORPORATION	2012-12-31
M SPLIT CORP.	2012-11-30
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD	2012-12-31
MEG ENERGY CORP.	2012-12-31
NEW COMMERCE SPLIT FUND	2012-11-30
NEXEN INC.	2012-12-31
NPS PHARMACEUTICALS, INC.	2012-12-31
ONEX CORPORATION	2012-12-31
PIPELINES ENBRIDGE INC.	2012-12-31
POTASH CORPORATION OF SASKATCHEWAN INC.	2012-12-31
PRIME DIVIDEND CORP.	2012-11-30
QLT INC.	2012-12-31
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	2012-11-30
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2012-12-31
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	2012-12-31
SHIRE PLC	2012-12-31
SOCIETE DAVIS + HENDERSON (LA)	2012-12-31
SPX CORPORATION	2012-12-31
STANTEC INC.	2012-12-31
SUPERIOR PLUS CORP.	2012-12-31
TDB SPLIT CORP.	2012-11-30
TERAGO INC.	2012-12-31
THERATECHNOLOGIES INC.	2012-11-30
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.	2012-12-31
TIM HORTONS INC.	2012-12-30
TRANSALTA CORPORATION	2012-12-31
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED	2012-12-31
ULTRA PETROLEUM CORP.	2012-12-31
UNITED STATES STEEL CORPORATION	2012-12-31
US FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2012-11-30
VITRAN CORPORATION INC.	2012-12-31
WELLS FARGO CANADA CORPORATION	2012-12-31
WESTERN FOREST PRODUCTS INC.	2012-12-31

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
XEROX CORPORATION	2012-12-31
5BANC SPLIT INC.	2012-12-15

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien	* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur	AVIS
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription	
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	NATURE DE L'EMPRISE	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	AUTRES MENTIONS	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M" : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
49 North Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
49 North Resources Inc.	1		O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.7940	33 000
MacNeill, Tom	4, 5, 3		O	2013-02-01	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	557	1.6200	
			M	2013-02-01	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	556	1.6200	1 668 529
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 500	0.7500	1 698 029
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	500	0.7500	1 698 529
Aastra Technologies Limited									
<i>Options</i>									
Brett, Allan	5		O	2013-02-26	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	23.0500	67 500
Shen, Anthony Pius	4, 5		O	2013-02-26	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	23.0500	225 000
Shen, Francis Nelson	4, 5		O	2013-02-26	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	23.0500	218 000
Shortall, Gerald John	4		O	2013-02-26	D	52 - Expiration d'options	(3 750)	23.0500	13 000
Absolute Software Corporation									
<i>Actions ordinaires ESOP shares</i>									
Grace, Mark	5		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 000)	5.3700USD	3 150
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2013-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	7.2500	28 154 261
			O	2013-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.2500	28 154 861
			O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.2600	28 156 061
			O	2013-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.2500	28 156 661
Africa Hydrocarbons Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nelson, John	4		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	75 000	0.0900	200 000
Agrium Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Everitt, David Charles	4		O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 500	102.6300	2 500
Schmidt, Mayo	4		O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 500	103.4600	1 500
Ainsworth Lumber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Paul, Houston	4		O	2012-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	276 781	1.2500	
			M	2012-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	270 238	1.2500	463 588
<i>Droits</i>									
Paul, Houston	4	R	O	2012-12-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	193 350		
			M	2012-12-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	188 637		188 637
		R	O	2012-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(199 350)	1.2500	
			M	2012-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(194 637)	1.2500	0
Air Canada									
<i>Class B Voting Shares</i>									
Rousseau, Michael Stewart	5		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(39 842)	2.3899	71 058
Shapiro, David	5		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 200)	2.4500	40 849
<i>Droits - Performance Share Units (Long-Term Incentive Plan)</i>									
Legge, David	5		O	2013-02-06	D	59 - Exercice au comptant	(24 998)		
			M	2013-02-06	D	59 - Exercice au comptant	(24 998)	2.4500	155 175
Rovinescu, Calin	4, 5		O	2013-02-09	D	59 - Exercice au comptant	(345 693)		
			M	2013-02-09	D	59 - Exercice au comptant	(345 693)	2.4200	1 548 412
Alimentation Couche-Tard Inc.									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
Seber, Waymon O.	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	11 000	17.7400	11 500
<i>Options</i>									
Seber, Waymon O.	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(11 000)	17.7400	15 170
Alphinat inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ste-Marie, Benoit	4	R	O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0600	2 223 000*
American Hotel Income Properties REIT LP									
<i>Parts</i>									
Armstrong, Peter Robert Beverley	4		O	2013-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	10.0000	
			M	2013-02-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	10.0000	10 000
			O	2013-02-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	550	10.0000	10 550
Invictus Maneo Investments Ltd.	PI		O	2013-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
Lawson, Tamara	4		O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	10.0000	3 000
O'Neill, Robert Francis	4, 5								
Maverick Management Ltd.	PI		O	2013-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			180 000
			O	2013-02-20	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100 000	10.0000	280 000
Amex Exploration inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carrier, Pierre	4, 5								
9254-4923 Québec Inc.	PI		O	2005-12-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.1000	200 000
COLEMAN, James Hayward	4		O	2013-02-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1000	240 000
Shareck, André	4		O	2013-02-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1000	1 117 000
Trottier, Jacques	4, 5		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1250	1 504 936
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1100	1 506 436
Trotco Exploration Inc.	PI		O	2013-02-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000	0.1000	450 000
<i>Bons de souscription</i>									
Carrier, Pierre	4, 5								
9254-4923 Québec Inc.	PI		O	2005-12-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.1500	200 000
COLEMAN, James Hayward	4		O	2013-02-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.1000	50 000
Shareck, André	4		O	2013-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		100 000
Trottier, Jacques	4, 5								
Trotco Exploration Inc.	PI		O	2013-02-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000	0.1500	430 000
AMI Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2013-02-22	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(9 510 400)		2 377 600
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2013-02-22	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(9 510 400)		2 377 600
Anconia Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brewster, Jason Allen Ross	4, 5		O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 500	0.1400	749 250
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1450	754 250
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.1300	763 750
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1250	769 750
2181038 Ontario Inc.	PI		O	2013-01-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 000	0.1700	

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2013-01-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 000	0.1700	386 000
			O	2013-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1800	
			M	2013-01-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1800	392 000
			O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 000	0.1150	477 000
			O	2013-02-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1100	487 000
Artis Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Martens, Armin	4, 5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	11.2800	882 499
Martens, Cornelius	4, 5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	11.2800	307 499
Warkentin, Edward	4, 5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	11.2800	102 000
<i>Parts</i>									
Martens, Armin	4, 5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	12 500	11.2800	109 637
Martens, Cornelius	4, 5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	12 500	11.2800	181 979
Warkentin, Edward	4, 5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	3 000	11.2800	3 000
ATCO LTD.									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
Stephens, William C.	7								
Janet	PI		O	2012-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	72.1900	1 413
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	2 500	40.3400	5 454
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	89.4900	5 354
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	88.1200	4 954
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	88.2700	4 754
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	88.3900	4 554
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	88.2500	4 254
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	88.2100	3 954
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	88.1000	2 954
<i>Options</i>									
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	40.3400	2 500
Ateba Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dickie, William Paul jamie frontier resources inc.	4, 5 PI		O	2013-02-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0050	17 000
AtmanCo Inc.									
<i>Options actions ordinaires</i>									
Bourgeois, Édith	5		O	2013-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
ATS Automation Tooling Systems Inc.									
<i>Options</i>									
Kiisel, Eric	5		O	2013-02-15	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	9.3775	221 299
			O	2013-02-19	D	51 - Exercice d'options	(30 500)	9.3388	190 799
			O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	(11 982)	9.3000	178 817
B2Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lytte, William	5		O	2013-02-07	D	51 - Exercice d'options	118 800	2.5700	118 800
		R	O	2013-02-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(118 800)	3.6700	0
<i>Stock Options</i>									
Lytte, William	5		O	2013-02-07	D	51 - Exercice d'options	(118 800)	2.5700	302 400
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
CIBC	1		O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	84.1694	90 000
			O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)	84.1694	0
			O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	84.7454	90 000
			O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)	84.7454	0
			O	2013-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	84.1907	90 000
			O	2013-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)	84.1907	0

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	84.4695	90 000
			O	2013-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)	84.4695	0
Sirois, Charles	4		O	2013-01-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	141	83.5090	15 754
Banque de Montréal									
<i>Deferred Share Units</i>									
Astley, Robert M.	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	399	62.7100	29 093
Babiak, Jan	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	745	62.7100	1 018
Brochu, Sophie	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	698	62.7100	5 494
Cope, George	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	698	62.7100	18 874
Edwards, Christine A.	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	809	62.7100	8 089
Farmer, Ron	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	837	62.7100	33 586
La Fleche, Eric	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	698	62.7100	2 513
MITCHELL, Bruce Horton	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	698	62.7100	50 116
Orsino, Philip	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	857	62.7100	46 786
Piper, Martha Cook	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	399	62.7100	20 044
Prichard, John Robert Stobo	4, 7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 395	62.7100	46 808
Saucier, Guylaine	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	399	62.7100	40 756
Wilson III, Don Matthew	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	969	62.7100	18 907
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bilodeau, Stéphane	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	142	75.9043	142
Bonnell, William	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	75.9043	2 207
Cieslak, John Bernard	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	207	76.0175	14 070
Giard, Diane	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	459	76.0175	509
Jeannot, Lynn	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	325	76.0175	2 372
Leggett, Karen Ann	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	206	75.9043	206
Pascoe, Ricardo	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	674	76.0175	5 628
<i>Unités d'actions différées (UAD) / (DSU)</i>									
Runte, Roseann	4		O	2013-02-01	D	35 - Dividende en actions	164		15 867
		R	O	2013-02-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	174		16 041
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Friis, Morten Nicolai	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	2 503	31.3150	77 077
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 585)	64.3663	75 492
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Anderson, Robert James	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 343	63.9120	144 343
Friis, Morten Nicolai	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	324	63.9120	34 802
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 785	63.9120	191 917
McGregor, Alex Douglas	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 130	63.9120	336 635
Nixon, Gordon Melbourne	4, 5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 584	63.9120	170 322
Standish, Mark Allan	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 815	63.2000USD	406 815
<i>Droits Performance Deferred Share Units</i>									
Friis, Morten Nicolai	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	791	63.9120	85 049
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	964	63.9120	103 674
Hirji-Nowaczynski, Zabeen	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	491	63.9120	52 664
Lewis, Melville George	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	967	63.9120	103 963
McGregor, Alex Douglas	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 309	63.9120	248 203
McKay, David Ian	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 091	63.9120	117 256

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Nixon, Gordon Melbourne	4, 5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 956	63.9120	317 842
Standish, Mark Allan	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 345	63.2000USD	250 095
<i>Droits RBC Capital Markets Unit Awards</i>									
Anderson, Robert James	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	751	63.9120	80 698
<i>Options</i>									
Friis, Morten Nicolai	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(2 503)	31.3150	428 600
Barisan Gold Corporation									
<i>Options</i>									
Dyczkowski, Karen	5		O	2012-06-18	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	125 000	0.1700	
		R	M	2012-06-18	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.1700	275 000
Granger, Alex	5	R	O	2012-06-18	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1700	900 000
Martin, Joseph Terrance Lionel	4	R	O	2012-06-18	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1700	700 000
Nayyar, Michael	5	R	O	2012-06-18	D	50 - Attribution d'options	275 000	0.1700	652 500
Rochette, Edward	4	R	O	2012-06-18	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1700	400 000
BCE Inc.									
<i>Options</i>									
Bibic, Mirko	7		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	67 205	44.4700	148 212
Brown, Charles	7		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	220 832
Cole, Michael	7		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	236 076
Cope, George	7		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	394 826	44.4700	1 074 490
Crull, Kevin W.	7		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	117 608	44.4700	350 092
HOWE, STEPHEN GUY	7		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	220 832
le Duc, Bernard	5		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	67 205	44.4700	107 758
Little, Thomas (Tom)	7		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	159 856
Oosterman, Wade	7		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	117 608	44.4700	315 262
Turcke, Mary Ann	7		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	236 076
Turcotte, Martine	5		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	236 076
Vanaselja, Siim A.	5		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	236 076
Watson, John	7		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	236 076
<i>Performance-based Restricted Share Units</i>									
Bibic, Mirko	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 632	44.3900	14 730
Brown, Charles	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 040	44.3900	22 954
Cole, Michael	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 040	44.3900	24 876
Cope, George	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 088	44.3900	112 493
Crull, Kevin W.	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 856	44.3900	31 258
HOWE, STEPHEN GUY	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 040	44.3900	22 955
le Duc, Bernard	5		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 632	44.3900	10 389
Little, Thomas (Tom)	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 040	44.3900	15 268
Oosterman, Wade	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 856	44.3900	32 903
Turcke, Mary Ann	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 040	44.3900	24 876
Turcotte, Martine	5		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 040	44.3900	24 876
Vanaselja, Siim A.	5		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 040	44.3900	24 876
Watson, John	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 040	44.3900	24 876
<i>Restricted Share Units</i>									
Bibic, Mirko	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 264	44.3900	29 456
Brown, Charles	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 080	44.3900	45 907
Cole, Michael	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 080	44.3900	49 750
Cope, George	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	66 175	44.3900	224 983
Crull, Kevin W.	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 712	44.3900	62 516
HOWE, STEPHEN GUY	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 080	44.3900	45 907
le Duc, Bernard	5		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 264	44.3900	20 777
Little, Thomas (Tom)	7		O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 515)		61 526
			O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(31 544)	44.5900	29 982
			O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 080	44.3900	72 041
Oosterman, Wade	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 712	44.3900	65 807
Turcke, Mary Ann	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 080	44.3900	49 750

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Turcotte, Martine	5		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 080	44.3900	49 750
Vanaselja, Siim A.	5		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 080	44.3900	49 750
Watson, John	7		O	2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 080	44.3900	49 750
Share Units									
Little, Thomas (Tom)	7		O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 515	44.5900	47 105
Swap sur actions - Position acheteur									
BCE Inc.	1								
Bell Canada	PI		O	2013-02-21	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		1
			O	2013-02-22	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		2
			O	2013-02-25	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		3
			O	2013-02-26	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		4
Bell Aliant Inc.									
Actions ordinaires									
Vanaselja, Siim A.	7		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			751
Bellatrix Exploration Ltd.									
Actions ordinaires									
BLAIR, TIMOTHY	5		O	2013-02-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 320)	5.1200	12 489
			O	2013-02-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 320)	5.1200	9 169
RRSP	PI		O	2009-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 320	5.1200	3 320
Oicle, Russell G.	5		O	2013-02-26	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 290)	5.3600	58 016
RRSP	PI		O	2013-02-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	4 290	5.3600	17 696
Bioniche Life Sciences Inc.									
Actions ordinaires									
McRae, Graeme Kenneth Mead	4, 5								
Sunlife	PI		O	2013-02-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 242	0.2500	235 043
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
Deferred Units (Convert to TU and/or cash)									
Chidley, William Glenn	5		O	2013-02-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 638)	66.2500	26 528
Parts de fiducie									
Burns, Patrick Dean	5		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	66.3000	6 853
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 116)	66.1570	4 737
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(171)	67.0216	8 606
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	67.0766	8 306
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	67.1837	7 906
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	67.2125	7 506
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(447)	67.1000	7 059
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	67.0100	7 053
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	65.8400	3 037
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	65.8000	2 537
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63)	65.7900	2 474
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(468)	67.0100	2 006
Chidley, William Glenn	5		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	66.8210	18 295
			O	2013-02-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 638	66.2500	21 933
Guyette, Michael	5		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(744)	66.5350	4 100
Wong, William	5		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	66.0000	6 265
Bombardier Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Subordinate Voting)</i>									
Macdonald, John Paul	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 921	3.9100	93 520
<i>Deferred Stock Units/Unités d'actions différées</i>									
Attenu, Pierre	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	776	3.7200	184 575
Hachey, Guy Charles	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	3 248	3.8200	900 123
Macdonald, John Paul	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	900	3.8200	279 651
Bonavista Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2013-01-18	D	58 - Expiration de droits de souscription	481	13.9400	
			M	2013-01-18	D	58 - Expiration de droits de souscription	469	13.9400	10 319
<i>Restricted Share Units (RSU)</i>									
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(600)	13.9400	
			M	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(600)	13.9400	600
Britannica Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dake, Michael R.	4		O	2011-07-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0900	
			M	2013-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0950	25 000*
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0120	28 000*
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1200	30 000*
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Legault, Richard	5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	44 375	13.3659	44 375
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 375)	38.3871	0
<i>Options</i>									
Legault, Richard	5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(44 375)	13.3659	1 450 000
Brookfield Infrastructure Partners L.P.									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Hamill, David John	4								
Auraway as Trustee for the Evatt Hamill Self-Managed Superannuation Fund	PI		O	2013-02-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	38	39.1600USD	3 505
			O	2013-02-26	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	159		3 664
Varma, Danesh Kumar	4		O	2008-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	381	39.3225USD	381
Brookfield Residential Properties Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Newson, Patricia Marie	4		O	2013-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 573	20.9900USD	18 030*
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
weber, george brian	4		O	2012-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	20.5000	200
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	20.5000	300
			O	2013-02-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	20.5000	500
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Facchini, Anthony	7								
Anthony Facchini	PI		O	2011-03-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 866
Munn, Bart Scott	5		O	2013-02-26	D	46 - Contrepartie de services	6 237	27.3800	115 322*
			O	2013-02-26	D	46 - Contrepartie de services	9 770	29.3700	125 092*
Young, Michael D'Arcy	4		O	2013-01-02	D	46 - Contrepartie de services	17 377		
			M	2013-01-28	D	46 - Contrepartie de services	17 377		41 355*
Canaccord Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Chandler, Peter Jackman Credential Direct	7								
	PI		O	2013-02-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 850		(50 776)
			O	2013-02-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 989)	7.7000	(60 765)
HSBC InvestDirect	PI		O	2013-02-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 850)		(11 443)
Saunders, Graham Edward	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2013-02-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	7.6900	266 868
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Case, Mary-Jo	5								
Solium Capital	PI		O	2013-02-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 955	30.2400	
			M	2013-02-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 960	30.2200	25 631
Doucet, Real J. H.	5								
Solium Capital	PI		O	2013-02-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27 201	30.2400	
			M	2013-02-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27 213	30.2200	38 739
knight, allen matthew	5								
Solium Capital	PI		O	2013-02-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 459	30.2400	
			M	2013-02-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 463	30.2200	318 246
Laut, Stephen W.	5		O	2013-02-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82 594	30.2400	
			M	2013-02-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82 631	30.2200	2 135 368
Stauth, Scott Gerald	5								
Solium Capital	PI		O	2013-02-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 732	30.2400	
			M	2013-02-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 732	30.2400	
			M'	2013-02-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 738	30.2200	44 138
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lorenzo, John Michael Bourgine Holdings Ltd.	4								
	PI		O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1260	4 075 842
Canadian Real Estate Investment Trust									
<i>Parts Real Estate Investment Trust Units</i>									
Johnson, Stephen Edward	5		O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	46.6200	450 401
Paul, Adam Elliot	7		O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	46.6200	58 477
Canadian Utilities Limited									
<i>Actions privilégiées Series AA</i>									
Southern, Ronald D. Sentgraf Enterprises Ltd.	4, 7, 6, 5								
	PI		O	2003-04-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	232 000	25.0000	232 000
Spruce Meadows Ltd.	PI		O	2003-04-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	144 000	25.0000	144 000
<i>Actions privilégiées Series BB</i>									
Southern, Ronald D. Sentgraf Enterprises Ltd.	4, 7, 6, 5								
	PI		O	2003-04-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	25.0000	200 000
Spruce Meadows Ltd.	PI		O	2003-04-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140 000	25.0000	140 000
<i>Actions privilégiées Series Y</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Southern, Ronald D. Spruce Meadows Ltd.	4, 7, 6, 5 PI		O	2003-04-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120 000	25.0000	120 000
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Stephens, William C.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	65.1400	3 151
Janet	PI		O	2012-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	65.1400	1 171
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eastwood, Michael Glen	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	502		521
			O	2013-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(370)		156
QTrade TFSA	PI		O	2013-02-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	370		770
Furlan, Mario Vittorio	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 032	27.6300	30 678
Golick, Ricki	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 236	27.6300	3 636
Plaisier, Stanley Bruce	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	835	27.6300	7 474*
Sprung, Greg	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 294	27.6300	12 885
Wright, John Charles	5		O	2013-02-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 016	27.6300	122 981
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Eastwood, Michael Glen	5		O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 062		6 788
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 063		7 851
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 063		8 914
			O	2012-06-11	D	59 - Exercice au comptant	611		5 159
			O	2012-06-11	D	59 - Exercice au comptant	567		5 726
			O	2012-06-10	D	59 - Exercice au comptant	700		4 548
<i>Options</i>									
Eastwood, Michael Glen	5		O	2012-06-15	D	50 - Attribution d'options	8 043		30 872
			O	2012-12-12	D	50 - Attribution d'options	10 053		38 425
Canamex Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stark, Michael	4		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0900	200 000
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elliott, Patrick	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	826	12.6200	5 777*
Feldinger, Mark Andrew	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 383	12.5800	23 628*
Canso Credit Income Fund									
<i>Exposure to Issuer through Canso Hurricane Fund</i>									
Carswell, John Paul	7		O	2013-02-20	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	39 137	2.5551	539 072
Canuc Resources Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lynch, John, Paul	4		O	2012-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.1000	1 000 000
<i>Bons de souscription</i>									
Lynch, John, Paul	4		O	2012-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000		1 000 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
CCL Industries Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Lang, Stuart W.	4		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	5 000	18.5100	28 610
Martin, Geoffrey	4, 5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	12 000	18.5100	213 886
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	55.0000	205 586
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	55.0100	205 086
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	55.0117	204 486
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	55.0138	204 086
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.0150	203 886
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.0200	203 686
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.0300	203 486
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.0450	203 386
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.0500	203 286
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.0600	202 986
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	55.0625	202 586
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.0700	202 386
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.0800	202 086
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.0900	201 986
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.1000	201 886
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	25 000	38.4200	226 886
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	55.1000	226 386
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	55.1100	225 686
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.1150	225 386
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	55.1200	224 986
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	55.1300	224 286
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	55.1500	223 486
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	55.1600	223 086
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	55.1700	222 686
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.1750	222 586
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.1800	222 386
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.1850	222 286
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	55.1900	221 586
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.1950	221 486
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	55.1989	220 586
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	55.2000	218 286
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	55.2050	217 886
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	55.2100	216 986
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	55.2200	216 586
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.2250	216 486
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.2350	216 286
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	55.2400	215 886
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	55.2500	214 986
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.2533	214 686
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	55.2600	213 286
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	55.2617	212 686
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	55.2700	211 986
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.2750	211 786
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	55.2762	211 386
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.2800	211 186
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.2900	210 986
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	55.2935	209 986
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.2950	209 786
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.3050	209 586
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.3100	209 386
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	55.3145	208 386
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.3200	208 086

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant	
Titre Initié Porteur inscrit			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	55.3300	207 586	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	55.3500	206 286	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.3550	206 186	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	55.3700	204 286	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	55.3900	203 686	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.4300	203 586	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.5000	203 486	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.5300	203 386	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.5800	203 286	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.7000	203 086	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	55.7925	202 686	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	56.0900	201 886	
	Sirota, Bohdan I.	5		O	1989-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
				O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	5 000	38.4200	5 000
				O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 264)	55.0000	3 736
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(258)	55.1300	3 478	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(86)	55.1400	3 392	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	55.1600	3 335	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	55.1700	3 278	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(287)	55.1800	2 991	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 895)	55.2500	1 096	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(344)	55.2800	752	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(258)	55.2900	494	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(494)	55.3000	0	
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	3 183	31.0000	3 183	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(167)	55.3000	3 016	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.3300	2 987	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(144)	55.3350	2 843	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(172)	55.3500	2 671	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.3600	2 642	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	55.3800	2 585	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.4000	2 556	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	55.8400	2 499	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(746)	55.8500	1 753	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	56.0000	1 724	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	56.0200	1 695	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(115)	56.0300	1 580	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 062)	56.0450	518	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(144)	56.0500	374	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	56.0800	317	
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(317)	56.2700	0	
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	1 820	31.0000	1 820	
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 407)	55.0000	413	
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.1000	384	
	O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.1100	355			
	O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.1300	326			
	O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.1500	297			
	O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	55.1600	240			
	O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	55.1800	183			
	O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.1900	154			
	O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	55.2100	97			
	O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.2300	68			
	O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.2400	39			
	O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39)	55.2500	0			
	O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	5 000	28.5000	5 000			
	O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 583)	55.2500	3 417			

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(115)	55.2600	3 302
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(86)	55.2700	3 216
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.2900	3 187
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(144)	55.3000	3 043
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	55.3200	2 986
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.3300	2 957
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(603)	55.3500	2 354
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.3700	2 325
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	55.3800	2 268
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.3900	2 239
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(373)	55.4000	1 866
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.4100	1 837
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.4200	1 808
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	55.4300	1 751
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.4400	1 722
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.4700	1 693
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(86)	55.5000	1 607
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.5100	1 578
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	55.5300	1 521
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.5500	1 492
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(86)	55.5700	1 406
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	55.5800	1 349
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.5950	1 320
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56)	55.6000	1 264
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.6100	1 235
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.6300	1 206
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	55.6500	1 149
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(201)	55.6700	948
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.6900	919
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(172)	55.7000	747
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(229)	55.7500	518
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(143)	55.7600	375
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.7800	346
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28)	55.7900	318
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(229)	55.8000	89
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.8100	60
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	55.8200	31
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31)	56.0100	0
Snelgrove, Susan	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	5 000	5000.0000	5 000
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 032)	55.0000	3 968
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(211)	55.1300	3 757
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70)	55.1400	3 687
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.1600	3 640
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.1700	3 593
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(235)	55.1800	3 358
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 547)	55.2500	1 811
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(282)	55.2800	1 529
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(211)	55.2900	1 318
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(540)	55.3000	778
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.3300	755
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(117)	55.3350	638
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(141)	55.3500	497
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.3600	474
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.3800	427
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.4000	404
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.8400	357

Emetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(357)	55.8500	0
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	1 682	31.0000	1 682
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(253)	55.8500	1 429
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	56.0000	1 406
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	56.0200	1 383
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(94)	56.0300	1 289
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(868)	56.0450	421
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(117)	56.0500	304
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	56.0800	257
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(257)	56.2700	0
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	1 818	31.0000	1 818
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 149)	55.0000	669
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.1000	646
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.1100	623
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24)	55.1300	599
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24)	55.1500	575
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.1600	527
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.1800	479
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.1900	456
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.2100	409
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.2300	386
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.2400	363
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(363)	55.2500	0
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	3 750	20.9200	3 750
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(962)	55.2500	2 788
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(94)	55.2600	2 694
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70)	55.2700	2 624
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.2900	2 601
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(117)	55.3000	2 484
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.3200	2 437
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.3300	2 414
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(492)	55.3500	1 922
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.3700	1 899
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.3800	1 852
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.3900	1 829
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(306)	55.4000	1 523
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.4100	1 500
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.4200	1 477
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46)	55.4300	1 431
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.4400	1 408
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.4700	1 385
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70)	55.5000	1 315
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.5100	1 292
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.5300	1 245
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.5500	1 222
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70)	55.5700	1 152
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.5800	1 105
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.5950	1 082
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.6000	1 035
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.6100	1 012
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.6300	989
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.6500	942
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(164)	55.6700	778
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	55.6900	755
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(141)	55.7000	614
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(188)	55.7500	426

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(118)	55.7600	308
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24)	55.7800	284
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24)	55.7900	260
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(188)	55.8000	72
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24)	55.8100	48
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24)	55.8200	24
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24)	56.0100	0
Wade, Janis M.	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	13 636	38.4200	29 636
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 104)	55.0000	27 532
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(431)	55.1300	27 101
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(144)	55.1400	26 957
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	55.1600	26 861
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	55.1700	26 765
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(478)	55.1800	26 287
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 158)	55.2500	23 129
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(574)	55.2800	22 555
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(431)	55.2900	22 124
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	55.3000	
			M	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	55.3000	21 024
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.3300	20 976
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(239)	55.3350	20 737
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(287)	55.3500	20 450
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.3600	20 402
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	55.3800	
			M	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	55.3800	20 306
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.4000	20 258
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	55.8400	20 162
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 244)	55.8500	18 918
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	56.0000	18 870
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	56.0200	18 822
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(191)	56.0300	18 631
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 770)	56.0450	16 861
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(239)	56.0500	16 622
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	56.0800	16 526
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(526)	56.2700	16 000
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	11 364	38.4200	27 364
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 344)	55.0000	25 020
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.1000	24 972
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.1100	24 924
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.1300	24 877
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.1500	24 830
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95)	55.1600	24 735
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95)	55.1800	24 640
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.1900	24 592
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	55.2100	24 496
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.2300	24 448
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.2400	24 400
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 703)	55.2500	21 697
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(191)	55.2600	21 506
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(144)	55.2700	21 362
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.2900	21 314
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(239)	55.3000	21 075
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	55.3200	20 979
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.3300	20 931
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 005)	55.3500	19 926
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.3700	19 878

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	55.3800	19 782
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.3900	19 734
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.4100	19 686
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.4200	19 638
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(621)	55.4000	19 017
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97)	55.4300	18 920
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.4400	18 872
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.4700	18 824
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(144)	55.5000	18 680
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.5100	18 632
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	55.5300	18 536
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.5500	18 488
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(144)	55.5700	18 344
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	55.5800	18 248
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.5950	18 200
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97)	55.6000	18 103
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.6100	18 055
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.6300	18 007
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	55.6500	17 911
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(335)	56.6700	17 576
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.6900	17 528
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(287)	55.7000	17 241
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(383)	55.7500	16 858
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(239)	55.7600	16 619
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.7800	16 572
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	55.7900	16 524
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(383)	55.8000	16 141
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.8100	16 094
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	55.8200	16 047
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	56.0100	16 000
Options									
Lang, Donald G.	4, 5		O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	50 000	56.0000	510 000
Lang, Stuart W.	4		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	18.5100	0
Martin, Geoffrey	4, 5		O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	50 000	56.0000	287 000
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	18.5100	275 000
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	38.4200	250 000
Sirota, Bohdan I.	5		O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	10 000	56.0000	60 000
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	38.4200	55 000
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(3 183)	31.0000	51 817
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(1 820)	31.0000	49 997
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	28.5000	44 997
Snelgrove, Susan	5		O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	5 000	56.0000	33 500
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	38.4200	28 500
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(1 682)	31.0000	26 818
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(1 818)	31.0000	25 000
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	20.9200	21 250
Vaidyanathan, Lalitha	5		O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	25 000	56.0000	125 000
Wade, Janis M.	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(13 636)	38.4200	66 364
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(11 364)	38.4200	55 000
Washchuk, Sean	5		O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	25 000	56.0000	75 000
Celestica Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Myers, Darren	7		O	2013-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(9 744)	7.9300	
			M	2013-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(4 827)	7.9300	22 720

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-01	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	(8 105)	7.9400	
			M	2013-02-01	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 015)	7.9400	26 810
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Franks, Alan G.	5								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2013-02-19	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	26.7900	14 727
Lalani, Sadiq	5								
Employee Stock Savings Plan (ESSP)	PI		O	2013-02-19	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	26.8000	16 423
			O	2013-02-26	I	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 423)		0
Held Under Broker	PI		O	2013-02-26	I	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(151 400)		0
McIntyre, Eldon Angus	4		O	2013-02-21	D	47 - Acquisition ou aliéation par don	(362 000)	27.1600	2 657 100
Wilson, David John	4, 5, 3		O	2013-02-22	D	47 - Acquisition ou aliéation par don	(983 333)	27.0900	8 737 131
David and Penny Wilson Family Foundation	PI		O	2013-02-22	I	47 - Acquisition ou aliéation par don	983 333	27.0900	1 024 333
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2013-02-19	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	26.7900	17 514
<i>Débitures convertibles</i>									
Lalani, Sadiq	5								
Held Under Broker	PI		O	2013-02-26	I	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(\$ 100 000.00)		\$ 0.00
<i>Stock Options</i>									
Lalani, Sadiq	5		O	2013-02-26	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(605 000)		0
Cenovus Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferguson, Brian Charles	4, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	491	34.3900	94 670
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	34.3900	94 671
<i>Options</i>									
Alden, Gary Marvin	7		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	7 284	32.7600	24 827
Brannan, John	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	266 991	32.7600	1 140 853
Chhina, Harbir Singh	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	210 358	32.7600	873 329
Dyte, Kerry Don	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	121 363	32.7600	413 436
Ferguson, Brian Charles	4, 5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	436 896	32.7600	1 436 238
Hofstetter, Larry Allen	7		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	19 823	32.7600	46 770
McIntosh, Sheila	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	121 363	32.7600	459 664
Robertson, Neil William	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	40 454	32.7600	176 145
Ruste, Ivor Melvin	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	161 812	32.7900	
			M	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	161 812	32.7600	471 982
Swystun, Donald	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	105 179	32.7900	
			M	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	105 179	32.7600	648 917
Thomas, Wayne Richard	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	16 183	32.7600	119 968
Walls, Hayward	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	121 363	32.7600	501 882
<i>Performance Share Units</i>									
Alden, Gary Marvin	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	33.8900	5 053
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	33.8900	5 088
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	33.8900	5 115

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	367		5 482
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	158		7 013
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 373		6 855
			O	2013-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	173		7 186
Brannan, John	5		O	2013-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 499		188 771
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 366		239 137
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 392		246 529
			O	2013-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 576		254 105
Chhina, Harbir Singh	5		O	2013-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 124		143 239
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 682		182 921
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 200		189 121
			O	2013-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 346		194 467
Dyte, Kerry Don	5		O	2013-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 806		59 636
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 893		82 529
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 100		85 629
			O	2013-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 960		87 589
Ferguson, Brian Charles	4, 5		O	2013-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 874		249 922
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	82 417		332 339
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 980		343 319
			O	2013-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 763		353 082
Hofstetter, Larry Allen	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	33.8900	11 965
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	33.8900	12 010
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	33.8900	12 077
			O	2013-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	323		12 400
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	397		16 536
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 739		16 139
			O	2013-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	220		16 756
McIntosh, Sheila	5		O	2013-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 317		72 382
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 893		95 275
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 861		98 136
			O	2013-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 192		100 328
Robertson, Neil William	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	292	33.8900	33 098
			O	2013-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 576		35 032
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	144	33.8900	33 242
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	844		43 507
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	214	33.8900	33 456
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 631		42 663
			O	2013-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 039		44 546
Ruste, Ivor Melvin	5		O	2013-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 749		100 453
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 525		130 978
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 769		135 747
			O	2013-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 653		139 400
Swystun, Donald	5		O	2013-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 749		94 093
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 841		113 934
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 815		117 749
			O	2013-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 653		121 402
Thomas, Wayne Richard	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	252	33.8900	22 547
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	214	33.8900	22 761

Emetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Centerra Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reid, Gordon Dunlop	7		O	2009-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	10.7200	
			M	2009-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	10.7200	5 000
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.9400	6 000
Mona Reid	PI		O	2007-10-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 350	10.7200	1 350
			O	2013-02-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.9400	2 350
Cervus Equipment Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Muth, Randall Walter	5								
Janice Muth	PI		O	2012-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 254	0.1800	26 254
Janice Muth RRSP	PI		O	2012-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	211	0.1800	4 980
Randy Muth RRSP	PI		O	2012-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	942	0.1800	21 803
			O	2012-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	501	18.7500	22 304
<i>Actions ordinaires Deferred Shares</i>									
Muth, Randall Walter	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 345	16.7000	59 004
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Redeker, Michael	5		O	2012-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 021	112.6200	1 021
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Muir, Thomas Pinaud	4								
Muir Family Trust	PI		O	2011-08-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-08-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 607
			O	2013-02-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 607)	27.1300	0
Thomas Muir	PI		O	2011-08-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 607	27.1300	4 607*
Oughtred, A. Winn	4								
Executor of the Jean Oughtred Estate	PI		O	2009-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-05-16	C	97 - Autre	100 000		100 000
<i>Débetures 4.19 Débetures due 2014</i>									
Bank of Nova Scotia, The	3								
Scotia Capital Inc.	PI		O	2013-02-22	I	40 - Vente à découvert	(\$ 5 000 000.00)	104.1210	\$ 25 828 000.00
<i>Options</i>									
Blair, Lorraine P.	7		O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	10 000	27.4200	
			M	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	10 000	27.0300	43 500
Donald, Steven J.	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	35 000	27.0300	118 000
Donato, Marcelo A.	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	10 000	27.0300	49 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Glaab, Peter W.	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	10 000	27.0300	41 667
Gramegna, Mike	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	10 000	27.0300	39 333
Green, Derek J.	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	75 000	27.0300	225 000
Iannicca, Fabio	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	15 000	27.0300	30 000
Jamieson, Douglas J.R.	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	32 500	27.0300	77 500
Kerr, Neal A.	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	25 000	27.0300	50 000
MacLeod, Mark D.	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	15 000	27.0300	30 000
MacPhail, Stephen A.	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	200 000	27.0300	780 967
Murray, Sheila A.	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	50 000	27.0300	120 000
Pauli, David C.	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	40 000	27.0300	65 001
Rowe, Lawrence H	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	25 000	27.0300	75 000
Shin, Gregory H.	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	15 000	27.0300	67 700
Cineplex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jacob, Ellis	5		O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 300)	33.1138	36 354
Sharyn Jacob	PI		O	2011-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Nelson, Gordon	5		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	33.4585	72 367
<i>Deferred Share Units</i>									
Briant, Heather	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 668		11 681
Fitzgerald, Anne Tunstall	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 827		3 827
Jacob, Ellis	5	R	O	2013-02-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 768		73 925
McGrath, Daniel F.	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 232		4 232
Nelson, Gordon	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 232		13 233
<i>Options</i>									
Legault, Lorraine Marie	5	R	O	2013-02-12	D	50 - Attribution d'options	4 628		4 628
Nelson, Gordon	5	R	O	2013-02-12	D	59 - Exercice au comptant	(28 122)		
			M	2013-02-12	D	50 - Attribution d'options	28 122		104 666
Claude Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hicks, Ronald J.	4	R	O	2013-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4800	159 927
CMP 2013 Resource Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
John, William Murray	4, 5		O	2013-02-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300
Cogeco Câble Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Audet, Louis	4, 5		O	2013-02-26	D	51 - Exercice d'options	7 800	15.7000	35 858
			O	2013-02-26	D	51 - Exercice d'options	10 000	16.8000	45 858
<i>Options</i>									
Audet, Louis	4, 5		O	2013-02-26	D	51 - Exercice d'options	(7 800)	15.7000	232 019
			O	2013-02-26	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	16.8000	222 019
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fahmy, Sameh	5		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	15 000	48.4600	117 874
			O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	20 000	41.9100	
			M	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	5 400	41.9100	123 274
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	101.3400	108 274
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	101.3400	102 874
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 600)	100.4400	
			M	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 600)	100.4400	88 274
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	100.3500	68 274
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	100.2500	64 074
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	100.8300	63 274

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	14 600	41.9100	77 874
Finn, Sean	5								
Brian Finn In Trust	PI		O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30	97.8200USD	447
			O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9	100.1000	456
Eric Finn In Trust	PI		O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30	97.7400USD	8 359
			O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9	99.9700	8 368
Kathleen Finn In Trust	PI		O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30	97.8100USD	8 623
			O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9	100.1800	8 632
Melanie Finn In Trust	PI		O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	97.7300USD	8 272
			O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9	100.0700	8 281
Nicole Belanger	PI		O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 475	100.2520	2 450
			O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19	100.1500	2 469
Richard Finn In Trust	PI		O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30	97.8200USD	442
			O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9	100.0900	451
Options									
Fahmy, Sameh	5		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	48.4600	79 420
			O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	41.9100	
			M	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	(5 400)	41.9100	74 020
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(14 600)	41.9100	59 420
Vena, Jim V.	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	22 300	100.3000USD	82 110
Restricted Share Units/Unités d'actions restreintes									
Vena, Jim V.	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 150	100.3000USD	31 530
Copper North Mining Corp.									
Actions ordinaires									
Ramsey, Douglas James	5		O	2012-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1300	15 000
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.1150	27 500
Corporation Éléments Critiques									
Actions ordinaires									
Meilleur, Jean-Francois	4, 5		O	2013-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.2050	
			M	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.2050	983 000
			O	2013-02-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.2000	1 183 000
REER	PI		O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.2050	449 000
			O	2013-02-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	0.2000	749 000
Bons de souscription									
Meilleur, Jean-Francois	4, 5		O	2013-02-27	D	53 - Attribution de bons de souscription	100 000		100 000
REER	PI		O	2012-01-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-27	I	53 - Attribution de bons de souscription	150 000		150 000
Corporation Financiere Power									
Actions ordinaires									
Gratton, Robert	4		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	137 000	21.6500	1 138 730
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(137 000)	29.6101	1 001 730
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	42 500	21.6500	1 044 230
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 500)	29.3295	1 001 730
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	70 500	21.6500	1 072 230
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 500)	29.4201	1 001 730
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	133 700	21.6500	1 135 430
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(133 700)	29.5144	1 001 730
Options									
Gratton, Robert	4		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	(137 000)	21.6500	2 846 836
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(42 500)	21.6500	2 804 336
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(70 500)	21.6500	2 733 836
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(133 700)	21.6500	2 600 136
Corporation Mariculture Global									
Actions ordinaires de Catégorie A									
McDonald, William Cameron	4, 6, 5		O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1600	44 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Corporation Minière Osisko									
<i>Actions ordinaires</i>									
PAGE, CHARLES ELIJAH	4		O	2013-02-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			518 149
<i>Options</i>									
Burzynski, John Feliks	5		O	2012-06-11	D	50 - Attribution d'options	289 500	8.0600	
			M	2012-06-11	D	50 - Attribution d'options	289 500	8.0600	1 577 500
PAGE, CHARLES ELIJAH	4		O	2013-02-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			626 275
<i>Unités d'actions différées/Deferred Share Unit</i>									
PAGE, CHARLES ELIJAH	4		O	2013-02-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 544	5.8400	23 544
Corporation Or Sulliden Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pettigrew, Pierre Stewart	4		O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.8200	75 000
Corporation Shoppers Drug Mart									
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Caplice, John David	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 411	41.9500	16 833
DAMIANI, PAUL	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 727	41.9500	23 354
Lo, Dorian King-Cheung	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 357	41.9500	20 370
Lukow, Bradley Stephen	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 643	41.9500	42 474
Motz, Michael James	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 836	41.9500	56 499
PEDINELLI, FRANCO	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 830	41.9500	21 758
PILLA, DOMENICO	4, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 914	41.9500	54 184
VUICIC, MARY-ALICE	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 378	41.9500	32 700
<i>Options</i>									
DAMIANI, PAUL	5		O	2008-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	22 160	41.9500	22 160
Lo, Dorian King-Cheung	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	25 239	41.9500	33 482
Lukow, Bradley Stephen	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	35 229	41.9500	97 385
Motz, Michael James	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	37 484	41.9500	84 196
PEDINELLI, FRANCO	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	20 465	41.9500	20 465
PILLA, DOMENICO	4, 5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	120 721	41.9500	305 776
VUICIC, MARY-ALICE	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	27 169	41.9500	75 189
Corporation TomaGold									
<i>Actions ordinaires de catégorie "A"</i>									
Giroux, Maurice	4, 5		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1900	628 082
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.2250	603 082
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.2400	578 082
Stellar Pacific Ventures Inc.	3		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1700	4 900 000
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1900	4 850 000
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.2150	4 800 000
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.2400	4 750 000
Crescent Point Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2013-02-15	D	35 - Dividende en actions	78	36.9900	191 026
Janice & Paul Colborne	PI		O	2013-02-15	I	35 - Dividende en actions	6	36.9900	1 046
Spousal RRSP	PI		O	2013-02-15	I	35 - Dividende en actions	595	36.9900	106 446
Saxberg, Scott	4								
RESP	PI	R	O	2012-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	775	38.9600	775
Cymbria Corporation									
<i>Actions sans droit de vote Class A Shares</i>									
Cymbria Corporation	1		O	2013-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.8900	407 500
			O	2013-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	15.0900	408 000
Dejour Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hodgkinson, Robert	3		O	2013-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	600 000	0.1950	2 850 000
Hodgkinson Equities Corp.	PI		O	2013-02-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(600 000)	0.1950	3 400 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Denison Mines Corp. (formerly International Uranium Corporation)									
<i>Options</i>									
Hochstein, Ronald F.	4, 5		O	2013-02-15	D	52 - Expiration d'options	(9 125)	17.1200	963 475
Detour Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hibbard, Ingrid Jo-Ann	4		O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	20.5050	137 244
DHX Media Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Byrne, Kevin Peter	7		O	2013-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Byrne, Kevin Peter	7		O	2013-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
DragonWave Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McDonald, Timothy	3		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 700	2.2346USD	5 467 026*
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 800	2.1870USD	5 474 826*
Dundee Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Goodman, Ned	4, 5, 3		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 842	30.6500	2 125 292
Dundee Industrial Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Trust Units</i>									
Barrafato, Mario	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		19 167
CAMERON, RANDY B.	5		O	2013-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 275
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		13 275
Cooper, Michael	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		38 333
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		7 250
			O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 601		8 851
Ferstman, Joanne Shari	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		11 667
			O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 269		15 936
GOODALL, ROBERT	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		7 250
			O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 334		8 584
Hayes, Scott	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		18 333
Segal, Leerom	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		11 250
			O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 334		12 584
Sera, Maria Vincenza	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		7 250
			O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 401		9 651
<i>Parts</i>									
CAMERON, RANDY B.	5		O	2013-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500
Dundee International Real Estate Investment Trust									
<i>Droits Deferred Trust Units</i>									
BIERBAUM, DETLEF	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		27 207
Burke, Harold	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		3 333
Cooper, Michael	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		54 022
Cruise, Brydon	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		13 022
GAVAN, JANE	4, 5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		45 706
Goodman, Ned	4, 6		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		12 591
Gulliver, Rene Douglas	5		O	2013-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		10 000
Hogan, Christopher Mark	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		3 964
Jackman, Duncan Newton Rowell	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		13 022
Quesnel, Doug	5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		14 000
Sullivan, John	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		11 916
EcoSynthetix Inc.									
<i>Options</i>									
Bloembergen, Steven	5		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	405 286	0.0786	1 178 072
Electrovaya Inc.									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Das Gupta, Bejoy	4		O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	8 000	0.7100	55 000
Fleet, Bernard	8		O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	8 000	0.7100	24 000
			O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	8 000	0.7100	32 000
McLean, Alexander	4		O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	8 000		24 000
Element Financial Corporation									
<i>Options</i>									
Martin, Karen Lynne	5		O	2012-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	50 000	8.0600	50 000
Enbridge Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blanchard, James Johnston	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	39.0100	10 952
Braithwaite, Joseph Lorne	4		O	2012-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	341	38.3900	7 164
			O	2012-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	314	39.2400	7 478
Kempston Darkes, V. Maureen	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 337	38.4700	12 687
Leslie, David Arthur	4		O	2012-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	38.8900	9 869
			O	2012-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	39.8500	9 938
Opheim, Wanda Marie	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	4 000	12.8600	19 821
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	45.0000	15 821
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	9 800	12.8600	25 621
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 800)	45.0000	15 821
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	1 000	12.8600	16 821
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	45.0000	15 821
Robottom, David Thomas	5		O	2013-02-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	43.7500	47 195
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	35 000	20.2100	82 195
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	44.7500	47 195
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	4 000	20.2100	51 195
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	45.0000	47 195
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	22 500	20.2100	69 695
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 500)	45.0000	47 195
Bonnie Joy Robottom	PI		O	2012-12-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	38.9900	5 006
Shultz, C.E. (Chuck)	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 581	39.3200	31 519
Tutcher, Dan Curtis	4		O	2012-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 206	38.6960USD	193 055
			O	2012-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 164	40.0315USD	194 219
Magic Interests, Inc.	PI		O	2012-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 376	38.6960USD	430 850
			O	2012-12-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 293	40.0315USD	433 143
Williams, Catherine L.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 707	39.3200	27 886
<i>Droits - Deferred Share Units (DSUs)</i>									
Arledge, David Allen	4		O	2012-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	304		41 460
			O	2012-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	743		42 203
			O	2012-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	306		42 509

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-12-14	D	d'actionnariat			
Blanchard, James Johnston	4		O	2012-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	695		43 204
			O	2012-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	674		91 817
			O	2012-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	727		92 544
			O	2012-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	671		93 215
Braithwaite, Joseph Lorne	4		O	2012-12-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	680		93 895
			O	2012-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	258		35 165
			O	2012-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	342		35 507
			O	2012-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	257		35 764
England, James Herbert	4		O	2012-12-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	315		36 079
			O	2012-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	304		41 409
			O	2012-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	664		42 073
			O	2012-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	305		42 378
Fischer, Charles Wayne	4		O	2012-12-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	621		42 999
			O	2012-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84		11 430
			O	2012-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	684		12 114
			O	2012-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88		12 202
Kempston Darkes, V. Maureen	4		O	2012-12-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	629		12 831
			O	2012-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65		8 890
			O	2012-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	342		9 232
			O	2012-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67		9 299
Leslie, David Arthur	4		O	2012-12-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	315		9 614
			O	2012-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	309		
			M	2012-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	309		42 143
			O	2012-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 530		43 673
			O	2012-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	317		43 990
Shultz, C.E. (Chuck)	4		O	2012-12-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 409		45 399
			O	2012-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	266		36 267
			O	2012-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	342		36 609
			O	2012-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	265		36 874
Tutcher, Dan Curtis	4		O	2012-12-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	315		37 189
			O	2012-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	340		46 376
			O	2012-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 391		47 767
			O	2012-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	346		48 113
Williams, Catherine L.	4		O	2012-12-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 301		49 414
			O	2012-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	149		20 350
			O	2012-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	733		21 083
			O	2012-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	153		21 236

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-12-14	D	d'actionnariat 56 - Attribution de droits de souscription	674		21 910
<i>Options \$12.86 (\$25.72) (\$51.44) - February 4, 2014 Expiry</i>									
Opheim, Wanda Marie	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		10 800
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(9 800)		1 000
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		0
<i>Options \$20.21 (\$40.42) - February 19, 2018 Expiry</i>									
Robottom, David Thomas	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(35 000)		35 000
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		31 000
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(22 500)		8 500
Enbridge Income Fund									
<i>Trust Units</i>									
Enbridge Income Fund Holdings Inc.	3		O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 768 000	25.0000	56 491 000
Enbridge Income Fund Holdings Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Braithwaite, Joseph Lorne	4, 7, 6								
RESP @ TD	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	329	23.0400	6 976
RRSP @ TD	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	224	23.0400	5 228
Enbridge Inc.	3		O	2013-02-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	948 000	25.0000	11 242 000
Roberts, Ernest F. H.	4								
BMO Nesbitt Burns ITF Ernest Roberts and/or Adele Roberts	PI		O	2013-02-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	25.0000	27 500
Encana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blackwood, Timothy Paul	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	637	20.7700USD	1 090
Brillon, Sherri	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 600	20.5600	53 509
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 966	20.5800	56 475
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	444	20.5900	56 919
RRSP	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	20.4700	948
Grant, Robert	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 149	20.6300	31 065
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	265	20.4700	31 330
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	835	20.5900	32 165
Henke, Darrin	7		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.2394USD	9 134
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128	20.4900USD	7 422
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	695	20.8000USD	8 117
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	20.4400USD	8 134
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 128	20.7000	32 268
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 128	20.7000	33 396
Ince, Gerald	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	809	20.5800	6 473
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	20.4700	6 477

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit									
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	20.5900	6 610
Jones, John Burton	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	665	20.8500USD	3 646
Keplinger, John Leonard, Jr.	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	608	20.7900USD	12 475
Marsh, Eric Dean	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	365	20.4900USD	46 488
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	723	20.8900USD	47 211
McAllister, Michael	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 368	20.6400	10 058
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	20.4700	10 076
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	20.5900	10 077
McClure, Don Ray	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	262	20.4900USD	13 518
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	647	20.7700	14 165
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	20.4400USD	14 212
Nicks, David Allen	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	493	20.6900USD	960
Oliver, Robert William (Bill)	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 557	20.6000	4 679
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	20.5900	4 688
Sander, Paul Robert	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	20.4700	10 926
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251	20.4900USD	11 177
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	683	21.1500USD	11 860
Schopp, John	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	520	20.5500USD	2 583
Stevenson, William Arthur	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 242	20.5500	38 464
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 592	20.5400	40 056
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	588	20.5900	40 644
Wojahn, Jeff	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 110	20.5600	39 952
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	462	20.5900	40 414
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	586	20.4900USD	41 000
Zemljak, Renee	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	426	20.4900USD	14 658
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	464	20.2900USD	15 122
<i>Deferred Share Units</i>									
Dea, Peter Allen	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		42 100
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 220		32 100

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Farley, Claire Scobee	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		64 295
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 064		54 295
Fowler, Fred John	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		42 171
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 223		32 171
Grant, Robert	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	350		9 220
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2011-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 235		22 235
Nimocks, Suzanne Paquin	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		42 171
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 223		32 171
O'Brien, David Peter	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		157 535
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 514		143 695
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 840		147 535
Oliver, Robert William (Bill)	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 677		70 413
Peeverett, Jane Leslie	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		122 023
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 259		112 023
SAWIN, ALLAN PAUL	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		87 012
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 860		74 287
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 725		77 012
Shaw, Brian Gordon	4		O	2013-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		10 000
Waterman, Bruce G.	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		47 315
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 351		34 590
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 725		37 315
Woitas, Clayton	4, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		64 352
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 066		54 352
Wojahn, Jeff	7, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 991		59 465
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 919		50 474
Zemljak, Renee	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87		2 298
<i>Options</i>									
Blackwood, Timothy Paul	7		O	2012-02-27	D	52 - Expiration d'options	(18 938)		79 450
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(25 750)		53 700
Brillon, Sherri	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	160 023	18.0600	622 226
			O	2012-02-27	D	52 - Expiration d'options	(63 125)		462 203
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(77 250)		544 976
Grant, Robert	7, 5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	103 768	18.0600	332 021
			O	2012-02-27	D	52 - Expiration d'options	(22 725)		228 253
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(38 625)		293 396
Henke, Darrin	7		O	2012-02-27	D	52 - Expiration d'options	(15 250)		0
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	120 631	18.0600	237 331
Ince, Gerald	7, 5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	23 779	18.0600	102 474
			O	2012-02-27	D	52 - Expiration d'options	(8 838)		78 695

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(12 875)		89 599
Keplinger, John Leonard, Jr.	7, 5		O	2012-02-27	D	52 - Expiration d'options	(12 625)		0
Marsh, Eric Dean	7		O	2012-02-27	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		137 275
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(64 375)		72 900
McAllister, Michael	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	222 472	18.0600	497 831
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(77 250)		420 581
McClure, Don Ray	7, 5		O	2012-02-27	D	52 - Expiration d'options	(18 938)		0
Oliver, Robert William (Bill)	7, 5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	139 808	18.0600	571 251
			O	2012-02-27	D	52 - Expiration d'options	(75 750)		431 443
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(77 250)		494 001
Schopp, John	7, 5		O	2012-02-27	D	52 - Expiration d'options	(37 875)		0
Stevenson, William Arthur	7, 5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	43 100	18.0600	228 700
			O	2012-02-27	D	52 - Expiration d'options	(31 563)		185 600
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(45 063)		183 637
Wojahn, Jeff	7, 5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	282 426	18.0600	1 124 326
			O	2012-02-27	D	52 - Expiration d'options	(113 625)		841 900
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(154 500)		969 826
Zemljak, Renee	7		O	2012-02-27	D	52 - Expiration d'options	(21 463)		0
Restricted Share Units									
Blackwood, Timothy Paul	7		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 446		20 623
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	148		9 935
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	242		10 177
Brillon, Sherri	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 084		64 508
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	572		37 535
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	889		38 424
Grant, Robert	7, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 915		36 345
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	331		19 022
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	408		19 430
Henke, Darrin	7		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 803		37 785
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	285		18 539
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	443		18 982
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 663		43 224
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	528		23 193
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	368		23 561
Ince, Gerald	7, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 752		14 850
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	98		6 926
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172		7 098
Jones, John Burton	7		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 357		16 198
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	107		7 647
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194		7 841
Keplinger, John Leonard, Jr.	7, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 357		16 520
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	120		7 970

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-12-31	D	d'actionnariat			
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	193		8 163
Marsh, Eric Dean	7		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 338		54 141
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	328		24 180
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	623		24 803
McAllister, Michael	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 263		96 679
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	331		58 450
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	576		59 026
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 390		60 416
McClure, Don Ray	7, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 661		15 404
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120		7 566
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	177		7 743
Nicks, David Allen	7		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 357		14 282
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66		5 764
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161		5 925
Oliver, Robert William (Bill)	7, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 789		58 077
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	572		34 518
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	770		35 288
Sander, Paul Robert	7		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 803		38 107
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	297		18 861
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	443		19 304
Schopp, John	7, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 803		38 107
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	297		18 861
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	443		19 304
Stevenson, William Arthur	7, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 026		19 834
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	221		12 542
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	266		12 808
Wojahn, Jeff	7, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 036		128 476
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 317		80 623
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 817		82 440
Zemljak, Renee	7		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 018		37 180
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	328		19 717
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	445		20 162

Rights - Performance Share Unit Plan

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Blackwood, Timothy Paul	7		O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 383)		6 209
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 277)		
			M	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 277)		4 932
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 223		10 155
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	223		8 511
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81		8 592
Brillon, Sherri	5		O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 178)		49 732
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 767)		44 965
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 964)		40 001
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(7 715)		32 286
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	52 168		84 454
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	745		52 331
			O	2012-12-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	313		
			M	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	313		52 644
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	266		52 910
Grant, Robert	7, 5		O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 607)		25 023
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 410)		22 613
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 872)		19 741
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 539)		16 202
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 829		50 031
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	377		26 327
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	181		26 508
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	122		26 630
Henke, Darrin	7		O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 301)		12 560
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 448)		10 112
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 402		19 514
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	501		17 706
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	155		17 861
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 191)		6 225
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 326		45 551
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110		9 416
Ince, Gerald	7, 5		O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 192)		3 608
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(851)		2 757
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 876		6 633
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	111		4 746
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54		4 800
Jones, John Burton	7		O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 811)		4 516
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(922)		3 594
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 179		7 773
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	171		6 269
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	58		6 327

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Keplinger, John Leonard, Jr.	7, 5	O		2013-02-18	D	d'actionnariat			
						38 - Rachat ou annulation	(1 634)	4 587	
						38 - Rachat ou annulation	(1 029)	3 558	
						56 - Attribution de droits de souscription	4 179	7 737	
Marsh, Eric Dean	7	O		2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154		6 156
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65		6 221
						38 - Rachat ou annulation	(1 732)		30 814
						38 - Rachat ou annulation	(2 597)		28 217
McAllister, Michael	5	O		2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 821)		25 396
						38 - Rachat ou annulation	(5 364)		20 032
						56 - Attribution de droits de souscription	58 675		78 707
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	409		32 180
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	179		32 359
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187		32 546
McClure, Don Ray	7, 5	O		2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 942)		30 807
						38 - Rachat ou annulation	(2 913)		27 894
						38 - Rachat ou annulation	(2 872)		25 022
						38 - Rachat ou annulation	(4 998)		20 024
						56 - Attribution de droits de souscription	72 526		92 550
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	455		32 395
Nicks, David Allen	7	O		2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	181		32 576
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	173		32 749
						38 - Rachat ou annulation	(2 032)		5 050
						38 - Rachat ou annulation	(1 029)		4 021
Oliver, Robert William (Bill)	7, 5	O		2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 831		7 852
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	192		7 017
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65		7 082
						38 - Rachat ou annulation	(568)		911
Sander, Paul Robert	7	O		2013-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 179		5 090
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36		1 479
						38 - Rachat ou annulation	(2 648)		44 339
						38 - Rachat ou annulation	(3 972)		40 367
						38 - Rachat ou annulation	(4 964)		35 403
						38 - Rachat ou annulation	(6 680)		28 723
Sander, Paul Robert	7	O		2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 578		74 301
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	620		46 443
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	313		46 756
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	231		46 987
Sander, Paul Robert	7	O		2012-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 742)		13 352
						38 - Rachat ou annulation	(2 554)		10 798
						56 - Attribution de droits de souscription	9 402		20 200
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	542		18 932

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162		19 094
Schopp, John	7, 5		O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 742)		13 352
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 554)		10 798
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 402		20 200
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	542		18 932
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162		19 094
Stevenson, William Arthur	7, 5		O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 607)		18 906
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 410)		16 496
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 915)		14 581
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 311)		12 270
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 051		26 321
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	376		20 312
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121		20 433
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80		20 513
Wojahn, Jeff	7, 5		O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 237)		95 032
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(6 356)		88 676
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(11 435)		77 241
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(15 770)		61 471
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	92 071		153 542
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	993		98 003
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	721		98 724
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	545		99 269
Zemljak, Renee	7		O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 474)		29 575
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 710)		25 865
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 821)		23 044
			O	2013-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 833)		19 211
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	34 036		53 247
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	584		31 736
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	179		31 915
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	134		32 049
<i>Shareholder Appreciation Rights</i>									
Blackwood, Timothy Paul	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	27 782	17.9500USD	78 782
Henke, Darrin	7		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 006	17.9500USD	308 906
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(51 500)		257 406
Jones, John Burton	7		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 225	17.9500USD	115 475
Keplinger, John Leonard, Jr.	7, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 225	17.9500USD	125 707
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(22 532)		103 175
Marsh, Eric Dean	7		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	156 050	17.9500USD	325 901
McClure, Don Ray	7, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 373	17.9500USD	134 823
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(25 750)		109 073
Nicks, David Allen	7		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 225	17.9500USD	107 125
Sander, Paul Robert	7		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 006	17.9500USD	341 281
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(64 375)		276 906

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Schopp, John	7, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 006	17.9500USD	341 281
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(35 625)		305 656
Zemljak, Renee	7		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	90 520	17.9500USD	321 864
			O	2013-02-24	D	52 - Expiration d'options	(32 188)		289 676
Endeavour Silver Corp.									
<i>Options</i>									
Devlin, Barry	5		O	2013-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
<i>Performance Units</i>									
de Wilde, Lisa	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381		5 313
		R	O	2012-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(5 313)	8.2700	0
Pantelidis, James	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	952		13 282
		R	O	2012-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(13 282)	8.2700	0
Patava, Miroslav Jerry	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	476		6 641
		R	O	2012-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 641)	8.2700	0
Pearce, Roy	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	476		6 641
		R	O	2012-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 641)	8.2700	0
Rousseau, Michael Stewart	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	476		6 641
		R	O	2012-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 641)	8.2700	0
Enerflex Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beebe, Bradley	5								
ESPP	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	615		1 090
Fraelic, Jerry	5								
ESPP	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7		653
Funk, Laurelle	5								
ESPP	PI		O	2012-11-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336		336
Graham, Steven	5								
ESPP	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(272)		0
Harbilas, James	5								
ESPP	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	385		793
Ionel, Carol Ann	5								
ESPP	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	436		884
Moore, William Angus	5								
ESPP	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8		496
Paravi, Anna	7								
ESPP	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	360		1 135
Philippon, Curtis	5								
ESPP (NREG)	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	909		2 276
ESPP (RRSP)	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	896		1 612

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Reyes, Catherine Blanca	5								
ESPP	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	783		1 223
Rossiter, Marc Edward	5								
ESPP	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	380		1 248
Stewart, Gregory Dean	5								
ESPP	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	292		632
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Beebe, Bradley	5		O	2013-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	126		11 886
Goertzen, John Blair	4, 5		O	2013-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	542		51 261
Harbilas, James	5		O	2013-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	230		21 785
Moore, William Angus	5		O	2013-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151		14 310
Stewart, Gregory Dean	5		O	2013-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	113		10 679
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Indexplus Dividend Fund	1		O	2013-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	8.0300	669 695
			O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	7.9400	675 495
			O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	7.8600	677 795
			O	2013-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	7.7400	680 595
			O	2013-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	8.2600	661 795
			O	2013-02-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	8.1900	664 395
			O	2013-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	8.0500	667 895
Enerplus Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caza, Jo-Anne M.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	676	13.4700	17 274*
Kehrig, Robert Anthony	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	177	13.1600	3 397*
Non REgistered - Spouse	PI		O	2013-02-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	13.2599	
			M	2013-02-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	13.1599	11 243*
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	143	12.9500	6 243*
Martin, Douglas R.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	426	13.1800	8 675*
EnerVest Diversified Income Trust									
<i>Bons de souscription</i>									
Chernoff, M. Bruce	3								
Chernoff Charitable Foundation	PI		O	2013-02-22	C	55 - Expiration de bons de souscription	(2 638)		0
Equitable Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Farella, Isabelle	5		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18		18*
			O	2012-12-31	D	36 - Conversion ou échange	11		29*
Leland, Brian	7		O	2012-12-31	D	36 - Conversion ou échange	40		
			M	2012-12-31	D	36 - Conversion ou échange	15		40*
Moor, Andrew	5		O	2012-12-31	D	36 - Conversion ou échange	46		62 913*
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Beutel, Austin Cecil	4, 6, 5		O	2012-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	918	27.2300	3 673*

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58		3 731*
Kirzner, Eric Franklin	4		O	2012-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	918	27.2300	3 673*
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58		3 731*
Exploration Knick inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lavery, Mitchell Ernest	4		O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.0200	163 335
Exploration Minière MacDonald Ltée									
<i>Options</i>									
Butler, Hadyn	4		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1000	2 830 000
Iannone, Alex	4		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	45 000	0.1000	
			M	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	380 000
Liabotis, Peter	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	
			M	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	465 000	0.1000	1 395 000
McKinnon, Jacob	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	465 000	0.1000	
			M	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1000	2 320 000
McKinnon, Kirk	4, 5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	700 000	0.1000	
			M	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.1000	8 025 000
Sanderson, John Peter	4		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	215 000	0.1000	
			M	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1000	2 085 000
Scherba, Craig	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	
			M	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.1000	1 295 000
Schler, Richard	4, 5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1000	
			M	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	650 000	0.1000	7 140 000
Yarie, Quentin	4, 5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	900 000	0.1000	
			M	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.1000	1 680 000
Exploration Typhon Inc.									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.0950	2 723 600
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	0.0950	2 716 600
Faircourt Gold Income Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	6.3600	4 700
Fairfax Financial Holdings Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Wacek, Michael	7		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	379.9900USD5	261
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	380.0000USD5	461
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450	380.0000USD5	911
<i>Options</i>									
Clarke, Peter	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	1 326	376.9800	6 351
Fiducie de Placement Immobilier Dundee									
<i>Droits deferred trust units</i>									
Barrafato, Mario	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		58 239
BIERBAUM, DETLEF	4		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		29 067
Charter, Donald Kinloch	4, 6		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		17 136
Cooper, Michael	4, 5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		133 784
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		30 488
Ferstman, Joanne Shari	4, 6		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		18 779
GOODALL, ROBERT	4		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		24 329
Goodman, David Jason	4, 7		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		21 035
Goodman, Ned	4		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		76 632
Jackman, Duncan Newton Rowell	4		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		22 810
Radic, Ana	5		O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
TWEEDY, ROBERT	4		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		19 543

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Goodman, Ned	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 006		48 950
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, William D.	4		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	28.9100	5 050
BMO Nesbitt Burns Inc.	PI		O	2010-05-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	29.0000	2 500
Nancy Anderson	PI		O	2013-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	28.9400	4 300
Bogart, Thomas A.	5		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	29 000	27.7000	41 044
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 000)	29.0000	12 044
			O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	20 000	20.0800	32 044
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	29.0000	12 044
De Paoli, Mary	5		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	8 200	27.7000	8 200
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	29.1350	2 000
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	29.1300	0
Kicinski, Stephen	5		O	2007-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-26	D	51 - Exercice d'options	12 000	20.0800	12 000
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	28.1200	0
Strain, Kevin	5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	7 100	27.7000	8 542
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	29.0000	1 442
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	2 500	20.0800	3 942
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	29.0000	1 442
<i>Options</i>									
Accum, Claude	5		O	2013-02-26	D	50 - Attribution d'options	31 915	28.2000	320 799
Blair, Carolyn Diane	5		O	2013-02-26	D	50 - Attribution d'options	21 277	28.2000	63 770
Bogart, Thomas A.	5		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	(29 000)	27.7000	362 237
			O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	20.0800	342 237
			O	2013-02-26	D	50 - Attribution d'options	31 915	28.2000	374 152
Connor, Dean	4, 5		O	2013-02-26	D	50 - Attribution d'options	168 440	28.2000	1 188 243
De Paoli, Mary	5		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	(8 200)	27.7000	164 338
			O	2013-02-26	D	50 - Attribution d'options	21 277	28.2000	185 615
Dougherty, Kevin	5		O	2013-02-26	D	50 - Attribution d'options	51 419	28.2000	754 528
Kicinski, Stephen	5		O	2013-02-26	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	20.0800	70 013
Strain, Kevin	5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(7 100)	27.7000	154 851
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	20.0800	152 351
<i>Parts Incentive Share Units</i>									
Thompson, Westley	5		O	2013-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(41 402)		0
<i>Parts Performance Share Units</i>									
Accum, Claude	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(14 976)	29.0000	2 237
			O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 237)		0
Bogart, Thomas A.	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(14 976)	29.0000	2 238
			O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 238)		0
Connor, Dean	4, 5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(28 287)	29.0000	4 226
			O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 226)		0
De Paoli, Mary	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 912)	29.0000	435
			O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(435)		0
Dougherty, Kevin	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(23 294)	29.0000	3 481
			O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 481)		0
Freyne, Colm Joseph	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(14 976)	29.0000	2 238
			O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 238)		0
Gubbay, Keith	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 480)	29.0000	520
			O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(520)		0
Kicinski, Stephen	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 080)	29.0000	311
			O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(311)		0
Peacher, Stephen	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(26 091)	29.0000	3 899

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Initié									
Saunders, Mark	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 899)		0
Strain, Kevin	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(9 152)	29.0000	1 367
Thompson, Westley	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 367)		0
			O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 120)	29.0000	466
			O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(466)		0
			O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(38 267)	29.0000	5 718
			O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 718)		0
Parts Restricted Share Units									
De Paoli, Mary	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 347)	29.0000	0
Gubbay, Keith	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	29.0000	0
Kicinski, Stephen	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 391)	29.0000	0
Strain, Kevin	5		O	2013-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 586)	29.0000	0
Parts Sun Shares									
Accum, Claude	5		O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23 365	28.8900	76 439
Blair, Carolyn Diane	5		O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 577	28.8900	44 463
Bogart, Thomas A.	5		O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23 365	28.8900	76 439
Connor, Dean	4, 5		O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123 313	28.8900	274 776
De Paoli, Mary	5		O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 577	28.8900	35 978
Dougherty, Kevin	5		O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37 643	28.8900	111 532
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dickinson, Neil Robert	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	3 121	19.7500	9 037
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	26.0600	8 837
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 450)	26.0500	7 387
Guridi, Sebastian Tomas	5		O	2012-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 748
<i>Options</i>									
Dickinson, Neil Robert	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	19.7500	252 875
Guridi, Sebastian Tomas	5		O	2012-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			87 936
<i>Performance Share Units</i>									
Guridi, Sebastian Tomas	5		O	2012-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 680
First Majestic Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Polman, Raymond L.	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	10 400	3.7400	155 600
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	18.0000	145 200
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	9 700	3.7400	154 900
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 700)	18.0000	145 200
<i>Options</i>									
Polman, Raymond L.	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(10 400)	3.7400	339 600
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(9 700)	3.7400	329 900
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Calder, Brendan	4		O	2013-02-22	D	97 - Autre	(200)		14 200
Patterson, D. Scott	5		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	31.5000	647 090
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	31.5200	646 590
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	31.5500	646 290
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	31.5000	645 990
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	31.4500	645 790
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 500)	31.5000	625 290
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	31.5100	623 490
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	31.5400	622 390

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	31.5500	621 190
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	31.5800	620 990
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	31.5900	620 490
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	31.6000	614 790
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	31.5000	608 690
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	31.5100	608 290
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	31.5200	607 590
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	31.5500	604 690
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	31.5600	604 490
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	31.5700	603 790
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	31.5800	602 490
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.5900	602 390
Rogers, Steve	4, 2								
1054329 Ontario Limited	PI		O	2013-02-22	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(66 504)		0
Four Box Holdings Inc.	PI		O	2013-02-22	C	90 - Changements relatifs à la propriété	66 504		434 008
Roy, Kevin	2								
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	31.5000	42 400
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.6500	42 300
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	31.6500	41 800
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	31.7400	40 800
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	31.8500	40 300
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	31.9000	39 800
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	31.9900	39 300
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	32.0000	38 800
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	32.2500	38 600
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	32.1100	38 100
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.1500	38 000
<i>Actions privilégiées</i>									
Calder, Brendan	4		O	2013-02-22	D	97 - Autre	(40)		2 840
Natale, Michael	5								
RRSP	PI		O	2013-02-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	25.5000USD	8 100
Rogers, Steve	4, 2								
1054329 Ontario Limited	PI		O	2013-02-22	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(17 300)		0
Four Box Holdings Inc.	PI		O	2013-02-22	C	90 - Changements relatifs à la propriété	17 300		25 900
Fonds de placement immobilier BTB									
<i>Débitures convertibles Série E</i>									
Beauchamp, Normand	4								
Capital NDSL inc.	PI		O	2006-09-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 40 000.00	100.0000	\$ 40 000.00
			O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 000 000.00	99.6736	\$ 1 040 000.00
Sarah Levy Edery	PI		O	2006-09-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 70 000.00	100.0000	\$ 70 000.00
Garcia, Claude	4		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 16 000.00	99.7987	\$ 28 500.00
Léonard, Michel	4, 5								
Les Placements M.L. Léonard inc.	PI		O	2006-09-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 12 500.00	100.0000	\$ 12 500.00
Lord, Richard	4		O	2006-09-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 12 500.00	100.0000	\$ 12 500.00
<i>Parts de fiducie</i>									
Cyr, Benoit	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	620		9 482
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD									
<i>Parts</i>									
Carpani, Mark Joseph	5		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	11.9534	16 000
Fortis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fortress Paper Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A voting without par value</i>									
Porteur inscrit									
Haughey, Douglas J.	4		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	33.5400	10 000
Leeners, Michele Irene	7		O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 558)	33.8000	16 534
Fortune Minerals Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kemp, Julian	5		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4700	18 000*
FPI Granite Inc.									
<i>Restricted Share Units</i>									
Heslip, Thomas Hugh	4, 5		O	2013-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-15	D	36 - Conversion ou échange	26 440		26 440
			O	2013-02-15	D	35 - Dividende en actions	117	39.2400	26 557
Freehold Royalties Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian National Railway Company, Administrator of the CN T	3								
Rife Resources Ltd.	PI		O	2013-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24 529	21.9100	3 863 275
Front Street Flow-Through 2013-I Limited Partnership - FSFT 2013-I National Class									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Selke, Gary Peter	4, 5		O	2013-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 000	25.0000	4 000
Genworth MI Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cheung, Samantha	5		O	2013-02-19	D	46 - Contrepartie de services	289	24.9400	2 134
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2013-02-19	D	46 - Contrepartie de services	7 786	24.9400	39 756
Kirby, Robert	7		O	2013-02-19	D	46 - Contrepartie de services	289	24.9400	461
Levings, Stuart Kendrick	5		O	2013-02-19	D	46 - Contrepartie de services	662	24.9400	7 207
MacDonald, Gordon	7		O	2013-02-19	D	46 - Contrepartie de services	311	24.9400	1 736
Macdonell, Winsor James	5		O	2013-02-19	D	46 - Contrepartie de services	331	24.9400	6 395
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2013-02-19	D	46 - Contrepartie de services	808	24.9400	10 387
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2013-02-19	D	46 - Contrepartie de services	580	24.9400	7 314
Noonan, Susan Ellen	7		O	2013-02-19	D	46 - Contrepartie de services	289	24.9400	1 665
Sweeney, Craig	5		O	2013-02-19	D	46 - Contrepartie de services	311	24.9400	2 168
<i>Performance Share Unit</i>									
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(10 014)	24.9400	29 542
Levings, Stuart Kendrick	5		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(2 503)	24.9400	7 997
MacDonald, Gordon	7		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(1 252)	24.9400	3 223
Macdonell, Winsor James	5		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(1 252)	24.9400	4 842
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(2 973)	24.9400	9 241
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(2 190)	24.9400	6 222
<i>Restricted Share Units</i>									
Carbonelli, Cecilia	7		O	2013-02-19	D	46 - Contrepartie de services	(581)	24.9400	1 434
Cheung, Samantha	5		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(542)	24.9400	1 796
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(4 956)	24.9400	28 108
Kirby, Robert	7		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(542)	24.9400	1 810
Levings, Stuart Kendrick	5		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(1 239)	24.9400	4 456
MacDonald, Gordon	7		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(582)	24.9400	1 798
Macdonell, Winsor James	5		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(620)	24.9400	2 608
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(1 510)	24.9400	6 679
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(1 085)	24.9400	1 696
Noonan, Susan Ellen	7		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(542)	24.9400	1 395
Sweeney, Craig	5		O	2013-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(582)	24.9400	1 895
Gluskin Sheff + Associates Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Beeston, Paul	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	40		6 788
CARTY, DONALD	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	13		8 804
Gobert, Wilfred Arthur	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	13		11 230
Solway, Herbert	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	40		14 864
Themens, Pierre-Andre	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	13		11 577
Wallin, Pamela	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	13		11 156
Weiss, Robert Samson	4		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	40		16 317
GMP Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cicccone, Leo	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 141	5.9483	8 856
Sullivan, Kevin M.	4, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 141	5.9490	3 870
Goldcorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BERGERON, BRENT	5		O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(300)	33.2200	103
Telfer, Ian William	4, 5		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	33.7000	89 750
Golden Queen Mining Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clay, Thomas Moragne	4		O	2013-02-22	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	493 582		1 504 979*
Goodfellow Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Garcia, Claude	4		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.0500	16 900
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.0500	17 300
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	9.1900	18 100
GOODFELLOW, CHARLES RICHARD	4, 5		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	9.1500	579 492
Groupe Canam Inc									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bernard, Mario	5		O	2013-02-27	D	97 - Autre	6 259	7.0700	94 307
Dussault, Serge	5		O	2013-02-27	D	97 - Autre	1 195	7.0700	1 444
GRUPE CANAM INC.	1		O	2013-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 735	6.7500	5 735
Lapointe, Robin	5		O	2013-02-27	D	97 - Autre	2 886	7.0700	15 722
Nadeau, Joël	5		O	2013-02-27	D	97 - Autre	2 241	7.0700	23 215
Poirier, Jean-Réal	5		O	2013-02-27	D	97 - Autre	1 569	7.0700	22 513
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	935	7.1000	935
<i>Options</i>									
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(935)	7.1000	76 672
Groupe TMX Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kloet, Thomas Archie	4, 5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	7 700	40.5300	25 200
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	54.0000	20 200
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	54.0500	17 500
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	7 400	28.6700	24 900
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	54.0500	17 500
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	5 600	28.6700	23 100
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	54.0000	17 500
Miquelon, Alain	5		O	2013-02-19	D	51 - Exercice d'options	2 000	40.5300	2 125
			O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	3 375	40.5300	3 500
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	55.4200	1 125
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	55.3000	125
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	1 000	40.5300	4 500
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	54.2220	3 500
Pel, Sharon Christina	5		O	2013-02-26	D	51 - Exercice d'options	4 697	40.5300	11 137

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-26	D	51 - Exercice d'options	1 100	48.2200	12 237
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 797)	53.7000	9 440
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	53.7200	8 440
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	53.6500	7 540
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	53.8500	6 440
			O	2013-02-27	D	51 - Exercice d'options	6 519	28.6700	12 959
			O	2013-02-27	D	51 - Exercice d'options	2 000	40.5300	14 959
			O	2013-02-27	D	51 - Exercice d'options	3 781	48.2200	18 740
			O	2013-02-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 519)	53.7000	12 221
			O	2013-02-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	53.7500	10 221
			O	2013-02-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 781)	53.9400	6 440
Ptasznik, Michael Steven	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	6 984	28.6700	7 662
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	7 829	40.5300	15 491
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 984)	53.9536	8 507
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 829)	53.8054	678
Sinclair, Eric	5		O	2012-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	7 993	48.2000	7 993
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	54.0100	6 993
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	54.1000	4 993
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	54.0700	1 993
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 993)	54.0270	0
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Cowan, Kevan Blair	5		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	120	50.8540	15 377
Gosbee, George Frederick John	4		O	2012-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 292	49.9643	1 292
Hatanaka, William	4		O	2012-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 712	49.9643	1 712
Hoffman, Brenda Lee	5		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	360	50.8540	46 073
Hukezalie, Mary Lou	5		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	50.8540	527
Kloet, Thomas Archie	4, 5		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	353	50.8540	45 270
Linton, William	4		O	2012-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 468	49.9643	1 468
Pel, Sharon Christina	5		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	45	50.8540	5 743
Ptasznik, Michael Steven	5		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	234	50.8540	29 954
Sinclair, Eric	5		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	79	50.8540	10 159
Sullivan, Kevin M.	4		O	2012-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 305	49.9643	1 305
Walsh, Anthony P.	4		O	2012-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 365	49.9643	1 365
Winograd, Charles	4		O	2012-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 110	49.9643	2 110
<i>Options</i>									
Kloet, Thomas Archie	4, 5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(7 700)	40.5300	257 290
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(7 400)	28.6700	249 890
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(5 600)	28.6700	244 290
Miquelon, Alain	5		O	2013-02-19	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	40.5300	60 977
			O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	(3 375)	40.5300	57 602
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	40.5300	56 602
Pel, Sharon Christina	5		O	2013-02-26	D	51 - Exercice d'options	(4 697)	40.5300	59 882
			O	2013-02-26	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	48.2200	58 782
			O	2013-02-27	D	51 - Exercice d'options	(6 519)	28.6700	52 263
			O	2013-02-27	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	40.5300	50 263
			O	2013-02-27	D	51 - Exercice d'options	(3 781)	48.2200	46 482
Ptasznik, Michael Steven	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(6 984)	28.6700	74 785
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(7 829)	40.5300	66 956
Sinclair, Eric	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(7 993)	48.2000	80 061

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
GSI Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buckley, Robert	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	36 667		223 603
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(12 202)	10.0000USD	211 401
Guyana Goldfields Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Noone, Daniel Joseph	4		O	2013-02-22	D	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	20 000	3.4000	210 200
Sheridan, Patrick John	4		O	2013-02-22	D	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	345 000	3.4000	5 073 234
GWR Global Water Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tedesco, David Tedesco	7		O	2012-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			148 900
Héroux-Devtek Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arsenault, Stephane	5		O	2013-02-27	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 515	8.3500	19 147
Bélanger, Réal	5		O	2013-02-27	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 267	8.3500	205 105
Brassard, Martin	5		O	2013-02-27	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 796	8.3500	224 913
Gauvin, Patrice	5		O	2013-02-27	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 591	8.3500	11 037
GUÉRIN, GILBERT	5		O	2013-02-27	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 105	8.3500	15 113
ROBILLARD, Michel	5		O	2013-02-27	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	903	8.3500	7 393
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Decina, Pino	5		O	2013-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	57.9832	569
Pino Decina RSP	PI		O	2013-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	57.9832	251
Holland, Marie	5		O	2013-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	57.9832	708
Home Capital Group Inc.	1		O	2013-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	57.0200	1 000
			O	2013-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	57.0200	0
			O	2013-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	57.6500	2 000
			O	2013-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	57.6500	0
			O	2013-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	57.6900	2 000
			O	2013-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	57.6900	0
			O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	58.5000	1 000
			O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	58.5000	0
			O	2013-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	59.2500	2 000
			O	2013-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	59.2500	0
			O	2013-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	59.6500	1 000
			O	2013-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	59.6500	0
			O	2013-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	59.7500	1 000
			O	2013-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	59.7500	0
Hong, John	5								
John Hong RSP	PI		O	2013-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	57.9832	371
Parker, Gregory	5								
Greg Parker RSP	PI		O	2013-02-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			225
Purba, Sanjiv	5		O	2013-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	57.9832	1 463
Reid, Martin	5		O	2013-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	57.9832	6 338

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2013-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	60	57.9832	167 564
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Falk, William	4		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	42	59.5300	1 230
Marsh, John M.	4		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	189	59.5300	2 993
Mitchell, Robert A.	4		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	252	59.5300	4 219
Smith, Kevin	4		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	714	59.5300	8 823
<i>Options</i>									
Ahlvik, Christer	5		O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	2 000	58.8600	27 000
Blowes, Robert	5		O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	5 000	58.8600	25 000
Copperthwaite, Stephen	5		O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	2 000	58.8600	17 000
Decina, Pino	5		O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	5 000	58.8600	35 000
Harry, John Roberts Komar	5		O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	2 000	58.8600	57 000
Holland, Marie	5		O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	2 000	58.8600	12 000
Hong, John	5		O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	2 000	58.8600	12 000
Mosko, Brian Robert	5		O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	5 000	58.8600	55 000
Parker, Gregory	5		O	2013-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
			O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	2 000	58.8600	7 000
Purba, Sanjiv	5		O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	2 000	58.8600	12 000
Reid, Martin	5		O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	15 000	58.8600	85 000
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	20 000	58.8600	85 000
Huntingdon Capital Corp.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Doyle, Donald Gregory	4		O	2013-02-21	D	46 - Contrepartie de services	80	12.4000	63 590
George, Zachary R.	4, 5		O	2013-02-21	D	46 - Contrepartie de services	80	12.4000	162 750
Goodman, Gary Michael	4		O	2013-02-21	D	46 - Contrepartie de services	80	12.4000	75 688
Hutcheson, Robert Scott	4		O	2013-02-21	D	46 - Contrepartie de services	80	12.4000	58 321
Lorber, David	4		O	2013-02-21	D	46 - Contrepartie de services	80	12.4000	20 776
Rappa, David	4		O	2013-02-21	D	46 - Contrepartie de services	80	12.4000	1 186
Huntingdon Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Fried, Albert	3		O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 300		1 377 100
IAMGOLD Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dengler, W. Robert	4								
W.R. Dengler Limited	PI		O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	7.6500	22 000
			O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.7100	27 000
			O	2013-02-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.8242	32 000
<i>Options</i>									
Banducci, Carol	5		O	2013-02-26	D	50 - Attribution d'options	105 000	7.6800	451 967
carreau, robert	5		O	2013-02-26	D	50 - Attribution d'options	70 000	7.6800	105 000
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2013-02-26	D	50 - Attribution d'options	350 000	7.6800	975 000
Little, Benjamin Richard	5		O	2013-02-26	D	50 - Attribution d'options	70 000	7.6800	154 921
Snow, Jeffery Alexander	5		O	2013-02-26	D	50 - Attribution d'options	70 000	7.6800	217 816
<i>Performance Share Units</i>									
Banducci, Carol	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		43 800
carreau, robert	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		17 000
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 000		95 000
Little, Benjamin Richard	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		17 805
MacDougall, Craig Stephen	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		26 000
Miville-Deschênes, Denis	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		22 030
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		34 030
Olmsted, Paul Burton	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		20 975
Snow, Jeffery Alexander	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		20 940
Stothart, Peter Gordon	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		44 780
Zangari, Lisa Michelina	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		20 495

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Restricted Share Awards</i>									
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	85 000		160 000
Stohtart, Peter Gordon	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 500		6 500
Iconic Minerals Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
KERN, RICHARD RAY	4, 5		O	2013-02-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.0500	1 500 000
<i>Bons de souscription</i>									
KERN, RICHARD RAY	4, 5		O	2013-02-27	D	53 - Attribution de bons de souscription	1 000 000	0.1500	1 500 000
IMAX Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Foster, Greg	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	18 398	4.4000	44 398
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 398)	25.8300USD	26 000
MacNeil, Edward	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	6 000	6.8600USD	6 000
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	26.0000USD	0
Vance, Jeff	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	5 250	6.8600USD	5 250
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 250)	26.0200USD	0
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	4 375	2.8700USD	4 375
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 375)	26.0200USD	0
Welton, Mark	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	30 000	6.8600USD	30 000
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	25.8300USD	0
<i>Droits stock appreciation rights</i>									
Foster, Greg	5		O	2013-02-22	D	59 - Exercice au comptant	(50 000)		50 000
<i>Options 1:1</i>									
Foster, Greg	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(18 398)	4.4000USD	600 000
MacNeil, Edward	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	6.8600USD	108 250
Vance, Jeff	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(5 250)	6.8600USD	79 125
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(4 375)	2.8700USD	74 750
Welton, Mark	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	6.8600USD	210 000
Immobilier Granite Inc.									
<i>Restricted Share Units</i>									
Heslip, Thomas Hugh	4, 5		O	2013-02-15	D	36 - Conversion ou échange	(26 440)		0
Inca One Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roehlig, Axel Gunther Ruediger	4		O	2010-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Gunther Roehlig RRSP	PI		O	2010-02-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 600	0.0950	57 600
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2013-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	12.6600	31 427 188
			O	2013-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.4500	31 427 788
			O	2013-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.5000	31 428 188
			O	2013-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	12.4500	31 430 188
			O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.5000	31 430 988
			O	2013-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	12.4200	31 432 388
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boulet, Jean-François	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	2 000	19.2300	2 583
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	36.9700	583
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	3 500	32.0800	4 083
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	36.8600	583
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	1 750	26.0300	2 333
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 750)	36.9200	583
BOUWERS, Gerald	7		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	20 000	28.7200	38 000
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	36.7600	18 000
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	30 000	30.2200	48 000
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	36.7600	18 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	12 500	19.2300	30 500
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	36.7600	18 000
Chabot, René	5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	16 000	23.4400	18 332
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	37.0000	2 332
Stickney, Michael Lee	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	20 000	23.4400	36 300
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	36.9400	16 300
Options									
Boulet, Jean-François	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	19.2300	28 250
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	32.0800	24 750
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(1 750)	26.0300	23 000
BOUWERS, Gerald	7		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	28.7200	207 000
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	30.2200	177 000
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	19.2300	164 500
Chabot, René	5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	23.4400	176 000
Stickney, Michael Lee	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	23.4400	227 000
Innovative Composites International Inc.									
Options									
Ball, Terry Lewis	4, 5		O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.2000	2 256 000
Colburn, John Brian	4		O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2000	865 000
Greiss, Sami K.	4, 5		O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.2000	1 100 000
Keeley, Kenneth A.	4		O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2000	745 000
Pulte, Robert	4		O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2000	625 000
Wray, Fraser	4		O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2000	580 000
Intact Corporation financière									
Actions ordinaires									
Pontbriand, Marc	5		O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	55.1500	
			M	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	65.1500	9 619
International Forest Products Limited									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
Mittag, Andrew K.	4		O	2012-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.0900	100
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.1100	200
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.1300	500
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.1400	1 000
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.1400	1 300
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	9.1900	5 000
InterRent Real Estate Investment Trust									
Deferred Units									
Awrey, Brian	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 076		61 028
McGahan, Michael Darryl	4, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 762		645 137
Millar, Curt	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 866		97 558
IOU Financial Inc.									
Bons de souscription									
Palos Management Inc.	3		O	2013-02-19	D	46 - Contrepartie de services	104 534	0.4000	403 095
IROC Energy Services Corp.									
Actions ordinaires									
Troob Capital Management LLC	3								
Cougar Long Short Equity Fund Ltd.	PI		O	2013-02-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	2.3622	1 254 950
TCM MPS Ltd. SPC - Distressed Segregated Portfolio	PI		O	2013-02-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.3767	761 146
			O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(88 540)	2.9476	672 606
TCM MPS Series Fund LP - Crossways Series	PI		O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	2.9450	731 919
TCM MPS Series Fund LP - Distressed Series	PI		O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(286 460)	2.9476	2 045 943
TCM MPS Series Fund LP - Lincoln Series	PI		O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(338 050)	2.9490	0
TCM Spectrum Fund LP	PI		O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	2.9466	189 932
Isotechnika Pharma Inc.									
Actions ordinaires									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Aspeslet, Launa	5		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.0450	129 100
Ivanhoe Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cabrera, Carlos	4		O	2010-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-21	D	97 - Autre	333 333		333 333
<i>Droits Restricted Share Unit</i>									
Cabrera, Carlos	4		O	2010-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	521 226		521 226
<i>Options</i>									
Cabrera, Carlos	4		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	2 950 340	0.7400	3 950 340
Chua, Patrick	5		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	137 825	0.7400	683 510
Duff, Marlene	5		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	355 541	0.7400	704 075
Kuhach, Joseph David	5		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	579 956	0.7400	1 144 851
Moench, Gerald	5		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	153 407	0.7400	801 456
Phaneuf, Gregory Gerald	5		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	488 983	0.7400	930 410
Schiefelbein, Jerry	5		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	550 071	0.7400	1 251 432
Silverman, Michael	5		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	592 608	0.7400	1 261 453
Veith, Edwin	5		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	551 824	0.7400	1 152 099
<i>Restricted Share Unit</i>									
Chua, Patrick	5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	259 722		375 070
Moench, Gerald	5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	289 087		420 744
Schiefelbein, Jerry	5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	259 144		412 840
Silverman, Michael	5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	279 184		440 117
Veith, Edwin	5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	259 970		393 301
Vincelli, Mary	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 320		59 483
<i>Restricted Share Units</i>									
Duff, Marlene	5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	167 499		309 571
Kuhach, Joseph David	5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	273 223		470 008
Phaneuf, Gregory Gerald	5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	230 365		338 373
Jura Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ross, Neal Philip	5		O	2012-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 000
Keyera Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davies, Michael Bruce Cook	4	R	O	2012-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	42.6657	13 202
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	54.0000	7 864
Smith, David G.	5	R	O	2012-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5	47.9160	198 483
Killam Properties Inc.									
<i>Droits RSU</i>									
Buckle-McIntosh, Ruth Mary	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 863		3 990*
Cleveland, Erin Nicole	5		O	2012-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 541		1 541*
Crowell, Pamela Florence	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 567		3 572*
Jackson, Jeremy Winston	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 185		3 240*
McLean, Mike	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 321		3 300*
Noseworthy, Dale	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 278		3 161*
Kinross Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Rick Allen	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 420	7.7600	39 234
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 001	7.7100	35 130
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 803)	7.7600	37 431
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 316)	7.7100	33 814
Colnett, Lisa	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 934	7.7600	60 965
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 112	7.7100	43 555
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 515)	7.7600	48 450
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 524)	7.7100	36 031

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Crossland, James	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 724	7.7600	97 119
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 888	7.7100	80 802
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 411)	7.7600	84 708
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 407)	7.7100	72 395
Elliott, Thomas Ballantyne	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 724	7.7600	34 128
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 856	7.7100	30 327
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 883)	7.7600	31 245
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 923)	7.7100	28 404
Etter, Gregory Van	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 486	7.7600	11 591
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 986	7.7100	7 088
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 825)	7.7600	9 766
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(983)	7.7100	6 105
Fowler, James Keith	5		O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 241	7.7100	4 180
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 119)	7.7100	3 061
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	27 626	7.7600	162 621
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 460	7.7100	147 170
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 866)	7.7600	148 755
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 175)	7.7100	134 995
Hickey, Patrick	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 298	7.7600	18 860
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 553	7.7100	12 565
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 382)	7.7600	16 478
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	7.7100	12 562
Hinze, Brant Elmer	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 816	7.7600	71 449
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	44 245	7.7100	62 633
Humberto, Aquino	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 667	7.7600	13 997
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(840)	7.7600	13 157
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 094	7.7100	15 366
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 036)	7.7100	12 330
Keyes, John A.	4		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.6400USD	16 000
Masterman, Glen	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 126	7.7600	35 356
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 637	7.7100	39 867
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 126)	7.7600	28 230
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 637)	7.7100	28 230
Morley-Jepson, Warwick	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 376	7.7600	38 453
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 336	7.7100	32 080
			O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10)	7.7600	38 443
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	7.7100	32 077
Roberts, Lauren Martin	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 268	7.7600	34 319
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 300	7.7100	30 827
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 752)	7.7600	32 567
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 776)	7.7100	29 051
Rollinson, Jonathon Paul	4, 5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 960	7.7600	143 905
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	33 651	7.7100	122 694
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 047)	7.7600	124 858
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 749)	7.7100	105 945
Tomory, Paul Botond Stilicho	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 894	7.7600	16 318
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 856	7.7100	13 347
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 467)	7.7600	13 851
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 923)	7.7100	11 424
<i>Options</i>									
Baker, Rick Allen	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	26 416	8.0300	152 058
Colnett, Lisa	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	131 435	8.0300	438 594
Crossland, James	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	159 239	8.0300	515 785
Elliott, Thomas Ballantyne	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	29 959	8.0300	159 860
Etter, Gregory Van	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	30 332	8.0300	169 749
Fowler, James Keith	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	25 276	8.0300	80 908

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Giardini, Tony Serafino	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	14 043	8.0300	102 006
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	224 653	8.0300	719 234
Hickey, Patrick	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	35 369	8.0300	164 294
Hinze, Brant Elmer	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	321 566	8.0300	920 262
Masterman, Glen	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	61 697	8.0300	215 129
Morley-Jepson, Warwick	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	49 542	8.0300	228 824
Roberts, Lauren Martin	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	62 263	8.0300	216 456
Rollinson, Jonathon Paul	4, 5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	455 318	8.0300	1 155 901
Tomory, Paul Botond Stilicho	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	34 755	8.0300	137 645
<i>Restricted Shares</i>									
Baker, Rick Allen	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 420)	7.7600	35 833
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 001)	7.7100	41 253
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 031		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 946		45 254
Colnett, Lisa	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 934)	7.7600	187 425
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 112)	7.7100	212 359
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	96 699		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	96 062		227 471
Crossland, James	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 724)	7.7600	213 017
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 888)	7.7100	237 741
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	117 154		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	116 383		254 629
Elliott, Thomas Ballantyne	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 583		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 486		48 952
			O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 724)	7.7600	39 372
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 856)	7.7100	45 096
Etter, Gregory Van	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 316		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 169		50 673
			O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 486)	7.7600	42 201
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 986)	7.7100	47 687
Fowler, James Keith	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 210		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 128		33 863
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 241)	7.7100	31 622
Giardini, Tony Serafino	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 222		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 611		73 152
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	165 279		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	164 191		344 952
			O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(27 626)	7.7600	292 866
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 460)	7.7100	320 492
Hickey, Patrick	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 022		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 850		80 286
			O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 298)	7.7600	69 435
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 553)	7.7100	75 733
Hinze, Brant Elmer	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	204 894		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	203 336		551 935
			O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 816)	7.7600	498 874
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(44 245)	7.7100	507 690
Humberto, Aquino	5		O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 667)	7.7600	54 640
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 094)	7.7100	56 307
Masterman, Glen	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 392		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 093		123 965
			O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 126)	7.7600	105 202
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 637)	7.7100	112 328
Morley-Jepson, Warwick	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 450		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 210		105 330
			O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 376)	7.7600	92 618

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 336)	7.7100	98 994
Roberts, Lauren Martin	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 807		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 506		103 708
			O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 268)	7.7600	93 140
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 300)	7.7100	98 408
Rollinson, Jonathon Paul	4, 5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	290 116		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	287 910		613 691
			O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 960)	7.7600	542 080
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(33 651)	7.7100	580 040
Tomory, Paul Botond Stilicho	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 570		
			M	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 402		50 101
			O	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 894)	7.7600	41 351
			O	2013-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 856)	7.7100	46 245
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Sinclair, Helen K	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	357	79.3000	9 779
Investor Company	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	184	79.3000	5 280
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>									
Bennett, William E.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 102	79.3074	32 835
Bolton, Hugh John	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	808	79.3075	23 790
Bragg, John	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	846	79.3074	25 583
Brinkley, Amy Woods	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	182	79.3074	7 077
Goggins, Colleen	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	79.9694	2 637
KETCHAM, HENRY HOLMAN III	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 337	79.3074	39 368
Levitt, Brian	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	513	79.3074	17 847
MacKay, Harold H.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	873	79.3074	26 209
Maidment, Karen	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	79.3074	3 943
Miller, Irene Ruth	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	724	79.3074	22 278
Mohamed, Nadir	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	422	79.3074	13 538
Prezzano, Wilbur J	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 351	79.3074	40 192
Sinclair, Helen K	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	747	79.3074	22 083
Thompson, John Munro	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	758	79.3074	21 833
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE									
<i>Actions ordinaires</i>									
JC CLARK LTD.	3		O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 500)	1.0973	2 130 100
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.1000	2 120 100
LE CHATEAU INC.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A shares</i>									
Gruman, Barry	3		O	2013-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.7200	3 501 427
			O	2013-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.7900	3 501 527

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Porteur inscrit			O	2013-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	3.8400	3 501 927
			O	2013-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	3.8500	3 502 827
			O	2013-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.8600	3 502 927
			O	2013-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	3.8700	3 504 527
			O	2013-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	3.9100	3 510 227
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Courcy, Denis	5		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	15.7100	68 566
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	15.7050	68 366
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 066)	15.7010	18 300
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	15.7030	17 700
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	15.7070	16 500
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	15.7020	7 900
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	15.7000	7 500
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	15.7200	2 500
Franche, Guy	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	30 405	11.8400	30 405
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	17 860	7.4500	48 265
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	15.9500	48 065
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	15.9590	43 665
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	15.9730	43 265
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	15.9650	38 065
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	15.7700	34 865
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	15.7750	34 665
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 600)	15.7600	25 065
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 200)	15.7500	13 865
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	15.7530	8 965
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	15.7800	3 965
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 965)	15.7500	0
Laurence, Éric	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	7 624	9.1800	8 993
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	582	10.0400	9 575
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	3 582	9.3100	13 157
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	15.8720	12 057
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	15.8760	8 357
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	15.8800	8 157
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 988)	15.8500	4 169
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	15.8620	2 969
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	15.8580	2 569
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	15.8600	1 369
Meloche, Johanne	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	16 616	10.0400	16 816
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	15.8920	12 616
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	15.7442	9 116
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	15.7500	7 916
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	15.7883	7 316
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	15.7750	6 916
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	15.7900	6 816
			O	2013-02-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 416)	15.6100	2 400
			O	2013-02-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	15.6000	2 100
			O	2013-02-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	15.5900	1 300
			O	2013-02-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	15.5800	200
<i>Options</i>									
Franche, Guy	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(30 405)	11.8400	99 230
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(17 860)	7.4500	81 370
Laurence, Éric	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(7 624)	9.1800	32 824
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(582)	10.0400	
			M	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(582)	10.0400	32 242
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 582)	9.3100	

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Legacy Oil + Gas Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	6.4500	452 750
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.7000	450 250
les aliments High Liner incoporee									
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Brown, Joanne	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 301	34.7700	4 702
Decker, Keith	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 377	34.7700	12 190
Demone, Henry	4, 5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 283	34.7700	36 425
Marino, Mario	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 008	34.7700	8 361
Nelson, Kelvin Leonard	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 114	34.7700	8 584
Snow, Paul	5		O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 555	34.7700	5 875
<i>Options</i>									
Bebo, Laurie Ann	4		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	4 527	34.7700	17 902
Brown, Joanne	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	4 551	34.7700	20 421
Buntain, Derek Hedley Longworth	4		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	4 527	34.7700	33 402
Covelluzzi, James G	4		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	4 527	34.7700	17 902
Decker, Keith	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	11 814	34.7700	55 568
Demone, Henry	4, 5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	39 473	34.7700	190 983
Hennigar, David John	4, 6		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	4 527	34.7700	33 402
Hennigar, Matthew Roy	4		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	4 527	34.7700	12 402
Jamieson, Shelly L.	4		O	2012-12-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	4 527	34.7700	4 527
LeBlanc, Greg	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	1 500	34.7700	10 500
MacQuarrie, James Thomas	4		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	4 527	34.7700	33 402
Marino, Mario	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	7 026	34.7700	52 296
Miller, Ralph Andy	4		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	4 527	34.7700	12 402
Nelson, Kelvin Leonard	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	7 395	34.7700	68 747
			O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(700)	9.6400	68 047
Pace, Robert	4		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	4 527	34.7700	33 402
Rorabeck, Timothy	5		O	2012-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	3 000	34.7700	3 000
Shea, Robert Edward	4		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	4 527	34.7700	18 402
Snow, Paul	5		O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	5 440	34.7700	24 329
Spavold, Stanley William Leo	4		O	2013-02-20	D	59 - Exercice au comptant	(4 527)	34.7700	
			M	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	4 527	34.7700	23 402
			O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(5 500)	10.3300	17 902
			O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(3 667)	16.5000	14 235
			O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(2 620)	18.7800	11 615
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elmer, Stephen Lloyd	7		O	2013-02-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 380
Wilcox, Donald John	7		O	2013-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	11.8672	1 630
<i>Droits PSU - Performance Share Units settled with market shares</i>									
Elmer, Stephen Lloyd	7		O	2013-02-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 150
<i>Droits Restricted Share Units settled with market shares</i>									
Elmer, Stephen Lloyd	7		O	2013-02-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 650
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Albright, Michael	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61	20.1500USD	962
Bertin, Claude	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	659	22.5300	5 082

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Carroll, Edward Hunter	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	26.0700USD	12 978
Chamandy, Glenn J.	4, 5								
Windermere Bank & Trust Ltd.	PI		O	2013-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(18 000)	36.8063USD	9 058 805
			O	2013-02-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(18 000)	36.5775USD	9 040 805
			O	2013-02-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(9 300)	35.6495USD	9 031 505
			O	2013-02-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(18 000)	35.9605USD	9 013 505
Davis, Ronald Edward	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	24.2300	2 240
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	29.4600USD	2 283
Iliopoulos, Peter	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 476	18.2200	14 434
Lecavalier, Christian	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	368	22.7300	5 946
Martin, John	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 365	21.0800USD	16 496
Masi, Benito	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 255	6.7800	85 665
Matthews, Lindsay	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	758	22.7500	9 752
McHale, Patricia Marie	7		O	2012-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	29.4100	
			M	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	29.4100USD	30
Michelle, Cannon	7		O	2012-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	312	29.2300USD	312
Packard, Robert	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	478	25.8200USD	756
Sandoval, Claudia	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	29.4500USD	979
Wolff, Sheldon	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	29.4100USD	588
Yaghi, Miro	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 288	23.5800	2 573
<i>Restricted Share Units</i>									
Albright, Michael	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	92		8 491
Bell, Garry	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	75		5 406
Bertin, Claude	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	162		13 179
Brito, Luis Alonso	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	114		9 053
Brown, Phillip R.	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	202		16 115
Caballero, Carlos Francisco	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	203		16 391
Carroll, Edward Hunter	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	53		6 576
Castro, Marco	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	123		5 105
Chamandy, Glenn J.	4, 5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	3 328		282 822
Corsano, Anthony Frank	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	214		
			M	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	214		44 125
Davis, Ronald Edward	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	162		4 792
Duran Scheidegger, Carlos Jose	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	111		8 751
Echeverria, Javier	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	240		19 539

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Filato, Pietro	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	142		10 118
Forster, David Scott	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	199		15 997
Fraimund, Marc	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	93		6 408
Hawkins II, James Blackwell	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	23		3 629
Hepburn, Antonio Jose	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	114		9 053
Hoffman, Michael	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	878		72 032
Iliopoulos, Peter	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	95		8 556
Joyce, Kenneth van	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	175		17 112
Lecavalier, Christian	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	161		13 191
Martin, John	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	149		6 870
Masi, Benito	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	160		11 022
Matthews, Lindsay	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	58		5 176
McHale, Patricia Marie	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	26		4 158
Michelle, Cannon	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	27		4 293
Packard, Robert	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	42		5 207
Preston, Shannon S.	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	23		3 626
Roiter, Jonathan	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	59		29 871
Sandoval, Claudia	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	60		5 596
Sellyn, Laurence G.	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	2 072		176 224
Tesh, Rodney	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	26		4 058
VOIZARD, David	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	81		6 040
Ward, Chuckie J.	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	148		14 651
Wolff, Sheldon	7		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	26		4 049
Yaghi, Miro	5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	163		13 425
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giustra, Frank	4		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 727)	20.3800USD	107 395
Liquor Stores N.A. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dinning, James Francis	4		O	2012-01-17	D	97 - Autre	50	15.7400	8 360
			O	2012-02-21	D	97 - Autre	47	16.8000	8 407
			O	2012-03-20	D	97 - Autre	44	17.4400	8 451
			O	2012-04-17	D	97 - Autre	45	17.8000	8 496
			O	2012-05-17	D	97 - Autre	44	17.7200	8 540
			O	2012-06-21	D	97 - Autre	44	18.3500	8 584
			O	2012-07-13	D	97 - Autre	43	18.5000	8 627
			O	2012-08-22	D	97 - Autre	40	19.6000	8 667
			O	2012-09-18	D	97 - Autre	43	18.3500	11 210
			O	2012-10-16	D	97 - Autre	56	18.3300	11 266
			O	2012-11-22	D	97 - Autre	57	18.2900	11 323
			O	2012-12-17	D	97 - Autre	57	18.2900	11 380
Elbow Holdings Inc.	PI		O	2012-01-17	C	97 - Autre	12	15.7400	2 012
			O	2012-02-21	C	97 - Autre	11	16.8000	2 023
			O	2012-03-20	C	97 - Autre	11	17.4400	2 034
			O	2012-04-17	C	97 - Autre	11	17.8000	2 045
			O	2012-05-17	C	97 - Autre	11	17.7200	2 056
			O	2012-06-21	C	97 - Autre	11	18.3500	2 067
			O	2012-07-13	C	97 - Autre	10	18.5000	2 077
			O	2012-08-22	C	97 - Autre	10	19.6000	2 087
			O	2012-12-17	C	97 - Autre	10	18.2900	2 127
			O	2012-09-18	C	97 - Autre	10	18.3500	2 097
			O	2012-10-16	C	97 - Autre	10	18.3300	2 107
			O	2012-11-20	C	97 - Autre	10	18.2900	2 117
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	300	26.0000	3 900

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	25.8900	4 300
			O	2013-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	26.1840	4 800
Long Run Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fleury, Jason Wallace	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 975	4.9000	7 142
Look Communications Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
Unique Broadband Systems, Inc.	3								
UBS Wireless Services Inc.	PI		O	2013-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 430 000)	0.1400	12 434 478
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Unique Broadband Systems, Inc.	3								
UBS Wireless Services Inc.	PI		O	2013-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 630 000)	0.1400	15 291 308
Lundin Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Conibear, Paul K.	5		O	2012-12-20	D	51 - Exercice d'options	90 000	4.4200	709 054
<i>Options</i>									
Conibear, Paul K.	5	R	O	2012-12-20	D	51 - Exercice d'options	(90 000)	4.4200	430 000
Magna International Inc.									
<i>Droits Restricted Stock Units</i>									
Apfalter, Guenther Friedrich	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	434	48.1400USD	8 713
Demel, Herbert Hubert	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	996	48.1400USD	78 096
Galifi, Vincent Joseph	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 893	48.1400USD	81 550
Neeb, Marc Joseph	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 334	48.1400USD	12 232
Palmer, Jeffrey Owen	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 670	48.1400USD	61 163
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 893	48.1400USD	63 386
Tobin, Sr., James Joseph	5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 261	48.1400USD	29 903
Walker, Donald James	4, 5		O	2013-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 234	48.1400USD	203 879
Man GLG Emerging Markets Income Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Man GLG Emerging Markets Income Fund	1		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	8.4700	22 000
			O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	(22 000)		0
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	115 400	8.4700	115 400
			O	2013-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	(115 400)		0
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	8.4600	5 500
			O	2013-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	8.4600	6 800
			O	2013-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(6 800)		0
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 500	8.4700	46 500
			O	2013-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(46 500)		0
Marret Resource Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allan, Barry	4		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	4.8815	560 860*
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 310	4.8406	563 170*
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	4.9522	565 970*
Darlene Litman	PI		O	2013-02-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.8815	221 166*
			O	2013-02-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	990	4.8406	222 156*
			O	2013-02-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.9522	223 356*
Matamec Explorations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
St-Gelais, Laval	4		O	2013-02-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 200)	0.2000	0
Club Allure enr.	PI		O	2013-02-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 800)	0.2000	0
REER	PI		O	2005-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 200	0.2000	10 200
			O	2013-02-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	9 800	0.2000	20 000
MAYA OR & ARGENT INC.									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Praetorian Resources Limited	3		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	199 500	0.2400	13 299 500
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91 500	0.2716	13 391 000
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.2900	13 400 000
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jandrisits, William John	4, 7, 5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2012-09-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	13.5648	1 501
			O	2012-09-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	13.5648	1 519
			O	2012-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87	13.6010	1 606
			O	2012-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	13.9231	1 691
			O	2012-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	14.4022	1 773
			O	2012-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	13.9530	1 858
			O	2012-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	14.0200	1 942
			O	2012-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	13.9856	2 027
			O	2012-12-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	14.0772	2 110
Lai, Paco	5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2012-09-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	13.5648	3 275
			O	2012-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	13.6010	
			M	2012-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	13.6010	3 310
			O	2012-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	13.9231	3 343
			O	2012-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	14.4022	3 376
			O	2012-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	13.9530	3 409
			O	2012-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	14.0200	3 442
			O	2012-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	13.9856	3 475
			O	2012-12-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	14.0772	3 508
Patel, Dipti	5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2012-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	13.6010	216
			O	2012-09-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	13.5648	201
			O	2012-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	13.9231	230
			O	2012-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	14.4022	244
			O	2012-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	13.9530	280
			O	2012-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	14.0200	294

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-12-15	I	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	13.9856	308
			O	2012-12-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	14.0772	322
Pinto, Sylvia	5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2012-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	13.9231	2 093
			O	2012-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	14.4022	2 124
			O	2012-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	13.9530	2 156
			O	2012-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	14.0200	2 188
			O	2012-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	13.9856	2 220
			O	2012-12-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	14.0772	2 254
Shaikh, Hassan	5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2012-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	13.9231	598
			O	2012-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	14.4022	629
			O	2012-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	13.9530	662
			O	2012-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	14.0200	694
			O	2012-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	13.9856	727
			O	2012-12-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	14.0772	759
Tyas, John	5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2012-09-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	13.5648	669
			O	2012-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	13.6010	708
			O	2012-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	13.9231	746
			O	2012-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	14.4022	783
			O	2012-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	13.9530	821
			O	2012-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	14.0200	859
			O	2012-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	13.9856	897
			O	2012-12-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	14.0772	935
Medicure Inc									
<i>Actions ordinaires</i>									
Friesen, Albert David	4, 5		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2500	740 367
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.2800	753 367
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.3000	765 367
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.3000	766 867
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2800	768 367
Mega Precious Metals Inc. (formerly Mega Silver Inc.)									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Patricio, Richard J	4		O	2013-02-27	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	1.7900	475 000
Sweatman, Michael	4		O	2013-02-21	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	1.7900	485 000
Metaux Russel Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mangialardi, Giuseppe	5		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	16.5800	16 783
<i>Options</i>									
Mangialardi, Giuseppe	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	16.5800	49 000
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
AITKEN, BRUCE	4		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	5 000	24.9600USD	143 032
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	35.5500	138 032
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	5 000	24.9600USD	143 032
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	35.4100	138 032
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	5 000	24.9600USD	143 032
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	35.4800	138 032
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	5 000	24.9600USD	143 032
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	36.2100	138 132
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	36.2300	138 032
			O	2013-02-26	D	51 - Exercice d'options	5 000	24.9600USD	143 032
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	36.2600	142 532
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	36.2500	138 032
<i>Droits Share Appreciation Rights</i>									
VERA, PABLO	7		O	2013-02-20	D	59 - Exercice au comptant	(6 600)		17 385
<i>Options</i>									
AITKEN, BRUCE	4		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		583 000
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		578 000
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		573 000
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		568 000
			O	2013-02-26	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		563 000
Metro inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dénomée, Paul	5		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	2 700	30.1600	6 808
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	65.0000	4 108
LESSARD, Pierre H.	4, 5		O	2013-02-22	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(380)	64.3100	191 170
<i>Options</i>									
Dénomée, Paul	5		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	(2 700)	30.1600	18 600
Middlefield Can-Global REIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Can-Global REIT Income Fund	1		O	2013-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.1000	66 200
			O	2013-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	10.0700	70 600
			O	2013-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.1700	75 600
			O	2013-02-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	10.2500	76 700
			O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	10.1200	79 200
			O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	10.0400	84 600
			O	2013-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	10.0000	87 200
Middlefield Income Plus II Corp.									
<i>Actions sans droit de vote equity shares</i>									
Income Plus II	1		O	2013-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	11.3400	4 800
			O	2013-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	(4 800)		0
			O	2013-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.3000	800
			O	2013-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2013-02-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.3000	1 300
			O	2013-02-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
Mines Agnico-Eagle Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Mines Richmond inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adam, Daniel	5		O	2013-02-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 200
<i>Options</i>									
Adam, Daniel	5		O	2013-02-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 000
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MINT Income Fund	1		O	2013-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.8000	43 083 912
			O	2013-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.8200	43 085 312
			O	2013-02-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.9000	43 086 112
			O	2013-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.9000	43 086 712
			O	2013-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.9000	43 087 512
			O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.8500	43 088 112
			O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	9.8300	43 091 512
NCE Diversified Flow-Through (13) Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
Merrilyn Driscoll	PI		O	2013-02-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-22	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 000	25.0000	2 000
McOuat, Jack F.	4		O	2013-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	400	25.0000	400
Nemaska Lithium Inc. (antérieurement EXPLORATION NEMASKA INC.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourassa, Guy Georges	4, 5		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.4400	1 497 501
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.4300	1 500 001
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4200	1 505 001
Nevada Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buskard, James Livingstone	5		O	2008-08-13	D	97 - Autre	1 038 683		
			M	2008-08-13	D	97 - Autre	1 038 681		1 276 931
New Klondike Exploration Ltd.									
<i>Options</i>									
Supol, George	5	R	O	2013-02-12	D	50 - Attribution d'options	50 000		200 000
New Millennium Iron Corp.									
<i>Options</i>									
Bennett, Catherine	4		O	2013-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-05	D	50 - Attribution d'options	350 000	1.1700	350 000
New Pacific Metals Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
New Pacific Metals Corp.	1		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 418	0.6300	165 934
NexC Partners Corp.									
<i>Actions sans droit de vote Class J</i>									
Hall, Douglas George	4		O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Som, Seif	4, 5		O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Nexen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Addy, Peter David	7		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 830)	27.5000USD	0
UK Employee Savings Plan	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 048)	27.5000USD	0
Arnold, Arthur Jeremy	7		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 000)	27.5000USD	0
Arnold, James Theodore	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(28 000)	27.5000USD	0

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre Initié Porteur inscrit									
ScotiaMcLeod - Cash Acct	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 420)	27.5000USD	0
Backus, Jeffrey Michael	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 500)	27.5000USD	0
RBC Investment Acct	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 330)	27.5000USD	0
Scotia McLeod	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 501)	27.5000USD	0
Scotia McLeod RSP	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 884)	27.5000USD	0
Bailey, Ronald W.	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 500)	27.5000	0
Gabriele Bailey RRSP Account	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 373)	27.5000	0
ScotiaMcLeod Regular Account	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 156)	27.5000USD	0
ScotiaMcLeod RRSP Account	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 450)	27.5000USD	0
Beingessner, Rick Craig	7		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 530)	27.5000USD	0
ScotiaMcLeod Regular	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 281)	27.5000USD	0
ScotiaMcLeod RRSP	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 843)	27.5000USD	0
Berry, William Baine	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	27.5000USD	0
Bertram, Robert Gordon	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 000)	27.5000USD	0
Dreisinger, Doug	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(400)	27.5000USD	0
Charles Schwab 401k Account	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12)	27.5000USD	0
Charles Schwab Regular Account	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 500)	27.5000USD	0
ScotiaMcLeod	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 005)	27.5000USD	0
ScotiaMcLeod \$US Acct	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 230)	27.5000USD	0
Ebborn, Thomas William	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 000)	27.5000USD	0
Fennell, Robert	7		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 286)	27.5000USD	0
Harvey, Lewis Trenear	7								
Capita	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 664)	27.5000USD	0
Hughes, Catherine Jeanne	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 953)	27.5000USD	0
ScotiaMcLeod ESP - Regular Acct	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 304)	27.5000USD	0
Hutchins, Geraldine Bernadette	7								
Employee Savings Plan	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 324)	27.5000USD	0
Jackson, Steven Barry	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(72 000)	27.5000USD	0
Jenkins, Kevin John	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 736)	27.5000USD	0

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
McLellan, A. Anne	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(300)	27.5000USD	0
Newell, Eric P.	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 000)	27.5000USD	0
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 000)	27.5000USD	0
Saville, Q.C., Francis McLean	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(115 264)	27.5000USD	0
Linda May Saville	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 600)	27.5000USD	0
Scace, Arthur R.A.	4								
1508699 Ontario Limited	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 600)	27.5000USD	0
Willson, John Michael	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 485)	27.5000USD	0
Zaleschuk, Victor Jack	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(154 804)	27.5000USD	0
ScotiaMcLeod Inc.	PI		O	2013-02-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(49 001)	27.5000USD	0
<i>Actions privilégiées Cumulative Redeem Class A Rate Reset Pref Shares, Series 2</i>									
Arnold, James Theodore	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 000)	26.0000	0
Backus, Jeffrey Michael	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 000)	26.0000	0
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Berry, William Baine	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(22 156)	27.5000USD	0
Bertram, Robert Gordon	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(42 591)	27.5000USD	0
Ebborn, Thomas William	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 639)	27.5000USD	0
Jackson, Steven Barry	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(110 825)	27.5000USD	0
Jenkins, Kevin John	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(88 514)	27.5000USD	0
McLellan, A. Anne	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(56 555)	27.5000USD	0
Newell, Eric P.	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 506)	27.5000USD	0
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(84 421)	27.5000USD	0
Saville, Q.C., Francis McLean	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(82 266)	27.5000USD	0
Scace, Arthur R.A.	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 988)	27.5000USD	0
Willson, John Michael	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(82 792)	27.5000USD	0
Zaleschuk, Victor Jack	4		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(55 897)	27.5000USD	0
<i>Droits Performance Based Stock Appreciation Rights</i>									
Addy, Peter David	7		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 785)	27.5000USD	0
Fennell, Robert	7		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 322)	27.5000USD	0
Harvey, Lewis Trenear	7		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	(3 161)	27.5000USD	0

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'achat, regroupement ou acquisition			
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Addy, Peter David	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(704)	27.0500	2 691
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 691)	27.5000USD	0
Arnold, James Theodore	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(39 100)	27.5000USD	0
Backus, Jeffrey Michael	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 800)	27.5000USD	0
Bailey, Ronald W.	5		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(704)	27.0500	33 697
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(33 697)	27.5000USD	0
Beingessner, Rick Craig	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(481)	27.0500	1 850
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 850)	27.5000USD	0
Dreisinger, Doug	5		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(626)	27.0500	2 397
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 397)	27.5000USD	0
Fennell, Robert	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(386)	27.0500	1 477
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 477)	27.5000USD	0
Harvey, Lewis Trenear	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(257)	27.0500	985
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(985)	27.5000USD	0
Hughes, Catherine Jeanne	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(43 600)	27.5000USD	0
Hutchins, Geraldine Bernadette	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(721)	27.0500	3 276
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 276)	27.5000USD	0
Kennedy, Archibald Wood	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 506)	27.0500	4 794
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 794)	27.5000USD	0
Macaulay, Ian Alexander David	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(309)	27.0500	1 873
Manz, Ronald E.	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(626)	27.1000USD	2 397
O'Brien, Alan	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(549)	27.0500	34 701
Roessel, Theresa Anne	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(309)	27.0500	1 182
Schonberner, Marilyn Joy	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(438)	27.0500	1 674
Spaargaren, Bastiaan	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(386)	27.0500	1 498
Wilson, Quinn Evan	5		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(781)	27.0500	35 587
<i>Droits Stock Appreciation Rights</i>									
Addy, Peter David	7		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(78 360)	27.5000	0
Backus, Jeffrey Michael	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 000)	27.5000USD	0
Fennell, Robert	7		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(57 300)	27.5000USD	0
Harvey, Lewis Trenear	7		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(35 700)	27.5000USD	0
Hutchins, Geraldine Bernadette	7		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(17 800)	27.5000USD	0
Kennedy, Archibald Wood	7		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 000)	27.5000USD	0
<i>Options</i>									
Arnold, James Theodore	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(364 100)	27.5000USD	0
Backus, Jeffrey Michael	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	(116 300)	27.5000USD	0

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Bailey, Ronald W.	5		O	2013-02-25	D	d'achat, regroupement ou acquisition 22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(150 000)	27.5000USD	0
Beingessner, Rick Craig	7		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(69 100)	27.5000USD	0
Dreisinger, Doug	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(94 300)	27.5000USD	0
Hughes, Catherine Jeanne	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(356 500)	27.5000USD	0
<i>Options Performance Based Tandem Options</i>									
Arnold, James Theodore	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(31 377)	27.5000USD	0
Backus, Jeffrey Michael	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 023)	27.5000USD	0
Bailey, Ronald W.	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 023)	27.5000USD	0
Beingessner, Rick Craig	7		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 016)	27.5000USD	0
Dreisinger, Doug	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 789)	27.5000USD	0
Hughes, Catherine Jeanne	5		O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(27 600)	27.5000USD	0
<i>Performance Based Restricted Share Units</i>									
Addy, Peter David	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(910)	27.0500	3 479
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 479)	27.5000USD	0
Arnold, James Theodore	5		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 407)	27.0500	13 032
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(13 032)	27.5000USD	0
Backus, Jeffrey Michael	5		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 133)	27.0500	4 333
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 333)	27.5000USD	0
Bailey, Ronald W.	5		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 042)	27.0500	5 647
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 647)	27.5000USD	0
Beingessner, Rick Craig	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(626)	27.0500	2 397
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 397)	27.5000USD	0
Dreisinger, Doug	5		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(815)	27.0500	3 119
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 119)	27.5000USD	0
Fennell, Robert	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(506)	27.0500	1 937
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 937)	27.5000USD	0
Harvey, Lewis Trenear	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(335)	27.0500	1 280
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 280)	27.5000USD	0
Hughes, Catherine Jeanne	5		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 106)	27.0500	16 283
			O	2013-02-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 283)	27.5000USD	0
Macaulay, Ian Alexander David	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(403)	27.0500	1 543
Manz, Ronald E.	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(815)	27.1000USD	3 119
McLachlan, Kevin J	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 274)	27.0500	8 699
Muller, Brendon Troy	5		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 562)	27.0500	5 974
O'Brien, Alan	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 411)	27.0500	5 976
Power, Una Marie	7, 5		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 407)	27.0500	13 032

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Niocan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reinhart, Kevin Jerome	5		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 398)	27.0500	20 648
Roessel, Theresa Anne	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(403)	27.0500	1 543
Schonberner, Marilyn Joy	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(566)	27.0500	2 167
Spaargaren, Bastiaan	7		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(506)	27.0500	1 964
Wilson, Quinn Evan	5		O	2013-02-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 013)	27.0500	3 873
<i>Bons de souscription</i>									
GRAT Holdings LLC	3								
Nio-Metals Holdings LLC	PI		O	2012-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 717 500
<i>Débetures convertibles</i>									
GRAT Holdings LLC	3								
Nio-Metals Holdings LLC	PI		O	2012-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			910 000
			O	2013-02-19	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.5000	1 910 000
Nio-Metals Holdings LLC	3		O	2013-02-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.5000	1 910 000
<i>Débetures convertibles</i>									
GRAT Holdings LLC	3								
Nio-Metals Holdings LLC	PI		O	2012-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 1 750 000.00
NIUGOLD MINING CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iverson, Michael Alexander	4, 5		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.2400	1 070 000
Northland Power Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Temerty, James C.	3								
Louise Temerty	PI		O	2013-02-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 168	18.1901	237 603
Melissa Temerty	PI		O	2013-02-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	18.1901	8 563
Northland Power Holding Inc.	PI		O	2013-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42 295	18.1901	594 218
			O	2013-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 730	18.1901	596 948
<i>Deferred Share Units (DSU)</i>									
Durfy, Sean Michael	4		O	2011-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	254	17.7200	254
		R	O	2012-09-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	500	17.5000	754
		R	O	2012-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	18.2100	919
		R	O	2012-12-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	84	17.8000	1 003
		R	O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	496	17.6300	1 499
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	17.8400	1 514
Gloutney, Pierre	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	254	17.7200	254
		R	O	2012-09-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	786	17.5000	1 040
		R	O	2012-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	56	17.8800	1 096
		R	O	2012-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	330	18.2100	1 426
		R	O	2012-12-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	84	17.8000	1 510
		R	O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	780	17.6300	2 290
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	17.8400	2 310
Harder, Vernon Peter	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	339	17.7200	339
		R	O	2012-09-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	678	17.5000	1 017
		R	O	2012-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	220	18.2100	1 293

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	674	17.6300	2 051
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	17.8400	2 071
		R	O	2012-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	56	17.8800	1 073
Turner, John, Napier	4	R	O	2012-12-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	84	17.8000	1 377
			O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-09-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	321	17.5000	321
		R	O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	319	17.6300	640
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	17.8500	645
Northstar Healthcare Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Samuelson, Douglas	4		O	2013-02-21	D	46 - Contrepartie de services	30 329	0.1300USD	189 131
Novadaq Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fairfax Financial Holdings Limited	3								
Federated Insurance Company of Canada	PI		O	2013-01-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 900	9.9188	
			M	2013-01-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 900)	9.9188	130 100
			O	2013-02-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	9.3000USD	
			M	2013-02-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 000)	9.3000USD	104 100
			O	2013-02-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	9.3000USD	
			M	2013-02-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	9.3000USD	98 400
			O	2013-02-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	98 400	9.2500	
			M	2013-02-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(98 400)	9.2500	0
Northbridge Commercial Insurance Corporation	PI		O	2013-01-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 100	9.9188	
			M	2013-01-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 100)	9.9188	255 400
			O	2013-02-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 000	9.3000USD	
			M	2013-02-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(51 000)	9.3000USD	204 400
			O	2013-02-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 100	9.3000USD	
			M	2013-02-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 100)	9.3000USD	193 300
			O	2013-02-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	193 300	9.2500USD	
			M	2013-02-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(193 300)	9.2500USD	0
Northbridge General Insurance Corporation	PI		O	2013-01-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74 600	9.9188	
			M	2013-01-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74 600)	9.9188	847 400
			O	2013-02-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	167 100	9.3000USD	
			M	2013-02-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(167 100)	9.3000USD	680 300
			O	2013-02-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 400	9.3000USD	
			M	2013-02-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 400)	9.3000USD	643 900
			O	2013-02-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	643 900	9.2500	
			M	2013-02-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(643 900)	9.2500	0
Northbridge Indemnity Insurance Corporation	PI		O	2013-01-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 400	9.9188	
			M	2013-01-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 400)	9.9188	467 100
			O	2013-02-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	9.3000USD	
			M	2013-02-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	9.3000USD	367 100
			O	2013-02-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 800	9.3000USD	
			M	2013-02-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 800)	9.3000USD	345 300
			O	2013-02-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	345 300	9.2500USD	
			M	2013-02-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(345 300)	9.2500USD	0
NSR Resources Inc.									
<i>Billets à ordre Grid Promissory Note per Loan Agreement</i>									
rasmuss, juan	4, 5, 3		O	2013-02-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 100 000.00		\$ 2 216 895.00
NUVISTA ENERGY LTD.									
<i>Options</i>									
Comber, Peter W.	4		O	2012-07-01	D	52 - Expiration d'options	(4 000)		32 000
KARKKAINEN, PENTTI OLAVI	4		O	2012-07-01	D	52 - Expiration d'options	(4 000)		32 000

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
NUVOLT CORPORATION INC.									
<i>Débetures convertibles</i>									
Bois, Fernand	3								
Gestion Fernand Bois inc.	PI		O	2013-02-20	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 100 000.00		\$ 150 000.00
Gingras, Pierre	4								
Gestion Moras Inc	PI		O	2013-02-20	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 150 000.00		\$ 250 000.00
GUILBAULT, Jean									
Gestion Jean Guilbault inc.	PI		O	2013-02-20	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 750 000.00		\$ 1 250 000.00
Oceanic Iron Ore Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gorman, Alan Peter Francis	5		O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1700	170 600
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	0.1750	215 600
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.1800	227 600
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1900	235 600
ONEX CORPORATION									
<i>Options</i>									
Donaldson, Christine Maria	5		O	2013-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.9500	135 000
Lewtas, Donald William	5		O	2013-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	18.1800	240 000
Schwartz, Gerald Wilfred	4, 7, 6, 5, 3		O	2013-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500 000)	15.8700	5 760 000
Opsens inc. (antérieurement Capital DCB inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Belleville, Claude	4, 5, 3		O	2013-02-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(88 000)		4 583 711
			O	2013-02-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 652)		4 576 059
REER	PI		O	2013-02-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	88 000		239 345
			O	2013-02-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 652		246 997
PacificOre Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Brien, Patrick	4, 5, 3								
Maverick Investment Corp.	PI		O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0400	4 561 000
			O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0450	4 661 000
			O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	73 000	0.0550	4 734 000
Pan American Silver Corp.									
<i>Options</i>									
Burns, Geoffrey Alan	5		O	2013-02-26	D	52 - Expiration d'options	(15 547)	22.2300	123 308
Busby, Steven	5		O	2013-02-26	D	52 - Expiration d'options	(15 547)	22.2300	157 975
Couturier, Ignacio Llerena	5		O	2013-02-26	D	52 - Expiration d'options	(8 084)	22.2300	20 408
Doyle, Alun Robert	5		O	2013-02-26	D	52 - Expiration d'options	(15 547)	22.2300	51 907
Fisher, Delaney Joseph	5		O	2013-02-26	D	52 - Expiration d'options	(8 084)	22.2300	12 940
Pirooz, Robert Pirooz	5		O	2013-02-26	D	52 - Expiration d'options	(15 547)	22.2300	88 526
Steinmann, Michael	5		O	2013-02-26	D	52 - Expiration d'options	(15 547)	22.2300	105 549
Vincent, Wayne	5		O	2013-02-26	D	52 - Expiration d'options	(8 084)	22.2300	27 717
Wafforn, Martin	5		O	2013-02-26	D	52 - Expiration d'options	(15 547)	22.2300	40 876
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Claugus, Thomas Eugene	4		O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	34.7100USD	153 200
Bay	PI		O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	34.7100USD	1 218 400
Bay II	PI		O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	34.7100USD	1 423 100
Bay Offshore	PI		O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	34.7100USD	3 407 500
Lyxor	PI		O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	34.7100USD	253 700
Pathfinder Convertible Debenture Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2013-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.6000	4 536 936

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.5700	4 537 736
			O	2013-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.4500	4 538 336
			O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.6000	4 538 936
			O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.5500	4 539 336
			O	2013-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	11.4800	4 540 936
Pembina Pipeline Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buchanan, Murray Nelson	5								
Macquarie (Margin)	PI		O	2012-04-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 978
Macquarie (RRSP)	PI		O	2012-04-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 673
Edgeworth, Allan Leslie	4		O	2013-02-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	199	27.7290	41 029
Findlay, Randall J.	4		O	2010-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Hastings Street Management	PI		O	2010-10-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-10-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			80 000
Gordon, Lorne	4								
Lorne Gordon RSP	PI		O	2013-02-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 828		52 223
			O	2013-02-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	511		52 734
P. Gordon	PI		O	2013-02-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	301		5 626
			O	2013-02-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54		5 680
Hantzsch, Michael	5		O	2012-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 329
P Hantzsch (RRSP)	PI		O	2012-04-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 405
Lock, Robert Duncan	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9		318
			O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5		2 823
Michaleski, Robert B.	4								
Bryan Michaleski	PI		O	2013-02-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64		497
Kaylee Michaleski	PI		O	2013-02-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	171		2 860
Pengrowth Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bowles, Douglas Currie	5		O	2012-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 524	9.8800	
			M	2012-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	317	9.8800	49 086
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 181	8.4100	51 267
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	235	7.4400	51 502
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	409	6.9600	51 911
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 007	7.3200	53 918
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	6.4500	53 964
Grasby, Andrew David	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 591	7.3200	26 796
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 023	7.0300	27 819

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 409	7.6400	29 228
Kerr, Frederic Douglas	5		O	2012-04-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 238	6.3500	4 238
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	98	5.6700	4 336
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	5.1800	4 338
Orton, Deric	5		O	2012-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 185	6.0600	2 185
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	5.5200	2 223
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	5.1900	2 225
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 725	6.0600	3 950
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	5.5200	3 980
<i>Deferred Entitlement Shares</i>									
Poole, Albert Terence	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	372		29 992
Zaozirny, John Brian	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	625		60 485
<i>DSU</i>									
Poole, Albert Terence	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	454		24 760
Stewart, Barry D.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	371		8 636
Zaozirny, John Brian	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	916		41 747
Penn West Petroleum Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Potter, Frank	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 102	14.8600	22 466
Mary Jean Potter	PI		O	2012-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	379	15.1200	5 580
			O	2013-01-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	149	10.0673	5 729
			O	2013-02-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 729)	10.2700	0
<i>Options</i>									
ANDREW, WILLIAM E.	4, 5		O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	(116 666)		450 000
Fitzgerald, Mark	5		O	2013-02-25	D	50 - Attribution d'options	180 000	10.2400	580 000
Gegunde, Gregg	5		O	2013-02-25	D	50 - Attribution d'options	180 000	10.2400	620 000
Law, Lucas Kwang Tai	5		O	2013-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		125 000
Luft, Keith	5		O	2013-02-25	D	50 - Attribution d'options	150 000	10.2400	591 666
MIDDLETON, DAVID WILLIAM	5		O	2013-02-25	D	50 - Attribution d'options	180 000	10.2400	555 000
Nunns, Murray R.	4, 5		O	2013-02-25	D	50 - Attribution d'options	450 000	10.2400	1 500 000
Robson, Don W.	5		O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		145 000
Shepherd, Robert Louis	5		O	2013-02-25	D	50 - Attribution d'options	150 000	10.2400	625 000
Takeyasu, Todd	5		O	2013-02-25	D	50 - Attribution d'options	300 000	10.2400	1 075 000
Wollmann, Robert Ernest Law	5		O	2013-02-25	D	50 - Attribution d'options	180 000	10.2400	430 000
<i>Performance Share Unit ("PSU")</i>									
Fitzgerald, Mark	5		O	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 195		75 195

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Gegunde, Gregg	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 195		75 195
Luft, Keith	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	64 453		64 453
MIDDLETON, DAVID WILLIAM	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 195		75 195
Nunns, Murray R.	4, 5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	257 813		257 813
Shepherd, Robert Louis	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	64 453		64 453
Takeyasu, Todd	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	128 906		128 906
Wollmann, Robert Ernest Law	5		O	2011-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 195		75 195
Restricted Share Rights									
ANDREW, WILLIAM E.	4, 5		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(116 666)		200 000
Law, Lucas Kwang Tai	5		O	2013-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		
			M	2013-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(60 000)		45 000
Robson, Don W.	5		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(60 000)		45 000
Petrichor Energy Inc.									
Actions ordinaires									
DeVries, Joe	4		O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.2000	1 660 662
Petrolia Inc.									
Actions ordinaires									
Proulx, André	4, 5		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.0500	1 556 285*
Platinum Group Metals Ltd.									
Actions ordinaires									
Begic, Kris	5								
RESP	PI		O	2013-02-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.3500	7 000
RRSP	PI		O	2013-02-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	1.3500	74 300
			O	2013-02-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.3600	74 700
Potash Ridge Corporation									
Actions ordinaires									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd	PI		O	2013-02-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.7000	8 500 000
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2013-02-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.7000	8 500 000
Premier Gold Mines Limited									
Actions ordinaires									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	2.8550	3 053 101
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.8200	3 063 101
McGibbon, Stephen John	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	30 000	1.5000	320 000
Scherkus, Ebe	4		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.9766	190 000
Options									
McGibbon, Stephen John	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(30 000)		715 000
Prescient Mining Corp..									
Actions ordinaires									
levy, marc evan	4		O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0600	908 223
Primaris Retail Real Estate Investment Trust									
Parts de fiducie									
Credit Suisse Securities (Canada), Inc.	3		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	310 000	27.0395	10 369 485
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	309 400	27.0056	10 678 885
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	541 500	27.0436	11 220 385
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	27.0900	11 217 385
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	425 700	27.1818	11 643 085
Probe Mines Limited									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
Langlois, Patrick	5								
Personal RRSP Account	PI		O	2013-02-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.7500	20 000
Progressive Waste Solutions Ltd.(formerly IESI-BFC Ltd.)									
Actions ordinaires									
KIDSON, IAN	5								
SUNLIFE	PI		O	2013-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	161	21.0000	
			M	2013-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	161	21.0000	161
Pulse Seismic Inc.									
Actions ordinaires									
Coleman, Neal James	5		O	2013-02-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	2.9000	
			M	2013-02-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(130 000)	2.9000	187 506*
GALE, Brent Donald	5		O	2013-02-19	D	51 - Exercice d'options	100 000	2.5900	389 676*
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	3.0080	289 676*
Wicks, Pamela Darlene Elizabeth	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.5900	163 831*
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	3.0500	113 831*
Options									
GALE, Brent Donald	5		O	2013-02-19	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	2.5900	0*
			O	2012-05-22	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		100 000*
Wicks, Pamela Darlene Elizabeth	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.5900	0
Quincaillerie Richelieu Ltée									
Actions ordinaires									
Grenier, Guy	5		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(650)	41.2000	27 418
Ladouceur, Christian	5		O	2012-05-04	D	51 - Exercice d'options	3 570	17.4400	
			M	2012-05-04	D	51 - Exercice d'options	3 750	17.4400	4 160
			O	2012-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 570)	32.2708	
			M	2012-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 750)	32.2708	410
Poulin, Marc	4	R	O	2013-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Options									
Ladouceur, Christian	5		O	2012-05-04	D	51 - Exercice d'options	(3 570)	17.4400	
			M	2012-05-04	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	17.4400	4 250
Unités d'actions différées									
Chicoyne, Denyse	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	45	39.1500	13 559
Courteau, Robert	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	45	39.1500	13 653
DOUVILLE, Jean R.	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	45	39.1500	13 745
Gauvin, Mathieu	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	39.1500	15 366
Proteau, Jocelyn	4		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	11	39.1500	6 381
RDM Corporation									
Actions ordinaires									
Nally, Robert	4		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	1.5000	44 300
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	1.5200	44 100
REIT INDEXPLUS Income Fund									
Parts de fiducie									
REIT Indexplus Income Fund	1		O	2013-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	11.8500	4 830 758
			O	2013-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.8400	4 832 158
			O	2013-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.8500	4 832 958
			O	2013-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	11.8300	4 834 558
			O	2013-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.9000	4 835 158
			O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.9000	4 835 758
			O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.9000	4 836 358
Ressources Altai Inc.									
Actions ordinaires									
AU, Maria Pui-Ching	5		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0700	1 336 350
Ressources Appalaches inc.									
Actions ordinaires									

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ressources Jourdan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dehn, Michael Alexander	4, 5		O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 000	0.0750	1 013 500
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0700	1 033 500
<i>Options</i>									
Dehn, Michael Alexander	4, 5		O	2011-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	500 000		500 000
Girard, Guy	4, 5		O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	250 000		597 500
Grou, Yves	4		O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	560 000
Labrecque, Marc	4, 5		O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	497 500
Quick, Donald Roy M.	4		O	2011-10-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Wallace, Stephen	5		O	2012-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	250 000
Wylie, Glen Hector	5		O	2012-02-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Ressources KWG inc.									
<i>Options</i>									
Smeenk, Frank Cornelius	4		O	2013-02-26	D	52 - Expiration d'options	(495 500)		5 989 000
Ressources Melkior Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Eskelund-Hansen, Jens	4		O	2011-12-07	D	53 - Attribution de bons de souscription	200 000	0.2500	
			M	2011-12-07	D	53 - Attribution de bons de souscription	200 000	0.2500	240 757
Ressources Métanor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Couture, Raymond	4		O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 095)	0.1950	81 925
Ressources Monarques Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Janelle, Vincent	5		O	2013-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1800	5 000
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1750	6 500
Ressources Sirios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2000	163 660
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1950	165 660
Ressources Strateco inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hebert, Guy	4, 5								
BBH Geo-Management inc.	PI		O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1800	5 932 114
			O	2013-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	0.1850	5 945 614
Ressources Teck Limitée									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 900)	31.7100	8 912 997
Ressources Threegold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goncalves, Victor	5	R	O	2013-02-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.0420	3 264 587
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Options</i>									
Kissoon, Daneshwar	5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	13.6500	630 000
Sonshine, Edward	4, 5		O	2013-02-26	D	50 - Attribution d'options	475 000	27.6900	3 181 750
<i>Parts de fiducie</i>									
Kissoon, Daneshwar	5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	60 000	13.6500	16 000
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	27.7763	(44 000)

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Rock Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McDonald, Joshua	5		O	2013-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
McDonald, Joshua	5		O	2013-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.3100	300 000
Rogers Communications Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Bruce, Robert W.	7, 5								
Employee Share Accumulation Plan	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 209	38.4146	6 313
Jojo, Linda P.	5								
Employee Share Accumulation Plan	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	670	38.4885	882
Mohamed, Nadir	4, 5								
Employee Share Accumulation Plan	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 201	38.7783	6 336
Pelley, Keith	7								
Employee Share Accumulation Plan	PI		O	2012-02-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(369)	37.8200	
			M	2012-02-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(390)	37.8200	85
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	39.1400	92
Reid, James M.	5								
Employee Share Accumulation Plan	PI		O	2011-08-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	760	39.2668	760
Rogers, Edward	4, 7, 6, 5								
Employee Share Accumulation Plan	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 215	38.2448	6 318
Staffieri, Anthony	5								
Employee Share Accumulation Plan	PI		O	2012-04-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	756	41.5093	756
<i>Options</i>									
Berner, Robert F.	7, 5		O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(44 600)		176 900
Bruce, Robert W.	7, 5		O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(27 850)		311 750
			O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(55 875)		255 875
Horn, Alan Douglas	4, 7, 6, 5		O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(82 500)		0
Loretta Rogers, Alan Horn and Toby Hull, as estate trustees of the primary estate of Edward S. Rogers	PI		O	2013-02-19	C	38 - Rachat ou annulation	(314 500)		473 000
Hull, Thomas Ian	4, 6								
Loretta Rogers, Alan Horn and Toby Hull, as estate trustees of the primary estate of Edward S. Rogers	PI		O	2013-02-19	C	38 - Rachat ou annulation	(314 500)		473 000
Lind, Philip Bridgman	4, 5		O	2013-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	(41 250)		306 650
Miller, David P.	5		O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		244 900
Mohamed, Nadir	4, 5		O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		1 474 462
Pelley, Keith	7		O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(9 875)		79 175
Rogers, Loretta A.	4, 6		O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 268)		14 800
Loretta Rogers, Alan Horn and Toby Hull, as estate trustees of the primary estate of Edward S. Rogers	PI		O	2013-02-19	C	38 - Rachat ou annulation	(314 500)		473 000
Rogers, Melinda M.	4, 7, 6, 5		O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(82 500)		235 650
<i>Stock Appreciation Rights</i>									
Berner, Robert F.	7, 5	R	O	2013-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(44 600)	25.8733	176 900
Bruce, Robert W.	7, 5		O	2013-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(27 850)	9.6010	311 750
			O	2013-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(55 875)	19.0843	255 875

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Horn, Alan Douglas	4, 7, 6, 5		O	2013-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(82 500)	25.8733	0
Loretta Rogers, Alan Horn and Toby Hull, as estate trustees of the primary estate of Edward S. Rogers	PI		O	2013-02-19	C	59 - Exercice au comptant	(314 500)	25.8733	473 000
Hull, Thomas Ian	4, 6								
Loretta Rogers, Alan Horn and Toby Hull, as estate trustees of the primary estate of Edward S. Rogers	PI		O	2013-02-19	C	59 - Exercice au comptant	(314 500)	25.8733	473 000
Lind, Philip Bridgman	4, 5		O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(41 250)	25.5497	306 650
Miller, David P.	5		O	2013-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(7 000)	25.8733	244 900
Mohamed, Nadir	4, 5		O	2013-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(150 000)	25.8733	1 474 462
Pelley, Keith	7		O	2013-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(9 875)	14.1646	79 175
Rogers, Loretta A.	4, 6		O	2013-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(4 268)	25.0433	14 800
Loretta Rogers, Alan Horn and Toby Hull, as estate trustees of the primary estate of Edward S. Rogers	PI		O	2013-02-19	C	59 - Exercice au comptant	(314 500)	25.8733	473 000
Rogers, Melinda M.	4, 7, 6, 5		O	2013-02-19	D	59 - Exercice au comptant	(82 500)	25.8733	235 650
Route1 Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Busseri, Tony P	4	R	O	2013-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0400	1 736 334
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	0.0400	1 816 334
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.0400	1 834 334
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	331 000	0.0400	2 165 334
Heather A. Busseri	PI		O	2013-02-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0350	1 537 666
De Jong, Louis Anthony	4								
De Jong & Co.	PI		O	2013-02-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	390 000	0.0400	19 247 000
Royal Nickel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marzoli, Frank	4								
Marbaw International Nickel Corporation	PI		O	2013-02-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4450	4 788 500
Rusoro Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Keep, Gordon	4		O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	162 000	0.0600	914 000
Saputo Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lamarre, Michel	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	9 324	23.0900	13 222
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	4 000	27.8100	17 222
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 324)	49.5000	7 898
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	49.5108	3 898
Palombaro, Gabriel	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	2 603	21.4000	10 172
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 603)	49.5000	7 569
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	9 070	23.0900	16 639
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 070)	50.0000	7 569
Therrien, Maxime	5		O	2013-02-19	D	51 - Exercice d'options	5 200	18.0750	8 418
			O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	50.0000	3 218
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	7 498	18.0750	10 716
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	2 502	16.3500	13 218
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	49.3088	8 218
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	49.3500	3 218
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	9 700	16.3500	12 918
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	49.5504	7 918
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	49.5700	3 318
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.5000	3 218
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	2 018	16.3500	5 236
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	11 694	23.0900	16 930
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	9 277	27.8100	26 207
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	8 352	21.4000	34 559
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	49.8627	24 559
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	49.9250	19 559

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Options									
Lamarre, Michel	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(9 324)	23.0900	41 324
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	27.8100	37 324
Palombaro, Gabriel	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(2 603)	21.4000	54 415
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(9 070)	23.0900	45 345
Therrien, Maxime	5		O	2013-02-19	D	51 - Exercice d'options	(5 200)	18.0750	95 742
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(7 498)	18.0750	88 244
			O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(2 502)	16.3500	85 742
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(9 700)	16.3500	76 042
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(2 018)	16.3500	74 024
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(11 694)	23.0900	62 330
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(9 277)	27.8100	53 053
			O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(8 352)	21.4000	44 701
Savant Explorations Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McClintock, John Alexander	4		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	0.0300	1 372 000
Savaria Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berthiaume, Robert	4		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.5500	
			M	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	1.5500	294 500
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.5500	
			M	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	1.5500	294 300
Senvest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Standard Life Investments Inc. The Standard Life Assurance Company of Canada	3 PI		O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	68.3615	282 600
			O	2013-02-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	68.2867	282 000
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Brazeau, Jean	5		O	2005-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	25 000	16.3100	25 000
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	24.2521	0
Options									
Brazeau, Jean	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	16.3100	530 000
Sierra Wireless, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aasen, Gregory D.	4		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 716		34 499
			O	2013-02-20	D	59 - Exercice au comptant	(2 169)	10.9059	32 330
Cataford, Paul G.	4		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 716		11 397
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 936)	10.9059	9 461
Cohenour, Jason W.	4, 5		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 365		257 865
			O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	70 200		328 065
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 945)	10.9587USD	297 120
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	25 718	7.8900USD	322 838
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 718)	11.0057USD	297 120
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	12 406	3.9800USD	309 526
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 406)	11.0012USD	297 120
Dodson, Bill Gary	5		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 526		27 122
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 840)	10.9059	22 282
Dutronc, Didier	7		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 497		36 080
Guillemette, Philippe Frederic Joel Rene	5		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 955		34 780
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 910)	11.1573USD	28 870

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(3 962)	11.0928USD	24 908
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(12 825)	11.2400USD	12 083
Kirkpatrick, James	7		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 598		22 652
			O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 805		35 457
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(5 013)	10.9587USD	30 444
Krause, Jason Lawrence	5		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 203		21 164
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(4 691)	10.9059	16 473
Levine, Charles E.	4		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	519		39 947
			O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 716		44 663
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 803)	10.9587USD	42 860
McLennan, David Gordon	5		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	29 427		108 599
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(13 527)	10.9059	95 072
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	11 646	7.9000	106 718
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(11 646)	11.3329	95 072
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	6 214	4.9500	101 286
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(6 214)	11.4028	95 072
Schieler, August Daniel	7		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 786		14 831
			O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 592		28 423
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(5 221)	10.9587USD	23 202
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	6 779	3.9800USD	29 981
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(175)	11.1501USD	29 806
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(6 327)	11.1277USD	23 479
Teyssier, Pierre Jean Benoit	5		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 570		17 570
Thexton, Kent Paul	4		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 716		27 299
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 169)	10.9059	25 130
Walckenaer, Emmanuel	5		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 251		35 301
<i>Options</i>									
Aasen, Gregory D.	4		O	2013-02-22	D	52 - Expiration d'options	(5 747)	15.9000	29 098
Cataford, Paul G.	4		O	2013-02-22	D	52 - Expiration d'options	(5 747)	15.9000	25 792
Cohenour, Jason W.	4, 5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(25 718)	7.8900USD	467 940
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(12 406)	3.9800USD	455 534
			O	2013-02-22	D	52 - Expiration d'options	(92 023)	15.7500USD	363 511
Dodson, Bill Gary	5		O	2013-02-22	D	52 - Expiration d'options	(28 736)	15.9000	63 807
Kirkpatrick, James	7		O	2013-02-22	D	52 - Expiration d'options	(31 609)	15.7500USD	30 700
Krause, Jason Lawrence	5		O	2013-02-22	D	52 - Expiration d'options	(1 875)	15.9000	64 803
Levine, Charles E.	4		O	2013-02-22	D	52 - Expiration d'options	(5 747)	15.7500USD	29 098
McLennan, David Gordon	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(11 646)	7.9000	202 927
			O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(6 214)	4.9500	196 713
			O	2013-02-22	D	52 - Expiration d'options	(43 427)	15.9000	153 286
Schieler, August Daniel	7		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(6 779)	3.9800USD	104 831
			O	2013-02-22	D	52 - Expiration d'options	(28 736)	15.7500USD	76 095
Teyssier, Pierre Jean Benoit	5		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	21 008	10.9300USD	70 202
Thexton, Kent Paul	4		O	2013-02-22	D	52 - Expiration d'options	(5 747)	15.9000	29 098
Walckenaer, Emmanuel	5		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	21 008	10.9300USD	70 202
<i>Restricted Share Units</i>									
Aasen, Gregory D.	4		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 716)		14 661
Cataford, Paul G.	4		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 716)		14 661
Cohenour, Jason W.	4, 5		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 378)		297 628
			O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(70 200)		227 428
Dodson, Bill Gary	5		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 526)		38 338
Dutronc, Didier	7		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 497)		34 329
Guillemette, Philippe Frederic Joel Rene	5		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 955)		38 494
Kirkpatrick, James	7		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 901)		34 632
			O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 805)		21 827
Krause, Jason Lawrence	5		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 203)		42 898
Levine, Charles E.	4		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(928)		18 449

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
McLennan, David Gordon	5		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 716)		13 733
Schieler, August Daniel	7		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(29 427)		109 951
			O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 191)		60 796
			O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 592)		47 204
Teyssier, Pierre Jean Benoit	5		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 570)		45 812
Thexton, Kent Paul	4		O	2013-02-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 716)		14 661
Walckenaer, Emmanuel	5		O	2013-02-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 251)		47 198
<i>Options Class A</i>									
Redmond, Mark Laurence	5		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		638 700
SMART Technologies Inc.									
<i>Options Stock Options under 2010 Equity Incentive Plan</i>									
BARKLEY, WARREN VINCENT	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.3900USD	100 000
Societe Aurifere Barrick									
<i>Droits Performance Restricted Share Units (cash settled)</i>									
Dushnisky, Kelvin Paul Michael	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	54 569	32.3400	79 527
Feehan, Michael Thomas	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 953	32.3400	18 046
Fisher, Mark Warren	5		O	2012-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 596	32.3400	11 596
Gonzales, Igor	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	34 787	32.3400	40 195
Halverson, Gary Bernard	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 528	32.3400	22 383
Krcmarov, Robert Ljubomir	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 621	32.3400	24 573
McCreary, Richard Grant	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 013	32.3400	30 619
Mullany, Ivan John	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 201	32.3400	21 769
Ritz, Donald David	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 018	32.3400	24 594
Veenman, Sybil Elsa	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 192	32.3400	32 155
<i>Droits Restricted Share Units (cash settled)</i>									
Dushnisky, Kelvin Paul Michael	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 285	32.3400	67 634
Feehan, Michael Thomas	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 953	32.3400	36 784
Fisher, Mark Warren	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 798	32.3400	21 651
Gonzales, Igor	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 394	32.3400	48 284
Halverson, Gary Bernard	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 764	32.3400	34 531
Krcmarov, Robert Ljubomir	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 311	32.3400	16 263
McCreary, Richard Grant	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 007	32.3400	43 110
Mullany, Ivan John	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 601	32.3400	22 192
Ritz, Donald David	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 009	32.3400	16 585
Veenman, Sybil Elsa	5		O	2013-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 596	32.3400	29 794
<i>Options Stock Option Plan (2004)</i>									
Dushnisky, Kelvin Paul Michael	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	113 685	32.3000USD	586 443
Fisher, Mark Warren	5		O	2012-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	24 157	32.3000USD	24 157
Gonzales, Igor	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	72 472	32.3000USD	169 250
Halverson, Gary Bernard	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	32 348	32.3000USD	68 490
Krcmarov, Robert Ljubomir	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	34 626	32.3000USD	168 741
McCreary, Richard Grant	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	54 193	32.3000USD	176 064
Mullany, Ivan John	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	35 833	32.3000USD	78 840
Ritz, Donald David	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	33 369	32.3000USD	120 454
Veenman, Sybil Elsa	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	48 315	32.3000USD	198 634
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Kvisle, Harold N.	4, 5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	442 645	12.6200	487 023
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 694	12.6200	510 717
Options Employee Plan									
Kvisle, Harold N.	4, 5		O	2013-02-21	D	97 - Autre	(486 260)		0
Performance Share Units									
Kvisle, Harold N.	4, 5		O	2013-02-21	D	97 - Autre	(498 801)		0
Société financière IGM Inc.									
Actions ordinaires									
Alves, Joseph	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	256	41.5900	1 204
Creighton, Geoffrey	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	825	41.8300	3 186
Elavia, Tony	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-03-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	692	40.8500	692
Gould, J. Luke	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251	42.7400	1 112
Kinzel, Mark Richard	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	337	41.7200	2 838
Lawrence, Ian	7								
Computershare Trust Company	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	264	42.7600	1 366
McCullum, David	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	706	41.8000	2 189
Merchand, Edward	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	755	41.9100	5 953
Moore, Blake	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 030	43.4000	1 776
Murdoch, Robert Charles	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	41.5400	259
Penman, Alexander Scott	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 145	42.0160	19 197
Regan, Kevin Ernest	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	318	41.6900	2 471
Sims, Charles	4, 5								
Computershare Trust for Investors Group TristCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 981	42.7600	11 142
Taylor, Murray John	4, 5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	370	41.7600	3 508
Warren, Allan	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	971	41.9200	8 225
Equity-Swap - IGM3									
IGM Financial Inc.	1		O	2013-02-21	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis	1	44.9000	7

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
par un tiers									
<i>Executive Performance Share Units</i>									
Alves, Joseph	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	506	44.7300	1 521
Creighton, Geoffrey	5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	828	44.7300	2 460
Elavia, Tony	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 593	44.7300	4 601
Gould, J. Luke	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 015	44.7300	2 619
Kinzel, Mark Richard	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 864	44.7300	8 525
Lawrence, Ian	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	555	44.7300	1 643
McCullum, David	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 140	44.7300	2 908
Merchand, Edward	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	570	44.7300	1 701
Moore, Blake	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 354	44.7300	52 776
Murdoch, Robert Charles	5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	655	44.7300	2 020
Regan, Kevin Ernest	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 784	44.7300	7 871
Taylor, Mary	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 515	44.7300	5 687
Taylor, Murray John	4, 5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 512	44.7300	22 348
Warren, Allan	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	716	44.7300	2 115
<i>Options</i>									
Alves, Joseph	7		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	3 490	44.7300	24 400
Creighton, Geoffrey	5		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	30 810	44.7300	108 375
Elavia, Tony	7		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	8 240	44.7300	52 070
Gould, J. Luke	7		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	3 150	44.7300	46 192
Kinzel, Mark Richard	7		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	7 410	44.7300	143 844
Lawrence, Ian	7		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	3 825	44.7300	21 005
McCullum, David	7		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	5 900	44.7300	116 840
Merchand, Edward	7		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	3 540	44.7300	90 105
Moore, Blake	7		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	8 675	44.7300	69 145
Murdoch, Robert Charles	5		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	4 515	44.7300	45 748
Penman, Alexander Scott	7		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	7 910	44.7300	151 805
Regan, Kevin Ernest	7		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	7 200	44.7300	86 591
Sims, Charles	4, 5		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	26 700	44.7300	496 100
Taylor, Mary	7		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	16 115	44.7300	48 290
Taylor, Murray John	4, 5		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	29 100	44.7300	332 261
Warren, Allan	7		O	2013-02-21	D	50 - Attribution d'options	4 440	44.7300	122 163
<i>Senior Executive Share Units</i>									
Creighton, Geoffrey	5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	828	44.7300	4 775
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 238	44.7300	7 013
Elavia, Tony	7		O	2012-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 593	44.7300	1 593
McCullum, David	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 140	44.7300	2 908
Merchand, Edward	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	570	44.7300	3 219
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 508	44.7300	4 727
Penman, Alexander Scott	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 058	44.7300	9 350
Sims, Charles	4, 5		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 886	44.7300	20 462
Warren, Allan	7		O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	716	44.7300	5 045
			O	2013-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 821	44.7300	6 866
Société Financière Manuvie									
<i>Options</i>									
Bisnaire, Jean-Paul Raymond	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	222 814	15.5200	1 455 364
Bromley, Craig	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	185 678	15.5200	656 457
Cook, Robert	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	210 435	15.5200	1 467 712
Finch, Steve	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	55 703	15.5200	466 209
Forbes, Cindy L.	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	64 741	15.5200	457 045
Gallagher, James D.	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	41 778	15.5200	294 116
Guloien, Donald A.	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	816 983	15.5200	5 024 740
Harrison, Marianne	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	147 980	15.5200	583 072
Hartz, Scott	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	102 123	15.5200	685 033

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Hirji, Rahim	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	55 493	15.5200	237 311
Kingsmill, Stephani	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	55 493	15.5200	281 206
Moore, Haruki Steven	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	21 580	15.5200	48 638
Roder, Stephen Bernard	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	309 463	15.5200	570 521
Rooney, Paul	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	284 706	15.5200	1 472 078
Sullivan, Lynda	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	50 868	15.5200	388 677
Thomson, Warren A.	5		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	272 328	15.5200	1 500 416
Von dem Hagen, Halina	7		O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	22 197	15.5200	110 709
Softchoice Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
BURGUNDY ASSET MANAGEMENT LTD.	3								
Bank of Montreal	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 800
cibc	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			606 200
Northern Trust	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			219 700
RBC Dexia	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 131 854
			M	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 900
RBC Dominion Securities	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 700
Scotia Capital	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 100
			M	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			314 200
Scotia Trust	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
State Street	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gomes, Robert	4, 7, 5								
Manulife Financial	PI		O	2013-02-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	42.0482	16 721
Suncor Energie Inc.									
<i>Performance Share Units</i>									
Axford, Eric Charles	5		O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(10 826)	32.8600	87 172
Demosky, Barton Wade	5		O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(16 786)	32.8600	81 555
Gardner, Paul Douglas	5		O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(5 231)	32.8600	46 625
Jackman, Boris	5		O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(23 278)	32.8600	109 501
Langlois, Francois	5		O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(5 231)	32.8600	63 892
Little, Mark Stephen	5		O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(16 047)	32.8600	125 833
MacSween, Michael Roderick	5		O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(10 827)	32.8600	90 748
Odegaard, Janice	5		O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(5 230)	32.8600	56 836
Smith, Kristopher Peter	5		O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(4 856)	32.8600	49 395
Williams, Steven Walter	5		O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(48 493)	32.8600	337 625
Taseko Mines Limited									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Kirk, Harry Wayne	4		O	2004-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 960		33 960
Morrison, Alexander	4		O	2011-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 960		33 960
Mundie, Richard A.	4		O	2010-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 450		31 450
Thiessen, Ronald William	4		O	2002-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 960		33 960
TELUS Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Côté, François	5		O	2013-02-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	475	68.1100	16 240
Day, Stockwell	4		O	2013-02-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	292	68.1100	1 201
Ducros, Pierre	4		O	2013-02-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	102	68.1100	3 620

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions sans droit de vote									
Blair, Joshua Andrew	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2013-02-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	484	68.1100	484
Restricted Share Units									
Blair, Joshua Andrew	5		O	2013-02-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(915)	64.9200	55 741
Côté, François	5		O	2013-02-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 017)	64.9200	52 815
theScore, Inc.									
Actions à droit de vote subalterne - Class A									
Levy, John S.	4, 5, 3		O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1900	775 860
Thompson Creek Metals Company Inc.									
Actions ordinaires									
Arsenault, Denis	4		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 463		136 336
Banducci, Carol	4		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 463		13 892
Cassity, Wendy Jean	5		O	2013-01-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 012	2.6900USD	8 655
			O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 016		10 671
Freer, James Lewis	4		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 463		25 784
Geyer, James	4		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 463		22 284
Haddon, Timothy John	4		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 463		38 679
Loughrey, Kevin	4, 7, 5		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 225		153 225
O'Neil, Thomas Joseph	4		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 463		17 200
Saxton, Pamela Lou	5		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 015		5 015
Shellhaas, Scott	5		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 054		4 054
Wilson, Mark	5		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 694		12 656
IRA	PI		O	2013-02-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.2200USD	15 000
Droits Restricted Share Units									
Arsenault, Denis	4		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 463)		9 000
Banducci, Carol	4		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 463)		9 000
Cassity, Wendy Jean	5		O	2013-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(1 199)	3.5600USD	8 445
			O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 016)		6 429
Freer, James Lewis	4		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 463)		9 000
Geyer, James	4		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 463)		9 000
Haddon, Timothy John	4		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 463)		14 666
Loughrey, Kevin	4, 7, 5		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 463)		25 886
			O	2013-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(3 812)	3.5600USD	22 074
O'Neil, Thomas Joseph	4		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 463)		9 000
Saxton, Pamela Lou	5		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 015)		11 408
			O	2013-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(1 793)	3.5600USD	9 615
Shellhaas, Scott	5		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 054)		15 340
			O	2013-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(2 411)	3.5600USD	12 929
Wilson, Mark	5		O	2013-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 694)		10 192
			O	2013-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(1 602)	3.5600USD	8 590
Thomson Reuters Corporation									
Actions ordinaires									
Bello, Stephane	5		O	2013-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 420		36 647
Smith, James Clifton	5		O	2013-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 628		134 075
Restricted Share Units									
Bello, Stephane	5		O	2013-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 679)		143 088
Smith, James Clifton	5		O	2013-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 568)		494 065
Toromont Industries Ltd.									
Actions ordinaires									
Hill, Wayne S.	4, 5		O	2013-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	24.1000	56 900

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
McCallum, John S.	4		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	5 000	14.4900	63 000
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	23.5300	62 700
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	23.5100	60 300
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.5200	60 200
			O	2013-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	23.5000	58 000
McLeod, Steven Douglas	5		O	2013-02-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(900)	23.8400	59 500*
Spousal RRSP	PI		O	2013-02-21	C	90 - Changements relatifs à la propriété	900	23.8400	13 100*
Options									
McCallum, John S.	4		O	2013-02-21	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	14.4900	33 350
Total Energy Services Inc.									
Actions ordinaires									
Crawford, W. Gerry	5		O	2013-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36 408
Options									
Crawford, W. Gerry	5		O	2013-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	14.9600	100 000*
Transat A.T. inc.									
Action à droit de vote de catégorie B									
Bellefeuille, Michel	7, 5		O	2011-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	479	15.1800	5 897
			O	2012-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	797	10.4000	10 120
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 020	4.6600	15 140
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 494	5.2400	16 634
Bussières, Bernard	5		O	2011-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	632	15.1800	39 086
			O	2012-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 048	10.4000	38 152
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 618	4.6600	44 770
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 969	5.2400	46 739
De Cesare, Lucy	7		O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 399	4.6600	7 101
			O	2013-02-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	427	5.2400	
			M	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	427	5.2400	7 528
De Montigny, André	7, 5		O	2011-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	626	15.1800	23 678
			O	2012-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	979	10.4000	39 881
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 733	4.6600	51 614
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 002	5.2400	53 616
Godbout, Daniel	7, 5		O	2011-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	766	15.1800	51 016
			O	2012-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 199	10.4000	57 760
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 581	4.6600	65 341
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 254	5.2400	67 595
Graham, Allen B.	7		O	2011-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	880	15.1800	29 125

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-01-04	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 379	10.4000	36 444
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 130	4.6600	45 574
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 712	5.2400	48 286
Guérard, Annick	7		O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 387	4.6600	5 051
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	708	5.2400	5 759
Lalumière, Yves	7		O	2012-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	380	10.4000	4 831
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 636	4.6600	7 467
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	781	5.2400	8 248
Lemay, Jean-François	5		O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 025	4.6600	6 025
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 789	5.2400	7 814
Lemay, Michel	5		O	2012-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	853	10.4000	17 674
Malito, Anna	7		O	2012-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	507	10.4000	12 199
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 191	4.6600	15 390
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	943	5.2400	16 333
Pétrin, Denis	7, 5		O	2011-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	589	15.1800	6 819
			O	2012-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 047	10.4000	12 380
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 304	4.6600	19 684
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 171	5.2400	21 855
TURNER, Jon	7		O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 902	4.6600	8 012
			O	2013-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	861	5.2400	8 873
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jenkins, Andrew K.	5								
The Trustee of TransCanada's Employee Savings Plan	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	670	43.9400	731
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	44.7900	744
			O	2013-02-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	48.2600	
			M	2013-02-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	48.2600	817
			O	2013-02-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	47.5800	824
			O	2013-02-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(824)	47.5800	0
Kohlenberg, David M.	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	12 000	35.2300	15 911

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	47.5300	13 411
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	47.5200	12 311
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	47.5100	11 911
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	47.5000	9 011
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(908)	47.4400	8 103
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	47.4300	7 003
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	47.4200	6 303
			O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	47.4100	5 903
Lamb, Garry	5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	12 000	35.2300	12 000
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	47.8000	10 200
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	47.7900	9 200
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	47.7800	8 100
			O	2013-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	47.7700	0
Murray, Geoff	7								
Trustee of TransCanada's Employee Savings Plan	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	282	43.9500	959
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	44.0000	990
			O	2013-02-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	48.2600	1 021
			O	2013-02-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	47.5800	1 030
			O	2013-02-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 030)	47.6500	0
Patry, Dean C.	7		O	2013-02-26	D	51 - Exercice d'options	15 000	32.4000	15 500
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	47.4500	13 800
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	47.4550	13 500
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	47.4400	12 500
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	47.4300	10 900
			O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	47.4000	500
Zimmerman, Mark A.P.	7		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	11 500	33.0800	11 500
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	47.6600	9 700
			O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 700)	47.6500	0
<i>Actions privilégiées Cumulative Redeemable First Preferred Shares, Series 7</i>									
Becker, Steven D.	5								
Spouse	PI		O	2003-06-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-25	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 000	25.0000	2 000
<i>Options Granted Feb. 27, 2006 @ \$35.23 CDN Expiry Feb. 27, 2013</i>									
Kohlenberg, David M.	5		O	2013-02-22	D	51 - Exercice d'options	(12 000)		0
Lamb, Garry	5		O	2013-02-25	D	51 - Exercice d'options	(12 000)		0
<i>Options Granted February 15, 2013 @ \$47.09 CDN</i>									
Kruselnicki, Peter	5		O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	9 872	47.0900	9 872
Kunz, Kenneth W.	7		O	2007-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	12 528	47.0900	12 528
Lamb, Garry	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	13 357	47.0900	13 357
Schultz, Dave	5		O	2012-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-15	D	50 - Attribution d'options	9 059	47.0900	9 059
<i>Options Granted July 4, 2006 @ \$32.40 CDN Expiry July 4, 2013</i>									
Patry, Dean C.	7		O	2013-02-26	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		0
<i>Options Granted June 12, 2006 @33.08 CDN Expiry June 12, 2013</i>									
Zimmerman, Mark A.P.	7		O	2013-02-20	D	51 - Exercice d'options	(11 500)		0
Tricon Capital Group Inc.									
<i>Phantom Units</i>									
Scott, Eric Duff	4		O	2010-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-02-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
True North Apartment Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Rosenberg, Graham Lawrence	4		O	2012-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	D	50 - Attribution d'options	85 000	4.0000	85 000
<i>Parts de société en commandite Class B, 1 trust special voting unit per Class B</i>									
Drimmer, Daniel	4, 3								
D.D. Acquisitions Partnership	PI		O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 512 878	4.2700	4 919 128
			O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(585 480)	4.2700	4 333 648
			O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(585 480)	4.2700	3 748 168
			O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(585 480)	4.2700	3 162 688
			O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(585 480)	4.2700	2 577 208
			O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(585 479)	4.2700	1 991 729
			O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(585 479)	4.2700	1 406 250
TransGlobe Pool 2A Ltd.	PI		O	2012-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	585 480	4.2700	585 480
TransGlobe Pool 2B Ltd.	PI		O	2012-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	585 480	4.2700	585 480
			M	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	585 480	4.2700	585 480
TransGlobe Pool 2C Ltd.	PI		O	2012-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	585 480	4.2700	585 480
			M	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	585 480	4.2700	585 480
TransGlobe Pool 2D Ltd.	PI		O	2012-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	585 480	4.2700	585 480
			O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	585 480	4.2700	585 480
TransGlobe Pool 2E Ltd.	PI		O	2012-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	585 479	4.2700	585 479
			O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	585 479	4.2700	585 479
TransGlobe Pool 2F Ltd.	PI		O	2012-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	585 479	4.2700	585 479
			M	2013-02-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	585 479	4.2700	585 479
Unigold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2013-02-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2600	23 044 500
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2013-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2600	23 044 500
Uni-Sélect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Uni-Sélect Inc.	1		O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	24.1500	300
			O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	24.1500	0
			O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	24.2900	500
			O	2013-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	24.2900	0
			O	2013-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	24.2800	1 000
			O	2013-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	24.2800	0
			O	2013-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	23.5120	1 100
			O	2013-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	23.5120	0
			O	2013-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	24.2000	2 000
			O	2013-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	24.2000	0
			O	2013-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	23.7541	2 900
			O	2013-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	23.7541	0
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2013-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.3200	19 757 001
			O	2013-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.3200	19 759 401
			O	2013-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	2.3100	19 762 601
			O	2013-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.3300	19 766 401
			O	2013-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.3500	19 768 501

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Veresen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
King, Kevan Scott	5								
BMO Nesbitt Burns	PI		O	2013-02-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	12.2288	2 937
BMO Nesbitt Burns RRSP	PI		O	2013-02-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	12.2288	2 418
<i>Deferred Share Units</i>									
King, Kevan Scott	5		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 690	12.8700	2 690
West Fraser Timber Co. Ltd.									
<i>Droits</i>									
Ferris, Raymond William	5		O	2013-02-22	D	59 - Exercice au comptant	(12 540)		13 275
Hughes, Larry Sanford	5		O	2013-02-22	D	59 - Exercice au comptant	(12 890)		12 475
Hutchinson, Rodger	5		O	2013-02-22	D	59 - Exercice au comptant	(7 660)		7 225
KETCHAM, HENRY HOLMAN III	4, 5		O	2013-02-22	D	59 - Exercice au comptant	(60 990)		44 250
Lehane, David Patrick	5		O	2013-02-22	D	59 - Exercice au comptant	(7 660)		7 600
Mclver, Christopher Daryl	5		O	2013-02-22	D	59 - Exercice au comptant	(11 850)		10 985
Seraphim, Edward	5		O	2013-02-22	D	59 - Exercice au comptant	(12 540)		19 925
<i>Options</i>									
Kuper, Maureen Faye	5		O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(1 000)		6 560
			O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(1 000)		5 560
			O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(340)		5 220
			O	2013-02-21	D	59 - Exercice au comptant	(380)		4 840
Rippon, Peter Arthur	5		O	2013-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)		24 075
			O	2013-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(4 000)		20 075
Seraphim, Edward	5		O	2013-02-20	D	59 - Exercice au comptant	(8 285)		123 845
Western Copper and Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Byford, Robert Michael	4		O	2013-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 575		72 575
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Faiola, Antonio	4		O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	21.5600	7 826
Smith, Cheryl Trovato	5		O	2013-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 894		17 731
			O	2013-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 686		19 417
			O	2013-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 515)	21.8090	14 902
<i>Droits 2008 Share Units</i>									
Culmone, Vito	5		O	2013-02-22	D	58 - Expiration de droits de souscription	(8 355)		0
Cummings, Robert	5		O	2013-02-22	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 970)		0
Pugliese, Ferio	5		O	2013-02-22	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 427)		1 205
<i>Droits 2012 Share Units</i>									
Smith, Cheryl Trovato	5		O	2013-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 767)		1 673
			O	2013-02-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 673)		0
Whitecap Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fagerheim, Grant Bradley	4, 5		O	2013-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.7400	1 545 346*
Williams Creek Gold Limited									
<i>Options</i>									
Black, Hans	4, 3		O	2010-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2010-11-08	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
		R	O	2011-11-14	D	50 - Attribution d'options	50 000		150 000
		O		2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		250 000
Lindley, Clark Nesbitt	4		O	2010-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-11-08	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
		O		2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		350 000
Mitchell, Brian Randall	4		O	2010-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-11-08	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
		R	O	2011-11-03	D	50 - Attribution d'options	50 000		300 000
		O		2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		400 000
Sonnenreich, Michael	4, 5, 3		O	2010-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-11-08	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
		R	O	2011-11-03	D	50 - Attribution d'options	50 000		300 000
		O		2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		400 000
Tutton, James Wilfred Frank	4		O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2100	350 000
Wyant, James Andrew	4, 3		O	2010-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-11-08	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
		R	O	2011-11-03	D	50 - Attribution d'options	50 000		300 000
		O		2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		400 000
Yieldplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2013-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.4000	84 284 410
			O	2013-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.4000	84 285 010
Zargon Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burden, Leslie Edward	5		O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 434
AE Burden	PI		O	2013-02-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			104
AE Burden TFSA	PI		O	2013-02-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200
L Burden RRSP	PI		O	2013-02-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 264
Hustad, Christopher Michael	5		O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 860
C Hustad RRSP	PI		O	2013-02-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 830
Janjua, Pete Hardeep Singh	5		O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 488
P Janjua RRSP	PI		O	2013-02-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 305
R Janjua Spousal RRSP	PI		O	2013-02-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 743
<i>Droits</i>									
Burden, Leslie Edward	5		O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 000
Hustad, Christopher Michael	5		O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 500
Janjua, Pete Hardeep Singh	5		O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 000
<i>Restricted Share Awards</i>									
Burden, Leslie Edward	5		O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 400
Hustad, Christopher Michael	5		O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 200
Janjua, Pete Hardeep Singh	5		O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 500
ZCL Composites Inc.									
<i>Options</i>									
Gill, Kapul	5		O	2012-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-06	D	50 - Attribution d'options	40 000		40 000

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)**À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Berner, Robert F.	Rogers Communications Inc.	2013-02-19	2013-02-26	ON
Black, Hans	Williams Creek Gold Limited	2010-11-08	2013-02-26	BC
	Williams Creek Gold Limited	2011-11-14	2013-02-26	BC
Busseri, Tony P	Route1 Inc.	2013-02-15	2013-02-22	ON
Conibear, Paul K.	Lundin Mining Corporation	2012-12-20	2013-02-20	ON
Davies, Michael Bruce Cook	Keyera Corp.	2012-05-10	2013-02-20	AB
de Wilde, Lisa	EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)	2012-12-31	2013-02-26	ON
Durfy, Sean Michael	Northland Power Inc.	2012-08-08	2013-02-27	ON
	Northland Power Inc.	2012-09-28	2013-02-27	ON
	Northland Power Inc.	2012-11-06	2013-02-27	ON
	Northland Power Inc.	2012-12-13	2013-02-27	ON
	Northland Power Inc.	2012-12-31	2013-02-27	ON
Dyczkowski, Karen	Barisan Gold Corporation	2012-06-18	2013-02-21	BC
Gloutney, Pierre	Northland Power Inc.	2012-08-08	2013-02-27	ON
	Northland Power Inc.	2012-09-28	2013-02-27	ON
	Northland Power Inc.	2012-10-16	2013-02-27	ON
	Northland Power Inc.	2012-11-06	2013-02-27	ON
	Northland Power Inc.	2012-12-13	2013-02-27	ON
	Northland Power Inc.	2012-12-31	2013-02-27	ON
Goncalves, Victor	Ressources Threegold Inc.	2013-02-14	2013-02-26	QC
Granger, Alex	Barisan Gold Corporation	2012-06-18	2013-02-21	BC
Harder, Vernon Peter	Northland Power Inc.	2012-08-08	2013-02-25	ON
	Northland Power Inc.	2012-09-28	2013-02-25	ON
	Northland Power Inc.	2012-10-16	2013-02-25	ON
	Northland Power Inc.	2012-11-06	2013-02-25	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Northland Power Inc.	2012-12-13	2013-02-25	ON
	Northland Power Inc.	2012-12-31	2013-02-25	ON
Hicks, Ronald J.				
	Claude Resources Inc.	2013-02-15	2013-02-25	SK
Jacob, Ellis				
	Cineplex Inc.	2013-02-13	2013-02-26	ON
Legault, Lorraine Marie				
	Cineplex Inc.	2013-02-12	2013-02-20	ON
Lindley, Clark Nesbitt				
	Williams Creek Gold Limited	2010-11-08	2013-02-26	BC
Lytle, William				
	B2Gold Corp.	2013-02-07	2013-02-25	BC
Martin, Joseph Terrance Lionel				
	Barisan Gold Corporation	2012-06-18	2013-02-21	BC
McDonald, Joshua				
	Rock Energy Inc.	2013-01-25	2013-02-26	AB
Mitchell, Brian Randall				
	Williams Creek Gold Limited	2010-11-08	2013-02-26	BC
	Williams Creek Gold Limited	2011-11-03	2013-02-26	BC
Nayyar, Michael				
	Barisan Gold Corporation	2012-06-18	2013-02-21	BC
Oughtred, A. Winn				
	CI Financial Corp.	2012-05-16	2013-02-21	ON
Pantelidis, James				
	EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)	2012-12-31	2013-02-26	ON
Patava, Miroslav Jerry				
	EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)	2012-12-31	2013-02-26	ON
Pearce, Roy				
	EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)	2012-12-31	2013-02-26	ON
Poulin, Marc				
	Quincaillerie Richelieu Ltée	2013-01-24	2013-02-27	QC
Ramsey, Douglas James				
	Copper North Mining Corp.	2013-02-20	2013-02-26	BC
Redeker, Michael				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2013-02-06	2013-02-20	AB
Rochette, Edward				
	Barisan Gold Corporation	2012-06-18	2013-02-21	BC
Rousseau, Michael Stewart				
	EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)	2012-12-31	2013-02-26	ON
Runte, Roseann				
	Banque Nationale du Canada	2013-02-15	2013-02-21	QC
Saxberg, Scott				
	Crescent Point Energy Corp.	2012-11-28	2013-02-27	AB
Scott, Eric Duff				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Tricon Capital Group Inc.	2013-02-15	2013-02-21	ON
Smith, David G.	Keyera Corp.	2012-12-18	2013-02-25	AB
Sonnenreich, Michael	Williams Creek Gold Limited	2010-11-08	2013-02-26	BC
	Williams Creek Gold Limited	2011-11-03	2013-02-26	BC
Southern, Ronald D.	Canadian Utilities Limited	2011-09-21	2013-02-21	AB
	Canadian Utilities Limited	2012-06-18	2013-02-21	AB
	Canadian Utilities Limited	2012-07-05	2013-02-21	AB
Ste-Marie, Benoit	Alphinat inc.	2013-02-19	2013-02-27	QC
Supol, George	New Klondike Exploration Ltd.	2013-02-12	2013-02-20	ON
Turner, John, Napier	Northland Power Inc.	2012-09-28	2013-02-27	ON
	Northland Power Inc.	2012-12-31	2013-02-27	ON
Wyant, James Andrew	Williams Creek Gold Limited	2010-11-08	2013-02-26	BC
	Williams Creek Gold Limited	2011-11-03	2013-02-26	BC

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2010-07-14	Actions ordinaires	2013-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Ergorecherche Ltée	Actions inscrites	2012-12-18	Actions ordinaires	2015-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
Innovente inc.	Actions inscrites	2012-12-13	Actions ordinaires	2015-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2011-07-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2010-02-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Nemaska Lithium Inc.	Actions inscrites	2011-12-16	Actions ordinaires	2014-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2012-04-27	Actions ordinaires	2015-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
PyroGenèse Canada Inc.	Actions inscrites	2011-11-08	Actions ordinaires	2014-12-31
Ressources Méтанor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies Sonomax Inc.	Actions inscrites	2011-08-17	Actions ordinaires	2014-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 23-315 des ACVM et de l'OCRCVM : Résumé des commentaires sur l'Avis de consultation conjoint 23-312 des ACVM et de l'OCRCVM - Transparence des ventes à découvert et des transactions échouées

(Texte publié ci-dessous)

Avis 23-315 des ACVM et de l'OCRCVM
*Résumé des commentaires sur l'Avis de consultation conjoint
 23-312 des ACVM et de l'OCRCVM - Transparence des ventes à
 découvert et des transactions échouées*

Le 28 février 2013

Introduction

Le 2 mars 2012, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) ont publié un avis de consultation conjoint (l'« avis conjoint ») sur la transparence des ventes à découvert et des transactions échouées¹. Le présent avis résume les commentaires reçus sur l'avis conjoint, comprend les réponses des ACVM et de l'OCRCVM à ceux-ci et rend compte des interventions récentes sur la scène internationale.

Objet

L'avis conjoint avait pour objet de :

- décrire la démarche préconisée par le groupe de travail (le « groupe de travail ») formé de membres du personnel des ACVM et de l'OCRCVM relativement aux questions entourant la réglementation des ventes à découvert et des transactions échouées;
- fournir un contexte sur la réglementation des ACVM et de l'OCRCVM en matière de ventes à découvert et de transactions échouées au Canada ;
- donner un aperçu de certaines interventions récentes au niveau international en matière de réglementation des ventes à découvert et des transactions échouées;
- recueillir des commentaires sur des mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires ou souhaitables pour, d'une part, améliorer la déclaration réglementaire et la transparence des ventes à découvert et, d'autre part, introduire une certaine transparence des transactions échouées sur les marchés canadiens.

La consultation a pris fin le 31 mai 2012. Nous avons reçu les mémoires de six² intervenants. Nous les avons étudiés et remercions tous les intervenants de leurs

¹ Voir l'Avis de consultation conjoint 23-312 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, *Transparence des ventes à découvert et des transactions échouées*, Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, 2 mars 2012, Vol. 9, n° 9.

² Un autre mémoire portant uniquement sur l'Avis 12-0079 de l'OCRCVM – Avis sur les règles – Appel à commentaires – RUIM – *Projet de note d'orientation sur les désignations d'ordres « ventes à découvert » et « dispensés de la mention à découvert »* (2 mars 2012) a été présenté mais n'est pas résumé dans le présent avis. Il est plutôt résumé dans l'Avis 12-0301 de l'OCRCVM – Avis sur les règles – Appel à commentaires – RUIM - *Résumé des commentaires reçus concernant le Projet de*

commentaires. La liste des intervenants et un résumé des commentaires sont présentés en **Annexe A** du présent avis.

Aucun consensus ne s'est dégagé parmi les intervenants autour de la nécessité d'apporter des améliorations. De fait, la majorité d'entre eux jugent adéquates les exigences actuelles des Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM), dont les modifications entrées en vigueur le 15 octobre 2012³ (les « modifications des RUIM »). Les modifications des RUIM intègrent la nouvelle règle de l'OCRCVM relative aux ordres désignés comme « dispensés de la mention à découvert », selon laquelle les ordres d'achat et de vente pour les comptes qui, dans le cours normal, ne prennent pas de position directionnelle à l'égard de la négociation d'un titre doivent être désignés comme tels⁴. Les ordres désignés comme « ordres dispensés de la mention à découvert » ne seront désormais plus comme « ordres à découvert ».

Réponses aux commentaires

À l'issue de l'examen des commentaires, des données sur les ventes à découvert et les transactions échouées et des interventions récentes entourant la réglementation des ventes à découvert et des transactions échouées, le groupe de travail a conclu que, hormis celles décrites ci-dessus, aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire ou souhaitable pour le moment.

L'OCRCVM entend mettre à jour ses études empiriques entreprises antérieurement afin de cerner l'incidence des modifications des RUIM sur les tendances dans l'activité de négociation, les ventes à découvert et les transactions échouées⁵. Ces mises à jour comprendront les données pour l'année suivant la mise en œuvre des modifications des RUIM. Le groupe de travail juge prudent d'attendre les conclusions des études, qui permettront d'éclairer les échanges sur la nécessité ou l'utilité de prendre d'autres

note d'orientation sur les désignations d'ordres « vente à découvert » et « dispensés de la mention à découvert » (11 octobre 2012).

³ Voir l'Avis 12-0078 de l'OCRCVM – Avis sur les règles – Avis d'approbation – RUIM – *Dispositions concernant la réglementation des ventes à découvert et des transactions échouées* (2 mars 2012) et l'Avis 12-0158 de l'OCRCVM – Avis sur les règles – Avis de mise en œuvre – RUIM – *Changement des dates de mise en œuvre pour les dispositions concernant la réglementation des ventes à découvert et des transactions échouées et les dispositions concernant la liquidité invisible* (8 mai 2012).

⁴ Voir la disposition *ix* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 6.2 des RUIM. En règle générale, le compte client qui est admissible à l'utilisation de la désignation d'ordre « dispensé de la mention à découvert » doit répondre aux conditions suivantes : la production et la saisie des ordres sont pleinement automatisés et il ne doit détenir, à la fin de chaque jour de bourse, rien de plus qu'une position acheteur ou vendeur nominale sur un titre donné. Pour plus de renseignements sur l'utilisation de cette désignation, voir l'Avis 12-0300 de l'OCRCVM – Avis sur les règles – Note d'orientation – RUIM - *Note d'orientation sur les désignations d'ordres « vente à découvert » et « dispensés de la mention à découvert »* (11 octobre 2012).

⁵ Voir l'Avis 11-0078 de l'OCRCVM – Avis sur les règles – Modification de forme – RUIM – *Tendances relatives à l'activité de négociation, aux ventes à découvert et aux transactions échouées* (pour la période du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2010) (25 février 2011) et l'Avis 11-0077 de l'OCRCVM, Avis sur les règles – Modification de forme – RUIM - *Mouvement des cours et activité de ventes à découvert : L'affaire de la Bourse de croissance TSX* (pour la période du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2010) (25 février 2011).

mesures relatives à la réglementation des ventes à découvert et des transactions échouées ou à l'amélioration de la transparence.

Le groupe de travail continuera également de suivre l'évolution internationale⁶ de la réglementation des ventes à découvert et des transactions échouées et les questions

⁶ Le texte qui suit est un résumé des interventions internationales en matière de réglementation des ventes à découvert et des transactions échouées depuis la publication de l'avis conjoint le 2 mars 2012 :

- Union européenne (UE) – Depuis son entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2012, le *Règlement sur la vente à découvert et les contrats d'échange sur risque de crédit* vise à doter les États membres de pouvoirs d'intervention clairs dans les situations exceptionnelles, à créer un cadre harmonisé donnant à l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) le pouvoir de coordonner les mesures prises en Europe, à accroître la transparence des positions à découvert détenues par les investisseurs sur les titres européens, à réduire les risques de règlement dus aux ventes à découvert non couvertes et à réduire les risques posés à la stabilité des marchés de la dette souveraine. En particulier, ce règlement :
 1. introduit l'obligation, pour les investisseurs, de communiquer les positions à découvert nettes importantes sur actions aux autorités de réglementation à partir de 0,2 % du capital en actions émis, et au public à partir de 0,5 %;
 2. introduit l'obligation, pour les investisseurs, de notifier aux autorités de réglementation des positions à découvert nettes importantes sur obligations souveraines de l'UE, notamment toute position importante sur contrats d'échange sur risque de crédit liée aux émetteurs de ces obligations;
 3. octroie à l'AEMF le pouvoir d'intervenir en cas de menace pour les marchés financiers si l'autorité de réglementation d'un État membre n'a pas agi ou ne l'a pas fait de manière adéquate, et d'adopter des mesures temporaires pour interdire ou restreindre les ventes à découvert;
 4. octroie aux autorités de réglementation des membres de l'UE le pouvoir d'exiger une plus grande transparence ou de restreindre les ventes à découvert et certaines opérations sur dérivés relativement à une vaste gamme d'instruments dans l'éventualité d'évènements défavorables menaçant sérieusement la stabilité financière de l'UE ou d'un État membre ou la confiance dans leurs marchés;
 5. octroie aux autorités de réglementation des membres de l'UE le pouvoir de restreindre les ventes à découvert ou de limiter les opérations sur tout instrument financier dont le cours chute de façon significative (10 % par rapport au dernier cours de clôture dans le cas d'actions liquides; la restriction durera jusqu'à la fin de la séance suivant celle où le cours a chuté, à moins que le cours ne chute davantage);
 6. introduit une obligation d'emprunt préalable ou de « localisation » des titres par laquelle l'investisseur est tenu, selon le cas, avant de conclure une vente à découvert d'actions ou de dette souveraine :
 - d'avoir emprunté les titres en question;
 - d'avoir conclu un accord d'emprunt afin de pouvoir livrer les titres en question à la date de règlement;
 - d'avoir conclu un accord avec un tiers pour localiser les titres en question et de s'attendre raisonnablement à pouvoir les emprunter pour effectuer le règlement à l'échéance;
 7. oblige les contreparties centrales de l'UE à veiller à disposer de procédures adéquates en vue du rachat d'office des actions en cas de défaut de règlement d'une opération, et à prévoir des amendes quotidiennes en cas de non-règlement;
 8. interdit de détenir une position non couverte sur contrats d'échange sur risque de crédit liés à la dette souveraine d'un État membre de l'UE;
 9. exempte de l'application du règlement les activités de tenue de marché et les opérations sur le marché primaire ainsi que les actions dont la plateforme principale de négociation se situe en dehors de l'UE.

connexes qui pourraient éventuellement conduire à la publication d'avis et de propositions réglementaires.

Interventions récentes

Depuis le 1^{er} juin 2011, l'OCRCVM impose la transmission d'un « avis de transaction échouée sur une période prolongée » dans les cas où une opération exécutée sur un marché et réglée au moyen du système de règlement net continu (RNC) des Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) ne l'a pas été à la date de règlement et ne l'est toujours pas dix jours de bourse après cette date. L'OCRCVM a depuis reçu en moyenne 24 avis de transaction échouée sur une période prolongée par mois (période durant laquelle le nombre d'opérations par mois se situait entre 24 et 39 millions). Le nombre d'avis de transaction échouée sur une période prolongée déposés à ce jour correspond aux attentes et ces avis n'ont pas révélé de comportements ou de tendances inhabituels. À compter du 15 avril 2013, cette obligation s'appliquera également aux opérations réglées au moyen de la fonctionnalité « trade-for-trade » de CDS (qui représente généralement moins de 10 % des opérations sur titres de capitaux propres inscrits à la cote)⁷. D'après les données d'essai transmises par CDS à l'OCRCVM, cette dernière ne s'attend à recevoir que peu d'avis supplémentaires lorsque l'obligation s'appliquera aussi aux règlements recourant à la fonctionnalité « trade-for-trade ».

Par ailleurs, CDS transmet régulièrement de l'information à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) sur les transactions échouées dans son système RNC. Aucune tendance préoccupante concernant ces transactions ne s'est dégagée de cette information. Nous continuerons d'en faire le suivi.

Le 17 septembre 2012, l'AEMF a publié un document de consultation présentant les projets de lignes directrices sur les activités de tenue de marché et l'application de l'exemption aux activités de tenue de marché et aux opérations sur le marché primaire prévues par le *Règlement sur la vente à découvert et les contrats d'échange sur risque de crédit*.

- Hong Kong – Le 18 juin 2012, la Securities and Futures Commission de Hong Kong (la « SFC-HK ») a pris un règlement qui, notamment :
 1. introduit l'obligation de déclaration hebdomadaire des positions à découvert sur certaines actions dont le montant net représente plus de 0,2 % du capital-actions émis ou dépasse 30 millions de dollars de Hong Kong; cette obligation s'applique aux positions à découvert couvertes et non couvertes;
 2. s'applique aux positions prises sur la Bourse de Hong Kong ou sur tout système de négociation automatisé désigné par la SFC-HK;
 3. s'applique aux actions qui composent l'indice Hang Seng ou l'indice Hang Seng Enterprises et aux actions de certaines sociétés financières et à tout autre titre désigné par la SFC-HK;
 4. permet à la SFC-HK d'exiger la déclaration quotidienne des positions à découvert au besoin, si la stabilité financière de Hong Kong est menacée.

⁷ Pour plus de renseignements sur la prolongation de l'obligation de déclaration, se reporter à l'Avis 13-0014 de l'OCRCVM – Avis sur les règles – Modifications de forme – RUIIM - *Date de mise en œuvre de la déclaration de transactions échouées sur une période prolongée dans le cadre de la fonctionnalité « trade-for-trade »* (14 janvier 2013).

Depuis janvier 2013, l'OCRCVM publie un relevé bimensuel des ventes à découvert sur les marchés canadiens pour chaque titre inscrit à la cote⁸, lequel s'ajoute au « rapport consolidé sur les positions à découvert » qui continuera à paraître à la même fréquence.

Également dès 2013, de nouvelles normes internationales applicables aux infrastructures du marché financier, telles CDS, obligeront ces dernières à rendre publiques certaines données de base sur le volume et la valeur des opérations, notamment l'information sur la rapidité des règlements⁹.

Questions

Pour toute question, prière de s'adresser aux membres suivants du personnel des ACVM ou de l'OCRCVM :

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Direction principale de l'encadrement des
structures de marché
Autorité des marchés financiers
1-877-525-0337, poste 4358
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Bonnie Kuhn
Manager, Legal
Alberta Securities Commission
403-355-3890
bonnie.kuhn@asc.ca

Michael Brady
Senior Legal Counsel
British Columbia Securities Commission
604-899-6561
mbrady@bcsc.ca

James Twiss,
Conseiller principal à la politique relative
aux marchés
Organisme canadien de réglementation du
commerce des valeurs mobilières
416-646-7277
jtwiss@iiroc.ca

⁸ On trouve le rapport sur le site Web de l'OCRCVM au <http://www.ocrcvm.ca/news/Pages/Short-Sale.aspx>. Pour plus de renseignements, voir l'Avis 13-0020 de l'OCRCVM – Avis sur les règles – Technique – RUIIM – *Publication du premier rapport sommaire sur les ventes à découvert* (21 janvier 2013).

⁹ Voir le principe 23 sur l'information concernant les règlements, les procédures clés et les données de marché dans le rapport publié en avril 2012 par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) et le comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) intitulé *Principles for Financial Market Infrastructures* (disponible au <http://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD377.pdf>). Le CSPR et l'OICV sont actuellement à élaborer un cadre établissant un ensemble commun de données quantitatives qu'une infrastructure du marché financier devrait rendre publiques de façon régulière.

Paula White
Agent de conformité principal
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
204-945-5195
paula.white@gov.mb.ca

Jason Alcorn
Conseiller juridique
Commission des valeurs mobilières du
Nouveau-Brunswick
506-643-7857
jason.alcorn@nbsc-cvmnb.ca

Chris Pottie
Manager, Compliance,
Policy and Market Regulation Branch
Nova Scotia Securities Commission
902-424-5393
pottiec@gov.ns.ca

Timothy Baikie
Senior Legal Counsel, Market Regulation
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416-593-8136
tbaikie@osc.gov.on.ca

Maxime Paré
Senior Legal Counsel, Market Regulation
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416-593-3650
mpare@osc.gov.on.ca

Dean Murrison
Director, Securities Division
Saskatchewan Financial Services
Commission
306-787-5879
Dean.Murrison@gov.sk.ca

Annexe A

Résumé des commentaires

Des mémoires ont été reçus des intervenants suivants :

- Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- CNSX Markets Inc.
- Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR Canada)
- Gestion de placements TD
- OpsRisk Limited

Ils sont accessibles à partir des sites Web de la CVMO et de l'OCRCVM (www.osc.gov.on.ca; www.ocrcvm.ca).

Question 1 : Selon vous, faudrait-il publier plus fréquemment des relevés consolidés des ventes à découvert? Dans l'affirmative, à quelle fréquence (par exemple, hebdomadaire, quotidienne)? Quels seraient les coûts et les avantages de la publication de ces renseignements pour les émetteurs, les investisseurs et les participants?

Selon un intervenant, les obligations existantes en matière de désignation des ordres suffisent pour la détection de pratiques abusives. Par ailleurs, dans l'éventualité de la mise en œuvre d'une obligation de déclaration, celle-ci ne devrait être qu'envers l'autorité de réglementation puisque le relevé des ventes à découvert pourrait être trompeur sans un accès aux données sur les opérations provenant de tous les marchés canadiens et étrangers sur lesquels un titre est négocié. La publication du rapport pourrait aussi donner lieu à des manœuvres. Un autre intervenant estime que des données plus à jour facilitent la prise de décisions d'investissement éclairées.

Aucun consensus ne s'est dégagé sur la fréquence idéale de la publication des relevés des ventes à découvert; un intervenant suggère une publication hebdomadaire alors qu'un autre penche pour une publication bimensuelle. Enfin, un autre affirme qu'une publication mensuelle ne serait pas suffisante.

Comme il a été mentionné ci-dessus, l'OCRCVM publie désormais un relevé bimensuel des ventes à découvert sur les marchés canadiens, qui s'ajoute au rapport consolidé sur les positions à découvert.

Question 2: Outre le relevé consolidé bimensuel (ou plus fréquent) des ventes à découvert, faudrait-il publier les données sur chaque vente à découvert de façon anonyme? Le cas échéant, faudrait-il différer la publication (par exemple, d'un jour,

d'un mois, etc.)? Quels seraient les coûts et les avantages de la publication de ces renseignements pour les participants au marché?

Les commentaires portant précisément sur cette question n'appuyaient pas la publication des données sur chaque vente à découvert. Un intervenant fait remarquer que les ventes à découvert font souvent partie d'une stratégie complexe et que les détails sur chacune des ventes ne seraient pas utiles. Un autre estime que l'information donnée de façon anonyme ne permettrait pas de déceler de comportements ou de stratégies de négociation et, partant, ne seraient pas plus utiles que les données consolidées.

Selon un intervenant, la désignation « vente à découvert » vise à signaler un comportement possiblement abusif et non à fournir de l'information, et cette information pourrait être trompeuse puisque nombre de positions à découvert sont compensées.

Un autre intervenant affirme que si cette obligation est adoptée, elle devrait l'être de façon anonyme, sauf si la publication de ces renseignements dépend d'un seuil de taille. Il ajoute qu'il ne serait pas nécessaire de différer la publication, à la condition que l'investisseur ait la possibilité de demander une dispense de publication immédiate.

Question 3 : Faudrait-il mettre à la disposition du public les données sur l'utilisation de la désignation « dispensé de la mention à découvert » relativement aux opérations sur un titre donné? Dans l'affirmative, quelle devrait être la fréquence de publication?

Deux intervenants estiment que l'information serait peu utile, voire superflue. De l'avis d'un autre, cette information serait utile, mais pas autant que celle sur les ventes à découvert directionnelles et n'aurait pas à être publiée aussi souvent que cette dernière.

Question 4 : L'information publiée actuellement sur les positions à découvert est-elle adéquate? Dans le cas contraire, faudrait-il publier de l'information sur les titres non cotés comme les titres de créance et les titres inscrits à l'étranger négociés sur des systèmes de négociation parallèles? Devrait-il y avoir un seul rapport sur tous les titres négociés sur tous les marchés? Les dépositaires et les courtiers qui ne sont pas participants devraient-ils déclarer leurs positions à découvert?

Deux intervenants estiment que les rapports sur les ventes à découvert devraient, en théorie, englober l'ensemble des titres et des entités. Ceci dit, ils font remarquer qu'il pourrait être excessivement coûteux d'étendre cette obligation et qu'il est possible qu'il n'y ait aucune demande pour de l'information sur les titres inscrits à l'étranger et les titres de créance. Qui plus est, obliger les dépositaires et les courtiers qui ne sont pas participants à déclarer leurs positions pourrait donner lieu à de l'information essentiellement semblable à ce qui se trouve dans les rapports existants.

D'après un intervenant, les données actuelles sont inexactes et trompeuses, et les autorités de réglementation devraient s'en remettre à la capacité de l'OCRCVM de surveiller les activités liées aux ventes à découvert.

Un intervenant estime que les 100 positions à découvert les plus importantes sur les titres inscrits à la cote de la TSX et les 100 changements de position à découvert les plus importants sur ces titres devraient être publiés. En outre, la publication de chaque position à découvert devrait être requise lorsqu'un seuil est franchi (par exemple, 5 %).

Question 5: L'information contenue dans le rapport consolidé sur les positions à découvert est-elle fournie en temps opportun? Faudrait-il la publier plus souvent?

Un intervenant estime que l'information contenue dans ce rapport est fournie en temps opportun et est suffisante, et que les coûts liés à une publication plus fréquente doivent être pris en considération. Un autre considère que cette information est inexacte et que sa publication devrait cesser.

Question 6: Selon vous, des mesures en matière de transparence des transactions échouées s'imposent-elles à l'heure actuelle? Dans l'affirmative :

- ***Quels types de renseignements sur ces opérations seraient les plus utiles aux participants (certaines options sont décrites ci-dessus) et à quelle fréquence faudrait-il les fournir?***
- ***Outre les titres de capitaux propres et les autres titres traités par le système de RNC de CDS, d'autres types de titres ou de produits (par exemple, les titres à revenu fixe) présentent-ils des taux de défaut de livraison laissant entendre que des mesures analogues en matière de transparence des transactions échouées devraient s'y appliquer? Veuillez donner des détails.***
- ***Quels seraient les coûts et les avantages de ces mesures pour les participants au marché?***

Si vous ne jugez pas que des mesures en matière de transparence des transactions échouées soient nécessaires pour le moment, pour quelles raisons estimez-vous que cette information ne serait pas utile aux émetteurs, aux investisseurs ou aux participants?

Deux intervenants soulignent que les études menées antérieurement par l'OCRCVM indiquent que les transactions échouées ne constituent pas un problème au Canada et que l'OCRCVM et la CVMO reçoivent des données sur les défauts de livraison de CDS. L'un d'eux ajoute que les participants auront de la difficulté à évaluer et à analyser les données. L'autre intervenant propose plutôt que les autorités de réglementation effectuent un examen plus large et complet des transactions échouées sur une période prolongée, tant sur les positions à découvert ou non que sur les titres de créance, en se concentrant sur les noms et les participants qui reviennent.

Un intervenant estime que l'information transmise sur les transactions échouées devait être plus étendue. Les données sur les transactions échouées et les positions à découvert sont essentielles à la surveillance continue et à l'analyse des risques opérationnels, et les données disponibles aux États-Unis sont plus précises. Il ajoute que l'ampleur, la volatilité et la tendance des ventes à découvert et des transactions échouées constituent des risques opérationnels.

Un autre considère que la déclaration des transactions échouées peut faciliter la prise de décisions d'opérations éclairées, mais que les dispositions actuelles des RUIM sur la déclaration des transactions échouées sont suffisantes pour déceler les problèmes.

Commentaires généraux

Un intervenant appuie de façon générale les mesures proposées.

Un autre indique que, pour plusieurs des options, il faut évaluer les coûts supplémentaires en fonction des avantages qui en découlent.

Un intervenant estime généralement que les mesures destinées à accroître la transparence des ventes à découvert et des transactions échouées ne serviraient qu'à indiquer les problèmes potentiels liés à l'emprunt d'un titre.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.